

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du mercredi 18 décembre 2002**

**Plenaire vergadering
van woensdag 18 december 2002**

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages		Blz.
EXCUSEE	339	VERONTSCHULDIGD	339
ORDRE DES TRAVAUX	339	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	339
COMMUNICATIONS		MEDEDELINGEN	
— Cour d'arbitrage	339	— Arbitragehof	339
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE		ECONOMISCHE EN SOCIALE RAAD VOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST	
— Avis	339	— Advies	339
QUESTIONS ECRITES AUXQUELLES IL N'A PAS ETE REPONDU	340	SCHRIFTELIJKE VRAGEN DIE NOG GEEN ANT- WOORD VERKREGEN	340
PROPOSITION DE RESOLUTION		VOORSTEL VAN RESOLUTIE	
— Prise en considération	340	— Inoverwegingneming	340
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT ET INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS		ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VER- ORDENING EN AAN DE BEGROTINGEN TOE- GEVOEGDE INTERPELLATIES	
— Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du Bud- get général des Voies et Moyens de la Région de Bruxel- les-Capitale pour l'année budgétaire 2002 (n ^{os} A-366/1 et 2 – 2002/2003)	340	— Ontwerp van ordonnantie houdende de aanpassing van de Algemene Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2002 (nrs A-366/1 en 2 – 2002/2003)	341
— Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du Bud- get général des Dépenses de la Région de Bruxelles- Capitale pour l'année budgétaire 2002 (n ^{os} A-367/1, 2 et 3 – 2002/2003)	340	— Ontwerp van ordonnantie houdende de aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2002 (nrs A-367/1, 2 en 3 – 2002/2003)	341
			337

	Pages		Blz.
	—		—
— Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2003 (n ^{os} A-369/1 et 2 – 2002/2003)	340	— Ontwerp van ordonnantie houdende de algemene Midde-lenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003 (nrs A-369/1 en 2 – 2002/2003)	341
— Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2003 (n ^{os} A-370/1, 2, 3 et 4 – 2002/2003)	340	— Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uit-gavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003 (nrs A-370/1, 2, 3 en 4 – 2002/2003)	341
— Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2003 (n ^{os} A-371/1 et 2 – 2002/2003)	340	— Ontwerp van verordening houdende de Middel-enbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotings-jaar 2003 (nrs A-371/1 en 2 – 2002/2003)	341
— Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2003 (n ^{os} A-372/1 et 2 – 2002/2003)	340	— Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2003 (nrs A-372/1 en 2 – 2002/2003)	341
— Interpellation de M. Jos Van Assche à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la proportion inquiétante du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion par rapport au chiffre total de population dans la région »	340	— Interpellatie van de heer Jos Van Assche tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het onrustwekkende relatieve aandeel van de bestaansminimumtrekkers ten opzichte van het totale bevolkingsaantal in het gewest »	341
— De M. Joseph Parmentier à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le risque de perte budgétaire en cas de disparition de l'eurovignette »	341	— Van de heer Joseph Parmentier tot de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « het risico dat er ontvangsten verloren gaan voor de begroting als het eurovignet wordt afgeschaf »	341
Discussion générale conjointe — <i>Orateurs</i> : M. Alain Adriaens, rapporteur, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, rapporteur, Brigitte Grouwels, MM. Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz, Christos Doulkeridis, Eric André, Benoît Cerexhe, Mme Danielle Caron, M. Rudi Vervoort, Mme Adelheid Byttebier, M. Michel Lemaire, Mme Isabelle Emmery, MM. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, Jan Béghin, Johan Demol, Serge de Patoul, Alain Adriaens, Michel Moock, Mme Julie de Groote, MM. Erik Arckens, Jean-Pierre Cornelissen, Mme Anne-Françoise Theunissen, M. Mohamed Azzouzi, Mme Béatrice Fraiteur, MM. Jos Van Assche, Mohamed Daïf, Mme Geneviève Meunier, M. Joël Riguelle, Mme Marie-Jeanne Riquet, M. Joseph Parmentier	341	Algemene samengevoegde bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Alain Adriaens, rapporteur, mevrouwen Anne-Sylvie Mouzon, rapporteur, Brigitte Grouwels, de heren Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz, Christos Doulkeridis, Eric André, Benoît Cerexhe, mevrouw Danielle Caron, de heer Rudi Vervoort, mevrouw Adelheid Byttebier, de heer Michel Lemaire, mevrouw Isabelle Emmery, de heren Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, Jan Béghin, Johan Demol, Serge de Patoul, Alain Adriaens, Michel Moock, mevrouw Julie de Groote, de heren Erik Arckens, Jean-Pierre Cornelissen, mevrouw Anne-Françoise Theunissen, de heer Mohamed Azzouzi, mevrouw Béatrice Fraiteur, de heren Jos Van Assche, Mohamed Daïf, mevrouw Geneviève Meunier, de heer Joël Riguelle, mevrouw Marie-Jeanne Riquet, de heer Joseph Parmentier	341
— Discussion des articles	412	— Artikelsgewijze bespreking	412

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 10.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.10 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du mercredi 18 décembre 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van woensdag 18 december 2002 geopend.

EXCUSEE

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — A prié d'excuser son absence : Mme Isabelle Molenberg.

Verontschuldigt zich voor haar afwezigheid : Mevr. Isabelle Molenberg.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, nous allons entamer nos travaux. Nous avons tenu une réunion du Bureau élargi il y a une demi-heure pour bien cadrer nos travaux. Le Bureau élargi, à l'unanimité, a décidé de consacrer la séance d'aujourd'hui aux budgets, ce qui est, je pense, la pièce maîtresse. Il s'agit tant des budgets de notre Conseil que de ceux de l'Assemblée réunie. Nous commencerons donc demain, après les questions d'actualité, à examiner toutes les autres matières.

A l'unanimité, le Bureau élargi a aussi accepté que les collègues qui doivent partir à 16 heures pour voter au *Vlaams Parlement* puissent s'exprimer en début de séance.

Le Bureau élargi en a décidé.

Si le Conseil est d'accord, il en sera ainsi.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Cour d'arbitrage

Arbitragehof

Mme la Présidente. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elle figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

Avis

**ECONOMISCHE EN SOCIALE RAAD VOOR HET
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST**

Adviezen

Mme la Présidente. — Par lettre du 12 décembre 2002, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale transmet, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, l'avis concernant l'avant projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles, qu'il a adopté en sa séance plénière du 12 décembre 2002.

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Bij brief van 12 december 2002, zendt de Economische en Sociale Raad voor het Brussels hoofdstedelijk gewest, overeenkomstig de bepalingen van artikel 6 van de ordonnantie van 8 september 1994 tot oprichting van de Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, het advies inzake het voorontwerp van ordonnantie tot de wijziging van de ordonnantie van 23 juli 1992 betreffende de gewestbelasting ten laste van bezetters van bebouwde eigendommen en houders van een zakelijk recht op sommige onroerende goederen, die hij in zijn plenaire vergadering van 12 december 2002 aangenomen heeft.

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe betrekkingen en Algemene Zaken.

Par lettre du 12 décembre 2002, le Conseil économique et social de la Région Bruxelles-Capitale transmet, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, l'avis concernant l'avant projet d'ordonnance relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion, qu'il a adopté en sa séance plénière du 12 décembre 2002.

Renvoi à la commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.

Bij brief van 12 december 2002, zendt de Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, overeenkomstig de bepalingen van artikel 6 van de ordonnantie van 8 september 1994 tot de oprichting van de Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, het advies inzake het voorontwerp van ordonnantie betreffende de erkenning en de subsidiëring van de plaatselijke initiatieven voor de ontwikkeling van de werkgelegenheid en de inschakelingsondernemingen, die hij in zijn plenaire vergadering van 12 december 2002 aangenomen heeft.

Verzonden naar de commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek.

QUESTIONS ECRITES AUXQUELLES IL N'APAS ETE REPONDU

SCHRIFFTELIJKE VRAGEN DIE NOG GEEN ANTWOORD VERKREGEN

Mme la Présidente. — Je rappelle aux membres du gouvernement que l'article 102.2 de notre Règlement stipule que les réponses aux questions écrites doivent parvenir au Conseil dans un délai de 20 jours ouvrables.

Ik herinner de leden van de regering er aan dat artikel 102.2 van ons Reglement bepaalt dat de antwoorden op de schriftelijke vragen binnen 20 werkdagen bij de Raad moeten toekomen.

Je vous communique ci-après le nombre de questions écrites auxquelles chaque ministre ou secrétaire d'État n'a pas répondu dans le délai réglementaire :

Ik deel u hierna het aantal schriftelijke vragen per minister of staatssecretaris mee die nog geen antwoord verkregen binnen de door het Reglement bepaalde termijn :

De heer Chabert	3
M. Eric Tomas	1
De heer Robert Delathouwer	3
M. Alain Hutchinson	9

PROPOSITION DE RESOLUTION

Prise en considération

VOORSTEL VAN RESOLUTIE

Inoverwegingneming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (de MM. Yaron Pesztat et Alain Daems) relative à la mise en œuvre d'une politique sociale du logement (n° A-363/1 – 2002/2003).

Pas d'observation ? (*Non.*)

Renvoi à la commission du Logement et de la Rénovation urbaine.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (van de heren Yaron Pesztat en Alain Daems) betreffende een sociaal huisvestingsbeleid (n° A-363/1 – 2002/2003).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

Verzonden naar de commissie voor de Huisvesting en de Stadsvernieuwing.

PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT ET INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT L'AJUSTEMENT
DU BUDGET GENERAL DES VOIES ET MOYENS DE LA
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE 2002

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT L'AJUSTEMENT
DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION
DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE
2002

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET
GENERAL DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE
BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE
2003

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET
GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-
CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES
VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE
BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET
GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE
BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

INTERPELLATION DE M. JOS VAN ASSCHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU

GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA PROPORTION INQUIETANTE DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DU REVENU D'INSERTION PAR RAPPORT AU CHIFFRE TOTAL DE POPULATION DANS LA REGION »

INTERPELLATION DE M. JOSEPH PARMENTIER A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LE RISQUE DE PERTE BUDGETAIRE EN CAS DE DISPARITION DE L'EUROVIGNETTE »

ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING EN AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE ALGEMENE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2002

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2002

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE ALGEMENE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003

INTERPELLATIE VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE

REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET ONRUSTWEKKENDE RELATIEVE AANDEEL VAN DE BESTAANS-MINIMUMTREKKERS TEN OPZICHTE VAN HET TOTALE BEVOLKINGSAANTAL IN HET GEWEST »

INTERPELLATIE VAN DE HEER JOSEPH PARMENTIER TOT DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « HET RISICO DAT ER ONTVANGSTEN VERLOREN GAAN VOOR DE BEGROTING ALS HET EUROVIGNET WORDT AFGESCHAFT »

Discussion générale conjointe

Algemene samengevoegde bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement.

Aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en van de verordening.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Alain Adriaens, rapporteur.

M. Alain Adriaens, rapporteur. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la commission des Finances s'est réunie à cinq reprises pour étudier aussi bien les ajustements budgétaires 2002 que les budgets 2003.

Je vous résumerai une partie des 240 pages de ce rapport et Mme Anne-Sylvie Mouzon résumera l'autre partie. De plus, vous trouverez joint en annexe à ce rapport celui de deux commissions qui se sont réunies le 13 novembre et le 3 décembre 2002 et au cours desquelles nous avons entendu MM. Grimberghs, Thielens et Clumeck détailler les réalités budgétaires de la structure interhospitalière Iris.

C'était une réunion des commissions réunies des Finances du CRB, des Affaires sociales ainsi que de la Santé de la Commission communautaire commune, ce qui était une première expérience de transversalité. Les commissaires présents lors de ces réunions, en particulier M. André, ont souhaité que le rapport de ces réunions comprenant une masse importante de données très intéressantes soit joint au présent rapport budgétaire.

Lors de la première réunion, la commission a d'abord entendu les représentants de la Cour des comptes. Ceux-ci ont détaillé les évolutions budgétaires aussi bien des budgets des Voies et Moyens que des Dépenses, aussi bien à l'ajustement qu'au budget 2003. A la suite de ces exposés, de nombreuses questions furent posées par MM. Doukeridis, Cerexhe et Adriaens. Leurs questions portaient

principalement sur le respect de la norme du Conseil supérieur des Finances en lien aussi bien avec le principe de consolidation du budget, avec la nouveauté que constitue une prévision de non réalisation du budget, avec le recours à la mise en réserve de moyens budgétaires dans le Fonds de l'eau sans considérer ce mouvement budgétaire comme une dépense et, enfin, avec la prévision de double perception de la mainmorte en 2003.

Les représentants de la Cour des comptes ont rassuré les commissaires sur la légalité des opérations réalisées à ce jour par le gouvernement mais sont restés très prudents sur les possibilités de contourner la comptabilisation, pour la norme CSF, des sorties futures d'argent du Fonds de l'eau. Ils ont aussi attiré notre attention sur le fait que le budget fédéral ne prévoyait pas la possibilité de double versement en 2003 de la mainmorte, ce qui est en contradiction avec les prévisions budgétaires de notre propre gouvernement.

Le ministre Vanhengel nous a ensuite brossé les traits majeurs des budgets étudiés. Le ministre s'est félicité que malgré des évolutions conjoncturelles défavorables, l'équilibre budgétaire ait, cette année encore, pu être atteint. Les dépenses atteignent 2,180 milliards d'euros, les recettes 1,959 milliards d'euros, soit un solde brut négatif de 221 millions d'euros. En enlevant de ce déficit l'amortissement de la dette, la « rebudgétisation », la mise entre parenthèse des moyens mis dans le Fonds de l'eau et la prévision d'une sous-utilisation des crédits à hauteur de 0,7 % des dépenses autorisées, on arrive à un solde net à financer de près de 49 millions d'euros égal, à l'euro près, au montant autorisé par la norme du Conseil supérieur des Finances.

Au nom du gouvernement, le ministre s'est engagé à ce qu'une partie des dépenses inscrites au budget initial 2003 ne soit pas réalisée. Le ministre a présenté un graphique qui montre que si le budget initial présente depuis quelques années un solde net à financer égal à la norme du CSF, dans la réalité, c'est-à-dire ce que montre la préfiguration des comptes, la région fait toujours mieux et qu'en conséquence, le budget régional ne présente quasi plus jamais un déficit mais un bonus.

Le ministre nous a alors présenté la nouvelle méthodologie demandée par le Conseil supérieur des Finances, un nouvel acronyme que nous devons tous mémoriser; SEC 95, *ESER 95 in het Nederlands*. Ce Système européen des Comptes intégrés est une norme rigoureuse permettant les comparaisons entre budgets des États membres de l'Europe. C'est une conséquence des engagements pris lors du Traité de Maastricht.

Un principe essentiel de cette méthodologie unifiée est la création d'un périmètre de consolidation. Ainsi, dorénavant, le résultat annuel de la région ne sera plus le sien strict, celui des cabinets et de l'administration, puisque les budgets d'un certain nombre d'autres organismes publics régionaux viendront s'y greffer. Vous trouverez dans un tableau les 14 organismes, pararégionaux de catégorie A, de catégorie B ou à gestion séparée, qui seront inclus en 2003 dans ledit périmètre de consolidation.

Ne sont en fait exclus de ce périmètre des organismes comptabilisés par le SEC 95 que ceux qui sont très autonomes, par exemple, la STIB, ce qui explique que la turbine de cette année utilise la STIB comme moyen de transfert et non plus le « Fonds grenier à blé » qui disparaît dès lors.

Un deuxième principe induit par la méthodologie SEC 95 est celui du calcul du résultat annuel : puisque les pararégionaux sont consolidés, les réserves que ceux-ci ont accumulées influenceront le solde consolidé de la région. Afin d'éviter l'apparition de déficits dans les années à venir, un système de monitoring sera mis en place : l'évolution mensuelle de l'exécution du budget sera contrôlée, département par département, pararégional par pararégional, et cela, afin de maîtriser le résultat annuel de la région.

Le ministre a aussi présenté des graphiques illustrant l'évolution des dettes régionales — dette direct *sensu stricto*, dette directe totale, dette indirecte. Il s'est félicité du résultat qu'il juge remarquable du ratio — de la dette totale par rapport aux recettes — qui est passé de 94,17 % en 2001 à 86,2 % en 2002. Ce taux, bien meilleur que celui de l'Etat fédéral, a permis à la Région bruxelloise d'accéder au rating AA de Standard & Poors, rating favorable dont les deux initiales plaisent beaucoup à votre serviteur ...

Le ministre a aussi illustré graphiquement l'augmentation régulière des recettes atteignant 1,785 milliard d'euros en 2003, et leur répartition en cinq grandes catégories. Il a confirmé, à propos de ces recettes, que, conjointement avec les autres régions, Bruxelles a contesté la réduction par le fédéral de la dotation d'un montant de 20 millions d'euros suite à une révision *a posteriori* des taux de croissance des années 1999, 2000, 2001 et 2002. Cette diminution n'a donc pas été inscrite dans nos prévisions budgétaires. Chapitre recettes toujours, le budget tient compte des modifications des droits de succession et d'enregistrement qui devraient être votées lors de la même séance que celle d'approbation des budgets.

Pour les dépenses, un graphique illustre la croissance régulière, bien que freinée en 2003, des dépenses, atteignant 2 milliards et 6 millions d'euros, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à l'année précédente.

Le ministre nous a aussi expliqué pourquoi la mise en place du périmètre de consolidation rendrait inutile la mise en réserve de moyens dans un pararégional de type A comme le Fonds de réserve créé l'an dernier et pourquoi la turbine de cette année utilisera la STIB comme moyen de transférer près de 75 millions d'euros.

En conclusion, le ministre a considéré que le budget 2003 aussi bien en ce qui concerne la dette (augmentation de la capacité d'emprunt du Fonds du logement) que les recettes (modification des droits d'enregistrement) et que les dépenses (25 millions d'euros dans le cadre des contrats de quartier), traduisait la volonté politique du gouvernement de donner la priorité à la politique du logement.

Prudence et optimisme malgré la conjoncture économique défavorable sont les mots qui résument le mieux l'exposé du ministre.

Et maintenant, je cède la parole à Mme Mouzon qui résumera les réactions des députés à cet exposé ministériel. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon, rapporteur.

Mme Anne-Sylvie Mouzon, rapporteur. — Madame la présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, comme il n'est pas

indispensable d'avoir avalé un manche de brosse pour s'intéresser aux finances et aux budgets, la bande de joyeux drilles qui composent votre commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des affaires générales s'est lancée dans la discussion générale. Celle-ci a porté sur des sujets aussi divers, variés, passionnants et drôles que l'estimation de la dotation impôt des personnes physiques — sur ce point vous savez qu'un conflit nous oppose au fédéral qui estime avoir versé trop aux régions — la technique des crédits non consommés, la façon de les établir, le fait de savoir qu'ils ne seront pas non plus consommés la fois suivante.

La discussion a porté également sur la turbine. Combien de temps cela va-t-il continuer ? Est-ce possible ? Est-ce une turbine brute ou une turbine nette ? Vous me regardez d'un air interrogatif, Mme Saïdi, mais vraiment on a discuté de turbines brutes et de turbines nettes. Je vous renvoie au rapport pour davantage d'explications.

La discussion a porté aussi sur la réforme fiscale et, bien entendu, sur les estimations de recettes, qui sont toujours très difficiles à chiffrer, en cas de réforme des droits de succession, des droits d'enregistrement et des droits sur les jeux et paris, avec la venue du nouveau casino.

Autres sujets abordés : la dette, sa gestion, son ampleur, les économies réalisées ou non, sans oublier le fameux périmètre de consolidation de la norme SEC 95. Pour quelles raisons certains para-régionaux y sont-ils et d'autres non.

La discussion s'est poursuivie sur l'encours des engagements, l'organe central de financement qui avait été prévu mais auquel on a substitué une autre technique, sur la taxe régionale autonome, l'eurovignette dont le rendement est influencé par le départ des Allemands, la participation de la Flandre dans le financement de la station d'épuration, la vente de biens immobiliers, les charges d'urbanisme, la croissance zéro des dépenses de fonctionnement des administrations, les 400 millions aux hôpitaux publics, la dotation commune, ses composantes et son indexation, le Fonds « Grenier à blé » qu'il avait été prévu de constituer pour lisser l'évolution quelque peu chaotique de certaines recettes fiscales, l'effort important qui est consenti cette année en matière de logements, le Fonds « Eau » qui pose aussi des problèmes en termes de norme SEC. En effet, il semble que les sommes octroyées à ce Fonds n'influencent pas le solde net à financer tel qu'il a été calculé par le Conseil supérieur des Finances mais que, par contre, le retrait de montants exerce bien une influence.

La discussion a porté sur le monitoring qui sera mis en place à l'occasion de cette norme SEC. Si j'ai bien compris, le ministre sera chargé d'un monitoring mensuel. La discussion s'est poursuivie sur la mainmorte, sur la turbine STIB, plus particulièrement, et sur une plus grande transparence des comptes. Il y a un grand retard pour les comptes définitifs mais il existe un écart d'exécution et des comptes provisoires qui sont analysés par la Cour des comptes. En considérant ensemble le monitoring, l'examen de la préfiguration des comptes et le taux d'exécution du budget, on devrait pouvoir avoir, en commission des Finances, un suivi plus actualisé des comptes et des dépenses réels qu'en se référant au dernier compte connu, c'est-à-dire celui de 1990, celui de 1991 nous étant annoncé.

Une fois de plus, nous avons regretté les délais dans lesquels il a fallu examiner toutes ces matières. Nous avons beau être de joyeux

drilles, nous compensons, par notre connaissance des dossiers, les difficultés que nous reconstruisons en devant analyser les documents très rapidement.

Après les réponses du ministre, qui figurent soit dans le rapport de la discussion générale ou dans les annexes, soit dans le document reprenant les rapports des commissions permanentes, la commission a examiné la division 10 « Fonction publique », la division 23 « Dette », la division 22 « Image internationale de Bruxelles » et « Relations extérieures » ainsi que les divisions 1 à 9 relatives au « Fonctionnement ».

Ensuite, votre commission est passée au vote sur l'ensemble. Trois amendements du gouvernement ont été adoptés. En ajustement, tant en Voies et Moyens qu'en Dépenses, les votes sur l'ensemble ont été acquis par 8 voix pour le 3 voix contre. Le même résultat a été obtenu pour le budget 2003.

En ce qui concerne le budget d'agglomération, les votes ont été acquis par 10 voix pour et une abstention.

S'il faut reconnaître que nous avons dû travailler rapidement, je pense que personne ne nous démentira quand nous disons que le ministre a en tout cas essayé de nous donner énormément de réponses circonstanciées et qu'il y a, en annexe, de nombreux tableaux passionnants.

Je pense qu'il vaut mieux se référer au texte et qu'il ne rime à rien de vous donner ici, dans un rapport, des chiffres que vous trouverez dans les rapports écrits. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — Je remercie les deux rapporteurs, le ministre et son cabinet d'avoir fourni tous les documents. Il est vrai que, plus vous en donnez plus les questions sont nombreuses.

Het woord is aan mevrouw Brigitte Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, ik dank alle collega's voor de urenlange diepgaande besprekingen die we in de commissie over deze begroting hebben gevoerd. De CD&V-fractie staat achter het begrotingsvoorstel. De knelpunten die desondanks bestaan, hebben te maken met beleidsopties. Positieve punten zijn de stijging van de middelen en de verdere afbouw van de schulden. Dat wijst op toekomstgericht denken.

Ondanks de huidige ongunstige economische conjunctuur hanteert de regering een groeivoet van 2,4 %. Wij vragen ons af of dat wel verantwoord is. Het zou spijtig zijn als we in de loop van het jaar moeten vaststellen dat sommige belangrijke doelstellingen in het gedrang komen, zoals de hervorming van de successie- en registratierechten, en de initiatieven om de stad te doen heropleven via wijkcontracten en de huisvesting. Wat dat laatste betreft, zijn we verheugd over de maatregelen om het wonen in Brussel te promoten. Zo wordt de leningscapaciteit van het woningfonds aanzienlijk verhoogd. We moeten jonge gezinnen ertoe aanzetten in Brussel te blijven wonen, vooral mensen uit de middenklasse, die moeten meehelpen de draagkracht van het gewest in de toekomst te verzekeren. We dringen erop aan dat de middelen om de huisvesting te promoten in de volgende begroting nog meer worden verhoogd.

Wij zijn uiteraard niet blind voor de problematiek van de armoede en de huisvesting. We hebben daarvoor gisteren in de commissie voor de Huisvesting en de Stadsvernieuwing overigens een interessante vergadering gehad. De inspanningen in de sector van de sociale huisvesting moeten worden voortgezet. We moeten streven naar evenwicht tussen het beleid inzake sociale huisvesting en de huisvesting van de personen met een gemiddeld inkomen.

We juichen de oprichting van een gewestelijk observatorium voor de huisvesting toe. Met de hulp van de gemeenten zullen we het woningaanbod over het hele Brusselse grondgebied in kaart kunnen brengen. Op die manier kan het probleem van de leegstand worden aangepakt. Op dit ogenblik zijn er minstens 6.000 leegstaande woningen die in gebruik kunnen worden genomen.

Er worden middelen vrijgemaakt voor het toekennen van renovatiepremies. We vinden het spijtig dat die premies uitsluitend worden toegekend voor renovaties aan de eigen woning. Het zou zinvol zijn als dit initiatief zou kunnen worden uitgebreid naar de huurwoningen zodat de senioren hun woning desgevallend kunnen laten aanpassen en ze er langer kunnen blijven wonen. Dat is op dit ogenblik nog niet mogelijk.

De werkloosheid in het Hoofdstedelijk Gewest is onrustwekkend hoog en bedraagt momenteel ongeveer 20%. Dat is een echte schande. We vragen ons af of het beleid wel voldoende dynamiek ontwikkelt om dat probleem op te lossen. We stellen bovendien een gebrek aan beginnende ondernemingen vast. KMO's zijn bronnen van tewerkstelling en moeten meer kansen krijgen. Er moet meer aandacht worden besteed aan deze problematiek. Daartoe moet beter worden samengewerkt met de andere gewesten. De Vlaamse Gemeenschap doet heel wat inspanningen om Brusselse werklozen buiten de stad, in de onmiddellijke omgeving van Brussel in dienst te nemen.

Een ander heikel punt is het deficit van de openbare ziekenhuizen. Het gaat om een bedrag van 400 miljoen oude Belgische frank. Uit de evolutie van het deficit gedurende de jongste jaren kan worden afgeleid dat de toekenning van 500 miljoen frank niets oplost. Het beheer van de ziekenhuizen moet dringend worden geherstructureerd teneinde te vermijden dat de toestand verder uit de hand loopt. We vragen ons af of het betrekken van alle gemeenten bij het beheer van de Iris-ziekenhuizen wel de juiste oplossing is. Zou het beheer van de ziekenhuizen niet beter naar een bovengemeentelijk niveau worden getild? Iedereen is het erover eens dat de dienstverlening van de Iris-ziekenhuizen een ruimer gebied bestrijkt dan de gemeente waar het Iris-ziekenhuis is gevestigd, maar dat het de OCMW's van die gemeenten zijn die voor de kosten moeten opdraaien.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — *Mevrouw Grouwels*, misschien kan de oplossing er voor een deel in bestaan de solidariteit van de andere gemeenten in te roepen en de lasten te spreiden. Wellicht kan daarna een volgende stap worden gezet in de richting van het gewest.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Het staat alleszins vast dat de zes betrokken gemeenten de last niet alleen kunnen blijven dragen. Dat is onredelijk, gelet op het bereik van de ziekenhuizen. De minister pleit blijkbaar voor een tussenstadium. Het beheer van een zie-

kenhuis is bijzonder complex en we moeten naar het meest efficiënte bestuursniveau streven. Ik veronderstel dat ook de minister dat als uiteindelijk doel beschouwt.

Mijn laatste punt betreft de promotie van het nationaal en internationaal imago van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Ik sta volledig achter de inspanningen van het Hoofdstedelijk Gewest om de internationale gemeenschap zo goed mogelijk te onthalen. De minister heeft verklaard dat het heel belangrijk is dat het imago van Brussel als internationale hoofdstad in Europa, ook in de tien nieuwe lidstaten, voldoende wordt gepromoot. Voor de nieuwe lidstaten is het immers niet zo vanzelfsprekend dat Brussel de hoofdstad is van Europa omdat het meer en meer buiten het centrum van het Europees gebeuren gesitueerd is. We hebben er alle belang bij ervoor te zorgen dat Brussel de hoofdstad van Europa blijft.

Voorts moet het Hoofdstedelijk Gewest meer werk maken van de promotie van zijn nationaal imago. Als we willen dat Brussel de hoofdstad van Europa blijft, dan is de inzet van alle Belgen — Vlamingen, Walen en Brusselaars — vereist. Het beleid inzake de promotie van het imago van ons gewest staat nog in de kinderschoenen. Brussel moet aan Vlaanderen en Wallonië duidelijk maken dat ze in hun hoofdstad welkom zijn.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Daar ben ik het volledig mee eens.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — CD&V is het eens met de begroting in haar geheel. De heer Béghin zal straks nog enkele specifieke aandachtspunten belichten.

Mevrouw de Voorzitter. — Mijnheer de Minister, wij zouden de aanwezigheid van de andere regeringsleden ten eerste op prijs stellen opdat ze de vragen die tot hen zijn gericht, zouden kunnen beantwoorden. Ik betreur overigens ook dat er zo weinig parlementsleden aanwezig zijn op dit begrotingsdebat.

De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — *Mevrouw de Voorzitter*, de begroting die vandaag wordt voorgesteld en waarvoor onze goedkeuring wordt gevraagd, kan in één woord worden samengevat: hypocriet. De begroting is hypocriet omdat de heren ministers en staatssecretarissen met allerlei beloften en ronkende verklaringen afkomen voor het oplossen van de problemen waaraan ze zelf schuld hebben door hun anti-volks en anti-democratisch beleid, en door hun totale incompetentie.

*(M. Marc Cools, Vice-Président, remplace
Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Marc Cools, Ondervoorzitter, vervangt
mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

De voorbeelden in de begroting zijn legio. In de begroting worden meer middelen uitgetrokken voor sociale huisvesting. Zo is er het

plan om onteigende gebouwen op te kopen en om te vormen tot sociale woningen. Nochtans zijn het net jullie, de traditionele machtspartijen, de nepdemocraten, die verantwoordelijk zijn voor de hoge nood aan betaalbare woningen in Brussel, enerzijds, en de verloederen en verkrotting van vele volksbuurten in onze stad, anderzijds. Jullie zijn het, de traditionele machtspartijen, de nepdemocraten, die jarenlang plat op de buik gingen voor het geld van de nietsontziende betonbaronnen die hele wijken met de grond gelijkmaakten om er kantoorblokken op te richten. Het zijn jullie die jarenlang plat op de buik gingen voor de schone schijn en het geld van de eurocraten. *Brussels* als Europese hoofdstad is de finale doodsteek geworden voor Brussel als leefbare en aangename woonstad. Zij die hebben geprofiteerd van de sloop- en bouwwoede van de betonbaronnen en die zelfs ergens in de *Clos des Milliardaires* of zogezegd op de Louizalaan boven hun kabinet wonen, gaan nu praten over maatregelen om de verloederen en verkrotting en de leegstand te stoppen.

Waarom is de nood aan sociale woningen in Brussel zo groot? Omdat de huur- en koopprijzen van woningen in de Brusselse gemeenten gewoonweg onbetaalbaar zijn geworden. Euro-Brussel heeft ervoor gezorgd dat de Brusselaar uit zijn stad wordt verdreven en wordt ingewisseld tegen kapitaalcrachtige eurocraten. De sociale woningen waaraan de Brusselaars nood hebben, worden echter volgestopt met vreemdelingen en asielbedriegers in een ware eigen-volk-laaststpolitiek. Onlangs liet een Brusselse VLD-politicus ons nog weten dat de wachtlijsten voor de sociale woningen, die nu voor de 19 gemeenten zijn samengevoegd, vrijwel vol staan met vreemdelingen, met als gevolg dat de vreemdelingen die waren ingeschreven in Molenbeek, worden doorverwezen naar Ganshoren of naar een andere gemeente waar voorheen nauwelijks vreemdelingen woonden.

Het effect van het creëren van meer sociale huisvesting in de komende jaren zal trouwens volledig worden tenietgedaan wanneer er na de uitbreiding van de Europese Unie met lidstaten uit het Oosten — en zelfs met lidstaten die volledig on- en anti-Europees zijn, zoals Turkije — meer nood zal zijn aan kantoorruimte en aan woonegelegenheid voor de nieuwe eurocraten en ambtenaren die Brussel zullen overspoelen. Ook dan zullen jullie, de traditionele machtspartijen, de nepdemocraten, plat op de buik gaan voor het geld van de betonbaronnen en de schone schijn van de Europese fata morgana.

In de begroting voor de huisvesting wordt trouwens vermeld dat er 300.000 euro wordt uitgetrokken voor het inrichten van adviesraden voor de huurders. De verkiezingen voor die raden zouden in december 2003 worden gehouden. De staatssecretaris was er als de kippen bij om te kakelen dat de nodige maatregelen zullen worden genomen om ervoor te zorgen dat daarin geen zogenaamd extreemrechtse kandidaten zitting zullen hebben. Kritische mensen die de ware problemen van dit gewest willen aankaarten zijn dus niet welkom; enkel de slippendragers en jaknikkers van de nepdemocraten zijn welkom. De watermeloenen van Ecolo applaudisseerden natuurlijk luid bij zoveel rood fascisme. Meer kunnen we natuurlijk niet verwachten van de aanbidders van Pol Pot, Stalin en Mugabe, die een intens gevoel van warmte en geluk voelen wanneer hun ideologische broeders in China kritische studenten met tanks laten vermorzelen.

Dezelfde hypocrisie zien we bij de begroting voor de bescherming van gebouwen en monumenten. Ook daar meldt de regering trots dat de middelen opnieuw worden verhoogd. Ook het Vlaams Blok is daarover verheugd, maar alweer zijn het dezelfde traditionele

machtspartijen die verantwoordelijk zijn voor de sloop, de vernietiging of de verloederen van vele Brusselse gebouwen en monumenten die moesten wijken voor de goede vrienden betonbaronnen en eurocraten.

Dezelfde hypocrisie zien we bij de begroting voor afval- en milieubeheer. Enerzijds wil men aan meer preventie doen, maar anderzijds wordt het creëren van slachtafval doelbewust aangemoedigd door het plaatsen van afvalcontainers voor — op de koop toe — onwettige, illegale thuisslachten.

Dezelfde hypocrisie vinden we bijvoorbeeld ook bij de begroting economische zaken. Men wil meer steun verlenen aan de bedrijven die zich in Brussel vestigen en men wil meer bedrijven aantrekken of lokken. Anderzijds worden de taksen voor de in Brussel gevestigde bedrijven op zulke schandalige manier verhoogd, dat grote bedrijven het hoe langer hoe minder aantrekkelijk vinden om zich in Brussel te komen vestigen. Op 11 december laatstleden blokletterde het Frans-talige weekblad *Vlan* nog ondubbelzinnig: « *Entreprises bruxelloises : la grande évasion !* ». De huidige regering verjaagt de bedrijven gewoonweg uit Brussel. Dat zulks ronduit rampzalig is voor de werkgelegenheid, is duidelijk. De werkloosheid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest stijgt onrustwekkend en bereikt stilaan ongeziene hoogten. Dat is de realiteit van het economisch beleid in Brussel.

In plaats van Brussel weer aantrekkelijk te maken voor bedrijven en op die manier de werkgelegenheid te stimuleren, vergooit de regering het belastinggeld liever aan allerhande domme initiatieven en non-events. Tijdens de bespreking in de commissie verklaarde de minister dat de strijd tegen discriminatie bij aanwerving de toprioriteit van zijn beleid is. Inderdaad, liever stelt men het openbaar ambt open voor fundamentalistische Ali Baba's en andere rovers dan de werkloosheid op een doeltreffende, adequate manier aan te pakken. Kwestie van te weten waar de prioriteiten van de regering liggen.

Nog een staaltje van hypocrisie : de regering wil een extra inspanning leveren voor de ex-werknemers van het ter ziele gegane Sabena. Nu stel ik de vraag : wie is er in de eerste plaats verantwoordelijk voor het economische, sociale en menselijke drama bij Sabena? Het zijn net die partijen, de traditionele machtspartijen, de nepdemocraten die in deze regering zitten : de CD&V van mijnheer Dehaene die het dossier jarenlang heeft laten verzieken; de VLD van Daems en De Croo die mede verantwoordelijk zijn voor de dood van Sabena; maar vooral ook de Franstalige partijen die er voor hebben gezorgd dat Sabena niet in zee ging met het florissante — doch Nederlandse — KLM, maar wel met het onbetrouwbare — maar francofone — Air France en Swissair.

Het is duidelijk dat de verkiezingen stilaan in aantocht zijn. De begroting is namelijk volledig in tegenspraak met het werkelijk gevoerde beleid van de jongste jaren in dit gewest. De begroting heeft slechts één doel : de onkunde en de machtswellust van de jongste jaren camoufleren. De begroting is alleen maar schone schijn en dit Parlement begint dan ook verdacht veel te lijken op *the Boucquet Residence*.

Op bepaalde vlakken toont de begroting nochtans wel waar het de huidige machthebbers en slippendragers van de traditionele machtspartijen werkelijk om gaat. Het Brussels Parlement is niets meer dan een schijnparlement, een overbodige poppenkast die wordt gestuurd vanuit Laken, Namen en Parijs.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — In uw plaats zou ik ontslag nemen. Als u vindt dat dit een poppenkast is en dat u hier geen nuttig werk kunt leveren, bespaar de Brusselse belastingbetaler uw aanwezigheid hier dan en geef uw ontslag. Dat is niet moeilijk : een eenvoudig briefje aan de voorzitter volstaat om u definitief van dit Parlement te verlossen en dan zijn wij ook van u verlost.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat zou u maar al te graag willen, Mijnheer de Minister, maar een democratie heeft helaas voor u, behoefte aan het bestaan van een politieke partij die de wil van het volk vertolkt, en die de beslissingen die hier in deze poppenkast worden genomen openbaar maakt en aanklaagt. U vertelt de bevolking niet wat er hier gebeurt, u houdt zich enkel bezig met het voeren van campagnes die door mediaspecialisten worden voorbereid. De bevolking krijgt de waarheid niet te horen. Daarom is er nood aan een sterke oppositiepartij. Het enige doel van deze poppenkast is de francofonie in Brussel te versterken en elke Vlaamse weerstand uit de weg te ruimen. U doet flink mee met dat spelletje.

Ook daarvan zijn de voorbeelden in de begroting die voorligt legio. Ik stel vast dat de minister niet luistert omdat hij liever met de PS-fractievoorzitter praat. Nu ziet iedereen wat ik bedoel met een poppenkast. De enige aanwezige minister luistert niet naar de uiteenzetting van de fractievoorzitter van de grootste Vlaamse partij.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Ik ben in staat om tegelijkertijd naar uw uiteenzetting te luisteren en naar wat de fractievoorzitter van de PS mij wil zeggen. Bovendien hoef ik niet veel aandacht voor uw woorden op te brengen, aangezien dit Parlement volgens u toch niet meer is dan een poppenkast.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Het is nochtans de hoogste tijd dat u enige aandacht schenkt aan wat ik u vertel en dat deze poppenkast opnieuw de basis van de democratie wordt. U kunt een eerste aanzet geven door naar mijn uiteenzetting te luisteren.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — En u zou een eerste aanzet kunnen geven door de waardigheid te tonen die met uw ambt overeenstemt, een aangepaste taal te hanteren en het nodige respect op te brengen voor deze instelling.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — U mag de zaken niet verwarren. Er is een verschil tussen respect opbrengen en alles zomaar goedkeuren. Het is niet omdat ik u als mens respecteer, dat ik de beslissingen van de regering zonder meer moet goedkeuren. Er is slechts één oppositiepartij die er niet voor terugschrikt de mening van een groot deel van de bevolking te vertolken. Ecolo en de PSC voeren een schijnoppositie.

De regering wil Brussel weer aantrekkelijk maken om te wonen. Dat zou ze natuurlijk kunnen doen door de nodige middelen uit te trekken om de criminaliteit en het vreemdelingenprobleem aan te pakken of door de pletwals van Europa te stoppen. Maar neen, de regering wil dat doen door een brochure uit te geven over de kwaliteit

van het leven in Brussel. Die brochure wordt verspreid in Brussel en in Wallonië en wordt gepromoot in de Waalse en de Brusselse media, maar niet in de Vlaamse media. Het is inderdaad niet de bedoeling van deze regering dat er meer Nederlandstaligen in Brussel komen wonen. Voor deze regering moet Brussel multicultureel worden, zolang die verschillende culturen tot de overkoepelende cultuur van de francofonie behoren. Vlamingen daarentegen zijn in hun eigen hoofdstad al lang niet meer welkom. Trouwens, ook een campagne ter bevordering van het fietsverkeer in de hoofdstad zal blijkbaar alleen maar via de RTBF worden gevoerd.

Van deze anti-Vlaamse of anti-Nederlandstalige houding getuigt ook de Minister-President. Bij de bespreking van het hoofdstuk over wetenschappelijk onderzoek pleitte hij er namelijk voor om minder gebruik te maken van het Engels of van een Engels mengtaaltje en eiste hij dat er meer Frans zou worden gebruikt. Ook voor de Minister-President is het Nederlands bijna — ik zal het in zijn eigen taal zeggen — « *quantité et qualité négligeables* ». denkt de Minister-President misschien dat het Nederlands niet geschikt is als wetenschappelijke taal ? In dat geval moet ik hem teleurstellen. Doorheen de geschiedenis hebben Vlamingen in hun eigen taal een bijzonder belangrijke bijdrage geleverd aan het wetenschappelijk onderzoek. Ik denk daarbij aan de 16^{de} eeuwse wiskundige Gielis van den Hoecke, de 16^{de} eeuwse natuurkundige Dodoens, de wiskundige Simon Stevin en de 17^{de} eeuwse chirurg Jan Palfyn. Er is ook nog Corneel Heymans, de Vlaming verbonden aan de Gentse universiteit, die de Nobelprijs voor geneeskunde en fysiologie won, amper twintig jaar nadat de vernederlandsing van de Gentse universiteit een *acte de vandalisme scientifique* werd genoemd. Of ook nog de Vlaamse ondernemer Lieven Gevaert. Stuk voor stuk ondernemers en wetenschappers die in hun gebied tot de absolute wereldtop behoorden en die Nederlands spraken. In plaats van een pleidooi te houden voor meer Frans in Brussel kan de Minister-President misschien een campagne opstarten om het gebruik van het Nederlands als wetenschappelijke taal in Brussel te promoten.

Een ander voorbeeld van de exclusieve relatie die het Brussels Gewest met de rest van de francofonie in dit land en de wereld wenst te onderhouden, is de buitenlandse handel. Landen zoals Vietnam of bepaalde Afrikaanse landen worden als handelspartner beschouwd omdat het in eerste instantie landen zijn die tot de francofone invloedssfeer behoren.

Dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest niet al te kieskeurig is wat betreft haar handelspartners, is wel duidelijk. Het gewest kiest tot handelspartner net de landen die uitblinken in het overtreden van de mensenrechten, het inrichten van werkkampen voor politieke tegenstanders en het vermoorden van andersdenkenden. Een greep uit het aanbod : Cuba, waar de communist Castro als een ware dictator de plak zwaait; China, waar andersdenkenden in kampen worden gestoken, leden van de Falung Gong worden geëxecuteerd, Tibetanen en hun cultuur worden uitgeroeid. Voorts zijn er Koeweit, Libanon en Singapore. Ga maar eens na hoe dik de dossiers van Amnesty International over die landen zijn. En de Socialistische Republiek Vietnam, een waar arbeidersparadijs waar politieke tegenstanders van de rode ideologie openbaar worden geëxecuteerd. Of wat dacht u van Pakistan, het land dat de Talibanstrijders een hand boven het hoofd houdt; of de handelsmissie van het gewest naar Nigeria, het fijne land waar vrouwen worden gestenigd omdat ze in de ogen van Allah de Oppermachtige zondig wezens zijn ? Dat zijn dus de geprivilegieerde handelspartners van het Brussels Gewest. Dat zijn

de partners van de meerderheid die denkt dat ze het morele en democratische geweten van het land is. Stuk voor stuk landen waar islamfundamentalisten en socialistische dictators de plak zwaaien.

Misschien kan de Werkgroep ter Bevordering van de Democratische Waarden zich daar eens over buigen, dan zou hij misschien eindelijk iets nuttigs doen.

Bovendien werken de Brusselse handelsattachés vooral samen met Awex en niet met Export Vlaanderen. Nochtans is Vlaanderen wat export betreft een gekende en gewaardeerde handelspartner in het buitenland. Nochtans is de relatie tussen Export Brussel en Awex veel hechter dan die tussen Export Brussels en Export Vlaanderen. De Brusselse handelsattachés verlenen slechts in één land steun aan Vlaamse exporteurs, maar in vijf landen aan Waalse exporteurs. Omgekeerd stellen we vast dat Brusselse ondernemingen in vijf landen een beroep doen op Export Vlaanderen en dat ze in 25 landen een beroep kunnen doen op Awex. Efficiëntie en slagkracht moeten blijkbaar baan ruimen voor een doelbewuste politiek om Brussel in het buitenland te laten overkomen als een eentalig francofoon gewest en om de banden tussen de landen uit de francofone invloedssfeer onderling te verstevigen.

Ik wil nog een paar zeer concrete puntjes uit de begroting bespreken. Wat het openbaar vervoer en meer in het bijzonder de MIVB betreft, stelt minister Chabert precies dezelfde doelstellingen als vorig jaar. Mogen we daaruit besluiten dat hij het voorbije jaar niets heeft gepresteerd? Voorts stellen we vast dat de begroting voor veiligheid bij de MIVB is gestegen. Hoewel de Brusselse metro volgens de minister ongeveer de veiligste ter wereld is, waar dus waarschijnlijk geen dames worden vermoord omwille van een paar euro en waar dus waarschijnlijk geen Afrikaanse jongerenbendes huishouden, vindt de minister het toch nodig om het budget voor veiligheid te verhogen. We kunnen enkel hopen dat het geld deze keer niet wordt besteed aan observatiecamera's die niets observeren omdat ze nooit aanstaan. Er zouden alleszins levens kunnen worden gered in de metro waar zagezegd nooit iets gebeurd!

Uit de begroting blijkt dat er onder meer middelen worden uitgetrokken voor *Carrefour Jeunes Africaines*, een initiatief van enkele Afrikaanse moeders die het benedegeweld van Afrikanen de kop willen indrukken. Op zich kunnen wij een dergelijk initiatief natuurlijk alleen maar toejuichen, maar als de politiek de nodige moed aan de dag zou leggen, zou ze ervoor kunnen zorgen dat de jongerenbendes keihard worden aangepakt door de politie. Initiatieven zoals *Carrefour Jeunes Africaines* zijn uiteraard allemaal goed bedoeld, maar ze zouden overbodig zijn als de gevestigde machtspartijen hun politiek correcte oogkleppen zouden afdoen, de problemen van de grootstad zouden willen inzien en ernaar handelen.

Een ander concreet puntje waarover ik iets wil zeggen, is de begroting voor de brandweer. Volgens de staatssecretaris is er bij de brandweer geen vuiltje aan de lucht. Dat de brandweelieden het daarmee zelf niet eens zijn, is waarschijnlijk maar een detail. Eén ding wil ik u evenwel niet onthouden. Uit de begrotingsbespreking bleek dat voor de staatssecretaris de problemen met de levensgevaarlijke brandweermaskers zijn opgelost. Wie was overigens verantwoordelijk voor de aankoop van die levensgevaarlijke rommel? Is dat dossier nog altijd toevallig zoek? Werd die rommel snel-snel aan brandweerkorpsen in het buitenland verpatst? Toen het Vlaams Blok een vraag wou stellen over die bedenkelijke transactie, kregen

we het locanieke antwoord dat het gewest niet bevoegd is voor die materie en dat we onze vraag maar moesten richten tot de regering van het betreffende land. Een zo groot politiek genie als de voorzitter hoort thuis in de federale regering. Als daar dan iemand durft emmeren over wapenleveringen aan Nepal, kan ze terugblaffen en zeggen dat de regering daarvoor niet bevoegd is en dat men de vragen in het Nepalese Parlement moet gaan stellen. Een groot publiek licht als onze voorzitter verspilt haar kostbare tijd in dit nepparlement.

Tot slot wil ik nog een opmerking maken over de begroting voor de lokale besturen. Door de wet van 13 juli 2001 worden extra middelen — meer dan 25 miljoen euro — toegekend aan de gemeenten die een Vlaamse schepen hebben. Dat die schepen vaak even Vlaams of on-Vlaams is als Abou Jahjah of Olivier Maingain is blijkbaar bijzaak, ook voor de VLD die lustig meedoet met het vuile spelletje om van frankiljons op papier Vlamingen te maken. Dat er van die meer dan 25 miljoen euro bij wijze van spreken geen extra cent naar initiatieven van en voor Vlamingen in de betrokken gemeente gaat, is blijkbaar ook bijzaak. Geen haan die daarnaar kraait.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — De dame naar wie u verwijst, doet haar werk als Vlaamse schepen naar behoren en wordt door iedereen gewaardeerd, ook door de Vlaamse gemeenschap in Sint-Gillis. Ze werkt met grote overtuiging en deskundigheid en kan velen tot voorbeeld strekken.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Welk percentage van de extra middelen voor Sint-Gillis komt de Vlaamse gemeenschap van die gemeente ten goede. De extra Lambermont- en Lombardgelden komen de Vlamingen niet ten goede. Het is het zoveelste transfer van Vlaams geld naar franskiljonse zakken. Het Vlaams Blok kan en zal niet akkoord gaan met een dergelijke handelswijze.

Uit al het voorgaande blijken twee zaken. Ten eerste is de begroting in wezen een on-Vlaamse begroting. Ten tweede is de begroting een facade, schone schijn die de ware problemen en fiasco's in het Brussels Gewest moeten verbergen. Er wordt een muur van schone schijn opgetrokken om met het oog op de nakende verkiezingen de bevolking in slaap te wiegen en te sussen.

Het moge duidelijk zijn dat de regering en de meerderheid wat ons betreft, radicaal gebuisd is op hun huiswerk. Het Vlaams Blok zal daarom, met meer overtuiging dan ooit, duidelijk en ondubbelzinnig tegen de begroting stemmen.

De Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, we staan voor drie uitdagingen die ik in het kader van deze begroting graag zou overlopen: wonen, werken en leven in Brussel.

Alvorens op die uitdagingen in te gaan, wil ik eerst enkele algemene bedenkingen formuleren. Ten eerste is er de financiële kant van de zaak. Uiteraard moeten de ontvangsten en de uitgaven kloppen. De begroting van dit jaar is evenwichtig en financieel-technisch in orde. Enkele jaren geleden, bij het begin van deze regeerperiode, bedroeg de schuld nog 100% van de ontvangsten. Vandaag is de schuld tot 86% gedaald, wat een onmiskenbare vooruitgang kan worden genoemd. Het is goed dat de regering heeft gekozen voor

budgettaire en financiële stabiliteit en dat ze de normen van de Hoge Raad van Financiën niet heeft overschreden ondanks de moeilijke economische omstandigheden, die misschien zelfs nog kunnen verslechteren. Ik wil de regering feliciteren met die prestatie want het opstellen van een begroting die in evenwicht is en het verminderen van de schuld wordt al te vaak als een vanzelfsprekendheid beschouwd.

Als we het over de financiële toestand van het gewest hebben, kunnen we uiteraard de financiële toestand van de gemeenten niet buiten beschouwing laten. Uit de analyse van Dexia is gebleken dat de financiële toestand van de gemeenten zorgwekkend is. De werkgroep gemeentefinanciën heeft al verscheidene vergaderingen aan de problematiek gewijd. De regering heeft een aantal kortetermijnmaatregelen genomen om de ergste financiële nood van de gemeenten te lenigen. Maar er moeten ook hervormingen worden doorgevoerd om de gemeentebegrotingen op de sporen te houden. Het is duidelijk dat die huidige toestand niet meer te lang mag blijven aanslepen. Ooit zullen er knopen moeten worden doorgehakt. Ik maak daarom van de gelegenheid gebruik om een politiek signaal te geven. De gesprekken in de werkgroep Gemeentefinanciën wekken al te zeer de indruk dat de gemeentelijke afgevaardigden ervan uitgaan dat het gewest het tekort wel zal aanvullen. Ze baseren zich blijkbaar op het *adagium* : « Iedereen dronk een glas, iedereen deed een plas en alles bleef zoals het was. ». Dat is geen goede oplossing, noch voor het gewest, noch voor de gemeenten. De VLD is bereid het gesprek over de herfinanciering van de gemeenten aan te gaan, maar bij dat gesprek zullen onvermijdelijk de taakverdeling en de bevoegdheidsverdeling tussen de gemeenten en het gewest ter sprake komen. Maandagochtend was ik aanwezig op het colloquium dat door de VUB, de ULB, de Facultés Universitaires Saint-Louis en de KUB werd georganiseerd omtrent de toestand van de 19 gemeenten. De spits werd afgebeten door onze Minister-President, de heer de Donnea, die in eigen naam verklaarde dat we het gesprek met de gemeenten moesten aangaan, maar dat daaraan een aantal gevolgen waren verbonden.

Hij zei dat hij bij het begin van een regeerperiode geen zin zou hebben als Minister-President een aantal blanco cheques te tekenen ten voordele van de MIVB, de gemeenten en andere uitgavenposten, met als gevolg dat de begrotingsmarge voor de gewestelijke regering tot 5 % of zelfs minder zou worden herleid. Dat is een gerechtvaardigd standpunt. Het is uiteraard niet de bedoeling dat we tot een krachtmeting komen met de gemeenten, maar we kunnen het institutionele gesprek evenmin uit de weg gaan. De Minister-President is van oordeel dat ruimtelijke ordening en het beheer van de infrastructuur die niet lokaal gebonden zijn, naar het gewest moeten worden overgeheveld. Dat betekent niet dat alle lasten naar het gewest zullen gaan en dat de gemeenten uitsluitend de lusten zullen blijven genieten. Zo eenvoudig is het niet.

Blijkbaar heeft de Minister-President op korte tijd veel geleerd, want ik herinner me nog goed de besprekingen waarbij duidelijk werd gemaakt dat de politie helemaal niet tot de gewestelijke bevoegdheid behoorde. Dat is vandaag weliswaar ook nog niet het geval, maar ook op dat vlak stellen we evoluties vast die ons zullen nopen tot debatten waarvan we de afloop nog niet kennen, maar waarvan de stellingen langzamerhand bekend geraken.

We moeten tot *New Deal* komen, om het met de woorden van president Roosevelt te zeggen. We mogen dat alles natuurlijk niet opblazen, want op het colloquium waarover ik het zonet had, werd

een vergelijkende studie van de VUB gepresenteerd over het bestuursmodel van andere Europese hoofdsteden en de verhouding van de lokale entiteiten tot de overkoepelende stedelijke entiteit. Er zijn verschillende modellen mogelijk, maar we moeten ervoor zorgen dat we op bestuurtechnisch vlak geen achterstand oplopen tegenover vele andere Europese hoofdsteden.

In dit kader wil ik even de aandacht vestigen op de Cobru. De VLD is niet tevreden over het werk van die conferentie.

De heer Rudi Vervoort. — Wie is wel tevreden over de Cobru ?

De heer Sven Gatz. — Dat is een goede vraag. Ik zal straks enkele suggesties doen die wellicht tot een verbetering zullen leiden.

We zijn niet tevreden over de manier waarop de Cobru wordt geleid, noch over de manier waarop ze functioneert. Het onmogelijk om met een groep van 30 personen tot concrete resultaten te komen. Ik stel dus voor de conferentie af te slanken tot een werkbare groep en een echte agenda op te stellen, anders kunnen we ze beter in de koelkast stoppen en de verkiezingen van 2004 afwachten. In dat geval moeten we ons wel afvragen of we de regeling van de gemeentefinanciën zo lang kunnen uitstellen.

Ik kom nu tot de drie punten die ik in de inleiding heb geformuleerd, namelijk wonen, werken en leven. De regering heeft bij het opstellen van de begroting in dat opzicht goede keuzes gemaakt.

Het is goed dat het zwaartepunt van de begroting van dit jaar op wonen ligt. Het is overigens de vierde opeenvolgende keer dat de middelen voor huisvesting worden verhoogd. Ten opzichte van 2002 stijgt het budget met 14 %. Ten eerste is er een stijging van de leningsmachtiging van het Woningfonds, dat jaarlijks 800 hypotheekleningen afsluit. Voorts gaat de werkingsdotatie van de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij gevoelig omhoog. Na de noodzakelijke investeringen om de achterstand weg te werken en de basislevenskwaliiteit in de sociale woningen te realiseren, zullen we er hopelijk in slagen eindelijk een aantal nieuwe woningen te bouwen. In nauwe samenwerking met het Parlement zal de regering initiatieven moeten nemen om tegemoet te komen aan de doelstellingen inzake huisvesting van het armoederapport. Gisteren hebben we in de commissie voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing nog over dat onderwerp gedebatteerd. Op dat vlak zullen er harde noten te kraken zijn. Dat heeft onder meer te maken met de uitbreiding van de Europese Unie en met de crisis op de Brusselse huisvestingsmarkt. De regering en het Parlement proberen het probleem weliswaar aan te pakken, maar we moeten wellicht nog inventiever te werk gaan. Fiscale hefboomen kunnen op middellange termijn leiden tot een verbetering van de concurrentiepositie van ons gewest ten opzichte van het Vlaams en het Waals Gewest. De hervorming van de successierechten en de registratierechten komen morgen uitgebreid aan bod. Het verheugt mij ook dat het systeem van de renovatiepremies op een gunstige manier is gewijzigd. Bovendien worden de inspanningen voor de wijkcontracten voortgezet. Het is het meest geslaagde beleidsinstrument dat sedert het begin van de jaren '90 door dit gewest is ontwikkeld. Ten slotte is het beleid van de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij erop gericht een beleid uit te bouwen voor middenklassewoningen die net onder de marktprijs worden verkocht.

Dit is een indrukwekkend arsenaal aan maatregelen. We moeten afwachten om te zien of ze volstaan om aan de enorme uitdagingen tegemoet te komen.

Wat de tewerkstelling betreft, ligt de toestand moeilijker. De cijfers zijn bekend : slechts 53,9 % van de Brusselse bevolking heeft werk. Anderzijds werkt 17,27 % van de totale Belgische beroepsbevolking in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Hoewel aan de hand van een aantal parameters kan worden vastgesteld dat de werkloosheid lichtjes is gedaald, blijft ze onrustwekkend hoog.

De regering heeft terzake goede maatregelen genomen : de verhoging van de expansiesteun in het kader van het economisch beleid en de rol van de GOMB; de strategische keuze om te investeren in wetenschappelijk onderzoek. Uiteraard kan dat laatste niet alle problemen oplossen, maar het is zinvol dat we dat onderzoek blijven financieren om werkgevers aan te trekken. Voorts moet de discriminatie bij aanwervingen verder worden weggewerkt. Zowel privé-bedrijven als openbare bedrijven moeten een afspiegeling zijn van de samenleving. De regeling zal ook de investering in taalcheques voortzetten. Dat is een belangrijke keuze. We stellen immers vast dat taalkennis in het Brussels Gewest de kans op aanwerving verhoogt. In dat verband had ik graag vernomen hoever het staat met de uitvoering van het protocol met de Vlaamse regering. In de streek rond Brussel, die economisch zeer sterk verbonden is met het Brussels Gewest, is het werkaanbod vrij hoog, zelfs nu de conjunctuur minder gunstig is. In Brussel zijn veel arbeidskrachten beschikbaar, maar het gebrek aan kennis van een tweede of derde taal is vaak een hinderpaal. Ik hoop dat er op dat vlak inmiddels concrete resultaten zijn geboekt.

Ten slotte wil ik het hebben over het leven in Brussel. Daarbij moeten we onder meer aandacht hebben voor het leefmilieu. De maatregelen die in de begroting worden opgesomd, zoals het voortzetten van de investeringen in gewestelijke groene ruimten en de concrete acties inzake duurzame ontwikkeling zijn de uiting van een positieve beleidskeuze. Voorts zullen de nieuwe fase in de selectieve huisvuilophaling, de toepassing van het lucht- en klimaatplan en het terugdringen van de binnenluchtvervuiling de levenskwaliteit verbeteren. De oppositie is wellicht van oordeel dat de evolutie op dat vlak te langzaam verloopt. Die kritiek is in zekere zin terecht, maar niemand kan ontkennen dat het leefmilieubeleid van de regering van jaar tot jaar vooruitgaat.

Ik feliciteer in dit verband staatssecretaris Draps, die er andermaal in geslaagd is de begroting voor monumenten en landschappen te verhogen. Het degelijke beleid terzake heeft nog tot gevolg dat we de achterstand van de voorbije jaren kunnen inlopen.

Wat de mobiliteit betreft, blijft het Gewestelijk Expresnet voor problemen zorgen. Tijdens de vorige openbare vergadering was er een actualiteitsvraag over de implementatie van het Gewestelijk Expresnet. Ondanks de reactie van de minister op het verwijt dat er geen middelen beschikbaar zouden zijn, is het wellicht zinvol een interministeriële conferentie bijeen te roepen om de uitvoering van de engagementen die destijds zijn aangegaan, mogelijk te maken, anders zullen we in 2004 moeten vaststellen dat we enkel hebben gepraat, maar dat er van investeringen nog niets is terechtgekomen.

(Mme Magda de Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda de Galan, Voorzitter treedt opnieuw als Voorzitter op.)

Hoewel men bij elke begroting kritische opmerkingen kan formuleren, moeten we toegeven dat dit een solide begroting is, waarbij de juiste beleidskeuzes werden gemaakt. De VLD-fractie zal ze daarom met overtuiging goedkeuren.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je regrette l'absence de M. de Donnea, Ministre-Président de ce gouvernement.

M. Rudi Vervoort. — Le Ministre-Président participe à un colloque où il représente notre Assemblée. Vous devez le savoir ...

M. Denis Grimberghs. — Si 98 pour cent du programme de législation sont réalisées selon lui. Il ne va pas venir pour les 2 pour cent restants !

M. Christos Doulkeridis. — Je trouve quand même que, pour une discussion de cette importance, la place du chef du gouvernement est dans ce Parlement. L'analyse politique et budgétaire que je ferai ici s'adresse non seulement au ministre chargé du Budget mais également à l'ensemble du gouvernement. Il serait beaucoup plus normal que M. de Donnea privilégie notre Assemblée par rapport à des colloques se déroulant à l'extérieur de notre enceinte.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Doulkeridis, si des messages particuliers sont adressés à mes collègues du gouvernement, je les leur transmettrai au cours du Conseil des ministres qui a lieu demain matin.

Pour le reste, je crois que mes collègues me font confiance.

Mme la Présidente. — Il n'est jamais bon de s'en prendre au membre du gouvernement qui est présent.

M. Christos Doulkeridis. — Mes critiques ne s'adressent nullement à M. Vanhengel. Je ne veux pas non plus dénigrer l'importance qu'il a dans ce gouvernement. Je trouve simplement que lors d'un débat parlementaire, il y a des échanges de vues et qu'il serait normal que le Ministre-Président y participe.

La discussion budgétaire est très certainement l'exercice politique le plus important d'une majorité. Il permet chaque année de faire le point sur la situation financière de la région, sur les projets de chaque branche du gouvernement, et surtout sur les consensus qui peuvent, *in fine*, se dégager au sein de cette majorité.

Sur ce dernier point, je pourrais presque dire, à la place de chacun des membres de ce gouvernement, lesquels sont malheureusement absents aujourd'hui : « Ouf ! Plus qu'un budget à venir ! ». Et encore, un demi en année électorale ! ...

Pour tous les observateurs, il est évident que ce qui fragilise d'abord votre majorité, c'est votre majorité ! J'y reviendrai plus loin.

M. Rudi Vervoort. — C'est un constat de l'opposition ...

M. Christos Doulkeridis. — Ne vous inquiétez pas, Monsieur Vervoort. Nous prenons nos responsabilités. Vous contestez les difficultés rencontrées dans la majorité ? Vous voulez dire que vos relations de travail sont idéales ... ?

M. Rudi Vervoort. — Seuls les résultats comptent. A l'analyse du budget, je pense qu'il n'y a pas lieu d'être trop grincheux.

M. Christos Doulkeridis. — Précisément ! Quand on voit les résultats, on peut s'inquiéter.

Mme la Présidente. — M. Christos Doulkeridis a la parole et je vous demande de lui laisser poursuivre son intervention sans l'interrompre.

M. Rudi Vervoort. — Il le cherche ! Et je suppose que ce sera la même chose avec M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Je n'ai encore rien dit, Monsieur Vervoort.

M. Christos Doulkeridis. — Je stigmatise la majorité, et seul le partenaire socialiste peut réagir puisque le partenaire MR est absent.

M. Eric André. — Je suis présent, Monsieur Doulkeridis !

M. Christos Doulkeridis. — Effectivement, de même que M. de Lobkowicz.

Mais pas un FDF.

M. Rudi Vervoort. — Il n'existe plus le FDF !

M. Christos Doulkeridis. — Je voudrais donc aborder cet exercice budgétaire en liant au moins deux perspectives complémentaires. D'abord la perspective micro, c'est l'analyse des recettes et des dépenses. Personnellement, je ne m'attarderai pas sur le volet dépenses qui va être approfondi par quatre de mes collègues : Anne-Françoise Theunissen reviendra sur l'économie de l'emploi; Alain Daems sur le logement; Geneviève Meunier, sur la mobilité; Alain Adriaens fera un petit exposé sur les recettes et les dépenses de tout le secteur Environnement.

Puis la perspective macro, qui doit reprendre les éléments de contexte dans lesquels s'élabore ce budget.

En joignant donc ces deux perspectives, je développerai ici, au nom du groupe Ecolo, une intervention divisée en trois parties correspondant à ce que nous identifions comme étant trois fragilités dans lesquelles s'inscrit le budget de votre majorité : la fragilité budgétaire de votre budget dans le cadre d'une fragilité budgétaire de la région, la fragilité politique de votre majorité, ainsi que le risque d'une fragilisation communautaire de Bruxelles.

On le sait tous, on est dans un contexte de fragilité budgétaire : votre budget teindra bon an mal an sans doute la route pour 2003 mais vous en savez le prix.

Il y a :

- une recette extraordinaire de 20 millions d'euros en droits de succession, que vous n'aurez pas les années qui viennent;
- une double inscription budgétaire de la mainmorte que vous n'aurez pas les années qui viennent;
- une turbine de 74 millions d'euros via la STIB;
- les 20 millions d'euros d'IPP de contentieux liés au calcul de s'Institut des Comptes nationaux, qui finalement vont grever le solde net à financer (le SNF) au delà de ce qui est admissible par le Conseil supérieur des Finances (CSF);
- la surestimation du taux de croissance;
- toutes les hypothèques de la réforme fiscale que vous avez voulue neutre, et elle doit effectivement l'être, mais qui posent les questions suivantes.

Quid de l'effet retour de 2 millions d'euros ?

Quid de la pertinence des calculs effectués en matière de droits de succession ?

Pensez-vous vraiment récupérer les 750.000 EUR que vous avez encore inscrits au niveau de la modification des tarifs applicables aux ASBL ?

Je ne parierai pas sur le fait que vous n'aurez pas ces recettes, je dis simplement que ces recettes sont hypothétiques et qu'à côté des autres hypothèques qui grèvent le budget que vous nous présentez on se trouve dans une situation qui est fragile pour l'année 2003, certes défendable, mais qui met pour le futur, le budget de la région dans une situation difficile.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Doulkeridis, dans votre position, je comprends très bien votre scepticisme.

M. Christos Doulkeridis. — Je ne suis pas le seul de cet avis, Mme Grouwels est intervenue dans le même sens.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce n'était pas tout à fait dans le même sens; elle était plus prudente.

Je comprends donc bien que dans votre position vous soyez sceptique et vous l'êtes d'ailleurs chaque année.

Même si je comprends parfaitement ce scepticisme, dont vous faites preuve chaque année, vous allez tout de même admettre que les résultats que nous obtenons sur le terrain d'année en année, sont toujours meilleurs que ceux que vous nous prédisiez et même que

ceux que nous espérons, parce que nous sommes prudents et que nous essayons toujours d'avoir une légère surestimation de nos dépenses.

M. Christos Doulkeridis. — Nous ne sommes pas d'accord là-dessus.

Mme la Présidente. — M. Doulkeridis a la parole et le ministre vous répondra, sinon ce n'est pas possible de continuer.

M. Christos Doulkeridis. — Vous n'avez pas le droit de dire que tous les ans je reviens avec un discours sceptique.

Vous confondez peut-être avec le discours tenu, d'autres années, par le CDH qui fait partie de l'opposition. Mais il faut être juste; sur les recettes, par rapport au Lambermont, je n'ai été ni sceptique ni négatif.

A présent, je suis critique par rapport aux choix que vous avez faits dans l'élaboration de votre budget 2003. Il n'y a donc pas de continuité par rapport au discours que nous avons tenu jusqu'ici.

Dans votre budget, on constate la suppression du fameux « Fonds de grenier à blé », mis à SEC95. Il y a aussi une nouvelle rubrique « non-exécution ». Elle est relativement intéressante mais je me pose des questions sur le message envoyé à la population quand vous inscrivez dans vos documents. J'en cite un passage : « Le gouvernement s'engage formellement à ce qu'une partie des dépenses inscrites au budget initial ne soit pas réalisée. ».

Il est surréaliste de trouver ce type de déclaration dans le texte. Vous vous engagez à ne pas dépenser ce que vous avez prévu de dépenser !

Vous allez même plus loin puisque je lis : « Pour être en mesure de respecter cet engagement, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a chargé » — vous, ministre du Budget — « d'organiser le suivi mensuel de l'exécution de toutes les dépenses de la région via un instrument appelé au niveau fédéral « système de monitoring ».

Je peux comprendre qu'en fin d'exercice, on connaisse des difficultés et que tout ne soit pas intégralement dépensé, mais de là à ce que vous vous engagiez à ne pas tout dépenser, je pense que cette façon de faire est extrêmement peu claire et qu'elle ne correspond pas aux politiques attendues par la population.

M. Rudi Vervoort. — Ce n'est pas un engagement. C'est un constat. Vous jouez sur les mots.

M. Christos Doulkeridis. — Non, je ne joue pas sur les mots, Monsieur Vervoort. Je cite ce qui est écrit dans le texte.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Doulkeridis, nous vous avons transmis le tableau des taux d'exécution du budget d'année en année.

M. Christos Doulkeridis. — Mais quelle est la crédibilité de votre gouvernement lorsque vous dites que vous accordez la priorité à tel ou tel point alors que l'on constate qu'en 2001 — ce sont les

derniers chiffres à notre disposition —, le taux d'exécution est de 88 % ? Vous n'êtes plus crédible quand vous dites que vous accordez la priorité à des points bien précis si, en fin d'exercice, vous n'êtes pas parvenu à réaliser les engagements que vous aviez pris. Vous lancez là des messages qui manquent totalement de clarté. Je regrette de les lire en tant que tels dans votre budget.

Toutes ces hypothèques montrent combien la situation budgétaire reste fragile pour Bruxelles. Elles vous empêchent de concrétiser les priorités qui sont les vôtres dans le budget. Je l'ai dit tout à l'heure en insistant sur trois volets : l'économie/emploi, le logement et la mobilité. Mes collègues évoqueront, point par point, ces priorités au niveau des dépenses.

Cette fragilité n'est pas encore perceptible à sa juste mesure dans le budget 2003. Je pense que vous laissez cela à vos successeurs. Je devrais malheureusement presque dire que c'est de bonne guerre politicienne mais le problème c'est qu'*in fine*, ce sont les Bruxellois qui paieront ce que vous n'avez pas pris en compte dans le budget 2003.

En ce qui concerne cette fragilité budgétaire de la région, j'insisterai sur quatre points :

1. Je vous encourage à abandonner le plus vite possible le jeu stupide de la concurrence fiscale entre les régions. Les atouts de Bruxelles ne se situent pas là, bien au contraire. A terme, ce jeu risque de nous fragiliser puisqu'il va affaiblir les marges de manœuvre de nos pouvoirs publics dans les politiques qu'ils doivent mener en matière d'emploi, de logement, de mobilité et de cadre de vie.

2. La région doit se doter très rapidement d'une véritable base de données en vue d'obtenir une autonomie fiscale effective. Il faut absolument qu'elle ne dépende plus du fédéral pour récolter les informations relatives à sa fiscalité. Vous devez mettre en place un véritable service de la fiscalité bruxelloise qui se charge de réaliser des études et de la prospective en matière de fiscalité régionale et communale.

Lors des discussions que nous avons eues avec Mme De Galan et M. de Donnea dans le cadre du groupe de travail « Finances communales », il a été surréaliste de constater que la région ne disposait finalement d'aucune information crédible et stable sur la situation des communes. Pendant des années, nous avons dépendu de Dexia et, aujourd'hui encore, malgré les nombreux efforts qui ont été réalisés et que je reconnais, nous avons peine à obtenir un diagnostic clair et précis sur l'évolution de la situation financière des communes. Nous rencontrons les mêmes difficultés pour évaluer l'impact des mesures à prendre en ce qui concerne l'autonomie fiscale de la région. En effet, les informations dont nous avons besoin nous viennent du fédéral. Dès lors, je vous invite, de manière non polémique, à mettre en place tous les outils possibles pour devenir fiscalement autonomes. Il faudrait prévoir un service *ad hoc* qui se chargerait de récolter les informations nécessaires afin de guider les politiques à mener par les différents gouvernements.

3. Nous devons sérieusement étudier l'opportunité de renforcer notre propre service de perception fiscale, au moins pour le PRI. Nous rencontrons des problèmes en matière de perception. Nous constatons l'impact que cela entraîne pour la région et pour les communes. La Flandre est parvenue à mettre en place son propre

service. Il en résulte que les taux de perception y sont meilleurs que dans les deux autres régions. Il serait donc intéressant d'étudier l'impact et le coût d'une autonomie en ce qui concerne la perception fiscale pour la région bruxelloise. Je sais que les accords du Lambermont ont prévu une période durant laquelle le fédéral continue à assurer une série de services pour le compte des régions, mais je suis convaincu qu'il serait intéressant pour les régions qu'elles s'en occupent elles-mêmes le plus rapidement possible.

4. La question est de savoir — et à ce sujet je regrette d'autant plus l'absence de M. de Donnea — comme Bruxelles va négocier son refinancement lors de la constitution de la prochaine majorité fédérale. Dans la plupart de nos réunions — que ce soit en Fincom, en commission du Budget, ou lors des discussions relatives à la situation budgétaire de Bruxelles —, on constate que notre région continue à connaître des problèmes structurels de financement. Le fédéral et les autres régions se doivent de réfléchir à un meilleur financement de la région bruxelloise. Mais les premiers à devoir le faire, ce sont les Bruxellois eux-mêmes. Il y a deux ans, j'ai assez souligné l'impact pour notre région de la non-préparation des discussions des accords du Lambermont. Aujourd'hui, nous devons absolument réfléchir à ce que nous allons demander lors de la prochaine constitution gouvernementale. Mon approche se veut constructive et non pas polémique.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Doulkeridis, si l'on veut discuter du refinancement de la région, il faut réfléchir — car nos partenaires ne manqueront pas d'y être attentifs — aux transferts internes à organiser nous-mêmes au sein de cette région.

Depuis l'existence de la région, des budgets importants destinés à la région ont été transférés aux commissions communautaires. Au niveau des finances communales, nous devons faire face à des demandes très importantes. Cela aura probablement pour conséquence que des transferts supplémentaires auront lieu vers des pouvoirs subordonnés.

M. Christos Doulkeridis. — Je ne suis évidemment pas rassuré à ce niveau.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Quand la région est demandeuse, cela se traduit généralement par des concessions.

M. Christos Doulkeridis. — Ce que je demande, c'est qu'il y ait une stratégie.

M. Rudi Vervoort. — Monsieur Doulkeridis, vous avez soulevé un point important. Au travers des négociations qui ont eu lieu, vous portez le jugement que vous voulez sur la manière dont vos représentants ont négocié ...

M. Christos Doulkeridis. — Nous y avons participé.

Je n'ai pas critiqué les accords du Lombard.

M. Rudi Vervoort. — Il est vrai que la région n'a pas été directement refinancée. Mais lorsque vous parlez du refinancement des

régions, vous touchez à un point très sensible. Le résultat des négociations a été de prévoir un refinancement au travers d'autres politiques, dont la région bénéficie indirectement.

M. Eric André. — On se croirait en commission !

M. Christos Doulkeridis. — J'insiste sur ce point parce que j'entends de temps en temps M. de Donnea dire que le fédéral devrait ristourner aux régions ou aux communes l'IPP payé par le personnel des Communautés européennes. M. Picqué dit aussi qu'il faudrait revoir la fiscalité du travail. Plusieurs personnes se sont déjà exprimées à ce sujet. Mon souhait est que l'on n'en reste pas aux remarques faites par les uns et les autres sur les besoins de refinancement de la région bruxelloise. Il faudrait élaborer une stratégie qui soit réellement efficace. C'est le seul propos que je veux tenir ici.

M. Rudi Vervoort. — Je suis d'accord sur ce point.

M. Christos Doulkeridis. — Si nous sommes tous d'accord, tant mieux. Mais il faudrait passer aux actes.

Je ne suis pas totalement rassuré par votre dernière intervention, Monsieur Vanhengel. En effet, je pense que nous devons éviter une concurrence de pauvres. Il fallait refinancer les commissions communautaires car les missions qu'elles remplissent sont très importantes pour les Bruxellois. Il fallait aussi refinancer les communes et il faut continuer à les soutenir. Bruxelles est également une institution pauvre. Si l'on s'en tient à mener une concurrence entre nous, à enveloppe fermée, il est évident que l'on continuera à avoir des problèmes. On va déplacer la pauvreté d'un endroit à l'autre. Il faut sortir de l'enveloppe fermée de Bruxelles. Il ne faut pas spécialement prévoir de nouveaux moyens financiers mais mener des politiques mieux financées par le fédéral en ce qui concerne les spécificités bruxelloises.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Sans entrer dans une polémique, il faut essayer de voir plus loin qu'on ne le fait d'habitude. Lorsque la Commission communautaire flamande s'est trouvée face à un déficit structurel de 300 millions en début de législature, c'est la Communauté flamande qui est intervenue. Par contre, je me souviens que les interventions de la région en faveur des deux commissions communautaires et qui étaient demandées par la Commission communautaire française, ont servi à refinancer la Communauté française. On a donc constaté un mécanisme inverse. Dès que l'on se lance dans le débat du refinancement, il faut examiner clairement la situation. Une discussion devra être menée.

M. Christos Doulkeridis. — Deuxième point : la fragilité politique. Cette fragilité budgétaire à laquelle je viens de faire référence se trouve dans un contexte de fragilité politique de votre majorité régionale. Il est inutile de faire semblant car cette fragilité se ressent à tous les niveaux et, malheureusement, a des répercussions directes sur les politiques que vous menez.

Tout d'abord, j'évoquerai la fragilité interne de votre gouvernement. Premièrement, — vous ne vous en êtes pas caché car cela a fait assez d'échos dans la presse et dans les médias —, votre budget a été accouché aux forceps. Il subsiste des points qui ne sont pas clairs. Qu'en est-il, par exemple, de l'enveloppe de 3,125 millions d'euros

qui devrait être libérée pour l'introduction de nouvelles exonérations de la taxe régionale forfaitaire à partir de l'exercice 2002 ? Est-elle à l'ordre du jour de votre gouvernement demain matin ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Oui, cela a été prévu.

M. Christos Doulkeridis. — On vous posera ailleurs une question dans ce cadre-là.

Mme la Présidente. — Cela a été dit en commission, Monsieur Doulkeridis. Nous y étions plus nombreux qu'ici.

M. Christos Doulkeridis. — On ne sait toujours pas aujourd'hui quelles sont les nouvelles catégories qui pourront bénéficier de cette exonération prévue pour l'exercice 2003.

Ensuite, qu'est-ce que cette « chaotisation » dans les hôpitaux Iris ? La situation est communément acceptée comme étant dramatique. Il semble que la nouvelle direction — on l'a entendu en commissions réunies — reparte sur des bases clarifiées et prometteuses, tant du point de vue budgétaire que du point de vue médical. Il s'agit là d'un enjeu social et sanitaire capital. On évalue les besoins à environ 100 millions d'euros et le gouvernement nous « sort » des mesures incompréhensibles qui, au lieu d'apporter la sérénité dans les communes et CPAS concernés, suscitent découragement, crainte et inquiétude.

Quand sortiront les ordonnances liées aux quinze et aux dix millions d'euros qui ont été prévus ? Les montants conférés seront-ils récurrents ? Quid des communes et CPAS ne pouvant remplir les conditions de présentation de budgets en équilibre ? Quand on compare ce dossier à la gestion du dossier « Eau », qui concerne des montants souvent beaucoup plus importants, il y a de quoi être vraiment choqué. Alain Adriaens reviendra tout à l'heure sur le dossier « Eau ». Ici, pour des montants qui sont certes importants mais dont chacun reconnaît la légitimité, les dispositions qui sont mises en place sont totalement inacceptables et ne garantissent aucunement que l'on puisse réellement sortir les hôpitaux Iris de la situation dramatique dans laquelle ils se trouvent.

Troisièmement : la réforme fiscale dans son volet « droits d'enregistrement » — nous vous l'avons dit en commission et nous le répéterons demain — risque de passer à côté des objectifs poursuivis à cause des marchandages auxquels les deux partis de la majorité se sont livrés. Le risque existe de ne pas atteindre l'objectif qui est de faire en sorte que les Bruxellois qui, peut-être auraient eu l'intention de quitter la région, restent en région bruxelloise et que des non-Bruxellois puissent faire le choix de venir habiter à Bruxelles. C'est un objectif totalement louable, derrière lequel nous sommes à 100 pour cent. Nous pensons par contre que le dispositif qui a été choisi, mi-figue, mi-raisin, passe finalement à côté de cette aide très importante de la région bruxelloise. Finalement, cela se bornera à un petit cadeau fiscal pour certaines catégories de personnes mais n'atteindra pas les objectifs poursuivis.

On peut le regretter.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction

publique et des Relations extérieures. — Cela représente quand même un montant très important.

M. Christos Doulkeridis. — Oui, mais dans vos développements vous n'avez pas parlé de cadeau fiscal. Vous avez dit vouloir faire en sorte que plus de Bruxellois deviennent propriétaires. Il ne s'agissait pas de faire un cadeau fiscal à ceux qui de toutes façons allaient devenir propriétaires.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non, non !

M. Christos Doulkeridis. — C'est tout ce que je dis sur ce point.

Quatrièmement : où en sont les discussions avec les partenaires sociaux dans le cadre de l'application du Pacte social pour l'Emploi ?

Cinquièmement : où en est la Cobru ? Où en est le dossier de l'eau dans la Cobru ? Où en est l'utilisation de la compétence régionale en matière de loi communale ? Où en est la Fincom dans les conclusions qu'elle doit apporter, dans le diagnostic qu'elle doit établir et dans les pistes de refinancement, quelles sont les chances de sortir du rouge les communes qui s'y trouvent ?

A ce propos, personne ne peut contester, me semble-t-il, que malgré la proposition que nous avons faite, il y a plus d'un an ici, avec les chefs de groupe, de commencer un travail au sein du Parlement, ce travail a été confisqué au Parlement. On a voulu, de l'extérieur, le mener ailleurs et, aujourd'hui, nous ne sommes nulle part.

Je pense que c'est un échec de cette majorité-là.

Le problème est que tous ces dossiers ont un impact budgétaire et que chaque fois que l'on tarde à prendre des décisions dans chacun de ces domaines, on retarde leur impact pour l'avenir. C'est une lourde responsabilité que de laisser pourrir ces dossiers pour les successeurs.

Je voudrais identifier une septième fragilité externe de votre majorité en vous demandant comment la région bruxelloise — M. de Donnea — a négocié avec les autres régions au comité de concertation.

Il me semble que lors de la dernière réunion qui a eu pour sujet ce contentieux qui, pour Bruxelles, représente 800 millions de francs belges, la Flandre, la Communauté française et la région wallonne ont intelligemment négocié le recul dans leur contentieux avec le fédéral, en inscrivant d'autres points à l'ordre du jour du comité de concertation, de façon à disposer d'un levier et à s'y retrouver en fin de compte d'une manière ou d'une autre.

J'ai l'ordre du jour du prochain comité de concertation sous les yeux. Je vois que la Communauté française a déposé un dossier sur le théâtre Résidence Palace et sur un contentieux ONSS alors que la Flandre a un dossier en cours sur Aquafin.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — J'ai déjà dit à plusieurs reprises que ce dossier n'est pas seulement un levier pour la Flandre. Il intéresse aussi fortement la région bruxelloise parce qu'il s'agit de TVA ...

M. Christos Doulkeridis. — Nous ne sommes pas du tout sur la même longueur d'ondes.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il s'agit de taux de TVA sur les travaux hydrauliques. Ne nous faisons pas d'illusions : il n'y aura pas de révision pour la TVA historiquement due. C'est impossible en matière fiscale. Mais, ce qui est intéressant, c'est le débat qui peut être mené par le biais du dossier Aquafin pour amener le fédéral à admettre un taux de TVA de 6 pour cent pour les travaux hydrauliques; non pas uniquement pour les travaux relatifs à la distribution de l'eau mais aussi pour les travaux relatifs à la récolte des eaux usées.

C'est donc aussi un levier pour nous puisque cela pourrait faire une gigantesque différence en ce qui concerne la TVA que nous devons payer, principalement en 2007, pour la station d'épuration Nord.

M. Christos Doulkeridis. — J'espère que vous aurez raison sur ce point mais je regrette que la stratégie bruxelloise n'apparaisse pas comme telle dans ce dossier. Je constate que la Communauté française, la région wallonne et la Flandre apportent des points dans cette discussion alors qu'une fois de plus, la région bruxelloise est absente en tant que telle. Elle aurait pu présenter un contentieux sur la mainmorte, mais elle ne l'a pas fait non plus. Nous n'avons pas ce réflexe, ce qui nous fragilise.

J'en ai fini en ce qui concerne la fragilisation politique.

Mme la Présidente. — Monsieur Doulkeridis, vous avez épuisé votre temps de parole. Compte tenu des interruptions, je vous accorde encore trois minutes pour conclure.

M. Christos Doulkeridis. — J'en termine, Madame la Présidente.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, je crois qu'en intervenant de cette façon dans le débat, je pourrai être relativement concis en fin de séance.

M. Christos Doulkeridis. — La troisième fragilisation que je voudrais mettre en évidence est la fragilisation communautaire naissante. Je la trouve encore plus inquiétante, mais j'espère que mon inquiétude sera vite dissipée.

Deux dossiers ont attiré mon attention ces derniers jours. Ils ont un impact direct non pas sur le budget mais sur la majorité à Bruxelles et sur la définition d'une stratégie dans notre région. Il s'agit d'abord du dossier « bruit des avions » : y a-t-il une stratégie bruxelloise partagée par tous les Bruxellois ? Comment faut-il lire la straté-

gie bruxelloise de SP.A-SPIRIT ? Le second dossier concerne le décret Landuyt et ses primes relatives à la réduction du temps de travail. Je m'étonne des silences observés, paraît-il, par les ministres flamands lors des discussions de concertation avec les partenaires sociaux. J'ignore si c'est exact. Cependant, selon moi, les Bruxellois ont intérêt à avoir une stratégie bruxelloise avant d'avoir une stratégie communautaire sur ces deux dossiers. J'espère que les faits me démentiront mais j'estime que nous devons absolument veiller à ce que le dossier communautaire ne pénalise pas Bruxelles à l'avenir. D'importants efforts ont été réalisés pour améliorer la situation à Bruxelles. L'impact des accords du Lombard ne se fera sentir qu'ultérieurement.

On a suffisamment donné des gages pour cette paix communautaire à Bruxelles pour pouvoir à présent défendre correctement Bruxelles dans une stratégie commune.

Conclusion : Ecolo votera bien évidemment contre ce budget. Ce ne sera une surprise pour personne, surtout après ce que je viens de dire. Pourtant, chacun de vous remarquera que, depuis le début de la législature, Ecolo a multiplié les signaux de bonne volonté, soucieux de dépasser son statut de parti de l'opposition pour contribuer à faire avancer Bruxelles. Dans de nombreux dossiers — financement de la région, dialogue entre communes et région, Iris ... —, nous nous sommes avancé — de façon constructive et responsable.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Pas pour la Cobru.

M. Christos Doulkeridis. — Ce n'est pas vrai. Nous continuons à travailler, seuls, sur le dossier de l'eau. Nous le ferons également en ce qui concerne la loi communale.

Aujourd'hui, nous en sommes à un budget de la fin de la législature et nous devons avouer que nous ne croyons plus à la capacité de votre majorité de relever les défis qui attendent Bruxelles, essentiellement parce que nous ne pouvons rien faire pour résoudre vos problèmes au sein de la majorité ni pour améliorer vos relations avec vos belles-mères politiques. Vous n'êtes pas directement concerné, Monsieur le Ministre, mais vous voyez très bien à quoi je fais référence.

Votre majorité manque de stratégie et de pilotage. Nous ne pouvons attendre, simplement et patiemment, la constitution d'une autre majorité. Il y a une urgence, un rendez-vous que nous ne devons plus manquer : celui de la prise en compte de la spécificité du contexte budgétaire bruxellois lors des négociations du prochain gouvernement fédéral. Nous devons absolument aller à ce rendez-vous préparés et en ordre non dispersés. Ecolo vous déclare sa responsabilité et sa disponibilité par rapport à cet objectif.

Reste maintenant à vérifier ce qu'il en est pour votre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, c'est toujours avec un certain plaisir que je viens à cette tribune m'exprimer au nom de mon groupe sur le budget régional.

Le budget est, bien entendu, l'occasion de faire ses comptes et j'ai fait les miens, du moins en tant que parlementaire : en treize années de présence dans cette Assemblée, j'en suis à ma vingt-quatrième participation à un débat budgétaire puisque, durant un certain nombre d'années, nous avons compté deux ajustements par an. Si, pendant six ans, j'ai participé à la confection des budgets en tant que membre du gouvernement, j'ai vécu près des deux tiers des débats budgétaires comme simple parlementaire, membre de la commission des Finances.

Je ne voudrais en aucun cas donner l'impression d'être blasé, Monsieur Cerexhe, mais, pour répondre à certaines remarques du jeune parlementaire que vous êtes, je rappellerai qu'à chaque débat parlementaire — sans vouloir le réduire à de simples opérations comptables, Monsieur Doulkeridis — c'est chaque fois l'occasion, pour l'opposition, de considérer que les recettes sont surestimées et que les dépenses sont sousestimées, de telle sorte que le budget ne permettra évidemment pas d'atteindre la norme imposée par le Conseil supérieur des Finances.

M. Christos Doulkeridis. — Vous conviendrez que je ne me suis pas vraiment attardé à cet aspect-là.

M. Eric André. — Moi-même, de 1989 à 1995, j'ai eu bon nombre d'occasions de m'exprimer sur le budget régional de l'époque et sur les inquiétudes que m'inspirait l'évolution des finances publiques régionales.

M. Benoît Cerexhe. — Et vos inquiétudes ont disparu depuis lors ?

M. Eric André. — Je vais l'expliquer, Monsieur Cerexhe.

Je n'avais sans doute pas tort car c'est en 1995 que notre dette publique totale a culminé à 160 pour cent de nos recettes. Sept ans plus tard, la situation a bien changé.

M. Benoît Cerexhe. — Regardez l'encours des engagements maintenant, Monsieur André.

M. Eric André. — D'aucuns diront — dont vous faites sans doute partie, Monsieur Cerexhe — que j'ai sans doute changé. Même si je veux bien admettre que mon positionnement par rapport au gouvernement a changé, il est vrai que, progressivement, notre région et ses ministres des Finances successifs ont su mieux maîtriser leur sujet.

Le déficit régional et la dette régionale ne cessent de diminuer et sont aujourd'hui manifestement sous contrôle.

M. Benoît Cerexhe. — Vous savez pourquoi ? Parce que vous n'exécutez plus vos budgets.

M. Eric André. — Est-ce là l'effet d'une région bruxelloise plus mature ou le résultat de sept années de présence libérale au gouvernement ? Mon propos ne sera pas de trancher cette question aujourd'hui, mais je constate, en tout cas, avec satisfaction que le compte de l'année 2001 se clôture en boni.

Pour en venir au budget 2003 proprement dit, je ne vais pas vous étonner en vous disant tout de go que le groupe MR votera ce budget

sans état d'âme. Malgré les évolutions conjoncturelles très défavorables — voire exceptionnelles — que nous connaissons et l'imposition d'une norme plus restrictive en matière de consolidation, la norme SEC95, et donc des calculs du solde net à financer compatibles avec la norme du Conseil supérieur des Finances, qui sont moins faciles à respecter, cette année encore, l'équilibre budgétaire a été atteint. Exercice d'autant plus méritoire que le budget 2003 incorpore une réforme fiscale dont nous débattons demain et qui sous-tend une véritable volonté politique d'atteindre les objectifs fixés par le PRD, notamment en matière de logement. J'y reviendrai *in fine*.

Le fait est, Monsieur Cerexhe, que notre dette publique totale ne représente plus, fin 2002, que 86,2 pour cent de nos recettes — 160 pour cent en 1995, je vous le rappelle — venant d'ailleurs de plus de 100 pour cent en début de législature.

M. Benoît Cerexhe. — Je vais vous expliquer comment vous arrivez à ce résultat.

M. Eric André. — C'est, Monsieur le Ministre des Finances, un résultat tout à fait remarquable.

En effet, à l'instar de ce qui se passe dans les entreprises privées, rien ne sert de présenter des prévisions budgétaires mirobolantes ou d'utiliser des artifices comptables pour constater, *in fine*, que cela ne se traduit pas en réduction de l'endettement. Tout au plus, Monsieur le Ministre, puis-je constater avec vous que le taux d'exécution de nos dépenses n'atteint que 88 pour cent permettant d'institutionnaliser ce que vous avez appelé « l'effet turbine ».

Les nouvelles normes de consolidation rendront vraisemblablement plus difficile à l'avenir — surtout si la STIB venait à être intégrée dans le périmètre de consolidation — l'utilisation de ces reports de crédit. Aussi, peut-on raisonnablement se poser la question de savoir si certains de vos collègues ne demandent pas encore des crédits plus importants que ce que leurs cabinet et administration sont à même de gérer. Il me semble y avoir là matière à réflexion pour nous prémunir de mauvaises surprises dans le futur.

Cela dit, en matière de dépenses, le budget 2003 prolonge l'action menée depuis le début de la législature dans différents domaines. Ainsi, je tiens tout particulièrement à remercier le Ministre-Président pour le souci constant dont il fait preuve à l'égard des pouvoirs locaux. Je ne puis que me réjouir du fait qu'en dépit de la période budgétaire difficile que nous connaissons, un effort marqué soit déployé au profit des communes.

M. Benoît Cerexhe. — Vous êtes le seul à le remercier, Monsieur André. Interrogez donc les municipalistes !

M. Eric André. — permettez-moi de poursuivre mon développement. Vous aurez ensuite l'occasion d'exposer vos arguments.

Bien qu'elle soit maintenant intégrée dans la dotation générale aux communes, la dotation spéciale a été maintenue et se voit en quelque sorte pérennisée conformément à l'ordonnance du 8 novembre 2001 modifiant l'ordonnance du 21 décembre 1998, fixant les critères de répartition de la DGC, les crédits ont été calculés de façon à porter ceux destinés au Fonds spécial de l'aide sociale à 6,5 pour cent, ce qui nous semble être de bonne politique. Quant à la DGC

elle-même, elle augmente de 2,5 pour cent cette année-ci, soit un peu plus que l'augmentation globale des dépenses totales, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Nous sommes également satisfaits qu'il ait été tenu compte de l'effet financier négatif que subissent certaines communes à la suite de l'introduction du nouvel espace de développement renforcé du logement et de rénovation. L'inscription d'une somme de 1.210.000 euros au point 2 de la division 14 devrait permettre qu'aucune commune n'ait à pâtir de la modification de ce périmètre.

Dans le même ordre d'idées, certaines communes voyaient leur quote-part dans la DGC se réduire en francs courants à cause des nouveaux mécanismes de répartition de cette dotation générale. Le montant d'1,2 million d'euros inscrit en 2003 devrait permettre de corriger ces effets pervers.

Le groupe MR se réjouit également qu'une somme de 10.000.000 d'euros soit prévue en 2003 au titre de subvention spéciale aux communes, afin de les aider à financer les obligations sociales qu'elles ont dans les hôpitaux publics.

Cette année encore, la région vient en aide aux communes les plus fragilisées en maintenant son effort budgétaire de prise en charge du coût des emprunts consentis par le Fonds régional dans le cadre des conventions conclues avec les communes bénéficiaires. Il est bien évident que cela représente un appoint non négligeable pour les communes concernées par l'ordonnance du 2 mai 2002 créant ce qu'on a appelé la Centrale d'emprunts. En fait, notre Conseil a mis sur pied un centre de coordination financière bénéficiant de la garantie de la région. Cela lui permet de jouer un rôle d'intermédiaire entre les communes et les banques. Les communes pourront, par conséquent, se financer à moindre coût. Cela me paraît être un outil important pour l'avenir.

Ce Fonds a également pour mission de conseiller les communes dans tous les aspects relatifs à la gestion de leur trésorerie et de leurs dettes et certaines en ont bien besoin. Cela ne peut donc être que bénéfique.

Notons également que la région poursuit et renforce ses aides aux communes en matière de prévention et de sécurité. Les contrats de sécurité et de prévention seront renouvelés en 2003. Je me réjouis quant à moi du renforcement significatif du volet de ces contrats, qui permet l'engagement de gardiens de parcs et d'espaces publics. Il est question d'une trentaine d'agents supplémentaires.

Un autre point important est la mise en place d'un réel processus d'évaluation trimestrielle de ces contrats. En maintenant un dialogue permanent avec les communes, la possibilité leur est offerte de réorienter certains de leurs projets en cours d'année, quand la nécessité s'en fait sentir.

Tout aussi significatif est le fait que les crédits relatifs aux initiatives en matière de décrochage scolaire fasse maintenant l'objet d'une allocation propre.

Il nous semble que c'est un signe fort de prise en compte de l'acuité du problème et de ses spécificités. Je note aussi avec satisfaction que les moyens destinés à la prévention, et surtout la prévention en milieu scolaire, augmentent de 25 pour cent.

En matière de recherche scientifique, qui constitue sans nul doute la base de notre prospérité future, notons d'abord qu'entre 1999 et 2002, les crédits affectés à ce secteur ont doublé pour atteindre la somme de 25 millions d'euros. En 2003, et malgré le contexte difficile que nous connaissons, les moyens budgétaires destinés à la recherche sont encore en augmentation. L'effort de redynamisation de la politique de recherche scientifique s'inscrit donc résolument dans la continuité.

Dans son avis sur le budget, le Conseil économique et social qui n'est pas toujours aussi positif pour d'autres divisions du budget, s'est d'ailleurs réjoui des efforts importants consentis en la matière depuis le début de la législature.

Après douze ans d'existence, la région s'est enfin dotée, avec l'ordonnance du 21 février 2002, d'un outil administratif qui permet de mettre en œuvre de nouveaux projets de recherche, dans de meilleures conditions de transparence. Il me semble important à ce sujet que des délais de traitement des dossiers de recherche aient été introduits. Cela permettra aux promoteurs de voir leurs projets traités dans des délais raisonnables.

A ce sujet, le groupe MR soutient pleinement la création d'un Institut spécialisé (IRIP) pour l'encouragement de la recherche et de l'innovation regroupant l'ensemble des compétences actuellement dispersées, en veillant à professionnaliser les services — au demeurant fort techniques — à fournir aux entreprises bruxelloises.

En matière de *politique environnementale*, personne ne peut le nier, la gestion et la maîtrise de l'environnement sont parmi les défis les plus importants et les plus difficiles que doit relever une ville-région telle que Bruxelles. Comme nous le savons tous, le climat budgétaire est morose et l'on ne peut se lancer dans des dépenses somptuaires.

Nous nous réjouissons donc que, malgré tout, le secteur de l'environnement connaisse une augmentation de ses moyens budgétaires.

L'année 2002 a été importante pour la politique de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale et je tiens à féliciter le ministre en charge pour la poursuite de son action sur les mêmes bases en 2003, à savoir la maximisation des recettes propres et l'appui sur des financements extérieurs.

Cela nous permettra de mener à bien des investissements de grande ampleur dans les espaces verts régionaux, mais aussi d'augmenter la perception des amendes administratives liées aux infractions à la législation environnementale.

En ces temps où nous connaissons parfois certaines dérives dogmatiques en la matière, je tiens à rendre hommage au ministre qui, par de véritables actions, pensées dans un souci de développement durable, a réussi à mener une politique environnementale qui intègre harmonieusement les préoccupations sociales et économiques qui y sont liées.

J'ai notamment à l'esprit certains projets qui engendrent des retombées positives en termes d'emploi ou d'intégration urbaine et qui, dans certains cas, ont également une action bénéfique sur la revitalisation des quartiers, tels que l'aménagement d'espaces verts,

les collectes sélectives, le réseau des maîtres composteurs ou le placement de robinets-fontaines dans les écoles.

La politique de l'environnement est devenue ces dernières années une source de débats d'idées, de remise en question et de participation du citoyen au développement durable de sa ville. Nous remercions le gouvernement d'avoir transformé ces jolis discours en réalité, et d'avoir des actes concrets.

D'autres politiques indispensables au « bien-vivre » dans notre région ont été développées. Je pense ici au plan « air-climat ». Plusieurs nouveaux agents seront engagés en 2003 et des moyens budgétaires supplémentaires sont d'ores et déjà mis à leur disposition pour la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de qualité de l'air.

Quant au secteur des déchets, je remarque que des actions nouvelles sont prévues lors de la mise en application du troisième plan de prévention des déchets. Par exemple, nous notons avec satisfaction la volonté de mener des actions en manière de prévention d'apparition des déchets ménagers ou de bureau pour un montant de 560.000 euros, ce qui n'est pas négligeable.

Ou encore, en vrac, la mise en place d'un réseau tri-régional de contrôle des producteurs dans le cadre de l'arrêté d'obligation de reprise, la promotion du compostage individuel pour 100.000 euros, des campagnes de valorisation des déchets non ménagers auprès de secteurs cibles à forte production tels l'horeca, la construction et les bureaux ...

Toujours dans le domaine de la gestion des déchets, je tiens particulièrement à mentionner que le budget de l'IBGE a été augmenté en vue de soutenir la mise sur pied d'un réseau équilibré de parcs à conteneurs communaux. En plus du subside à l'investissement, l'IBGE proposera une participation à la couverture des frais de fonctionnement et plus particulièrement des frais de personnel. Gageons que ces interventions inciteront les quelques communes récalcitrantes à se lancer dans la création de tels parcs.

Enfin, je me dois de saluer l'adoption du nouveau règlement d'agglomération qui entrera en vigueur en janvier 2003 et l'apparition du tout nouveau sac blanc destiné à recueillir les déchets ménagers « tout venant ». Nous pouvons espérer que le développement de son utilisation entraînera à terme la disparition des sacs de sortie de caisse et des sacs de mauvaise qualité. Il est évident que cela apportera une amélioration significative de la propreté des rues après le passage du service de collecte.

Un mot du *Commerce extérieur*. Ces dernières années, le secteur du commerce extérieur a connu dans notre région une réorganisation profonde qui commence à porter ses fruits. Bruxelles Export est incontestablement une réussite. Le partenariat entre la Direction du Commerce extérieur et les partenaires prévus que sont la Chambre de Commerce de Bruxelles et l'Union des Entreprises de Bruxelles est un exemple de coopération efficace entre institutions publiques et privées, prouvant qu'il est vain de vouloir sans cesse les opposer. Le commerce extérieur bruxellois revit.

Le plan d'activité 2003 comprend moins d'actions qu'en 2002, mais celles-ci seront mieux ciblées sectoriellement. Il me semble que cela permettra d'obtenir de meilleur niveau de participation des en-

treprises bruxelloises et une meilleure visibilité de la région à l'étranger. Le budget qui nous est présenté cette année est donc dans la continuité de l'année précédente et je me félicite de l'augmentation de plus de 8 pour cent des moyens disponibles qui permettra de rendre notre politique encore plus efficiente. Je ne peux qu'exhorter le gouvernement et le ministre à poursuivre dans cette voie.

Je pourrais difficilement passer sous silence les matières d'*urbanisme et de monuments et sites* dont j'ai eu la charge pendant quelques années, même si celles-ci ne sont pas budgétivores il n'en reste pas moins que ce sont des attributions extrêmement importantes pour la vie et le développement de notre région. L'essentiel des compétences s'exerce donc par voies normatives et de contrôle. Depuis le début de la législature, un travail important a été accompli pour améliorer et rendre plus clairs, plus compréhensibles et plus réellement applicables des textes réglementaires parfois adoptés dans la précipitation lors de la création de notre région. C'est vrai qu'il y avait urgence !

Après l'adoption du Plan régional d'Affectation des Sols, notre région a revu l'ordonnance organique de la Planification et de l'Urbanisme. Petit à petit, la région se trouve ainsi dotée d'un outil de référence performant pour la maîtrise de son développement urbanistique.

Je voudrais également mettre en exergue les efforts importants réalisés par le secrétaire d'Etat pour l'information de tout un chacun sur la politique et les enjeux en matière d'urbanisme. Je pense ici à l'impression de différentes brochures, à la participation à des salons tels que Batibouw, à la ligne 0800 pour l'information du public et plus particulièrement encore à la maison d'urbanisme qui devrait voir sa réalisation concrète en 2003.

Je remercie également mon successeur pour la continuité qu'il assure dans le domaine des monuments et sites. En effet, grâce à l'augmentation en 2000 des budgets attribués au secteur des monuments et sites et au maintien de ce niveau depuis, le dialogue a réapparu entre les services et les propriétaires d'immeubles protégés.

Cela a permis de réinstaller la confiance dans le chef des investisseurs privés, dans ce secteur primordial qu'est la revalidation du patrimoine architectural, et plus particulièrement dans celui de la réhabilitation et de la restauration d'immeubles remarquables. Le budget attribué au secteur du patrimoine en 2002 fut, convenons-en, exceptionnel, ce qui n'a pas empêché que les moyens octroyés fassent l'objet d'une utilisation extrêmement rigoureuse et réfléchie. Gageons que celui de 2003, qui se situe dans la même ligne, connaîtra pareil destin, en j'en accepte l'augure.

Enfin, pour terminer, je me réjouis des subventions accordées aux particuliers pour la restauration de biens privés classés et me permets d'insister sur la continuité de la politique de classement poursuivie par le secrétaire d'Etat, ce dont je le félicite.

Quelques mots sur le développement économique. Aujourd'hui, alors que la conjoncture est plus pousive, on commence à constater que l'économie ne va plus de soi à Bruxelles. L'activité économique mérite d'y être soutenue aussi. Au fil des années, la politique d'ex-

pansion économique a vu ses budgets sans cesse rabaotés. Il est clair qu'elle fait un peu figure de parent pauvre dans l'ensemble des dispositifs mis en place par la région.

M. Benoît Cerexhe. — Vous êtes représentés au Parlement. Vous acceptez cela, Monsieur André ?

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

M. Eric André. — Que le ministre en charge n'y voit pas une attaque personnelle. Il est vrai qu'il doit tenter de mener une politique économique à l'intérieur d'un carcan géographique artificiel dans lequel notre région est sciemment maintenue. Ce carcan est une véritable aberration économique et un réel frein au développement de Bruxelles, il est parfois bon de le rappeler. Je me réjouis néanmoins des nouveaux moyens accordés à la SDRB, surtout pour les investissements, et j'espère que l'octroi d'une mission déléguée dans le cadre de la création de deux nouvelles structures d'incubation conduira celle-ci vers le succès.

La pérennisation du soutien au développement des noyaux commerciaux est également un axe important pour le développement de notre région. La création de l'agence bruxelloise pour l'entreprise regroupant les missions dévolues précédemment à l'ASBL Bruxelles-Technopol et au service Ecobru me semble de nature à garantir une simplification des démarches et permettra aux entreprises et aux porteurs de projets d'identifier plus directement leurs interlocuteurs. Je réitère toutefois, Monsieur le Ministre, les réserves exprimées par mon groupe quant à la forme prise par cette fusion. Mme Caron aura l'occasion de revenir de manière plus extensive sur ce point.

M. Benoît Cerexhe. — Il y a des discours à plusieurs vitesses et cela nous gêne.

M. Eric André. — Soyez rassuré que je garantis ici la cohérence. Il n'y a aucun problème.

J'imagine, Madame de Grootte, que vous serez très attentive sur ce point.

Mme Julie de Grootte. — J'étais la seule à le dire en commission.

M. Benoît Cerexhe. — Le FDF a déteint sur vous, Monsieur André !

M. Eric André. — Malgré ces réalisations, nous restons un peu sur notre faim quant à la politique menée en matière de développement économique, Monsieur le Ministre, et c'est un message que nous souhaitons faire passer. De fait, nous sommes toujours dans l'attente d'un projet d'ordonnance portant réforme des lois d'expansion économique. Il me semble pourtant qu'avec un taux de chômage dépassant la barre des 20 pour cent, notre région ne peut se passer d'un tel outil. Celui-ci doit être performant et adapté aux réalités économiques de Bruxelles. C'est pourquoi le groupe MR

plaide pour deux ordonnances séparées, axées l'une sur les très petites entreprises (TPE) et les PME et garantissant, moyennant certaines conditions, l'automatisme des aides; l'autre ordonnance étant axée sur les grandes entreprises où les aides pourraient être, dans ce cas, contractualisées.

Cela devient un peu un lieu commun de le dire mais, sans oublier les grandes entreprises, l'avenir d'une région comme la nôtre passe inexorablement par la création d'un tissu de PME et de TPE performantes.

Le développement d'une telle structure ne peut se concevoir que dans un état d'esprit favorable, ce qu'on appelle en anglais un « *friendly environment* ». On constate malheureusement que cela n'est pas le cas à Bruxelles. Je pense particulièrement à certaines mesures prises par plusieurs communes qui sont de véritables incitants à la délocalisation. Il est maintenant indispensable — et je pense qu'ici M. Cerexhe m'appuiera puisqu'il a déjà eu l'occasion de le dire également — qu'un véritable débat rassemblant tous les acteurs économiques bruxellois, y compris les pouvoirs communaux, soit mis sur pied. Nous devons mener un tel débat sans *a priori* idéologique et analyser sérieusement les outils économiques mis en place par la région, tout en évaluant réellement leurs performances. Les aides accordées aux entreprises bénéficient-elles réellement aux emplois bruxellois ? Les contrats des noyaux commerciaux atteignent-ils leurs objectifs ? Ce sont là des questions que nous devons aujourd'hui nous poser.

Pour terminer sur ce thème, je voudrais aborder deux questions qui me tiennent particulièrement à cœur. La première concerne le financement des PME et des TPE. Bien que ces matières soient en grande partie fédérales, la région peut y jouer un rôle, notamment par l'intermédiaire du Fonds de garantie. J'ai moi-même déposé une proposition d'ordonnance de révision du fonctionnement de ce Fonds. Le ministre nous a annoncé qu'il avait un projet d'ordonnance en préparation à ce sujet. Je voulais lui demander dans quel délai il compte nous le présenter.

La deuxième question que je souhaitais soulever est celle de la gestion mixte du marché de l'emploi en région Bruxelloise. Nous nous trouvons ici dans une situation où une collaboration bien comprise entre secteurs privé et public et dans le respect des spécificités de chacun peut apporter une plus-value non négligeable aux demandeurs d'emploi. Je voudrais également connaître les intentions du ministre à ce sujet et rappelle que pour le groupe MR, il est difficilement admissible que le travail intérimaire qui représente souvent un véritable accès au marché du travail pour bon nombre de personnes se voie imposer une taxe spécifique.

Nous attendons par contre avec impatience un projet d'ordonnance permettant la mise en œuvre des règles internationales édictées par l'OIT et garantissant une certaine concurrence entre les institutions privées et publiques qui interviennent dans le placement des demandeurs d'emploi, dans le but d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et surtout, au sein de celui-ci, la rencontre de l'offre et de la demande. C'est pour nous une priorité et nous souhaiterions, Monsieur le Ministre, que vous relayiez cela au niveau du gouvernement.

Pour conclure cette intervention, Monsieur le Président, je voudrais me réjouir au nom du groupe MR du volontarisme affiché par

le gouvernement en matière de stimulation de l'habitat à Bruxelles. Cela trouve d'ailleurs concrétisation dans le budget. Un certain nombre de mesures transversales ont été prises par le gouvernement dans différents domaines de compétences qui ont pour but commun d'améliorer la qualité de vie et du logement à Bruxelles. Ces mesures se traduisent tant au travers des projets de recettes que de dépenses dans le budget 2003. Ainsi, comme notre collègue Brigitte Grouwels, nous nous réjouissons que la capacité d'emprunt du Fonds de logement soit sensiblement augmentée. Ce faisant, nous encourageons les Bruxellois à acquérir leur propre logement, avec les effets positifs que l'on connaît, non seulement en matière de recettes fiscales mais aussi en termes d'intégration sociale de ceux qui ont ainsi accès à la propriété. Mais au-delà de cela, c'est toute la division du budget consacrée au logement qui voit ses crédits augmenter de plus de 15 pour cent. C'est impressionnant lorsqu'on sait que les dépenses totales n'augmentent que d'un peu plus de 2 pour cent en 2003.

M. Alain Daems. — Mais Monsieur André, c'est quand même moins impressionnant que ce que vous nous avez dit tout à l'heure, à savoir la réflexion à avoir sur le taux d'exécution. C'est vous-même qui avez dit qu'il fallait se demander si certains ministres ne demandent pas des crédits budgétaires en augmentation chaque année mais qui ne sont pas exécutés par la suite.

M. Eric André. — Monsieur Daems, je vous concède qu'il conviendra de vérifier que ces crédits budgétaires auront été — convenablement — utilisés en 2003. Nous aurons ce débat lors de la confection du budget de 2004. Je n'ai toutefois pas de raison d'imaginer aujourd'hui que le gouvernement, qui nous propose une augmentation de 15 pour cent du budget en la matière, n'a pas l'intention d'utiliser les moyens qu'il nous demande. Nous retenons votre remarque et, en l'occurrence, je serai à vos côtés l'année prochaine s'il devait en être autrement.

A côté de la poursuite des politiques existantes en matière de rénovation urbaine et d'investissement dans le logement social, nous notons également avec satisfaction que les crédits alloués aux primes destinées à encourager la rénovation augmentent de plus de 25 pour cent. Si nous ajoutons à cela la simplification administrative et l'accès plus aisé à l'information réalisés par le gouvernement, la politique de rénovation urbaine sera encore plus efficiente qu'elle ne l'est actuellement, avec toute la dynamique positive induite en matière de qualité de vie des habitants de notre région. Nous apportons également notre plein soutien aux efforts menés dans la cadre des contrats de quartier et des Fonds structurels européens pour améliorer la cohésion sociale et économique de certains de nos quartiers, et partant de l'ensemble de la région. Quelque 25 millions d'euros y seront à nouveau consacrés en 2003.

Même si je ne souhaite pas anticiper sur le débat que nous aurons demain, il me serait difficile de ne pas dire un mot sur la réforme fiscale qui trouve sa première traduction dans le budget 2003. En effet, celle-ci s'intègre parfaitement dans la politique menée par le gouvernement en matière de soutien à l'habitat. La réforme des droits de succession encourage fiscalement la possession, du moins à terme, de son propre logement. À côté de cela, la réforme des droits d'enregistrement apporte un soutien substantiel aux familles qui désirent s'installer à Bruxelles en achetant leur propre maison. Contrairement à M. Doukeridis, nous estimons que l'objectif est atteint par le gouvernement, même s'il appelle sans doute des efforts ultérieurs lorsque la contrainte budgétaire le permettra.

Aussi, Monsieur le Président, je conclurai en paraphrasant le ministre des Finances : outre la gestion financière saine et prudente de la région et malgré une conjoncture économique plus que défavorable, le budget que vous nous proposez est la traduction d'une politique cohérente du gouvernement dans lequel le groupe MR retrouve beaucoup d'accents qui lui sont chers. Aussi, je vous le confirme, Monsieur le Ministre, notre groupe votera le budget sans état d'âme. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je reste particulièrement perplexe devant la déclaration que je viens d'entendre. C'est comme si, depuis qu'il a quitté le gouvernement, M. André avait perdu tout esprit critique. A vous entendre, Monsieur André, tout va bien dans cette région : les communes, les hôpitaux, le patrimoine, le commerce extérieur, l'environnement, le plan-déchets et même les sacs poubelles ! Tout fonctionne bien dans cette région. Je me demande alors, Monsieur André, pourquoi, sans cesse, on entend parler de bagarres au sein de ce gouvernement, pourquoi il y a tant de difficultés à dégager un consensus au sein de cette majorité.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — In het Nederlands, heet dat de opendebatcultuur.

M. Benoît Cerexhe. — C'est plutôt pour se neutraliser complètement, Monsieur le Ministre.

M. Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Zo wordt de politiek boeiend zonder de oppositie.

M. Benoît Cerexhe. — Je pourrais accepter cette méthode, Monsieur le Ministre. Je n'ai pas de problème avec cela, à condition que, concrètement, il y ait un certain nombre de choses qui se réalisent pour les Bruxellois.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je sais ce qui vous gêne dans la méthode : ce qui vous gêne, c'est que le débat se crée au sein de la majorité avant que décision soit prise, alors que vous souhaitez que le débat se limite entre la majorité et l'opposition.

M. Benoît Cerexhe. — Mais quelle décision, Monsieur le Ministre ?

Monsieur André, je ne vous ai pas beaucoup entendu sur la mobilité. Trouvez-vous qu'aujourd'hui, depuis que votre gouvernement ou plutôt depuis 1995 puisque vous gérez la région depuis cette date, les Bruxellois considèrent que les choses se sont améliorées en matière de mobilité dans leur région ?

Ou alors nous ne rencontrons pas les mêmes Bruxellois !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction

publique et des Relations extérieures. — Personnellement, je fréquente des gens bien ! (*Exclamations.*)

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur André, je suis très content de savoir qu'il y a des budgets dégagés pour la recherche scientifique. Nous avons toujours soutenu cela. Mais ce qui m'inquiète, c'est de constater qu'il y a moins de 40 pour cent de taux d'exécution de ces budgets. C'est bien de faire des effets d'annonce en disant que l'on va développer la recherche scientifique en région bruxelloise et que l'on y met les moyens. Mais quand on constate à la fin de l'année que l'on a un taux d'exécution inférieur à 40 pour cent, je trouve que vous pourriez procéder à une analyse plus fine des choses.

Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Ministre, je ne vais pas vous infliger la litanie de tout ce qui ne va pas dans votre budget car je pense que nous en aurions encore pour quelques heures. Je laisserai d'autres membres de mon groupe intervenir sur les différents programmes du budget.

En introduction de ce débat, je voudrais tout de même lancer un appel, au-delà des clivages majorité-opposition. Nous rendons-nous bien compte aujourd'hui de ce que le gouvernement nous demande de faire ? Vous le savez, Chers Collègues, un budget est un acte de prévision d'une dépense et de la recette correspondante. C'est le devoir du gouvernement et du ministre du Budget de nous présenter ces prévisions. Mais le budget est aussi un acte d'autorisation. Par le vote annuel du budget, notre Parlement autorise en effet le gouvernement à percevoir les recettes et à procéder aux dépenses prévues au budget. Le budget de la région, comme acte d'autorisation, s'inscrit donc au cœur des relations entre le gouvernement et le Parlement. Cette autorisation a toujours eu deux objets. Tout d'abord, en votant le budget de la région, le Parlement autorise le pouvoir exécutif à percevoir les recettes fiscales, conformément aux lois et règlements qui en organisent le régime. Ensuite, par ce vote, le Parlement autorise l'Exécutif à procéder aux dépenses prévues. Le budget doit donc être un acte de prévision et un acte d'autorisation.

Chers Collègues, le budget 2003 que nous a présenté le gouvernement n'est pas un acte de prévision. Il le sait très bien et c'est sa responsabilité. Mais le vote que le gouvernement nous demande aujourd'hui n'est, en aucune manière, un acte d'autorisation. C'est là notre responsabilité de parlementaires de refuser de voir le gouvernement réduire à ce point la fonction qui est la nôtre. Car on nous trompe, Monsieur le Ministre ! Ce budget nous trompe et c'est sans doute sa principale qualité : il a la vocation de nous tromper. Que faites-vous, Monsieur le Ministre, sinon manipuler les chiffres ? Les prévisions de recettes ne sont pas excellentes ? Vous les gonflez artificiellement. Vous inscrivez deux mainmortes comme si, demain, l'Etat fédéral allait les verser à la région Bruxelloise. D'ailleurs, quand on va analyser le budget de l'Etat fédéral, on n'y retrouve qu'une seule mainmorte. C'est la même chose pour les participations flamandes à la station d'épuration : on va en percevoir comme par hasard deux cette année-ci alors qu'il n'y en a qu'une seule inscrite au budget flamand et que chaque année, les Flamands décalent de quelques semaines le versement de ce qu'il nous doivent. Nous n'aurons donc pas ces recettes. Idem pour l'IPP : 20 millions d'IPP en moins que ce qui figure au budget fédéral. Cela c'est pour les recettes.

Malgré cela vous n'arrivez pas à présenter un budget de dépenses en croissance significative, soit au moins l'inflation.

Comment présenter la chose ? C'est la question que vous vous êtes posée. Il ne fait évidemment pas bon genre de dire qu'on présente un budget de dépenses inférieur à l'inflation. Comment procédez-vous ? Vous décidez de gonfler les prévisions de dépenses en demandant en même temps à vos ministres de ne pas dépenser ce qu'ils ont inscrit au budget.

M. Eric André. — 0,7 pour cent !

M. Benoît Cerexhe. — Oui, Monsieur André, 0,7 pour cent ; on y reviendra.

Pour quelle raison prenez-vous une telle mesure ? Parce que vous savez très bien que vous n'en avez pas les moyens.

Votre budget, Monsieur le Ministre, n'est malheureusement qu'un budget d'apparence. Tant en recettes qu'en dépenses.

Vous n'avez aucune explication pour la mainmorte, vous n'avez aucune explication pour les stations d'épuration, vous n'avez aucune explication pour l'IPP. Quand on fait le total de tout cela, on se rend compte que, hors dotation aux communes et dettes, le budget que vous nous présentez est un budget d'austérité, en régression et qui présente, en termes nominaux, une croissance de 0,5 pour cent.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je comprends, Monsieur Cerexhe, que vous n'avez pas pu suivre toutes mes réponses en commission. J'espère qu'on vous a transmis le rapport complet.

M. le Président. — Comme à chacun des parlementaires.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — M. Cerexhe répète toutes les questions déjà posées en commission et auxquelles il a été répondu longuement en commission. Cela m'étonne de sa part. C'est pourquoi je me suis dit qu'il n'avait peut-être pas reçu le rapport.

M. le Président. — Il l'a reçu.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je suis donc tout à fait rassuré.

M. Benoît Cerexhe. — Malheureusement, Monsieur le Ministre, je n'ai pas constaté de suite à vos interventions en commission. Au niveau du budget fédéral, on a opéré des modifications. Vous pouvez nous dire qu'on va recevoir ces montants en 2003, mais ils doivent bien provenir de quelque part et, si le fédéral ne les inscrit pas à son budget, vous ne les percevrez pas.

M. Alain Adriaens. — Vous ne croyez plus aux miracles ?

M. Benoît Cerexhe. — Pas à ceux-là en tout cas. Pas aux miracles de M. Vanhengel.

Qu'avez-vous fait, Monsieur le Ministre ? Vous avez inclus dans ce budget une norme de non-exécution.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — En ce qui concerne la mainmorte, j'ai dit en commission et je veux bien vous le répéter, Monsieur Cerexhe, qu'en 2000, nous avons touché deux fois la mainmorte, ce qui n'est pas exceptionnel car certaines années cela se produit.

M. Benoît Cerexhe. — depuis 2001, elle est décalée d'un an.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Nous prévoyons donc la possibilité de toucher deux fois la mainmorte cette année-ci, comme cela s'est fait en 2000.

M. Benoît Cerexhe. — Mais alors mettez-vous d'accord avec vos collègues du fédéral pour qu'ils l'inscrivent au budget.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mais ce n'est même pas nécessaire.

M. Benoît Cerexhe. — Mais si. On constate que pour l'IPP — exercice 2002 — vous avez inscrit des montants qui ne correspondaient pas et vous avez dû les revoir à la baisse. Je ne vais pas revenir là-dessus.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Est-ce que les résultats sont meilleurs que ceux que nous avions prévus ?

M. Benoît Cerexhe. — Je vais y revenir.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Est-ce qu'ils sont meilleurs ? Oui ou non ? Ils sont meilleurs.

M. Benoît Cerexhe. — Pourquoi est-ce qu'ils sont meilleurs ? Parce que vous êtes incapables d'exécuter vos politiques. C'est cela votre problème.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Cerexhe, soyons sérieux. Votre discours est complètement incohérent. Pourquoi ? Pendant une demi-heure, vous allez m'expliquer que mes dépenses sont surestimées ...

M. Benoît Cerexhe. — Non, vos recettes. Vous n'avez pas écouté. J'ai dit que vos recettes sont surestimées.

Sur cela tout le monde est d'accord.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction

publique et des Relations extérieures. — Oui, quoique ... Quelle est l'incohérence dans votre discours ?

M. Benoît Cerexhe. — La réponse est qu'il n'y en a pas.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous nous dites : nous avons trop peu de moyens pour les dépenses que nous voulons faire.

M. Benoît Cerexhe. — C'est vous qui dites cela.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Et maintenant vous allez me reprocher que nous aurons trop en fin d'année. Comment expliquez-vous cela ?

M. Christos Doulkeridis. — On vous reproche de ne pas faire ces dépenses. Il faut faire ces dépenses et il faut avoir les moyens pour les mener. On ne peut pas se réjouir du fait qu'on n'exécute pas ces dépenses.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Cerexhe, comment établissez-vous vos budgets familiaux ? J'espère que ce n'est pas de la même façon que vous me demandez d'établir ceux de la région ?

M. Benoît Cerexhe. — Ne vous en faites pas pour moi, Monsieur Vanhengel. Je n'ai pas de problème.

Monsieur le Ministre, je n'ai pas l'impression que vous me comprenez bien.

M. le Président. — Ne le provoquez pas, Monsieur Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Ce que je vous reproche c'est que, pour la première fois, depuis que la région bruxelloise existe, on introduit à l'intérieur de la prévision budgétaire un pourcentage d'inexécution, c'est-à-dire qu'avant même de commencer l'année, on sait très bien qu'on n'exécutera pas une partie des politiques qu'on annonce aujourd'hui. C'est cela qui est scandaleux et c'est là que vous trompez la population. Vous dites aujourd'hui que c'est 0,7 pour cent ...

M. Eric André. — Ce que vous dites n'est pas sérieux.

M. Benoît Cerexhe. — Ce n'est pas sérieux de travailler comme vous le faites, Monsieur André. C'est la première fois que vous faites cela.

Que représentent ces 0,7 pour cent aujourd'hui, Monsieur Vanhengel ? Vous entrez dans ce processus. Ce sera peut-être 1,5 pour cent l'année prochaine et puis 3 pour cent l'année suivante, et allons-y ! C'est votre politique. On décide, avant même de commencer, de ne pas exécuter.

Vous dites : 0,7 pour cent, c'est une paille, mais cela représente 15 millions d'euros, soit 600 millions d'anciens francs belges, c'est-

à-dire l'équivalent de toute la politique des Monuments et Sites. Vous considérez que c'est une paille, que ce n'est rien du tout.

Je ne suis pas sûr que les Bruxellois comprennent votre discours lorsque vous dites à l'avance que face aux nombreux défis auxquels Bruxelles doit faire face, 600 millions suffiront. M. André est peut-être content, mais je ne suis pas sûr que les Bruxellois le soient en matière de mobilité, de logement, d'emploi. Il ne faut pas oublier, Monsieur André, que la région bruxelloise compte 20 pour cent de demandeurs d'emploi. Ces gens seraient contents que ces 600 millions soient consacrés à la politique d'emploi.

M. Eric André. — Monsieur Cerexhe, est-ce que vous m'avez écouté sur ce point ?

M. Benoît Cerexhe. — Votre discours était tel qu'à la fin je ne vous écoutais plus. Je le reconnais.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Cerexhe, pour savoir si les Bruxellois auront compris mon discours, il faudra attendre le mois de juin 2004. Je vous ferai tout de même remarquer que l'année passée, les lecteurs du « *Vlan* », qui ne sont pas les premiers venus et qui sont très critiques, m'ont accordé le prix de l'économie. Je suis le premier Flamand à qui cela est arrivé.

M. Benoît Cerexhe. — C'est peut-être dû à vos activités extérieures à votre mandat politique.

Je signale à M. Vanhengel que mon collègue M. Lemaire est « nommé » du « *Vlan* » cette année. Cela donne aussi quelque crédit à son discours.

Mais je ne vous en veux pas, Monsieur le Ministre, de présenter un budget d'austérité. La dernière réforme de l'Etat a placé notre région dans une situation financière difficile. On l'a suffisamment dit à l'époque. Si je vous en veux aujourd'hui, Monsieur le Ministre, c'est parce que vous maquillez la réalité. Vous nous présentez un budget d'autruche. L'autruche se met la tête dans le sable. C'est ce que vous faites aujourd'hui. C'est bien là tout le drame de votre gouvernement. Contrairement à ce que dit M. André, votre majorité est incapable de se mobiliser autour d'un projet commun. Elle est incapable de définir des priorités, de mobiliser ses énergies et ses moyens financiers budgétaires et politiques pour relever les défis fondamentaux qui sont en train de nous exploser à la figure, en région bruxelloise.

Finalement, votre gouvernement réalise peu de ce que le Parlement l'autorise à faire au travers du budget. Le comble, c'est que vous vous félicitez ! Quant à l'analyse des comptes 2001, vous nous dites avec fierté que votre gouvernement n'a exécuté que 88 pour cent du budget initial, c'est un véritable scandale. Il s'agit du taux d'exécution le plus faible depuis que la région existe.

M. Eric André. — C'est moins scandaleux que le parti qui avait permis de dépenser 120 pour cent du budget autorisé par le Parlement et qui a provoqué le niveau d'endettement que l'on a connu en 1995. Vous avez contribué à amplifier notre dette.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur André, ce que vous dites est scandaleux. Vous disposez de moyens financiers et, aujourd'hui, vous êtes incapable de les exécuter. Il s'agit du plus faible taux d'exécution depuis 1989.

M. Christos Doulkeridis. — Vous allez sans doute organiser un tas de conférences de presse pour dire que vous allez dépenser cet argent !

M. Benoît Cerexhe. — Ce qui est scandaleux, c'est que votre majorité annonce des politiques mais ne les exécute pas. Vous trompez la population bruxelloise. Si vous estimez qu'il ne faut pas investir des moyens considérables en matière d'emploi, de mobilité et de logement dans cette région, nous divergeons d'opinion. Je crois à la nécessité d'investir des moyens financiers importants dans la région. Malheureusement, lorsqu'on constate ce qu'il en est à l'issue de l'exercice budgétaire, il faut admettre que le résultat est très faible.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Cerexhe, vous comme moi, nous avons tous les deux des enfants. Je suis persuadé que, comme moi, vous leur donnez chaque semaine de l'argent de poche. Mais s'ils me disent le samedi qu'ils n'ont pas tout dépensé, je ne les bats pas pour cela !

Mme Julie de Grootte. — Ne le prenez pas par les sentiments. C'est nul comme comparaison, Monsieur Vanhengel.

*(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend)
place au fauteuil présidentiel.*

*(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt
opnieuw als voorzitter op.)*

M. Benoît Cerexhe. — Je suis assez étonné de la comparaison de M. Vanhengel.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est une image parlante.

Mme Julie de Grootte. — Si vous agissez de cette façon avec vos enfants, il vont tout dépenser.

M. Benoît Cerexhe. — Effectivement, ils vont tout dépenser.

Monsieur le Ministre, après ces considérations générales, je me permettrai quelques réflexions sur le fond. Je vous poserai une simple question, Monsieur le Ministre : comment ce budget 2003 traduit-il les bonnes intentions de votre plan régional de développement ? Pourtant, il ne vous reste pas beaucoup de temps pour y parvenir. En 2002, vous conviendrez avec moi que pas grand-chose n'a été fait. Ce n'est pas Mme Lemesre qui me contredira puisqu'elle affirmait encore cette semaine qu'il lui fallait plus qu'un PRD — elle appelait cela un PRDE, à savoir un plan régional de développement économique.

Le PRD comprend un volet économique important, mais il semblerait qu'il ne donne pas satisfaction à Mme Lemesre. Lors des débats sur le PRD, je ne l'ai cependant pas entendue faire des considérations à ce sujet. Nous avons été plusieurs à dénoncer le problème du développement économique et du taux d'emploi dans notre région mais il semblerait qu'aujourd'hui le constat d'échec du plan régional de développement — en tout cas sur ce plan-là — est fait par le groupe MR de cette Assemblée.

La majorité et le gouvernement ont-ils décidé, comme Mme Lesmesre, de faire de ce PRDE une priorité des priorités ? C'est en tout cas ce que nous demandions à M. de Donnea lors du débat sur le PRD. Plutôt que de déposer des centaines de propositions ou d'installer des dizaines d'Observatoires pour évaluer ce qui n'est pas exécuté, nous souhaitons que le gouvernement nous définisse ses priorités pour l'avenir. Si l'on me dit aujourd'hui que c'est le développement économique de la région, tant mieux.

M. Christos Doulkeridis. — Ce n'est pas dans le budget.

M. Benoît Cerexhe. — Que l'on tienne un débat à ce sujet et qu'on le définisse dans les priorités budgétaires. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur Cerexhe, vous avez raison de lier les deux éléments. Faire des déclarations politiques pour dire qu'il faut donner la priorité au plan régional de développement économique, le MR peut en faire mais le problème, c'est que cela ne se trouve pas dans le budget. Aujourd'hui, le groupe MR a convoqué une conférence de presse pour annoncer qu'une prime au logement serait accordée. Il s'agit donc d'un effet d'annonce politique qui n'est pas concrétisé dans le budget. Aujourd'hui, alors que nous discutons du budget, le MR diffuse une annonce dans la presse qui ne sera jamais concrétisée puisqu'elle ne figure pas dans le budget. J'abonde donc dans votre sens, Monsieur Cerexhe. Le groupe MR est incohérent.

M. Benoît Cerexhe. — Vous avez raison. Il fait des effets d'annonce qui ne se retrouvent pas dans le budget. Et même si cela figure dans le budget, ce n'est pas exécuté.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — On passe sur les effets d'annonce d'Ecolo qui, eux, n'ont aucune chance pour l'instant de se retrouver dans le budget.

M. Rudi Vervoort. — Monsieur Cerexhe, vous pouvez déposer un amendement. Il y a 18 millions d'euros à trouver dans les différentes divisions.

M. Benoît Cerexhe. — On vous le proposera à la co-signature.

J'en viens au PRD. Le budget 2003 aurait dû permettre de constater concrètement ce que le PRD mettait en œuvre. Mais, dans ce domaine, ce budget 2003 fait très fort ! Comme le dit M. de Donnea, on va concrétiser ce projet de vie. A la lecture du budget, on sent vraiment que l'on va réaliser ce projet de vie. J'en suis totalement convaincu. Ce budget comprend énormément de nouveautés et des impulsions politiques claires. Pour ma part, la seule que j'ai vue, ce sont les 400 millions prévus pour effacer le déficit des hôpitaux publics. Pour le reste, il n'y a rien des propositions qui figuraient dans votre plan régional de développement. Mais je ne désespère

pas, Monsieur le Ministre, qu'en 2004 ou à l'ajusté 2003, vous arriverez peut-être à concrétiser certaines choses.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Dans ce budget, il y a un fil conducteur bien précis. Tant sur le plan de la fiscalité que des dépenses, nous effectuons des efforts en matière de logement pour améliorer la qualité de vie en Région bruxelloise. C'est ainsi que nous exécutons le PRD.

M. Benoît Cerexhe. — Nous reviendrons sur le volet fiscal demain. Comment tout cela se traduit-il au niveau budgétaire ? Expliquez-moi par quelles augmentations importantes du budget la politique du logement est devenue une priorité pour votre gouvernement.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je vous l'expliquerai tout à l'heure, Monsieur Cerexhe. Ne perdez pas votre temps.

M. Benoît Cerexhe. — De quel pourcentage le budget « logement » est-il augmenté en Région bruxelloise ?

M. Eric André. — De 15 pour cent.

M. Benoît Cerexhe. — Non, c'est moins. Vous savez comme moi, Monsieur André, qu'on anticipe les versements en 2002.

M. Michel Lemaire. — Ce que vous dites n'est pas crédible, Monsieur André. Le pourcentage est inférieur à celui de 1999.

M. Benoît Cerexhe. — Nous aurons l'occasion d'y revenir demain lors du débat sur la réforme fiscale, mais je m'interroge aujourd'hui sur l'état de nos finances régionales. Une épée de Damoclès pèse sur nos têtes.

Prévoyant et prudent, vous aviez créé l'année dernière ce que vous appelez le Fonds de réserve ou « le Fonds de grenier à blé ». A l'époque, vous justifiez la nécessité de constituer des réserves vu la moindre stabilité des recettes en matière d'impôts régionaux. En effet, dans le panier des recettes régionales, on sait que la dotation IPP prend une part moins importante depuis les accords de la Saint-Polycarpe et du Lambermont. Aujourd'hui, nous vivons davantage de nos recettes d'impôts régionaux. Dès lors, pour lisser le caractère cyclique de ces recettes d'impôts régionaux, vous aviez créé « le fonds de grenier à blé ». Mais aujourd'hui, ce fonds de grenier à blé est mort en raison de la nouvelle norme qui a créé un périmètre de consolidation et qui vous pose problème. Vous supprimez le fonds de grenier à blé et vous demandez à la STIB de jouer ce rôle de fonds de réserve. Mais ne craignez-vous pas — Mme Mouzon a d'ailleurs manifesté les mêmes craintes que moi à ce sujet en commission — que la STIB considère ces transferts comme un élément de sa dotation personnelle et puise au fil des ans dans ces réserves pour financer l'un ou l'autre investissement ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je ne sais pas si vous le savez mais un contrat de gestion lie la région et la STIB. Les montants prévus pour le fonctionnement annuel normal de la STIB sont bien précisés dans ce contrat de gestion.

M. Benoît Cerexhe. — Nous en reparlerons dans les prochains mois, Monsieur le Ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est une de vos habitudes : vous dites toujours que vous en reparlez dans quelques mois, mais par la suite je n'entends plus rien de votre part.

Mme Julie de Grootte. — Si le ministre s'énerve, c'est que vous avez raison Monsieur Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Je citerai l'exemple de la taxe régionale autonome. Je vous avais donné un certain nombre de rendez-vous à ce sujet et, malheureusement, les Bruxellois vous ont donné les mêmes. Combien de réclamations avez-vous reçues par rapport à votre projet ? Combien de recours ont-ils été introduits ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Très peu !

M. Benoît Cerexhe. — Aujourd'hui, alors qu'il n'y a pas un an que ce projet a été voté, vous êtes obligé de revenir devant le Parlement avec un nouveau projet. A l'époque, nous, comme d'autres ici, nous avons dit qu'ils s'agissait d'un mauvais projet.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mais ce n'est pas cela du tout. Nous voulons faire un effort supplémentaire. Reprenez les comptes-rendus de l'année passée. Vous serez étonné.

M. Benoît Cerexhe. — Non, je ne serai pas étonné.

M. Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U zou een beetje bescheiden en beschaamd moeten zijn.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre, je sais que ce dossier vous ennuie. Vous l'avez mal géré, tant au niveau de la forme que du fond.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — En tout cas, les Bruxellois sont contents.

M. Benoît Cerexhe. — C'est vous qui le croyez.

Le dernier rendez-vous que je vous donne dans le cadre de ce dossier, ce sera à l'issue des procédures judiciaires qui sont actuellement en cours. Vous serez mal placé lorsqu'une décision judiciaire aura été rendue.

J'en termine, Madame la Présidente, avec la troisième et dernière hypothèse qui pèse sur les finances de la région, à savoir la politique de l'eau. M. Doulkeridis y a fait allusion tout à l'heure et M. Adriaens y reviendra.

Le fonds de l'eau avait pour vocation de rassembler les recettes générées par la taxe sur les eaux usées, afin de constituer des réserves suffisantes pour financer les stations d'épuration. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a daigné verser au fonds de l'eau qu'une part de ces recettes liées à la taxe. Aujourd'hui, les comptes laissent à penser que les réserves à disposition du Fonds de l'eau ne sont pas suffisantes, loin de là, pour régler la facture de la station d'épuration Nord.

Par ailleurs, dans ce dossier — je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. Doulkeridis tout à l'heure —, on a assisté à une véritable mascarade au sein de la majorité concernant la fusion des opérateurs de la politique de l'eau en Région bruxelloise. Tout cela a fait perdre plus d'un milliard de francs à la région.

Cette situation résulte de semaines et de semaines de disputes au sein de la Conférence bruxelloise et le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités par rapport à cela.

J'en termine en disant que notre Parlement est installé au-dessus d'un magasin unique en son genre et que, dans ce débat, cette proximité n'a jamais été aussi délicieusement actuelle. Et vous ne parviendrez pas à convaincre les Bruxellois de la volonté politique que vous avez encore réellement au sein de ce gouvernement de mener à leur profit, dans un certain nombre de domaines fondamentaux pour leur vie quotidienne, les politiques que vous êtes censé mener et que vous nous annoncez depuis 1995, soit depuis sept ans que votre majorité est à la tête de la région. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — J'ai appris que le magasin auquel vous faites allusion devrait nous quitter prochainement. Je crains, Monsieur Cerexhe, que si vous continuez comme cela, ce sera la même chose pour vous.

M. Benoît Cerexhe. — Ce sera sans doute pour votre gouvernement !

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Danielle Caron.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, si je cède ma place à Mme Caron, qui doit assister au conseil communal de Woluwe-St-Pierre — vous savez que je respecte les conseils communaux en ma qualité de municipaliste — je voudrais que l'on n'imagine pas que c'est parce que le FDF a encore une voix particulière au sein du MR. Pour moi, le MR est indivisible et unique en son genre et donc je ne voudrais pas que cela apparaisse comme un précédent.

M. Eric André. — Rassurez-vous.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je signale qu'il y a conseil communal pour la majorité et pour l'opposition !

Mme la Présidente. — D'accord, mais il nous est impossible de tenir compte de tous les conseils communaux et de tous les conseils de CPAS. J'en appelle à votre compréhension : l'examen du budget n'a lieu qu'une fois par an.

La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron. — Jusqu'à présent, cette législature s'est surtout concentrée sur l'urbanisme. Il est temps qu'elle s'occupe du développement économique. L'Agence bruxelloise pour l'Entreprise est née d'une fusion d'Ecobru et de Bruxelles-Technopole. Le ministre lui a défini trois missions : favoriser les synergies, accompagner les entreprises et attirer des investisseurs étrangers.

Il a parlé d'un guichet unique le plus efficace possible. Mais il a aussi déclaré que « cette Agence sera essentiellement chargée d'informer et de renvoyer vers les interlocuteurs existants spécialisés.

Cette simplification des démarches ne va-t-elle pas devenir une multiplication des démarches ? Cette nouvelle Agence ne risque-t-elle pas de devenir un goulot d'étranglement où, au nom de la simplification, régneront les files d'attente et les pertes de temps ?

Je voudrais en outre vous faire part, Monsieur le Ministre, de certaines déceptions dues aux absences relevées dans la création de cette Agence :

— J'aurais aimé découvrir du neuf, là où je ne constate qu'une fusion entre deux anciens organismes, avec des services proposés qui ressemblent à ce que certains groupements professionnels proposent déjà, ce qui risque de faire surfer l'Agence sur la frontière de la concurrence déloyale.

— J'aurais aimé que l'on opère une distinction entre « grosses entreprises » et « petites PME », comme on le fait, avec succès, en Région wallonne.

Mme Julie de Grootte. — J'ai proposé que l'on dépose une proposition d'ordonnance et que l'on en discute en commission de l'Economie sur la base d'une proposition d'ordonnance au lieu de passer en « *stoemelings* » par une ASBL alors que l'on a Technopol et Ecobru. Toutes les questions que vous avez soulevées, je les ai posées en commission de l'Economie où l'on m'a répondu qu'une décision du gouvernement avait été prise en la matière.

Madame Caron, je serais ravie d'avoir un débat réellement important à ce sujet. Soyez assurée que je vous soutiens.

M. Christos Doulkeridis. — Il ne sert à rien de faire des interventions en l'air !

Mme Danielle Caron. — Il s'agit du développement économique de la Région bruxelloise. Si vous estimez qu'il s'agit d'un sujet « en l'air », vous êtes vraiment décevant !

M. Christos Doulkeridis. — Ce n'est pas à vous que je dois plaire !

Mme Danielle Caron. — Je suis surprise par les réflexions de certains écologistes qui semblent dire que le développement économique n'est pas une chose importante pour la Région bruxelloise et qualifient ce que je dis d'« intervention en l'air ».

M. Christos Doulkeridis. — Je n'ai absolument pas dit que le développement économique n'était pas important pour la Région bruxelloise. Mais votre intervention d'aujourd'hui n'a aucun sens : vous vous exprimez dans le cadre de la discussion budgétaire alors

que tous les arbitrages ont déjà été opérés au sein de votre majorité. C'est sur ce point que je me demande à quoi sert votre intervention.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Un débat budgétaire permet également de marquer un certain nombre de nuances. Lorsque vos ministres s'expriment au sein de leurs exécutifs, certains parlementaires expriment plus que des nuances.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron. — Je suis quelque peu étonnée. En effet, dans mon introduction, j'ai dit que l'on s'était beaucoup attaché à l'urbanistique — on a élaboré des PRAS, des PRD et autres — et qu'il serait maintenant utile de développer le volet économique. Si d'aucuns jugent que ce n'est pas important d'en parler dans le cadre d'un débat budgétaire, je me demande à quel moment on pourra dire qu'il faudrait se pencher sur les petites entreprises, sur l'emploi, sur le développement. Cela a été évoqué à chaque intervention. Vous êtes libre de ne pas écouter mon intervention, si vous considérez qu'elle est de moins bonne qualité que les autres. Pour ma part, Monsieur Doulkeridis, je vous ai écouté religieusement.

M. Christos Doulkeridis. — Je vous écoute.

Mme Danielle Caron. — Toujours en ce qui concerne l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise et le développement économique.

J'aurais aimé entendre des solutions apportées aux PME pour vaincre leur problème principal, à savoir les difficultés d'accès au crédit.

J'aurais aimé voir mieux intégrés dans ce processus des opérateurs privés.

J'aurais aimé autre chose qu'une déclaration d'intention quant au fait d'attirer des investisseurs étrangers au sein de la région, par exemple en nous disant comment vous comptez vous y prendre.

Monsieur le Ministre, la lecture et l'écoute de vos propos quant à cette nouvelle agence me laissent quelque peu sur ma faim, même si nous voterons cette création d'agence.

Toujours dans le cadre du développement économique de notre région, on nous parle d'instruments, là où nous attendons des innovations concrètes en politique économique, innovations d'autant plus nécessaires et urgentes que l'on sait que Bruxelles possède la caractéristique d'être la région où il y a en même temps le plus de chômage et l'offre d'emplois la plus importante ! Le choix des instruments ne peut se faire qu'une fois connue et décidée la politique choisie. Vous prenez le risque de faire l'inverse et, donc, de faire passer cette création d'agence pour un gadget. Je le regrette.

J'aurais aimé pouvoir exprimer des commentaires élogieux sur les lois d'expansion économique présentées en commission avec effet immédiat.

Hélas, trois fois hélas, vous avez cru bon, une nouvelle fois, de postposer ces lois d'expansion économique, ce qui entraîne un nouveau report quant aux aides aux entreprises et, par le fait même, quant à une lutte efficace contre le chômage.

Comme l'a très justement déclaré Marion Lemesre, nous devons « oser l'économie », d'autant plus que « ses retombées nous permettront de faire du social et du culturel ».

M. Benoît Cerexhe. — Déposez un amendement au budget, Madame Caron, je suis prêt à vous soutenir.

Je suis d'accord que le développement économique de la région est primordial. On voit aujourd'hui des entreprises qui quittent régulièrement la région.

Si vous pensez réellement ce que vous dites, déposez un amendement et on vous soutiendra. Maintenant, prenez vos responsabilités, c'est le moment.

Mme Danielle Caron. — Vous savez, Monsieur Cerexhe, que si vous déposez un amendement dans le budget, nous devons repar- tir en commission et rediscuter du budget ...

M. Benoît Cerexhe. — Il vous reste dix-sept mois. Dans dix-sept mois votre gouvernement est « out » et on va aux élections. Jusqu'à preuve du contraire, ce gouvernement a été désigné pour cinq ans. Nous sommes à dix-sept mois de l'échéance. Mme Caron vient nous dire aujourd'hui et Mme Lemesre ne disait pas autre chose, que le développement économique de la région est la priorité des priorités.

Si on n'inscrit pas aujourd'hui dans le budget 2003 des crédits importants, on sera en 2004, année électorale, et plus rien ne se fera. C'est le moment, Monsieur André.

M. Eric André. — Si vous écoutiez bien, Monsieur Cerexhe — cela a été dit à la tribune — ce qui est demandé ce ne sont pas des moyens financiers mais du réglementaire. C'est à l'occasion du débat budgétaire que cela se dit. Cela n'impose pas des modifications en termes de crédit.

Mme Julie de Grootte. — Vous avez déposé une proposition sur le Fonds de garantie et vous n'êtes jamais venu en commission.

Vous avez remis la discussion trois fois.

M. Benoît Cerexhe. — C'est de la fumisterie, Monsieur André. J'en ai assez de ce discours qui trompe sans cesse les gens. Vous avez ce discours au niveau fiscal et vous l'avez au niveau économique.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Et vous jouez la facilité tout le temps Monsieur Cerexhe.

Mme Danielle Caron. — J'insiste, je l'ai dit et je le répète, nous voterons bien sûr la création de cette agence. Nous voterons aussi tout ce qui concerne le développement économique dans le budget puisque nous estimons que c'est un bon budget. Mais, pour l'avenir — M. Cerexhe parle de dix-sept mois, j'avoue que tout mon groupe politique et moi-même pensons à l'avenir; nous estimons que des choses restent à faire sur le plan du développement économique. Si je ne peux pas le dire dans le cadre d'un budget, je me demande bien à quel moment je pourrais le faire.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, indépendamment de la météo actuelle, je vous trouve un peu frileux dans vos propos. Le ciel économique bruxellois actuel est peuplé de nuages. Nous espérons un vent fort pour les chasser et laisser la place au soleil. Vous nous annoncez une petite bise, juste digne de faire frémir la surface des étang bruxellois et de Woluwe.

J'espère que, l'an prochain, nous pourrons vous comparer à Eole ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, je ne serai évidemment pas le seul de mon groupe à prendre la parole. Un certain nombre de mes collègues interviendront sur des sujets un peu plus pointus. En tout cas, je puis vous dire que nous nous exprimerons tous dans un même esprit. Il n'y aura pas, d'un côté, ceux qui se félicitent et, par ailleurs, d'autres qui émettent des critiques négatives. La vision est peut-être un peu plus intégrée au sein de mon groupe ...

M. Eric André. — Chez nous aussi !

M. Christos Doulkeridis. — Chez nous aussi !

M. Rudi Vervoort. — Le ton général sera le même pour tous les intervenants de mon groupe car nous avons relevé dans ce budget des points de satisfaction, tout en relevant des sources d'inquiétude pour l'avenir. C'est un exercice important dans le cadre des discussions budgétaires.

Le budget 2002 avait été conçu dans un esprit de prudence et de sagesse. Il faut bien reconnaître que cette année-ci, le budget a été un peu plus difficile à concrétiser. Le climat était sans doute légèrement plus tendu, parce que les perspectives sont ce qu'elles sont. Ce n'est pas le ministre des Finances qui crée la conjoncture budgétaire, pas plus que le ministre de l'Economie. C'est évidemment un discours incantatoire que de dire que le monde qui nous entoure ne nous convient pas, et de poser la question : que fait le ministre ? C'est la situation globale belge qui rend cette négociation un peu plus tendue.

Dès la rentrée, lors du débat relatif à la déclaration de politique régionale, notre partenaire de la majorité avait cru bon de planter quelques banderilles dans le corps de certaines politiques du gouvernement, et je sens d'ailleurs qu'elles ressortent ! Ils s'agissait de l'Emploi et du Logement. Je ne relèverai pas les qualificatifs dont ont été affublés les ministres socialistes. Tout le monde s'en souvient encore. Il faut donc croire qu'il s'agissait d'un rituel incantatoire et d'une danse de guerre dans l'espoir un peu puéril d'effaroucher le partenaire.

Confiants dans l'action du gouvernement et dans celle de nos ministres, nous avons répliqué avec calme et raison, comme toujours, en nous fixant rendez-vous à l'examen du budget.

M. Benoît Cerexhe. — Vous êtes un peu les sages de la majorité. Je reconnais que vous avez un pouvoir considérable dans cette majorité, Monsieur Vervoort. Considérant la proportion numérique de ce que vous représentez par rapport à ce que représente le partenaire MR, je tiens à vous féliciter. C'est un constat objectif de l'opposition. Je le dis très clairement.

M. Eric André. — Il y a des compliments dont il vaut mieux se passer ! (*Rires.*) C'est un peu comme à l'époque où M. Moureaux félicitait mon action.

M. Rudi Vervoort. — C'est tout de même incroyable ! J'en souffre énormément : je ne puis monter à cette tribune sans que, inmanquablement, on cite M. Moureaux. Cela ressort à chaque fois. Je ne sais pas ce que ce dernier vous a fait.

M. Eric André. — C'est M. Cerexhe qui m'y a fait penser et non vous.

M. Benoît Cerexhe. — On pourrait aussi parler de M. Ducarme, si vous voulez.

M. Rudi Vervoort. — Pas avec moi !

Revenons-en à la discussion budgétaire de l'exercice 2003. Il faut croire qu'en politique comme ailleurs, le vaudou est une pratique qui ne se laisse pas facilement maîtriser et qu'en des mains innocentes, il provoque parfois l'effet contraire à celui initialement désiré. Ou se peut-il — mais je me trompe peut-être — que le véritable but de nos partenaires était, par un stratagème diabolique, d'augmenter les moyens consacrés à ses politiques en y contraignant presque moralement le gouvernement ?

Quoi qu'il en soit, je me dois de remercier une fois de plus ma collègue, Marion Lemesre, comme je l'ai fait en commission. Quelles qu'aient été ses intentions, elle a contribué de la sorte à renforcer au travers de ce budget les axes et les moyens des politiques de l'emploi et du logement.

Que dire aujourd'hui de la proposition du MR cosignée par Mme Lemesre et M. de Clippele, relative à l'octroi de chèques logement aux Bruxellois et prévoyant à cet effet un budget de 18 millions d'euros ? Je ne suis évidemment pas d'accord sur cette proposition, — les chèques logement — mais les 18 millions seraient les bienvenus pour nos politiques. Je suis entièrement d'accord pour un renforcement du budget logement de 18 millions d'euros ...

M. Benoît Cerexhe. — Auriez-vous une meilleure proposition ?

M. Alain Daems. — Mme Lemesre et M. de Clippele ne vous ont pas dit qu'ils déposaient un amendement visant une augmentation ? S'il n'y a pas d'amendement, quel est le sens de cette proposition ? Ce sont des gens sérieux ...

M. Rudi Vervoort. — Si un amendement est déposé, je le lirai avec attention.

Je ne considère aucunement le fait d'être propriétaire comme une tare, loin de là. Certains propriétaires méritent sans doute une aide mais je trouve exagéré de prévoir 18.000.000 d'euros pour leur accorder une allocation.

M. Eric André. — Permettez-moi d'intervenir. Madame la Présidente, vous admettez qu'un parlementaire est libre de déposer une proposition, laquelle devra évidemment être examinée en commission, le moment venu. Elle n'a pas été jointe à la discussion du budget.

M. Christos Doukeridis. — Je pense qu'il ne faut pas mélanger les débats. C'est un président de groupe de la majorité qui a déposé une proposition le jour de la discussion du budget. Il y a une indécence dans cet acte du MR.

M. Eric André. — N'enfonchez pas les portes ouvertes.

M. Rudi Vervoort. — Le gouvernement, on le sait, pour l'élaboration de son budget, a choisi cette année de procéder par enveloppe globale affectée à chacun des départements. La méthode n'est pas exempte de défauts, mais elle a certainement le mérite de faire ressortir plus immédiatement les priorités de l'exercice. Il n'a donc pas fallu attendre l'examen minutieux des allocations pour déterminer sur quelles divisions portaient les augmentations et les restrictions.

Le logement est indubitablement le grand vainqueur de ce tableau. C'est le budget en plus forte croissance. Cela constitue à l'évidence un signal fort et pas seulement à l'égard de ma collègue, cela constitue un signal fort pour les Bruxelloises et les Bruxellois qui, de plus en plus nombreux, éprouvent de grandes difficultés à se loger dans la ville.

Une partie importante de cette augmentation sera dévolue au Fonds du logement. Certains en déduisent hâtivement que ces moyens bénéficieront exclusivement au segment du logement moyen. C'est un raccourci pour le moins abusif. Malgré les nombreux débats que nous avons eus à ce sujet en commission, il subsiste encore une certaine confusion entre le logement moyen et l'aide à l'acquisition. Il s'agit d'une double erreur. Ne pensons pas en effet que le nécessaire maintien dans notre région des personnes à revenus moyens se limite à des initiatives favorisant l'accès à la propriété. C'est une voie importante, mais ce n'est pas la seule. Les jeunes ménages, par exemple, n'ont pas toujours à ce stade de leur existence une brique dans le ventre; ils n'ont pas tous le désir permanent de réaliser un investissement fructueux pour leurs vieux jours, ni, comme semble le penser parfois le ministre des Finances, le souci d'épargner quelques charges successorales à leurs futurs héritiers.

Il en est beaucoup qui aiment la ville pour ce qu'elle offre, le mouvement, la diversité, une certaine liberté de ne pas se fixer définitivement dans un quartier ou dans un autre.

Cette ville doit offrir une place à chacun et permettre à chacun de se fixer à tel ou tel endroit selon son choix propre. A nous de faire en sorte que le choix soit réellement possible. Dans le même ordre d'idées, ne pensons pas que la politique du logement social se borne à gérer un parc locatif.

C'est vrai qu'il y a une vingtaine d'années, lorsque je me suis intéressé pour la première fois à ce secteur du logement, les sociétés de logement se bornaient à gérer un parc locatif comme un propriétaire gère un parc locatif, dont l'objectif était d'assurer des recettes pour couvrir, tant que faire se peut, des dépenses.

Au fil du temps, on s'est rendu compte que la nécessité de gérer allait bien au-delà de la gestion locative et donc, le social a vraiment pris sa vraie dimension durant ces dernières années.

Il est certain que, pour les personnes qui constituent ce qu'il est convenu d'appeler les tranches moyennes et supérieures des revenus d'admission, il doit y avoir des passerelles parfaitement abor-

bles vers l'acquisition. Certes, les possibilités sont moins développées qu'en Région wallonne. Le coût du bâti n'est en rien comparable. Mais les outils existent également chez nous et en premier lieu, le Fonds du logement. On en connaît parfaitement la cible au travers des plafonds de revenus autorisés. C'est en ce sens qu'à nos yeux, les moyens alloués au fonds poursuivent et complètent les objectifs du logement social.

La division 15 connaît encore d'autres augmentations. Je pense aux moyens destinés aux AIS pour lesquels je me réjouis de voir la région capable de suivre financièrement la montée en puissance. Les sociétés publiques de logement bénéficieront également d'une aide accrue au travers d'une plus grande prise en charge de leur déficit social. Enfin, nous voulons souligner l'accroissement des programmes d'aménagement des abords des logements sociaux. Voilà encore une contribution directe et concrète à l'amélioration du cadre de vie quotidien des personnes souvent les plus démunies. C'est leur droit aussi d'avoir un cadre de vie agréable.

Un autre domaine qui connaît chaque année, à la veille du budget, un peu d'agitation parlementaire : la revitalisation des quartiers. Nous nous devons de féliciter également le gouvernement dans sa volonté de conforter les axes et les moyens de cette politique. Nous sommes convaincus que les efforts sans précédent entrepris depuis le début de la législature dans ce domaine constituent pour ce gouvernement l'une de ses missions les plus visibles, les plus réussies et les plus prometteuses.

J'entends parfois dire que cette législature marque un palier dans l'émergence de notre région depuis sa création, qu'elle poursuit plus qu'elle n'amplifie; qu'elle maintient plus qu'elle n'innove. Le meilleur démenti que l'on puisse apporter à ces anticipations se trouve clairement dans la formidable croissance des moyens consacrés à la revitalisation des quartiers. Si les gouvernements antérieurs ont fait œuvre de pionniers, celui-ci a manifestement passé la vitesse supérieure. Mieux que les chiffres, c'est le rythme de lancement de nouveaux contrats de quartier qui doit nous en convaincre. A ceux-là viendront s'ajouter en 2003 les pleins effets des projets de l'objectif 2 qui porteront l'axe du développement dans le domaine économique et social.

Au terme de notre mandat, chacun pourra constater la transformation progressive de la ville dans ses quartiers les plus déshérités.

J'entendais encore récemment des touristes, qui visitaient Bruxelles pour la première fois ou qui ne l'avaient plus visitée depuis longtemps, dire combien cette ville était belle.

Et nous-mêmes, Bruxellois, devons constater — je pense que cela s'impose — que cette ville est belle.

M. Christos Doulkeridis. — C'est le travail de M. Simons, échevin à Bruxelles.

M. Rudi Vervoort. — Le travail de la majorité à Bruxelles-ville, entamé sous la précédente législature et amplifié sous celle-ci a porté ses fruits.

Cette ville redevient attractive au travers de ce qu'elle offre comme image. C'est là aussi un élément essentiel.

Nous avons le plaisir de voir se dégager progressivement un plus grand consensus autour de ce constat et de cet espoir. J'en veux pour preuve le vote unanime de la commission en faveur de la politique de revitalisation des quartiers au travers de ce budget 2003. Nous en remercions sincèrement les commissaires de l'opposition. Que l'on nous pardonne d'insister une nouvelle fois sur ce point, mais dans un climat mondial aux rumeurs de guerres et de récessions, il est essentiel pour la démocratie que les pouvoirs publics démontrent leur volonté et leur capacité d'agir pour améliorer le cadre de vie quotidien des plus défavorisés d'entre nous. C'est une question de justice mais c'est aussi, dans une certaine mesure, de l'intérêt de tous.

En ce sens, le vote unanime de la commission apporte une réponse ferme mais sereine aux doutes que certains, en dehors de cette enceinte, voudraient répandre sur le bien-fondé des politiques d'intégration. Ce n'est pas en jetant des pierres dans l'eau qu'on apprend à nager. Nous, nous continuerons à apprendre et à travailler en sachant que, si rien n'est jamais acquis, tout n'est déjà plus à faire.

Une autre de nos priorités se voit encore confortée dans ce budget : la solidarité avec les communes. En 2002, le gouvernement avait créé une dotation supplémentaire de près de 12 millions d'euros. On pouvait craindre qu'il ne s'agissait que d'un effort passager. C'est pourquoi nous avions réclamé, il y a un an, à cette tribune que ladite dotation soit, pour l'avenir, purement et simplement incluse dans la DGC. C'est, désormais, chose faite.

Par ailleurs, la région intervient d'une manière conséquente dans la prise en charge des difficultés propres aux hôpitaux publics : le Fonds de refinancement pour 15 millions d'euros et un crédit de 10 millions d'euros destinés à la mise en œuvre de l'accord de gouvernement sur la nécessaire solidarité des communes pour faire face aux déficits hospitaliers.

La question hospitalière démontre d'une manière sans doute plus directe et plus visible encore combien les principes de justice sociale sont au cœur de la solidarité avec les communes. Au-delà des institutions, il s'agit bien de défendre et d'assurer le droit de tous à bénéficier d'un service public de qualité. Voilà pourquoi, c'est pour nous socialistes un combat essentiel.

Les difficultés financières des communes sont hélas bien réelles et les perspectives qu'il nous est donné de connaître s'annoncent plus sombres encore. Elles sont pour l'essentiel la conséquence directe des difficultés que vit une partie importante de notre population. C'est pourquoi toutes les communes ne les connaissent pas avec la même ampleur. C'est pourquoi la solidarité est à la fois juste et nécessaire.

Lors du débat relatif à l'avenir des communes, j'entendais M. Gatz évoquer le futur débat, citant le Ministre-Président qui, lui-même, se répand en considérations sur l'avenir des communes et la manière dont elles sont gérées lorsqu'il se rend de colloque en colloque. Lors du même colloque, il déclarait qu'il s'agissait, effectivement, de « resserrer les boulons » des communes mal gérées. J'ignore les communes auxquelles il faisait allusion. Je suppose que Bruxelles-ville était visée, puisque c'est la première commune à laquelle il songe. Mais je peux également penser à d'autres communes. Mais un débat relatif à la gestion, bonne ou mauvaise, est un débat oiseux, parce que ce sont toujours les précédents qui ont mal fait.

A cet égard, il convient, une bonne fois pour toutes, de mettre les choses à plat, de manière sereine, objective, transparente, d'examiner les réels problèmes et surtout de trouver les solutions adaptées à chaque commune, afin qu'elles puissent se sortir des difficultés financières dans lesquelles elles se trouvent. Cette problématique peut être rencontrée soit au travers de mesures de gestion soit d'aides financières. La région a, me semble-t-il, prêté 600 millions de francs l'année dernière, sans espoir de retour, à la deuxième grande commune de la région. Je crains fort que nous nous retrouvions dans une situation analogue en 2003.

Au-delà des plans annoncés, que d'aucuns qualifient d'irréalisables ou d'irréalisables, seront-ils appliqués ou non ? Tel est le réel débat. Que sommes-nous prêts à mettre en œuvre ? Quant à la tutelle, il ne suffit pas de publier une circulaire contraignante dans le détail, en pensant que, de toute façon, on ne l'appliquera pas tout à fait et que l'on pourra s'arranger, l'important étant de parvenir à un équilibre, par ailleurs parfois artificiel.

Tel n'est pas l'enjeu majeur.

Personnellement, je suis convaincu que le rapport région-communes est indissociable. L'un ne va pas sans l'autre. Donc, si les unes vont mal, l'autre ira mal aussi. Aussi ne faut-il pas avoir une vision séparée, dichotomique de la situation — d'une part, la région, de l'autre, les communes — et porter des jugements. Il importe de dépasser ce débat. Cela fait partie de notre patrimoine. Les dix-neuf communes, c'est notre histoire.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous avez raison pour autant naturellement que l'on ne s'adresse pas à un autre pouvoir pour solliciter un refinancement. Ainsi, si la région s'adresse au fédéral pour solliciter un refinancement, parce que la politique régionale devient difficilement gérable, une analyse des transferts aura, naturellement, lieu. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Par exemple, lors du refinancement des commissions communautaires, nous avons organisé par le biais de la région des transferts vers la Commission communautaire française, là où l'inverse s'est produit du côté néerlandophone. Par rapport à ce qui se passe entre la région et les communes, des questions se poseront et on examinera de quelle façon la problématique est gérée au niveau des deux autres régions.

M. Rudi Vervoort. — Ce n'est pas une base objective ! Il y a une connotation plus communautaire. Par conséquent, je veux l'éviter à tout prix !

M. Christos Doulkeridis. — Il y a moyen d'aborder cette question en évitant la discussion communautaire.

M. Eric André. — Si cela se réduit à cela, je crois que M. Vervoort pose bien le problème. Néanmoins, il faut admettre que si l'on travaille de manière consolidée, il faudra quand même trouver les moyens quelque part.

Les trouverons-nous dans l'espace régional ? Personnellement, j'en doute. J'en ai donc appelé récemment, puisque les colloques se multiplient aujourd'hui, l'un de vos amis, qui occupe une fonction importante au niveau fédéral et qui a en charge la politique des grandes villes. En effet, nous avons intérêt à trouver dans cette

politique menée au niveau fédéral, un certain nombre d'appuis. Nous devons pouvoir nous arc-bouter également sur des moyens fédéraux, car entre institutions bruxelloises c'est un jeu à somme nulle. Non ! Chacun admet l'existence du problème qui est presque général aujourd'hui même s'il est d'une ampleur différente selon les communes, et que les limites de l'intervention régionale commencent à être atteintes, si l'on ne veut pas mettre en péril d'autres politiques. Par conséquent, il nous est indispensable de trouver d'autres moyens.

M. Rudi Vervoort. — Ce que je voulais dire, c'est que la situation comporte deux aspects. Il ne suffit pas de dire que l'on va transférer quelques compétences et régler ainsi tous les problèmes. Transférer dans l'un ou l'autre sens, voilà qui ne va pas modifier fondamentalement la donne financière des communes.

Soyons clairs à ce sujet !

Nous sommes donc dans une situation globalement mauvaise, cela me semble assez évident.

Sans doute y a-t-il au travers d'une tutelle attentive, proactive, moyen de trouver des solutions. Personnellement, j'en suis convaincu. Le problème, c'est que si l'on ne se livre pas à cet exercice, on nous reprochera à un moment donné de gérer n'importe comment. Ce sera le motif pour ouvrir d'autres débats. On ne peut se permettre de faire l'économie d'un examen introspectif de la manière dont la gestion est assurée dans certains cas.

Jacques Simonet, président de la conférence des Bourgmestres a attaqué la circulaire de la tutelle budgétaire, l'estimant inapplicable.

Mes propos tendent à dire que l'on va de discours en discours, mais que l'on ne fait pas avancer le débat.

Il est urgent, si on veut présenter à la table, éventuellement, après les élections prochaines, un dossier qui ressemble à quelque chose, de commencer à balayer devant notre porte. En notre qualité de Bruxellois, c'est la moindre des choses, sinon les autres le feront pour vous. Si les problèmes de cette deuxième grande commune bruxelloise ne trouvent pas de solution, cela risque d'avoir un effet néfaste sur l'ensemble des communes bruxelloises et partant, sur la région. Je tiens à vous le dire ! Il est urgent de prendre cette situation à bras le corps. J'ai vraiment le sentiment que, pour l'instant, c'est vogue la galère. J'ignore si elle navigue encore ou si elle est déjà au fond de l'eau. Je pense qu'au-delà de nos clivages, l'institution communale est une institution majeure, sur laquelle, historiquement et pour un tas de raisons, nous ne pouvons pas faire l'impasse. Voilà ce que je voulais dire à propos des communes.

Je voudrais terminer cette intervention en rappelant quelques inquiétudes déjà exprimées lors du débat de politique régionale et pour lesquelles nous n'avons pas trouvé dans ce budget de réels apaisements. Je n'en reprendrai que deux pour ne pas être trop long.

La première, c'est la politique de l'eau, parce que nous nous interrogeons quant à la comptabilisation et le respect de la norme CSF, à travers le refinancement de la politique de l'eau, via le fonds, puisque, à l'heure actuelle, il semble bien que l'on peut craindre que le Conseil supérieur des Finances, au moment où nous aurons réinjecté des milliards comptabilisés et thésaurisés dans le fonds de l'eau, ne nous impose de les comptabiliser en dépenses. Cela viendrait évi-

demment amoindrir les marges dont nous bénéficions en termes de capacité d'endettement.

Le ministre nous a dit qu'il nourrissait quelque espoir dans le cadre d'une négociation devant nous permettre d'échapper à l'application de cette règle. Nous sommes, néanmoins, dans l'expectative. En la matière, la crainte est bien réelle. Il faut se préparer à l'hypothèse où, effectivement, il faudrait prendre en compte le refus du Conseil supérieur des Finances d'immuniser en quelque sorte la réinjection de ces milliards dans notre budget.

J'en viens à ce que d'autres orateurs ont évoqué dans le cadre des discussions au sein de la Cobru. En effet, il faut considérer que, par indolence ou fâcherie présidentielle, la Cobru semble avoir anticipé de très loin la trêve des confiseurs.

M. Eric André. — Elle a été enterrée par un des groupes !

M. Christos Doulkeridis. — Elle a été enterrée ? Donc, c'en est fini de la Cobru ! C'est un pouvoir extraordinaire que nous avons ! N'essayez pas de cacher les divergences au sein de la majorité par les divergences que vous avez pu avoir avec Ecolo ! Je vous ai lu !

Vous avez dit : pour nous, c'est fini !

M. Benoît Cerexhe. — Mme Huytebroeck a demandé que l'on change de président, elle n'a pas dit que c'était fini ! J'ai pris connaissance des déclarations de Mme Huytebroeck. Je ne sais pas très bien où nous en sommes, mais en tout cas, c'est ce qu'elle a demandé.

M. Christos Doulkeridis. — Il en est un qui est chargé de régner sur la Cobru et qui ne le fait pas. Il s'appelle M. Ducarme ! Vous le connaissez sans doute. J'imagine que si M. Ducarme obéit à Mme Huytebroeck, c'est une bonne info. C'est vraiment intéressant.

Je vais proposer d'aller plus loin.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Je vous signale quand même que des propositions très constructives ont été adressées au président mais que, peut-être, il ne les communique pas aux autres. Aussi n'êtes-vous peut-être pas très bien informé, Monsieur le Ministre, sur l'état constructif de notre travail.

M. Rudi Vervoort. — Mme Mouzon, je pense que notre groupe pourrait communiquer ces propositions.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Effectivement ! Voyez-vous un inconvénient à ce que nous communiquions à tous les membres de la Cobru les propositions que nous avons mises au point ?

M. Eric André. — Ce sera très constructif !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — A nos yeux, elles sont très constructives.

M. Eric André. — Ce serait une avancée, parce que, jusqu'à présent, on se limite à la presse !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Un groupe de travail a été mis sur pied. Le président de ce groupe, choisi par le président, n'a pas été capable de le présider. Aussi avons-nous poursuivi les travaux en dehors du groupe de travail afin de pouvoir avancer. Que voulez-vous !

Nous avons envoyé toutes ses conclusions et le travail qui a été accompli à M. Ducarme.

Et nous avons fait tout cela pendant le congé de Toussaint ! Vous voyez si cela dure ! Nous sommes saisis de cette problématique depuis trois semaines !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il ne faut pas accuser un président qui a l'habitude de gérer ! Certains membres viennent toujours en séance dans le but de saboter les choses ! D'ailleurs, on l'a vu dans le dossier !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il y en aura deux !

M. Rudi Vervoort. — Le risque sera donc moins limité que je ne le pensais, puisqu'il y en aura quand même deux !

D'autres constats nous suggèrent un certain optimisme. Ainsi les déclarations d'un président-candidat sur l'échec prétendu des politiques d'intégration n'ont eu aucune espèce d'influence sur le budget régional, pourtant lourd de moyens dans ce domaine. Nous voulons, néanmoins, rester vigilants. Il en va de la réussite des politiques entamées sous cette législature. Mais plus généralement, il en va de la crédibilité de notre institution régionale dans la Belgique fédérale, de sa capacité à fonctionner selon ses propres échéances et dans son seul calendrier.

Tel est le vœu de mon groupe. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Adelheid Byttebier.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, mijn uiteenzetting zal wellicht geen aanleiding geven tot politieke polemiek. Dat neemt niet weg dat ik pertinente vragen zal stellen over de begroting 2003.

In de eerste plaats zal ik in navolging van alle voorgaande sprekers ons standpunt in verband met de herfinanciering van het Brussels Gewest toelichten. Wij zijn er voorstander van dat de personenbelasting wordt herverdeeld volgens het criterium van wonen en werken en niet alleen volgens de woonplaats. Dan heb ik het natuurlijk over de 300.000 pendelaars die dagelijks in Brussel hun brood verdienen. Hiermee treed ik trouwens minister Picqué bij, althans wat dat punt betreft.

Toen ik hem gisteren op een colloquium in verband met de verdeling van de middelen in Brussel evenwel hoorde verdedigen dat de Brusselse openbare sector minder tweetalig moet zijn, dan tuitten mijn oren. Dat zal onze keuze niet zijn. De tweetaligheid van onze hoofdstad is onze belangrijkste troef. Vanuit het oogpunt van de human resources, zijn onze twee- en meertalige inwoners inderdaad onze belangrijkste grondstof. Trouwens, de privé-sector telt alsmear meer tweetalige werknemers. Ik hoop dan ook dat de Brusselse open-

bare sector geen vuilnisbak wordt voor de werknemers die in privé-bedrijven wegens hun gebrekkige talenkennis niet aan de slag kunnen.

Gisteren werd beweerd dat de migranten nu eenmaal niet tweetalig zouden kunnen zijn. Dat vind ik een denigrerende opmerking voor personen die niet de Belgische nationaliteit hebben.

De pendelaars moeten worden geresponsabiliseerd, waartoe de federale regering maatregelen moet nemen. Bovendien moeten de Nederlandstaligen en Franstaligen — dat is deze legislatuur vrij goed gelukt — de tweetaligheid niet alleen in de wet, maar ook in de praktijk verdedigen, omdat het onze sterkte is. Ik dweep geenszins met enig flamingantisme. Mij is het erom te doen dat we de troeven van Brussel moeten uitspelen.

Ik kom nu tot mijn algemene beschouwingen bij de voorliggende begroting. Ik feliciteer de regering met de minister van Financiën op kop, omdat zij er eens te meer in is geslaagd om een begroting in evenwicht in te dienen die bovendien beantwoordt aan de normen van de Hoge Raad van Financiën.

Toch kunnen we niet onder de vaststelling uit dat het, net zoals vorig jaar, kante boordje is en dat de regering haar trukendoos uit heeft moeten halen. Zo heeft ze meer te verwachten inkomsten uit de personenbelasting in de begroting ingeschreven dan wat de federale regering als te verwachten uitgaven heeft begroot. Bovendien heeft zij de inkomsten uit successierechten berekend op het hoger percentage, terwijl die lichtjes werden verminderd tot 12 procent. Vervolgens houdt de regering in haar begroting rekening met een betaling voor « de dode hand » voor twee jaar, omdat het vorig jaar niet werd uitbetaald. We houden hout vast bij zulke praktijken. Ten slotte worden de niet-aangewende kredieten niet in rekening gebracht voor het netto te financieren saldo. Ik hoop alvast dat de meerderheid met haar interpretatie gelijk krijgt en dat, indien een en ander niet gebeurt, de regering niet op de rem zal hoeven te staan. Hopelijk zullen bijvoorbeeld de kredieten voor de infrastructuur van de fiets, die tot nu toe nooit volledig werden opgebruikt, op het moment dat minister Chabert eindelijk zijn mooie beloften zal nakomen, niet worden bevroren omwille van een correctie van het netto te financieren saldo.

De aangekondigde geregelde monitoring lijkt me alvast een spijkerharde garantie voor de uitvoering van de begroting. Als we dat werk ernstig nemen, zullen we ongetwijfeld het komende jaar de vooropgestelde doelstellingen halen.

Ik kom nu tot mijn opmerkingen bij de belangrijkste uitdagingen waarvoor ons gewest staat. Het vooruitzicht op een kwaliteitsvol leven in onze groene stad waar we rustig kunnen fietsen wordt erg gehypothekeerd door de armoede. Gisteren nog is tijdens de hoorzitting over het armoederapport gebleken dat de twee belangrijkste aspecten van armoede het gebrek aan huisvesting en de werkloosheid zijn. Het is trouwens zeer verontrustend dat in Brussel wat het werkloosheidscijfer betreft de kaap van de 20 procent wordt overschreden.

In de regeringsverklaring van 4 oktober 2002 wordt herhaaldelijk benadrukt dat huisvesting een prioriteit is. We verheugen ons er ten eerste over dat die keuze in de begroting wordt vertaald. Er zal een groot bedrag worden besteed aan de renovatie van de sociale woningen, wat absoluut noodzakelijk is want na 20 tot 30 jaar brokkelt de

kwaliteit van de sociale huisvesting letterlijk af. Hopelijk zal bij de renovatie worden gekozen voor duurzaamheid op het vlak van de energie via onder meer isolatie. Voor ons moeten de Kyotonormen steeds voorop staan.

Gisteren is tijdens de hoorzitting ook gebleken dat gezonde woningen niet perse betekenen dat erin ook gezond gewoond wordt. Dat is een probleem van een heel andere orde dan de vraag hoeveel geld er in renovatie wordt gestopt. Hoe dan ook, bij het meerjarenplan voor de renovatie van de sociale woningen moeten de ervaringsdeskundigen en de mindergegoeden zelf worden betrokken. Samen met de mindergegoeden moet worden nagegaan hoe ze gezonder kunnen wonen.

Het is goed dat de dotatie aan het Woningfonds wordt verhoogd. Sommige groenen hebben daar kritiek op. Wij zijn er echter van overtuigd dat, zolang met de maatregelen de sociale huisvesting niet op de helling wordt geplaatst, heel wat Brusselaars, en niet de hele rijken, de tegemoetkoming van het fonds goed zullen kunnen gebruiken.

Ik betreur evenwel het uitblijven van een ambitieus project. Vorige eeuw bouwden we de tuinvijken die tot ons historisch erfgoed behoren. Naar een hedendaags groot Brussels project, zoals nu Het Eiland in Antwerpen, zoek ik tevergeefs.

Een andere belangrijke hefboom in de strijd tegen armoede is het economisch beleid en de werkgelegenheidspolitiek. We wachten bijvoorbeeld op de hervorming van het beleid inzake economische expansie. Hopelijk zoekt de minister naar criteria waardoor de economische expansie aansluit bij het profiel van de Brusselaars, ook van die die werkloos zijn. Het lijkt mij dat de sectoren van de renovatie en de recyclage op dat vlak uitgelezen kansen kunnen bieden.

Ik ga even in op enkele stokpaardjes van de roodgroene fractie. In afdeling 10 lees ik dat voor de ambtenaren voortaan emissiearme voertuigen ter beschikking zullen worden gesteld. Dergelijke voertuigen moeten verplicht 20 % van het wagenpark uitmaken en de bevoegde staatssecretaris ambieert zelfs 40 %. Dat is een proficiat waard.

Er wordt in de afdelingen 12 en 14 gesproken over een parkeerobservatorium. Welke invulling zal de bevoegde staatssecretaris daaraan geven ?

Mevrouw de Voorzitter. — Hij heeft in dat verband al een en ander in de commissie toegelicht.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Als vragen genoteerd worden, dan is dat des te comfortabeler. Ik citeer ook wel eens uit de notulen. Het is alvast heel interessant een jaar later hier afgelegde verklaringen in herinnering te brengen.

Hoe wordt in de begroting vorm gegeven aan een fietsbeleid ? Dienaangaande hebben we een resolutie goedgekeurd op 23 februari 2001 en er is de ordonnantie van 8 februari 2002. Ik heb begrepen dat de bevoegde minister weigert tegemoet te komen aan de aanbeveling in de resolutie om middelen voor de aanleg van fietsinfrastructuur afzonderlijk in te schrijven. Een resolutie is inderdaad slechts een aanbeveling. Nochtans lijkt het mij evident dat de uitvoerende macht

de verwachtingen van de wetgevende macht inlost. Ik betreur het ten zeerste dat zulks niet gebeurt.

De ordonnantie tot financiering van tweerichtingsverkeer voor fietsers in éénrichtingsstraten zal eerstdaags in het *Belgisch Staatsblad* worden gepubliceerd. Met onze ordonnantie ondersteunen we financieel het koninklijk besluit van de federale minister van Mobiliteit waarbij elke eenrichtingsstraat voor auto's verplicht een tweerichtingsstraat voor fietsers wordt behoudens in drie uitzonderingen. Ik verheug mij erover dat de staatssecretaris daar middelen voor vrijmaakt, zij het bescheiden. Hoe zal overigens de inhoud van de ordonnantie bij de gemeenten bekendgemaakt worden? Om een tegemoetkoming te ontvangen, moeten de gemeenten immers snel hun huiswerk maken.

Afdeling 18 betreft het leefmilieu. Wat ontbreekt zijn middelen voor duurzame ontwikkeling. Ik hoop dat de plannen van de minister geen lucht zijn en dat alles wat onder het luchtplan ressorteert niet als duurzame ontwikkeling zal worden beschouwd.

Kan de minister mij meer vertellen over het Steunpunt Duurzame Ontwikkeling? Wat is de taak van dat Steunpunt en wat zullen zijn middelen zijn?

Voor de kringloopcentra wordt 355.000 euro ingeschreven. Dat verdient een applaus. Naar verluidt zou dat bedrag wel weggehaald zijn uit de pot middelen voor het afvalpreventiebeleid. Is het waar dat de investering in de kringloopcentra op de kap van afvalpreventie gebeurt, terwijl het de eerste trede van de ladder van Lansink is?

In voornoemde afdeling valt voorts op dat de verbrandingsoven de grote slokkop is van de middelen voor leefmilieu.

Voorts feliciteer ik de minister voor zijn initiatief in verband met de drinkwaterfontein. Intussen beschikken reeds meer dan 60 scholen over zo'n fontein. Ik dring erop aan dat hij op de ingeslagen weg voortgaat, temeer omdat daar een milieu-educatieve opdracht in de scholen aan verbonden is, waar eigenlijk het milieu-verhaal moet beginnen.

Ik kom tot mijn opmerkingen inzake afdeling 21, energie. Er werd een resolutie betreffende rationeel energieverbruik goedgekeurd. In de begroting worden minder middelen ingeschreven voor de audits en de opvolging van het energieverbruik in de kantoren in eigen beheer. Hoewel het pleidooi daarvoor in de hoorzitting zeer overtuigend was, schrijft de regering daarvoor minder middelen in de begroting in. Daar maak ik mij zorgen over. Van de staatssecretaris had ik graag vernomen waarom hij minder centen toebedeelt aan initiatieven waarvan hij er meer wil.

Sta me toe even commentaar te formuleren bij afdeling 22 betreffende de promotie van Brussel. Op zichzelf heb ik daar geen probleem mee. Herinner u mijn toespraak vorig jaar — ik citeer — : « ... ook de bestedingen van afdeling 22 zijn noodzakelijk. Ik trek de middelen niet in twijfel, maar stel wel vast dat ze steeds moeilijk opgebruikt geraken ». Een jaar later geeft de regering dat euvel opnieuw toe. Ik vroeg mij destijds af en nu nog steeds of een en ander niet te wijten is aan het feit dat de organisaties niet weten dat ze er een beroep op kunnen doen en aan het feit dat de kabinetten, die uiteindelijk bevoegd zijn voor gewestmateries, niet de nodige knowhow in huis hebben voor culturele marketing.

Eigenlijk hebben we het over de verkoop van het Irislogo. Dienaangaande hebben we een voorstel van ordonnantie ingediend en er is ons beloofd dat naar aanleiding daarvan hoorzittingen zullen worden georganiseerd met onder meer de dienst Toerisme en andere mogelijke partners. Ik hoop dat de regering dat parlementaire werk van nabij zal volgen. Sommigen beweren wel eens dat 6,6 miljoen euro wordt uitgegeven aan een sinterklaaspolitiek. Dat kan de meerderheid moeilijk weerleggen, omdat er geen criteria voorhanden zijn, noch adviesraad noch rode draad in de keuzes en omdat we de lijst van de subsidies niet eens krijgen. Voor de geloofwaardigheid van de Brusselse regering is het belangrijk dat zij kan zeggen hoe Brussel wordt gepromoot en wat de criteria zijn voor de toekenning van de subsidies.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — **Mevrouw Byttebier**, er is in commissie een ernstig debat gevoerd over de uitgaven van afdeling 22. Graag geef ik u een paar overwegingen mee.

Een eerste overweging is dat er criteria bestaan — weliswaar minimale — waaraan moet worden voldaan om gebruik te kunnen maken van de subsidies die op afdeling 22 worden uitgekeerd. Het moet gaan om een promotie van Brussel als Europese hoofdstad, een bevoegdheid van Minister-President de Donnea. Een andere mogelijkheid is de promotie van Brussel als nationale hoofdstad. De kredieten daartoe worden voornamelijk beheerd door collega Chabert. Ten slotte houd ik mij bezig met de promotie van Brussel op internationaal vlak. We werken wel samen en plegen voortdurend overleg over wie waar welke middelen kan besteden naar gelang van de vraag. Er zijn dus criteria en ook de manier waarop het geld wordt besteed, is tamelijk rigide.

Ten tweede komen we vooral tussen in initiatieven die niet altijd over de nodige middelen kunnen beschikken, omdat ze enkel in Brussel plaatsvinden of niet unicommunautair zijn. Ook gaan we in op de aanvragen om subsidies van initiatiefnemers van grote evenementen die de naam van onze stad in heel de wereld of in de ons omringende landen laten weerklinken.

Het is overigens geen enkel probleem om te achterhalen welke projecten er precies worden gesubsidieerd. Minister-President de Donnea heeft, voor zover ik weet, zelfs een lijstje rondgedeeld in de commissievergadering betreffende de begroting.

Terwijl er vroeger een vrij algemeen onbehagen in het Parlement in verband met die subsidies heerste, waren de meeste leden van de commissie voor de Financiën thans zeer tevreden over de aanpak van de regering, wellicht door de openheid die werd gecreëerd.

Ik laat u toch opmerken dat, naarmate men meer regels opstelt en daarvoor dus adviesraden raadpleegt en *tutti quanti*, men eigenlijk de mogelijkheden om tussen te komen in bepaalde initiatieven fnuikt. De Vlaamse Gemeenschap, de VGC en de Cocof hebben de gewoonte om regeltjes uit te vaardigen waardoor ze zich vast rijden. Meestal komen dan slechts de professionele initiatiefnemers aan hun trekken, die ervoor hebben gezorgd dat de regeltjes op hun maat werden geschreven. En dat is ook niet altijd goed.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Ik hoop in ieder geval dat we op het onderwerp in detail zullen kunnen ingaan wanneer we ons

voorstel terzake bespreken. Ik heb begrip voor enkele van uw overwegingen, maar er blijven bij mij nog vragen hangen. Dat is niet gezond. Blijkbaar plaatsen de andere partners in het halfroond geen vraagtekens bij het beleid. Als dat zo is, dan zal de behandeling van ons voorstel zeer kort kunnen zijn. Het debat met hoorzittingen is zeker noodzakelijk. Een en ander klinkt hier eenvoudiger dan het volgens mij is.

Ten slotte, er is nog geen geld in de begroting ingeschreven voor de nieuwe Brusselse bevoegdheid inzake ontwikkelingssamenwerking, een materie die bij de Lambermontakkoorden gedeeltelijk werd geregionaliseerd. Het is belangrijk dat het gewest de noord-zuid-problematiek hier ter sprake brengt. De werkzaamheden van de werkgroep Democratie in dat verband kunnen inspirerend werken. Elke Brusselse gemeente die zichzelf respecteert, heeft een schepen voor ontwikkelingssamenwerking aangesteld. Door de recente regionalisering weten die niet goed bij welke overheid ze voor ontwikkelings-samenwerking terecht kunnen. Ik hoop dat we voor dat bevoegdheids-domein volgend jaar middelen in de begroting, eventueel zelfs in een begrotingswijziging zullen inschrijven.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mocht staatssecretaris Boutmans ietwat meer met ons samenwerken, dan zouden we nu al wat verder staan met de uitvoering van de regionalisering van ontwikkelingssamenwerking. Misschien hadden we dan al middelen daartoe in onze begroting ingeschreven.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Ik denk dat de heer Boutmans volkomen bereid is om samen te werken.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je tiens à remercier les collègues qui me permettent d'exercer mon cumul dans les meilleures conditions.

Dans une approche un peu hargneuse, j'avais intitulé mon intervention « Le taux d'inexécution des ministres du Logement ». M. Vanhengel, vous êtes aussi concerné, puisque vous avez certaines compétences en la matière, notamment quant aux SICAV sociales.

Nous sommes de ceux qui considèrent qu'en termes de pourcentage — je crois que M. Cornelissen l'a, lui aussi, évoqué, ce qui est tout dire — les montants consacrés au logement sont moins importants qu'à l'époque où M. Vanhengel, M. Cornelissen et moi étions à la SRLB. Il est vrai que l'on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut. Il y a des spécialistes pour cela, vous en connaissez sûrement. Je dis cela parce que nous considérons, tous ensemble, que la problématique n'a jamais été aussi grave, pour toute une série de raisons.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — On disait déjà cela il y a vingt ans.

M. Michel Lemaire. — Il y a effectivement toujours eu un problème de précarité.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il y a vingt ans, j'ai écrit des discours à ce propos.

M. Michel Lemaire. — Peut-être ... Je n'ai pas accès à votre bibliothèque privée, pas plus qu'aux archives fédérales, mais la profondeur du discours fait que vos travaux y figurent sûrement.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je suppose que vous collectionnez tout ce qui a trait à la SRLB ...

M. Michel Lemaire. — Pas depuis vingt ans. Je considère en tout cas que depuis le début de notre engagement politique, nous n'avons jamais connu une situation aussi préoccupante. (*Signe de délégation de M. Vanhengel.*)

M. Vanhengel dit non. Il est vrai que dans la même lignée, M. de Donnea a aussi dit que nous avons trop de sous à Bruxelles ! Vous avez en tout cas le mérite d'être cohérents, mais les auditeurs jugeront. En ce qui me concerne, je maintiens que les moyens sont insuffisants et que la situation est dramatique. J'y reviendrai dans ma conclusion.

Ensuite, on dit que le grand vainqueur du budget c'est le logement. Mais par rapport à quoi ? Effectivement, on relève une augmentation à cet égard. Le bénéficiaire en est notamment le Fonds du logement auquel nous rendons hommage globalement pour la qualité du travail accompli.

Nous souhaiterions obtenir des précisions quant aux personnes qui bénéficieront des prêts au logement. On nous a dit que ceux-ci étaient destinés aux très faibles revenus. Cependant il faut savoir qu'en l'occurrence, les revenus pris en considération sont ceux qui ont été déclarés fiscalement il y a deux ans, revenus qui souvent, ne sont plus de très faibles revenus au moment de l'emprunt. Mais je sais, Monsieur le Ministre, que vous n'êtes pas responsable de ce problème très important.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous parlez du public cible ?

M. Michel Lemaire. — Oui, si vous voulez, mais en ce qui concerne le problème de la précarité — notre angoisse fondamentale même si nous avons déjà légiféré sur le logement moyen — on est un peu loin du compte.

Je voudrais formuler quelques réflexions sur les excellences qui s'occupent de logement. Le fait que cinq ou six ministres aient des compétences, parfois minimes, en matière de logement est un des drames de la Région bruxelloise. J'espère que, lors des prochaines négociations gouvernementales, l'on tiendra compte de cette hérésie qui consiste à attribuer à certains des parts de compétence qui leur permettent essentiellement, soyons clairs, de faire savoir aux demandeurs que c'est grâce à eux qu'ils ont pu obtenir une prime à la rénovation pour faire réparer une clinche de porte !

J'espère que l'on sera un peu moins sot en la matière à l'avenir et que l'on se penchera plus globalement sur les problèmes des uns et des autres, notamment sur celui de M. de Donnea qui, lui aussi, se réjouit vivement de l'évolution des secteurs qu'il gère, principalement en ce qui concerne les primes à la rénovation. M. de Donnea déclarait voici peu, avec une sincérité touchante, que la situation, encore catastrophique récemment, était à présent excellente. J'ai d'abord été surpris par cette sincérité de la part du Ministre-Président dont on sait qu'il est un gentleman. Puis, je me suis aperçu qu'il était en train de régler ses comptes avec son prédécesseur, M. Simonet, qui était en charge de cette matière en début de législature. Que voulez-vous, je ne suis pas encore habitué à ces règlements de compte internes !

Il est vrai que les choses vont moins mal. Il n'empêche que M. Daems est intervenu à diverses reprises pour signaler que les primes « réno » posaient encore un certain nombre de problèmes, et je présume qu'il en reparlera : elles seraient loin d'obtenir le succès escompté même si la situation est moins catastrophique que du temps du prédécesseur du Ministre-Président, à savoir son camarade de parti.

Par ailleurs, qu'en est-il en ce qui concerne la Régie foncière ? Tout le monde dit qu'il faut mobiliser l'ensemble des ressources. Je sais que vous avez pour rôle de tout centraliser et que ce n'est pas simple.

La Régie foncière est chargée d'entretenir son parc. Je vous signale cependant, Monsieur le Ministre, que des milliers de logements pourraient être réalisés dans la réserve foncière de la Régie.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — La région devrait-elle jouer le rôle d'agent immobilier institutionnel ?

M. Michel Lemaire. — C'est une option qui pourrait faire l'objet d'un débat entre les partisans d'un libéralisme pur et dur et les partisans d'une solution plus nuancée, dont l'objectif étant de répondre à une demande sociale très importante. On pourrait s'interroger sur le fait de garder en réserve des milliers de logements ...

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Toutes les villes dans lesquelles les pouvoirs publics se sont lancés dans la gestion du parc immobilier se trouvent dans une situation nettement plus pénible que celle de la Région bruxelloise.

Il y a vingt ans, j'étais au cabinet d'Anne-Marie Neyts, secrétaire d'Etat au Logement. Le pourcentage de personnes qui pouvaient avoir accès à un logement social était exactement le même qu'aujourd'hui.

Il y a vingt ans, on me prédisait une grande révolution, si on ne changeait pas les système, si on n'investissait pas des centaines de milliards, ce serait la grande révolution. Vingt ans plus tard, je constate que cette révolution n'a pas eu lieu.

M. Alain Daems. — Non, mais les gens continuent à souffrir.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Oui, mais le drame n'est pas aussi important que ce que l'on pourrait croire en lisant les statistiques.

M. Alain Daems. — Il ne faut pas lire les statistiques. Allez voir, renseignez-vous, Monsieur Vanhengel. La situation est vraiment catastrophique.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction Publiques et des Relations Extérieures. — Dans une ville comme la nôtre où nous avons quand même respecté les lois du marché, nous nous trouvons dans une situation nettement meilleure que celle d'une ville comme Amsterdam, par exemple, où tout cela a été géré par les pouvoirs publics. Il y a pénurie d'habitations à Amsterdam, on se bat pour des logements.

Soyons sérieux.

Au niveau du prix de ces habitations, allez voir aussi ce qui se passe dans les villes de nos pays voisins.

M. Michel Lemaire. — Moi, je ne parle pas nécessairement de grande révolution, je dis simplement que la détresse n'a jamais été aussi grande. On en reste là et on peut se lancer en conjectures sur les risques d'emprise publique et sur les déviances. Qu'on le fasse d'une façon ou d'une autre, pourvu que ce soit dans le respect des gens, en tenant compte de l'évolution de leur situation économique et, par conséquent, sociale et fiscale.

Je dis donc qu'il y a un drame actuel; nous divergeons sur ce point.

Pour conclure, je m'occuperai moins de l'exécution des contrats de quartier — on a déjà parlé de l'extraordinaire faiblesse de réalisation — mais plutôt de la politique de M. Hutchinson qui a des fonctions importantes dans le domaine qui nous occupe.

Petite réflexion sur l'allocation loyer. J'ai pris connaissance — et c'est vrai que la méthode a de quoi interpeller — d'une conférence de presse donnée par certains libéraux annonçant le dépôt d'une proposition concernant l'allocation loyer — il n'y a rien au greffe — précisément le jour du budget. C'est vrai que le président du MR, dans une approximation tout à fait « ducarmienne » — on a l'habitude — avait élocubré quelques zestes de théorie à ce sujet — sans rentrer dans le détail —, une problématique pour laquelle son taux d'intégration n'est peut-être pas évident.

Ce texte est là. Il ne nous convient pas parce qu'il veut essayer de donner le bénéfice d'une allocation aux propriétaires, ce qui ne résout pas le problème des locataires précarisés, notamment minimisés ou au chômage.

Je voudrais attirer l'attention des différents groupes politiques démocratiques par rapport à cette situation, Monsieur Vanhengel : ou vous pensez qu'il n'y a pas plus de problèmes qu'avant, ou vous êtes convaincu qu'il y a un problème, ce dont nous sommes tous convaincus, et qu'il doit être rencontré.

Au moment des négociations institutionnelles, on n'a pas trouvé les moyens supplémentaires pour répondre à cette problématique, même si l'on a peut-être répondu à d'autres. Je répète et je vous demande en grâce de considérer que, en quatre ans, nous ne produisons rien, ou quasi rien, en termes de logements supplémentaires. Abandonnons toute idéologie ! Il y aura de la rénovation ou quelques petits projets, mais on ne produira rien.

Ce serait du logement privé à bas prix, on pourrait peut-être encore en discuter ou se mettre d'accord. Au niveau du cadre législatif, on ne pourra rien faire non plus parce que vous vous êtes chamaillés pendant trois ans sur vingt-cinq articles du Code du logement. Ce dernier ne sortira donc pas avant un an et demi.

M. Rudi Vervoort. — Allons donc !

M. Michel Lemaire. — Restez correct, Monsieur Vervoort. On verra bien.

Il y a aussi les modalités d'application et les amendes et, en fin de course, pour les propriétaires non prévoyants, un droit de gestion publique quand on connaît l'état de certaines administrations pour gérer à cette problématique des immeubles abandonnés. On ne fera rien d'ici quatre ans.

En conclusion, je lance très sereinement un appel à tous. J'entends que, sur ce dossier, les socialistes considèrent qu'un problème énorme se pose. Ils réfléchissent à une taxe sur les hôtels. Il me semble que ce système ne rencontre par l'adhésion. Il est aussi question des charges d'urbanisme et d'une série de choses. Pour ma part, je demande que l'on réfléchisse parce que nous sommes obligés de trouver une parade urgente si l'on est convaincu que le désespoir des gens est réel. (*Applaudissements sur les bancs CDH et Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmery.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, le hasard fait bien les choses puisque je voudrais à présent intervenir sur le logement. Je crois que M. Alain Daems prendra également la parole à ce sujet.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Et d'autres aussi.

M. Rudi Vervoort. — M. Cornelissen interviendra évidemment pour défendre la proposition de son chef de groupe, Mme Lemesre.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur Vervoort, à chacun son job, si vous le voulez bien.

Mme la Présidente. — Mme Emmery a la parole, veuillez la laisser poursuivre.

Mme Isabelle Emmery. — J'aimerais revenir sur quelques éléments qui ont été débattus au sein de la commission Logement dans le cadre de l'analyse du budget. Je rappellerai la vive polémique qui a eu lieu sur la présentation des chiffres. De nombreux orateurs y sont encore revenus aujourd'hui, mais, selon nous, cette polémique n'avait vraiment pas lieu d'être puisque le budget de la division 15 a bel et bien augmenté de 15 pour cent. Le montant est de 11.554 millions d'euros. Il suffit d'additionner les crédits non dissociés et ceux destinés aux ordonnancements, les crédits d'engagement ayant été

inscrits l'année dernière pour toute la durée du programme d'investissements du logement social 2002-2005. A cela s'ajoutent encore les 21 pour cent d'augmentation des crédits d'ordonnancement variables ainsi que les 2,84 pour cent d'accroissement des crédits d'engagement variables.

Il est vrai qu'il est difficile de comparer la situation actuelle à celle du début de la création de la Région bruxelloise. Je pense en effet que les compétences en matière de logement sont éclatées à travers divers budgets.

La division 15 est évidemment la plus importante, mais d'autres ministres s'occupent également du logement : le Ministre-Président et le ministre de la Revitalisation des quartiers.

Donc, si l'on veut prendre des mesures correctes, il faudrait pouvoir faire les calculs sur l'ensemble des budgets qui, au début de la législature, n'étaient pas autant éclatés. Je n'ai toutefois pas fait l'exercice mais j'aurai peut-être l'occasion de revenir sur la question à un autre moment.

Nous sommes donc loin de la supercherie à laquelle il a été fait référence dans une conférence de presse qui a précédé la réunion de notre commission, lors de la présentation du budget. Je trouve d'ailleurs regrettable, et d'autres ici l'ont dénoncé avant moi, que de plus en plus de débats qui devraient avoir lieu prioritairement dans cette enceinte fassent préalablement l'objet de conférences de presse. Cela dévalorise complètement le travail parlementaire.

M. Benoît Cerexhe. — Ce sont des effets d'annonce, Madame Emmery.

Mme Isabelle Emmery. — Nous avons des réunions de commissions et des séances plénières et j'estime que les parlementaires doivent s'exprimer dans l'enceinte du Parlement.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — On pourrait établir un relevé de ce qui a été fait par chacun des groupes ici représentés. Vous seriez édifiée.

Mme Isabelle Emmery. — Ce n'est pas là le point le plus important de mon propos.

J'en reviens donc à la politique du logement et à celle du logement social en particulier.

Je relève plusieurs motifs de contentement. Tout d'abord, la poursuite des investissements avec un effort tout particulier pour la rénovation dans le cadre du programme quadriennal 2002-2005. L'introduction de la subvention partielle des projets au bénéfice des sociétés de logement est également un plus pour le secteur dans la mesure où, premièrement, par ses taux différenciés en fonction de la situation financière des sociétés, elle induit une solidarité intra-sectorielle; deuxièmement, elle tient compte de la capacité de remboursement des SISF et troisièmement, elle est favorable aux locataires puisqu'elle limite la répercussion financière de l'investissement au niveau des loyers.

C'est donc un plus qui se ressent tant au niveau des sociétés qu'au niveau des locataires.

Ensuite, le renforcement des dispositifs de cohésion sociale qui sont, semble-t-il, fortement appréciés par les différents partenaires. Cela a été souligné hier encore dans une commission qui procède à l'audition des responsables du rapport pauvreté. De même, on procède au renforcement de la subsidiarité du service d'accompagnement social aux locataires sociaux en vue d'instaurer un service de médiation de dettes. C'est également une avancée positive pour le secteur.

Un autre motif de contentement est le financement accru de l'institution de la SLRB. La dotation qui est maintenant octroyée à cette institution lui permet enfin de travailler dans un climat financier adéquat, important pour elle.

Enfin, l'entrée du logement social dans les politiques financées par l'accord de coopération avec le fédéral permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants puisque des investissements importants seront consentis dans l'aménagement des abords des logements.

Ce n'est pas un luxe.

Un mot maintenant sur le Fonds du Logement qui voit sa dotation passer de 15.568.000 euros à 23.779.000 euros, soit un accroissement de 53 pour cent.

Certains voudraient nous faire croire que le fonds ne prête qu'aux ménages à revenus moyens, mais lorsqu'on analyse les chiffres, c'est loin d'être le cas.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est toujours une question de définition.

M. Alain Daems. — Tout à l'heure, le ministre a dit le contraire. Il a dit que c'était bien le public cible.

Mme Isabelle Emmery. — Sans doute ne sommes-nous pas d'accord sur cette question. Permettez-moi de vous citer les chiffres, ils parlent par eux-mêmes.

Le rapport 2001 du Fonds du logement nous instruit sur la répartition des prêts en fonction des barèmes de revenus : 74,6 pour cent des prêts sont octroyés à des ménages ayant des revenus ne dépassant pas 24.615,83 euros. Nous sommes donc bien dans une fourchette de revenus couverts par le logement social. Le rapport 2001 de la SLRB indique d'ailleurs que 86,60 pour cent des locataires sociaux possèdent des revenus compris entre 0 et 1.000.000 de francs belges, soit environ 25.000 euros.

Donc les chiffres sont ceux des rapports.

*(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace
Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter; vervangt
mevrouw Magda De Galan, Voorzitter; in de voorzitterszetel.)*

M. Alain Daems. — Tout à l'heure, M. Lemaire faisait remarquer à M. Vanhengel, que l'on tient compte de la déclaration fiscale de deux années auparavant.

Mme Isabelle Emmery. — Pensez-vous que la situation s'améliore en deux ans ?

M. Alain Daems. — Il parlait de ces cas-là.

Evidemment, je pense que la situation s'améliore et je crois que c'est le même problème à la SDRB quand on se base sur les déclarations fiscales. Le ministre Vanhengel a dit lui-même que la situation s'améliorerait. C'est là, qu'est notre public cible : des gens qui sont au-dessus des revenus du logement social qui couvre déjà 50 pour cent.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Pas nécessairement.

M. Alain Daems. — ... ou immédiatement en-dessous, c'est-à-dire les 4^e et 5^e déciles.

Mme Isabelle Emmery. — Je ne pense pas qu'en deux ans, on puisse sauter d'un barème à l'autre, voire sortir complètement des fourchettes d'admission.

Il est vrai qu'il y a à l'intérieur du mécanisme — et cela ne répond pas totalement à la question — lorsque les revenus du ménage s'améliorent, les taux d'intérêt appliqués augmentent. Il y a des révisions quinquennales.

Cela ne change en rien la problématique : une fois que l'on a obtenu un prêt, les conditions sont maintenues, même si les revenus sont doublés. Mais je ne crois pas qu'en deux ans, voir sur la longueur du prêt, on puisse sauter de barème.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Quel est le scandale d'aider des jeunes ménages avec des revenus un peu supérieurs à ceux que vous venez de citer, des jeunes qui se stabilisent ou qui progressent professionnellement, à s'installer chez nous ?

Mme Isabelle Emmery. — Monsieur le Ministre, ce n'est pas le public du Fonds du logement.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est le public qu'il nous faut pour permettre à cette région de rester financièrement fiable.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est en partie aussi un public qu'il ne faut pas exclure.

Mme Isabelle Emmery. — Ce n'est pas majoritairement le public du Fonds du logement.

Regardez le rapport annuel 2001 et les fourchettes des revenus.

M. Alain Daems. — Nous avons chacun nos opinions à ce sujet. Ne pourrions-nous pas tous convenir de ce que nous ferions bien, dans les instruments publics, de trouver une mesure plus fiable de l'état des revenus actuels que la déclaration fiscale, que ce soit au Fonds du logement ou à la SDRB ? Travaillons là-dessus. C'est possible.

Mme Isabelle Emmerly. — Il est toujours possible d'y réfléchir. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Mais, techniquement, je ne pense pas qu'il y ait d'autres moyens fiables pour pouvoir mesurer les revenus des gens.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Envoyons cela à la commission, car il y a un débat qui s'annonce sur le logement moyen. Ce n'est pas le moment de parler de cela, alors que nous discutons du budget.

Mme Isabelle Emmerly. — J'en entends parler depuis de nombreuses années.

Je dis donc que le Fonds du logement est par conséquent un réel instrument qui permet à des ménages possédant peu de revenus d'accéder à la propriété, et en cela, on ne peut que se féliciter des moyens supplémentaires qui sont mis à sa disposition. J'ai même eu connaissance d'une expérience menée en collaboration avec l'Europe qui a permis à une vingtaine de personnes minimexées d'accéder à la propriété. Ce n'est donc pas du domaine de l'impossible.

L'Europe a pris en charge les frais de notaire; le fonds a consenti des prêts à 100 pour cent et a assuré un accompagnement social qui visait notamment à apprendre aux emprunteurs ce qu'est un budget. L'expérience a été tellement concluante que le fonds a, semble-t-il, l'intention de renouveler l'opération. Si des minimexés peuvent accéder à la propriété, je pense que si certains pensent que le Fonds ne s'adresse qu'aux revenus moyens, c'est un leurre; ce n'est pas la réalité.

Qui a dit que le fonds ne s'adressait qu'aux revenus moyens ?

En bref, j'aimerais encore épingler la dotation de fonctionnement au Conseil consultatif des locataires inscrite au budget, et qui fait suite à notre initiative parlementaire, élément positif qui permettra leur installation dans l'année qui vient, et également la subsidiarité accrue aux AIS et ASBL œuvrant à l'insertion par le logement.

Vous l'aurez compris, pour nous, c'est une excellente moisson pour le logement.

J'en veux également pour preuve les efforts consentis dans le cadre de la politique de revitalisation des quartiers. C'est ainsi que j'ai pu prendre connaissance de la note approuvée par le gouvernement la semaine dernière, qui contient le programme 2002. Pas moins de 400 logements seront créés ou rénovés dans les quatre quartiers sélectionnés. C'est près de 80 pour cent des moyens des contrats de quartier qui seront consacrés soit aux habitations assimilées aux logements sociaux, soit aux logements conventionnés selon les critères SDRB.

En conclusion, il n'y a aucun doute sur la volonté du gouvernement et des ministres socialistes en particulier, de porter le développement du logement, et du logement pour les plus faibles d'entre nous, en priorité des politiques à mener dans notre région.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Vous n'avez pas le monopole du cœur !

Mme Isabelle Emmerly. — Et de cela, nous pouvons certainement être fiers à l'heure où tous les indicateurs indiquent qu'il y a une crise aiguë du logement. On peut toujours mieux faire, mais les bud-

gets qui nous sont soumis sont des budgets ambitieux qu'il y a lieu de soutenir et non de critiquer pour critiquer. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel, minister.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Wat is dat toch aan socialistische zijde — en het is een regeringslid dat u toespreekt — om systematisch wat de regering doet, onder te verdelen in goede en slechte dingen waarbij de goede dingen dan worden gerealiseerd dankzij de socialisten. Weet u hoe hard ik mij heb afgesloofd opdat de regeling, waar u zo prat op gaat, erdoor zou geraken ? Vindt u het normaal dat een lid van de meerderheid mij hier in een hoekje duwt ?

M. Benoît Cerexhe. — Elle a raison !

Mevrouw Julie de Grootte. — Voordien hebt u toch gezegd dat u het interne debat op prijs stelt ?

De Voorzitter. — Waarvan akte.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Maar als het zo doorgaat, zal het eens verkeerd aflopen. Zonder de Nederlandstaligen in de regering kan men niet ver lopen. Aan Nederlandstalige zijde bestaat dat soort *Spielerei* niet, waarbij men mekaar vliegen afvangt en de solidariteit in de regering continu doorbreekt.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, j'ai applaudi l'intervention de Mme Emmerly qui concluait, justement à mon sens, par une dénonciation de ceux qui critiquent pour critiquer. En effet, à la différence du groupe Ecolo, d'autres groupes n'interviennent en matière de logement que pour critiquer le ministre de la majorité dont ils font partie.

Nous avons eu l'occasion de discuter en commission d'une erreur sur les chiffres, que j'ai d'ailleurs bien volontiers reconnue, d'autant qu'elle était imputable à M. Vanhengel puisque, entre la conférence de presse du gouvernement exposant son projet de budget et le moment où nous avons effectivement reçu les documents, c'est-à-dire nettement plus tard, la seule information dont nous disposions était le site internet de la région qui mentionnait des chiffres incorrects en matière de budget logement. C'est sur ces chiffres que nous nous sommes basés pendant le mois au cours duquel nous n'avions rien d'autre à nous mettre sous la dent.

Il est vrai aussi que les crédits variables ne sont pas réinscrits chaque année, mais une seule fois pour les quatre années du plan quadriennal, ainsi que Mme Emmerly l'a fait remarquer. M. Hutchinson avait fait l'erreur de vendre deux fois le même programme quadriennal, une première fois l'année passée, au moment de l'inscription de ces crédits variables et une deuxième fois, le jour même où le gouvernement présentait son budget. Il doit donc admettre avoir largement contribué à la confusion dans l'esprit des journalistes.

En ce qui concerne le fait que les débats prioritaires doivent avoir lieu au Parlement, j'applaudis également l'intervention de Mme Emmery. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de dire en commission qu'on pourrait proposer un pacte entre parlementaires et groupes politiques, mais la conférence de presse au cours de laquelle le groupe Ecolo a exposé sa vision du budget logement n'était qu'une réponse, certes tardive, à la conférence de presse du gouvernement au cours de laquelle celui-ci avait exposé son projet de budget.

Le jour où les conférences de presse des ministres n'auront plus lieu avant les débats au Parlement, nous ne leur réprocherons évidemment pas, mais il était difficile de ne pas le faire.

Cela dit, débat prioritaire, oui ! J'ai passé six heures en Commission du Budget et j'ai eu la satisfaction d'entendre M. Hutchinson, à la fin de ce marathon, me dire que nous avions eu un très bon débat, même s'il avait commencé dans la polémique.

J'en viens à l'objet de mon intervention. La discussion en commission a permis d'opérer une utile distinction entre deux aspects de la politique budgétaire 2003 en matière de logement, une des trois priorités du groupe Ecolo avec la mobilité et l'emploi.

Le premier aspect consiste en une traduction budgétaire du programme de cette majorité tel qu'il avait été élaboré et conclu en 1999. A ce point de vue, la satisfaction du secrétaire d'Etat et du gouvernement est légitime. Nous reconnaissons volontiers que les moyens augmentent d'année en année, pour réaliser les objectifs fixés à l'époque.

Le groupe Ecolo tient à souligner sa satisfaction de voir progresser les moyens consentis au Fonds du logement pour l'octroi de prêts hypothécaires à taux réduits, même si, soyons clairs, il s'agit d'une politique publique en faveur de revenus moyens, ce que M. Vanhengel a reconnu il y a un instant.

Cela n'a rien de scandaleux, Monsieur Vanhengel, mais il vaut mieux savoir de quoi l'on parle. Parmi les différents instruments dont dispose le Fonds du logement, certains concernent l'aide aux locataires, d'autres l'aide à l'acquisition de logements. J'ai eu l'occasion de dire à M. Hutchinson, qui est absent aujourd'hui, à quel point j'espérais que, dans les années à venir, ces moyens supplémentaires au Fonds du logement seraient équilibrés entre les deux pans de l'activité du fonds.

Nous nous félicitons également des moyens supplémentaires consentis aux agences immobilières sociales (AIS) pour accroître leur parc, même si notre satisfaction sur ces deux points n'est pas sans mélange. J'espère que les collaborateurs du ministre qui sont parmi nous relayeront les propositions que j'ai déjà faites en commission en matière d'accès des minimexés au mécanisme d'aide à la garantie locative pour le Fonds du logement ou concernant les AIS. Pour rappel, il s'agit de :

1. l'adaptation des plafonds de loyer pour grands logements;
2. la possibilité de dérogation pour les communes où la hauteur des loyers en général rend impossible aux AIS, même communales, de trouver des logements à prendre en gestion, ce qui reviendrait à concentrer le parc des AIS dans les quartiers qui sont déjà les moins riches;

3. pour le suivi des dossiers de primes à la rénovation, la création d'une assistance technique commune à plusieurs AIS et une certaine souplesse de la part de l'administration régionale chargée des dossiers de primes, pendant la période de rodage des AIS.

Il y a un grand absent dans ce projet de budget :

Il s'agit des moyens pour le logement d'urgence et de transit ainsi que des mesures — pas nécessairement budgétaires — pour favoriser le logement pour grandes familles, problème particulièrement aigu en Région bruxelloise ces dernières années.

En matière de logement social, l'approbation du programme quadriennal serait une bonne chose, dont nous vous féliciterions sans mélange si, et seulement si, la sélection des programmes avait été faite de manière objective.

M. Hutchinson nous a juré ses grands dieux que, pour la première fois, il n'y avait pas eu de politisation. Même si c'est exact, les biais ne sont pourtant pas exclus, le choix n'est pas nécessairement objectif. N'est-il pas étrange, par exemple, de constater que toutes les sociétés de logement social (SISP) ont vu l'un ou l'autre de leurs projets retenu ? Il serait trop beau, et à vrai dire peu vraisemblable, que le cadastre technique ait défini un ordre de priorité qui donnait précisément à chaque SISP l'un ou l'autre budget pour l'un ou l'autre programme.

Mais ce sont le montant et le rythme qui restent les plus préoccupants. On a en effet approuvé un quadriennal, le 10 octobre, qui ne comble qu'en apparence la moitié des besoins.

Au conseil d'administration de la SLRB, un administrateur a demandé si la circonstance singulière que le montant total des demandes des SISP s'élevait à 16 milliards pouvait s'expliquer par le fait que le cadastre technique avait indiqué le même montant pour remettre tout le parc en l'état. Il lui a été répondu par la négative. Il y aurait donc d'autres demandes inventoriées par le cadastre qui ne se trouvaient pas dans les dossiers introduits par les SISP et qui viendraient s'ajouter aux 16 milliards initiaux auxquelles elles postulaient.

Sur l'utilité du cadastre technique aussi, les positions divergent, ce qui nous semble extrêmement préoccupant. Toujours au conseil d'administration de la SLRB, les demandes des SISP ont été examinées. Lorsque le cadastre ne pouvait servir à sélectionner les projets introduits par une SISP, une croix figurait en marge du tableau des demandes, dans la colonne « appréciation en fonction du cadastre technique ». Il était ainsi indiqué : 1, 2 ou 3 en fonction des degrés de priorité ou parfois une croix, pour signifier que le cadastre ne pouvait être utilisé. Il y avait beaucoup de croix !

Malheureusement, il apparaît que, pour différentes raisons, notamment informatiques, le cadastre n'a pas été la base objective, comme nous l'aurions souhaité, pour opérer la sélection entre les projets des SISP. Nous sommes ainsi restés dans un saupoudrage, chaque SISP obtenant quelque chose.

Malheureusement, ce n'est pas demain que les logements sociaux seront aux normes et, comme le MR veut augmenter le nombre de personnes à revenus moyens dans le logement social, on se demande où vont aller les personnes à faibles revenus.

C'est cette question angoissante qui m'amène à la seconde partie de mon intervention.

Face à la crise sociale du logement à Bruxelles, face à l'impossibilité que connaissent de plus en plus de Bruxellois pour trouver à se loger dans leur ville, face à cette évolution angoissante depuis 1999, un budget qui applique fidèlement la politique du logement décidée à ce moment-là n'est pas à la hauteur, n'est pas à la mesure du problème.

Qui dit cela ? Ecolo ? Oui, mais aussi Alain Hutchinson qui se répand dans la presse, de cris d'alarme en plan d'avenir, pour expliquer qu'il faut 6 à 7.000 logements supplémentaires et qu'ils seront construits en deux ou trois ans.

Comme cette proposition rejoint notre analyse des besoins, nous l'avons applaudi publiquement, refusant ainsi de critiquer pour critiquer. Et la déception est d'autant plus grande de ne trouver dans le projet de budget qui nous est présenté qu'un seul article, faiblement doté parce qu'il ne servira à payer, en 2003, qu'une étude sur le financement de la construction de ces logements.

Voilà pourquoi nous ne voterons pas le projet de budget vendredi.

Dernière mauvaise nouvelle : la présidente du groupe MR propose d'affecter les moyens nouveaux, dont le logement bruxellois a pourtant bien besoin, à une allocation versée aux bailleurs de locataires défavorisés : 18 millions EUR nécessaires pour commencer. C'est un enterrement de première classe pour le plan d'avenir de M. Hutchinson puisque la présidente de groupe du principal parti de la majorité estime qu'il faut faire autre chose avec les nouveaux moyens qui seraient éventuellement dégagés.

Rien non plus dans ce budget sur le contrat logement prévu au PRD ! Pourquoi ne pas mobiliser les moyens et les réserves immobilières des communes et CPAS ? Pourquoi cette timidité d'ici aux élections de 2004 ? Nous aurons l'occasion d'en discuter prochainement dans le cadre de l'examen de la proposition de résolution que j'ai cosignée avec M. Yaron Pesztat, mais nous aurions préféré en débattre lors de la discussion budgétaire.

C'est une occasion manquée pour les Bruxellois. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — Chers collègues, la séance est suspendue.

De vergadering is geschorst.

La séance plénière est suspendue à 19h15.

De plenaire vergadering wordt om 19.15 uur geschorst.

Elle est reprise à 19h40.

Ze is om 19.40 uur hervat.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt op nieuw als Voorzitter op.)

Mevrouw de Voorzitter. — De vergadering wordt hervat.

La séance est reprise.

Het woord is aan de heer Jan Béghin.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, ik wou mij vooral toespitsen op het werkgelegenheidsbeleid waarvoor minister Tomas bevoegd is. Spijtig genoeg is die vandaag afwezig zoals nog vele andere ministers. Die afwezigheid getuigt van heel weinig interesse vanwege de regering voor het begrotingsdebat. Minister Vanhengel die hier heel de tijd aanwezig is, verdient wel alle respect.

Voorafgaandelijk laat ik opmerken dat de begroting nagenoeg in evenwicht is, rekening houdend met de richtlijnen inzake nieuwe leningen. Er konden niet al te veel initiatieven worden genomen wegens het gebrek aan nieuwe middelen. Eigenlijk moeten we spreken van een status-quo, waarmee ik tegelijk moet vaststellen dat het deficitair probleem van de gemeenten niet is opgelost. Er blijft dus een algemeen financieringsprobleem voor het Brussels Gewest, en dat in tegenstelling met het victoriegekraai na de Lambermont- en Lombardakkoorden. Het manna dat toen voorspeld werd, is niet over Brussel neergekomen.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer Béghin, we hebben het daar vanmiddag al over gehad.

De heer Jan Béghin. — Dan zal ik dat wel in het verslag lezen.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — We hebben een paar miljarden meer; net zoals de gemeenten. Er worden evenwel nog steeds te veel gewestmiddelen getransfereerd naar de gemeenschapscommissies, de gemeenten en supragemeentelijke instellingen, zoals de openbare ziekenhuizen. We moeten ons daarover bezinnen. Dat debat zal zeker na de komende verkiezingen aan belang winnen.

Wat stellen we vast ? De transfers verlopen niet altijd eenduidig. Ik geef een voorbeeld. De Vlaamse Gemeenschapscommissie had een structureel tekort bij de aanvang van de legislatuur. De Vlaamse Gemeenschap heeft 300 miljoen bijgelegd. De Franse Gemeenschapscommissie had een financieel probleem. Er werden middelen vrijgemaakt voor de Franse Gemeenschapscommissie die die op haar beurt heeft doorgestort aan de Franse Gemeenschap. Daar zien we een omgekeerde beweging.

Wanneer ooit over de herfinanciering van het gewest wordt gepraat, zal de aangesproken overheid, *in casu* de federale overheid, zeker vragen hebben over de transfers binnen de gewesten en zullen ook de gemeenten in het debat moeten worden betrokken.

De heer Jan Béghin. — De federale overheid heeft zelf nieuwe transfers teweeggebracht. Ik denk aan de beslissing om 1 miljard extra aan de gemeenten toe te kennen. Ik vermoed wel dat we de

volgende verkiezingen halen, maar ik hoop wellicht met vele anderen dat er naar aanleiding van de regeringsvorming op federaal niveau een nieuw debat over de herfinanciering van het Brussels Gewest wordt gepland.

Een tweede punt dat ik graag even aansnijdt betreft de transfer van 1 miljard BEF waarvan 200 miljoen BEF naar de Vlaamse Gemeenschapscommissie en 800 miljoen BEF naar de Franse Gemeenschapscommissie gaat. Dat is mijn stokpaardje in de Vlaamse Gemeenschapscommissie. Na lange en harde onderhandelingen is in het recentste gewestakkoord overeengekomen dat die middelen bedoeld waren voor scholen in kansarme buurten. Ik stel vast dat de besteding van die 200 miljoen BEF aan scholen in kansarme buurten aan Vlaamse zijde zeker geen prioriteit is. De Franse Gemeenschapscommissie heeft de haar toebedeelde 800 miljoen BEF aan de Franse Gemeenschap doorgestort. Na wat rondvragen hier en daar ben ik tot de conclusie gekomen dat het daarbij inderdaad niet om een gewestbevoegdheid gaat, maar aangezien in het gewestelijk regeerakkoord expliciet is opgenomen hoe de overgedragen middelen moeten worden besteed, interesseert het mij te vernemen wat er met die 800 miljoen BEF is gebeurd. Daar kunnen de Franstalige ministers mij ongetwijfeld op antwoorden. Wordt dat bedrag inderdaad besteed aan scholen in kansarme wijken? En zo kom ik tot het volgende thema van mijn betoog, het werkloosheidsprobleem in Brussel.

Als er een probleem in Brussel is, dan is het wel het werkloosheidsprobleem, dat uiteraard vaak het gevolg is van een gebrekkige vorming en te weinig opleiding waarmee ik meteen de link leg met het onderwijs in kansarme buurten. De werkloosheidscijfers in het Brussels Gewest doen ons duizelen. Voor het eerst in de geschiedenis van het Brussels Gewest werd dit jaar de psychologische drempel van 20 % werkloosheidsgraad overschreden. Eind oktober van dit jaar noteerde de BGDA bijna 83.000 niet-werkende werkzoekenden. Op een jaar tijd zijn er meer dan 12.000 werkzoekenden bijgekomen. Dat is een stijging van 13 %. Dat betekent dat momenteel 1 op 5 Brusselaars op zoek is naar werk, wat tweemaal zoveel is als het Belgisch gemiddelde.

Anderzijds is er in de voorliggende begroting 2003 weinig te merken van een drastische verandering van het tot nu toe gevoerde werkgelegenheidsbeleid. Vandaar dat ik suggesties wil doen om het beleid in een andere richting te sturen.

Bij de 20 % werklozen in Brussel is er een sterke vertegenwoordiging van de Brusselaars van vreemde origine. In de begroting 2003 is een toelage aan de BGDA opgenomen voor de campagne voor de bestrijding van discriminatie bij aanwerving. Dat is een gevolg van de aanbeveling die het Brussels Parlement dit jaar aan de regering heeft geformuleerd. Het krediet dat in de begroting wordt ingeschreven, zal dienen om de bewustmakingscampagnes voor werkgevers en werknemers te versterken of om een klachtendienststelsel in te voeren. Moeten we op het vlak van arbeidsmarktkansen voor Brusselaars van vreemde origine geen stap verder zetten dan het sensibiliseren van werkgevers en het behandelen van klachten van werknemers? Kunnen we bijvoorbeeld niet overwegen om financiële stimuli te geven aan werkgevers die in hun *human resources* beleid of in hun personeelspolitiek de diversiteit onder hun werknemers bevorderen? Met een diversiteitsbeleid wordt bedoeld dat de werkgever aantoonbaar hoe hij werknemers van vreemde origine betere kansen op aanwerving en promotie geeft en voorkomt dat zij de eerste zijn die door ontslag worden getroffen. De regering zou ook sancties kunnen

opleggen aan werkgevers die afzien van zulk beleid. Overeenkomstig de regeling inzake sociale clausules zouden overheidsopdrachten bij voorkeur kunnen worden gegeven aan werkgevers die een diversiteitsbeleid voeren.

Het systeem van de gesubsidieerde contractuelen lijkt me wel een blok aan het been van de minister om een efficiënt werkgelegenheidsbeleid te voeren. Bijna drie vierden van de tewerkstellingsbegroting, namelijk 74,5 % van de middelen gaat naar de 5.200 werknemers die nu via dat systeem bij vzw's, lokale besturen en andere openbare instellingen worden tewerkgesteld. Daardoor heeft de regering weinig ruimte om nieuwe initiatieven te nemen.

Bovendien kunnen we ons afvragen of dat tewerkstellingsstelsel nog beantwoordt aan zijn oorspronkelijke filosofie, namelijk langdurig werkzoekenden een kans geven om opnieuw aan te knopen met de arbeidsmarkt. De realiteit toont aan dat veel van die gescos in het statuut blijven werken, wat andere werkzoekenden de kans ontnemt om arbeidservaring op te doen. In feite komt het systeem neer op een subsidiepolitiek aan vzw's en overheidsinstanties die op die manier goedkoop van arbeidskrachten worden voorzien. Dat lijkt mij geen goed systeem.

Het Brusselse werkgelegenheidsbeleid benadrukt terecht het gebrek aan kansen dat de Brusselse werkzoekenden krijgen op de Brusselse arbeidsmarkt. Daardoor ontstaat evenwel de indruk dat de Brusselse werkzoekenden enkel in het eigen gewest hun kansen op de arbeidsmarkt kunnen wagen. Nu de bedrijven zich alsmaar vaker aan de rand van het Brussels Gewest ontwikkelen, is het niet meer dan logisch dat ook de Brusselse werkzoekenden zich daar aanbieden. Om een efficiënter arbeidsmarktbeleid te voeren voor de Brusselse werkzoekenden, zijn niet altijd grotere financiële inspanningen nodig. Een betere samenwerking met de andere gewesten kan al tegemoetkomen aan de behoefte van de Brusselse werkzoekenden. Door samen te werken met de andere gewesten kan de minister ook inspelen op een kritiek van de Europese Commissie op het Belgisch werkgelegenheidsbeleid. Het grote verschil in werkgelegenheidsgraad tussen de gewesten wijst volgens de Europese Commissie op een onvoldoende arbeidsmobiliteit. Een betere coördinatie en samenwerking tussen de regionale diensten voor arbeidsbemiddeling, *in casu* de BGDA voor Brussel, de VDAB voor Vlaanderen en de FOREm voor Wallonië kunnen het antwoord zijn op die kritiek.

Een tijdje geleden heeft het FDF hier geïnterpelleerd om tot meer intrafrancofone samenwerking te komen op het vlak van het werkgelegenheidsbeleid. Een betere samenwerking tussen het Brussels Gewest en de andere gewesten kan zich niet beperken tot het Waals Gewest. Er moet ook een betere samenwerking met het Vlaams Gewest worden nagestreefd. Een concreet voorbeeld van betere samenwerking is het ter beschikking stellen van de WIS-terminal in verscheidene openbare plaatsen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals Nederlandstalige bibliotheken of Vlaamse gemeenschapscentra, wat vooralsnog blijkbaar niet toegelaten is. Met de WIS-terminal zullen Brusselse werkzoekenden veel makkelijker toegang hebben tot de vacatures in de Vlaamse rand rond Brussel en in heel Vlaanderen. Dat op dat gebied dringend iets moet gebeuren, bewijst een kranteninterview van afgelopen week waarin enkele ondernemers van Vlaams-Brabant toegaven dat ze zich expliciet niet tot de Brusselse arbeidsmarkt wenden.

Ten slotte wil ik nog wijzen op het belang van de toeristische sector voor de werkgelegenheid in Brussel. Een coherent museumbeleid zou daaraan tegemoetkomen. De grootste omzet in de toeristische sector wordt gehaald doordat Brussel als congresstad de derde plaats op wereldvlak bekleedt. De congresgangers betekenen voor Brussel een enorme uitdaging. Het zakencijfer van de hotels en de andere activiteiten uit de toeristische sector kan immers nog flink toenemen als Brussel zijn troeven nog beter uitspeelt. Een goed initiatief is de uitroeping van een themajaar, zoals bijvoorbeeld dat rond Jacques Brel. Nog beter lijkt het mij dat Brussel het hele jaar door een permanente aantrekkingskracht uitoefent op toeristen. Daartoe is een coherenter museumbeleid volgens mij één van de mogelijkheden. Denken we maar aan de vele musea op de Kunstberg die op loopafstand van elkaar in het centrum van Brussel liggen. De Koning-Boudewijnstichting heeft daarrond onlangs nog gewerkt. Het is jammer dat de federale regering op het vlak van de musea en de wetenschappelijke instellingen nagenoeg geen moeite doet. Eigenlijk worden onze musea op een archaische manier bestuurd. In andere steden wordt dat totaal anders aangepakt, zo ook in Amsterdam, waar ik onlangs op bezoek was. Een veel coherenter, dynamischer en moderner museumbeleid, dat inderdaad een federale bevoegdheid is, kan de werkgelegenheid in Brussel bevorderen. Ik hoop dat minister Tomas dat pleidooi overbrengt aan minister Picqué.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Johan Demol heeft het woord.

De heer Johan Demol. — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, mijn uiteenzetting zal zeer kort en tegelijk zeer onaangenaam zijn voor de regering.

Mijnheer de Minister, hoewel u de begroting als een groot succes voorstelt, is het eerder een groot bedrog. U beweert het financieel evenwicht min of meer te hebben bereikt en in staat te zijn enkele geschenken te geven zoals de vermindering van de registratierechten.

Bij de opmaak van de begroting hebt u in de eerste plaats rekening gehouden met een economische groei van 2,4 %, zoals alle andere regeringen in het land. Als machthebbers baseert u zich daarvoor op de cijfers die de aanverwante Belgische financiële instellingen — waarschijnlijk op vraag van de *seize, rue de la Loi* — publiceren. Wil men weten wat er in het land gebeurt, dan moet men eigenlijk, zoals ten tijde van de Sovjetunie, de buitenlandse pers raadplegen. Buitenlandse financiële deskundigen zijn het erover eens dat de economische groei van de Europese locomotief, met name Duitsland, op ongeveer nul procent zal blijven hangen en dat de andere Europese landen zich in het beste geval aan een groei van één procent mogen verwachten. Gezien het aantal faillissementen in het land, met 2002 als recordjaar, betwijfel ik ten zeerste dat België bij de « beste presteerders » zal horen. Zelfs de Europese Commissie spreekt nu al over het totaal stilvallen van de groei in 2003 en verwacht een inkrimping tijdens het eerste kwartaal van volgend jaar. Uw cijfers zijn dus totaal uit de lucht gegrepen en hebben maar een doel : de rampzalige toestand van uw budget te verbergen en in een verkiezingsjaar naar de bevolking toe te stappen met hoopvolle cijfers.

U beweert in staat te zijn een politiek te voeren van verleiding van potentiële inwoners. Zo hoopt u nieuwe jonge gezinnen naar Brussel aan te trekken door een verlaging van de registratierechten, wat tot de aankoop van huizen zou moeten aanzetten. De registratie-

rechten worden niet overal verlaagd. Enkel in de zogenaamde kwetsbare gebieden. (*Ontkenning van minister Vanhengel.*)

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — De registratierechten worden overal verlaagd en in de kwetsbare gebieden iets meer.

De heer Johan Demol. — Dan is dat goed nieuws.

De grootste verlaging is voor degenen die in de Josaphatstraat of in de Ribaucourstraat willen gaan wonen. Maar wie gelooft dat veel jonge gezinnen zich in die verloederde buurten willen gaan vestigen ? Neen, zoals gewoonlijk komt uw politiek enkel maar ten goede aan de moslimbroeders die weer eens bevoorrecht worden. Zij kunnen huizen kopen in gebieden waar de overheid geen enkele controle meer over heeft.

In uw bureau, Mijnheer de Minister, hangt een affiche met een lachend Manneke Pis, die we in het voorjaar in onze straten konden aanschouwen. Was er een groter bedrog dan de beruchte afschaffing van het kijk- en luistergeld ? Iedere Brusselaar heeft voor een deel of bijna volledig zijn kijk- en luistergeld tweemaal in 2002 moeten betalen.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Komaan, wanneer stopt u nu eens met die leugens te verspreiden.

De heer Johan Demol. — Het zijn uw leugens, Mijnheer de Minister !

Het is de meest geslaagde oplichting uit de geschiedenis. Lachend hebt u de bevolking tweemaal doen betalen. U had op zijn minst de gewestelijke belasting in 2003 flink kunnen verminderen zodat de burgers een deel van wat ze teveel betaald hadden, terug zouden krijgen.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Hebt u zelf wel betaald of hebt u gefraudeerd ?

De heer Johan Demol. — Ik heb betaald tot in maart 2002.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U bedoelt tot in maart 2001.

De heer Johan Demol. — Wees maar gerust, ik heb betaald wat ik moest betalen !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U hebt dan 3.498 BEF minder betaald.

De heer Johan Demol. — Ik was dan nog in zekere zin bevoorrecht. Sommigen hebben nog veel langer moeten betalen. Ik kan u de brieven laten lezen van personen die mij daarover hebben aangeschreven.

De heer Guy Vanhengel, ministre van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — De vele brieven die daarover zijn geschreven, berusten op een misverstand. Dat is 127 keer uitgeklaard door het Rekenhof. De klagers zijn grandioos in het ongelijk gesteld.

De heer Jos Van Assche. — Dat is een heel zwak antwoord.

M. Benoît Cerexhe. — Le ministre nous provoque, Madame la Présidente.

La Cour des comptes a confirmé le caractère indivisible de la taxe, mais cela n'enlève rien à l'aspect discriminatoire du problème.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Les Bruxellois ont compris.

De heer Johan Demol. — Dat zegt u !

M. Benoît Cerexhe. — S'ils avaient compris, il n'y aurait pas tellement de réclamations et il n'y aurait pas tellement de gens qui ont téléphoné à votre cabinet. L'autre jour, suite à une question de M. Parmentier, vous avez décrit les problèmes que vous aviez.

De heer Johan Demol. — De minister wast zoals Pontius Pilatus zijn handen in onschuld en verschuilt zich achter de zee van Belgische overheden. Om uw onschuld te bewijzen, vertelt u dat u niet verantwoordelijk bent voor beslissingen van andere gremia.

Last but not least is er nog het fabeltje waarin de regering nog als enige gelooft, het fabeltje van Brussel grote zakenstad die de gewestelijke economie op dreef zal houden. De realiteit is helemaal anders. Zoals het vastgoedbureau Catella Codemer in oktober vaststelde, trekken de Brusselse bedrijven naar de periferie en wordt Brussel een louter administratieve stad, een vaststelling die door de directeur van de Kamer van Koophandel van Brussel, Olivier Willockx, onlangs werd bevestigd.

Mijnheer de Minister, de toekomst van Brussel ziet er somber uit en het is niet uw vervalste begroting die daar iets aan zal veranderen. U leidt Brussel naar de afgrond. Meer nog, u duwt de stad erin.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, dans le cadre de ce « troisième tour », il me paraît logique d'aborder des questions plus précises et plus ponctuelles. Je me limiterai donc essentiellement à la problématique de la discrimination à l'embauche et au volet lié à l'économie sociale.

Je tiens préalablement à rappeler que notre Région bruxelloise reste un pôle d'emplois important, avec le paradoxe bien connu, de connaître le taux de chômage le plus élevé des trois autres régions de notre pays puisque nous avons malheureusement dépassé la barre des 20 % de chômeurs.

Les deux sujets que je souhaite traiter dans le cadre de ce débat budgétaire sont intimement liés à la problématique du non-emploi en Région bruxelloise.

L'engagement d'un personnel proche du lieu de travail est un avantage pour l'employeur. On le répète depuis plusieurs années — c'est devenu un slogan — afin de stimuler l'engagement à Bruxelles de demandeurs d'emploi Bruxellois. On sait que notre région compte de nombreux demandeurs d'emploi peu qualifiés, ce qui entraîne plus de difficultés. Mais si les employeurs voulaient vraiment engager des gens qui habitent à proximité, ils trouveraient certainement le personnel possédant les compétences nécessaires.

Dans cet esprit, il me semble essentiel de valoriser le travail de proximité, comme le font certaines communes et CPAS, politique consistant à rendre les demandeurs d'emploi plus compétents dans leur recherche d'un emploi. Je souligne d'ailleurs l'efficacité des ateliers de recherche active d'emploi. Ces initiatives ne sont pas assez soutenues, à mon sens, dans le cadre de la politique de l'emploi. Il s'agit aujourd'hui d'un modèle qui devrait être multiplié car les taux de réussite en matière de réinsertion sont importants puisqu'ils atteignent jusqu'à 80 %, un peu moins quand il s'agit d'un public plus difficile.

Outre la réinsertion professionnelle, ce type de service de proximité permet aux demandeurs d'emploi de garder confiance dans leurs capacités et dans leurs compétences. Cet élément m'apparaît essentiel car il sera beaucoup plus difficile au demandeur d'emploi qui a perdu confiance de montrer ses bons côtés et donc de trouver un emploi.

Le ministre de l'Emploi a précisé en commission qu'il mettrait en œuvre la résolution traitant de la discrimination à l'embauche votée par le Parlement. Une étude au sujet de la discrimination à l'embauche est prévue et budgétée. Un organisme scientifique neutre et extérieur devra donc être désigné pour réaliser le suivi et l'actualisation de l'enquête menée sur le sujet par le Bureau international du Travail.

En la matière, il me paraît essentiel que les pouvoirs publics soient également un acteur de lutte contre les discriminations. Il est sain que le public puisse retrouver un pouvoir public qui corresponde à sa population. Inversement, si le personnel des pouvoirs publics ne correspond nullement au profil de la population qu'il sert, alors il devient progressivement étranger. Il me paraît donc essentiel que, dans le cadre de l'étude confiée à un organisme scientifique, il soit explicitement demandé d'examiner l'ensemble des règles liées au recrutement dans toutes les fonctions publiques régionales et locales. Cet examen doit dégager les règles qui sont source de discrimination. Aucun tabou politique ne doit primer sur la lutte contre la discrimination à l'embauche. Il est grand temps que l'on ose analyser scientifiquement les conséquences de certaines impositions d'exigences professionnelles. Je pense en particulier aux exigences linguistiques au sein de la fonction publique. Il faut aussi pouvoir mesurer l'intérêt de ces exigences par rapport au travail à exécuter.

Cela me paraît logique.

Le monde politique dénonce régulièrement le maquillage de dispositions discriminantes par la définition d'exigences professionnelles non nécessaires pour l'exécution du travail. Dans cette perspective, c'est souvent le secteur privé qui est mis en point de mire. Il faut garder la même logique par rapport aux pouvoirs publics.

Il faut savoir que nous sommes les responsables de ces pouvoirs publics et les premiers acteurs en la matière.

Le deuxième thème que je souhaite aborder concerne l'économie sociale. Je rappelle que l'économie sociale est un pôle d'activité qui demande souvent l'engagement de personnel peu qualifié. C'est donc une des raisons pour laquelle il m'apparaît logique que les pouvoirs publics bruxellois soient soucieux du développement de cette économie.

La commission des Affaires économiques de notre Parlement a déjà longuement débattu au sujet de ma proposition traitant d'outils pour dynamiser le secteur de l'économie sociale. Il n'empêche que le travail n'a pas abouti. Le gouvernement nous parle d'une modification des lois d'expansion économique pouvant répondre aux questions traitées par mon ordonnance.

J'attire l'attention, tant un gouvernement que de l'Assemblée, sur la faible probabilité de pouvoir arriver à une modification de l'ordonnance sur l'expansion économique au cours de cette législature. Nous savons que la procédure impose une concertation avec la Communauté européenne. Avoir l'avis de la Commission européenne prend des mois. Le gouvernement ne dispose plus que de 18 mois avant l'échéance électorale. Adopter un texte au gouvernement, le faire passer au Conseil d'Etat et ensuite avoir l'avis de la Commission européenne demande plus de dix-huit mois.

Je pense donc que le ministre de l'Economie devra collaborer avec la commission des Affaires économiques et travailler sur la base de la proposition en discussion. C'est la seule chance d'aboutir avant la fin de la législature.

M. Rudi Vervoort. — Mais le ministre voit au-delà de 2004 !

M. Serge de Patoul. — Moi aussi, je vois au-delà de 2004, mais je pense qu'à un moment donné, il faut agir et ne pas se limiter à discuter.

Je rappelle que ma proposition aborde les points délicats concernant l'économie sociale. Il s'agit essentiellement de l'aide à la mobilisation de capitaux pour les entreprises d'économie sociale, de la formation des gestionnaires de ce type d'entreprises et de l'aide au lancement de nouvelles activités.

J'attire aussi l'attention sur le fait que l'économie sociale est d'abord et avant tout de l'économie. Tous les experts et travailleurs du secteur sont unanimes pour souligner que l'économie sociale n'est pas le palliatif d'une politique de l'emploi. En automne dernier, le congrès international traitant de ce sujet à Prague l'a encore confirmé.

Il n'empêche que ce type d'économie développe des emplois qui correspondent aux demandeurs d'emploi bruxellois, raison pour laquelle, comme je l'ai souligné, nous devons tout mettre en œuvre pour développer cette économie. Je me réjouis, dans cet esprit, qu'il y ait une subvention spécifique à la SRIB, en vue de réaliser des micro-crédits auprès d'entrepreneurs d'économie sociale.

Il faudra d'ailleurs pouvoir évaluer l'impact de ce type de projets sur le développement de l'économie sociale.

J'ajoute que l'économie sociale est une partie de l'économie de la région. L'objectif premier d'une politique de l'économie bruxelloise est d'assurer l'accueil et le maintien des activités économiques en notre région. A ce point de vue, il faut souligner que le ministre de l'Économie est confronté à l'aberration du carcan institutionnel de notre région, limitée aux seules 19 communes. C'est évidemment un problème majeur pour développer une politique économique.

Je tiens encore à souligner que, depuis cette législature, l'évolution de la politique relative à la recherche scientifique rend à notre région ses lettres de noblesse en la matière. Nous devons avoir l'ambition d'une région attractive pour les scientifiques car c'est aussi un type d'activité qui peut parfaitement s'intégrer dans une ville-région.

Je terminerai en soulignant que le budget prévoit enfin des moyens pour la création d'un outil statistique conséquent. Je plaide en ce sens depuis des années. Aujourd'hui, je retrouve ce point dans le budget. Je m'en réjouis car c'est un instrument de gestion indispensable dont l'outil réel fait jusqu'à présent défaut. En effet, nous avons un ensemble d'observatoires, sans pour autant avoir un outil statistique précis. Aujourd'hui, je vois dans le budget que le gouvernement a prévu de mettre cet outil en œuvre, ce dont je le félicite. *(Applaudissements sur les bancs MR.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, dans un budget de deux milliards EUR comme celui de la Région bruxelloise, près de 90 % des dépenses ne font pas l'objet de choix réels, mais sont simplement la reconduction des dépenses des années antérieures. Et, sur les 10 % de dépenses qui font réellement l'objet de choix lors de l'élaboration du budget, j'ai l'impression que les matières environnementales comptent pour près de la moitié. J'ai entendu avec plaisir l'orateur mandaté par le MR, M. André, parler de l'environnement. C'était la première fois depuis de longues années. Hélas, j'ai un peu reconnu les paroles du ministre Gosuin et j'ai eu l'impression que son exposé était « défense et illustration des ministres MR ».

Quand je vois les sommes sur lesquelles portent parfois de longues discussions dans d'autres divisions, je m'étonne. Dans la division 18, ce ne sont pas de milliers ou de millions EUR dont il est question, mais de dizaines et même parfois de centaines de millions EUR. Et des options essentielles qui engagent l'avenir de l'équilibre budgétaire régional sont, me semble-t-il, prises dans une relative indifférence. Je voudrais donc attirer votre attention sur deux politiques au poids financier considérable : la gestion des déchets et la politique de l'eau.

Savez-vous, Chers Collègues, que le budget de l'Agence régionale Propreté atteindra en 2003 la somme non négligeable de 142 millions EUR, soit 5,7 milliards BEF ? Dans ce montant, la dotation de la région est de 75 millions EUR, soit 3 milliards BEF. En approuvant le budget du pararégional qu'est l'Agence régionale Propreté, nous décidons de l'affectation de masses monétaires énormes. Ainsi, avez-vous, Chers Collègues, compris ce qu'il y avait dans la phrase du rapport de la Cour des comptes disant « l'Agence envisage d'accroître sa participation dans la société Centre de tri pour un montant de 4,72 millions EUR » ?

En commission de l'environnement, nous avons appris que ce montant, équivalant approximativement à 2 millions BEF, allait servir à améliorer les performances environnementales de l'incinérateur en installant un système de dénitrification.

Voyez-vous le lien entre centre de tri et incinération ? Non. C'est normal, ce lien est inexistant.

En fait, le ministre nous a avoué que le but était de mettre des moyens en réserve et de les faire sortir de la société mixte écran lorsque la région en aura besoin. Encore une turbine de 200 millions cachée et je me demande même parfois si le ministre du Budget est au courant de cette entourloupe. (*Le ministre du Budget semble hésiter.*)

Vous réglerez vos comptes plus tard.

Certes, Ecolo se réjouit que l'incinérateur sera moins polluant demain qu'aujourd'hui, mais cela confirme notre analyse : cette technique est extrêmement coûteuse et ce sont les Bruxellois qui paient les conséquences d'un choix erroné.

Savez-vous aussi ce que signifie la phrase : « ... les recettes provenant de l'enlèvement des ordures non-ménagères et industrielles sur abonnements et conventions augmentent de 14,5 à 22,8 millions EUR (+ 56 %) », toujours de la Cour des comptes ? Eh bien cela veut dire qu'à l'occasion de la mise en route de l'obligation d'utiliser des sacs blancs, l'agence Bruxelles-Propreté va obliger les commerces et petites entreprises qui ne l'ont pas encore fait à passer avec elle des contrats commerciaux d'enlèvement de leurs déchets et ce, pour un montant total de 8,3 millions EUR.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — N'est-ce pas le principe du pollueur-payeur ?

M. Alain Adriaens. — Oui, mais vous ne vous en êtes pas tellement vanté. M. Gosuin qui a pris la décision, a crié haut et fort que les sacs blancs ne coûteraient rien à personne. C'est faux : ils coûteront 333 millions.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction Publique et des Relations Extérieures. — Ce sera très joli, vous verrez !

Mme Béatrice Fraiteur. — Moi, je suis contre !

M. Alain Adriaens. — Vous l'expliquerez aux commerçants qui devront payer 333 millions de plus par an.

M. Rudi Vervoort. — Sur leur marge bénéficiaire.

M. Alain Adriaens. — Les particuliers, eux, ne paieront que quelques dizaines de millions en plus. Si vous saviez ce que les gens peuvent épargner en utilisant les sacs du supermarché.

Mme Béatrice Fraiteur. — Mais vous ne nous aviez pas dit que vous étiez contre ces sacs !

M. Alain Adriaens. — Je ne dis pas que je suis contre, ce que je constate, c'est que le gouvernement prend des décisions et que son art suprême consiste à les cacher. Ce qui nous étonne, nous écologistes, et que nous condamnons, c'est que même les plus farouches adversaires des impôts, dont M. Vanhengel, doivent bien reconnaître qu'il faut bien l'argent quelque part pour financer des missions de service public essentielles telles que la collecte et l'élimination des déchets. Cela met en évidence l'absurdité d'un dogme du libéralisme économique : « Moins d'impôts, tout ira mieux ».

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non, « Trop d'impôts tue l'impôt ».

M. Alain Adriaens. — Vous êtes sur la bonne voie, mais vous le cachez bien.

Vous vous doutez bien que le programme 5, relatif à la politique de l'eau, est aussi un tonneau des Danaïdes dans lequel la région verse des sommes assez croquignolles. D'abord, le « Fonds des eaux usées et pluviales » sera dorénavant vidé à la fin de chaque année pour être transféré au « Fonds de financement de la politique de l'eau » (pararégional A). Suivez-vous les tours et détours de cet argent, qui passe de la poche des Bruxellois dans un premier fonds, puis, dans un second pour finalement être dépensé, on ne sait quand ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — En 2007, pour le paiement de la station Nord.

M. Alain Adriaens. — Cela en vaut la peine puisque fin 2002 on en extrayait 62 millions EUR, soit près de 2,5 milliards BEF du premier fonds pour le transférer dans le deuxième fonds. J'ai essayé d'y voir plus clair. Le ministre du Budget m'a immédiatement transmis les chiffres précis du fonds pour les années 1999 à 2002 : le tableau est repris en annexe 3, page 228 du rapport que j'ai rédigé avec Mme Mouzon.

Par contre, malgré des promesses très claires du ministre de l'Environnement — § 7 de la page 348 et § 9 de la page 349 du rapport — les députés ne disposent toujours pas des comptes relatifs aux crédits de dépenses variables qui devaient être faites avec les recettes de la taxe sur le rejet d'eaux usées. L'examen attentif des préfigurations budgétaires m'a permis de trouver que les recettes de la taxe sur l'eau étaient depuis les six années qu'elle existe de 150 millions EUR dont je n'ai retrouvé que 62 millions dans le Fonds de l'eau. Reste à savoir ce que sont devenus les 80 millions manquants. Je sais qu'il y a eu des dépenses en matière d'investissement, mais je n'en connais pas le montant.

Je ne peux donc être sûr qu'est mensongère l'accusation portée par certains selon laquelle l'intégralité de la taxe « eaux usées » n'a pas été utilisée à ce à quoi l'ordonnance la destinait : la politique de l'eau. Ne serait-il dès lors pas urgent que notre Parlement demande à la Cour des comptes un rapport précis sur la politique de l'eau ces dernières années avant d'en passer à la commission d'enquête ...

M. Rudi Vervoort. — Je vous voyais venir.

M. Alain Adriaens. — Mais je ne voudrais pas encore en arriver à cette mesure extrême et je me demande donc si un rapport de la Cour des comptes ne sera pas une moyenne solution.

Je fais tout pour ne pas en arriver là.

Enfin, toujours sur ce Fonds de l'eau, on n'oubliera pas qu'en raison de l'erreur monumentale commise depuis trois ans — en ne comptabilisant pas en dépenses les montants mis en réserve dans le Fonds de l'eau et ce pour respecter la norme du CSF — on se trouve dans l'impossibilité de sortir cet argent sans mettre en péril le solde net à financer admis par le CSF. Ridicule intense qui nous a déjà fait perdre 25 millions EUR d'économies TVA potentielles par incapacité de préfinancer la cession de la station d'épuration des eaux du sud de Bruxelles à une intercommunale.

M. Cerexhe en a parlé tout à l'heure. En plus, on se trouve devant un fonds dont on ne peut pas sortir l'argent sans dépasser le solde net à financer.

Nous en avons discuté, vous avez vous-même admis en commission qu'il serait sans doute difficile de ne pas le comptabiliser dans la norme du CSF. J'ai posé la question à la Cour des comptes qui s'est montrée très prudente en disant qu'elle ne se prononçait pas sur des choix futurs, qu'elle se contentait d'analyser le passé. On peut le comprendre, mais j'ai cru saisir aussi en me renseignant que vous n'arrivez pas à sortir cet argent. D'ailleurs, vous n'y êtes pas arrivé cette année-ci.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est un problème qui sera discuté, le moment venu, entre la Région de Bruxelles-Capitale et le CSF. Du fait des accords qui nous lient déjà à l'heure actuelle, nous savons qu'une possibilité existe de liquider ces montants sans que le solde net à financer n'en soit affecté. Les critères mis en avant nous permettent d'espérer que nous arriverons à un accord avec le CSF pour pouvoir liquider ce montant en 2007 sans que notre solde net à financer soit affecté.

Tout cela se trouve dans les rapports.

M. Alain Adriaens. — Oui, mais nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Vous estimez que, peut-être en 2007, vous pourrez aboutir à un accord avec le CSF. Avouez que c'est un pari très risqué, je trouve que c'est un fameux gâchis.

Quand on pense que la formule de la concession de la station Nord au privé a été choisie parce que les normes de Maastricht nous empêchaient d'emprunter les 15 milliards BEF nécessaires pour la construire, nous voici, cinq ans plus tard, avec une ardoise de 40 milliards BEF, encore plus impayable et encore plus difficile à respecter à cause de la norme du Conseil supérieur des Finances.

Vous connaissez sans doute ce chiffre, Chers Collègues : un milliard EUR, soit la moitié du budget annuel de la région. Nous devons trouver, d'ici trois ou quatre ans, les moyens de commencer à financer les royalties à Vivendi pour la construction de la station Nord. C'est un problème grave. Même si vous vous arrangez subtilement avec le Conseil supérieur des Finances, vous pourriez éventuellement sortir les 62 millions du fonds, mais n'oubliez pas que vous

devez payer 50 millions chaque année. Votre fonds tiendra donc un an et trois mois, mais vous devez payer pendant 40 ans. Tout ceux qui sont attentifs savent que ce problème ne trouvera de solution que dans la poche des Bruxellois. Mais on a souvent l'impression que la seule chose qui compte pour ce gouvernement c'est de cacher ce fait jusqu'en juin 2004. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je m'attarderai quant à moi à la division 12 du budget, surtout aux articles de la compétence de M. Chabert.

Force est de constater que dans le cadre des crédits inscrits en faveur des transports en commun, la STIB se taille la part du lion avec quelque 85 % du budget imparti.

Pour 2003, la dotation de la STIB augmente de quelque 3,5 % par rapport à 2002.

De la dotation de 2003, de l'ordre de : 319 millions EUR, une partie, soit environ 77 millions EUR est transférée en 2002.

Il s'agit-là du mécanisme appelé communément « turbine ».

Lors des budgets précédents, plusieurs ministres avaient utilisé cette méthode afin de pouvoir anticiper certaines mesures. Aujourd'hui, seule la division 12 voit ce phénomène se produire.

L'utilisation de cette technique a pour effet indésirable de rendre la lisibilité du budget plus difficile et moins transparente.

Le ministre Chabert nous a cependant précisé que le procédé utilisé relève de la volonté du gouvernement dans son ensemble.

Si on utilise la dotation de la STIB pour activer la turbine, c'est parce que ce procédé ne peut plus être utilisé comme auparavant sur les recettes et que la seule possibilité qui reste consiste à passer par une institution pararégionale non consolidée.

Comme je l'ai dit, cela ne favorise pas la transparence et il s'agit en quelque sorte d'un artifice.

Dans les 76 millions EUR, le ministre Chabert se réserve une somme de 17 millions EUR. Il se réserve donc sa propre turbine de 17 millions EUR. Est-il sûr qu'il aura toujours la possibilité de l'alimenter, et cette somme est-elle destinée à financer des politiques récurrentes ou non ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non.

M. Michel Moock. — Il ne s'agit pas de mettre son successeur dans une position, difficile quoiqu'un gouvernement sans M. Chabert ce serait un scoop.

Aux dires du ministre, cette somme ne sera pas récurrente et il nous assure que cela n'aura pas d'incidence sur les dotations futures de la STIB.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non.

M. Michel Moock. — Le calcul de la dotation se fera, pour 2004, à partir de la dotation initialement prévue pour 2003. Le contrat de gestion sera respecté.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Effectivement.

M. Michel Moock. — Je vous remercie de le confirmer, Monsieur le Ministre. Soyez cependant certain que le groupe PS sera vigilant à ce sujet.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Pourquoi ? Vous n'aimez pas les transports publics ?

M. Michel Moock. — Ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit. Mais quand on dégage une certaine somme d'une façon un peu particulière, nous voulons nous assurer que cela pourra être assumé dans le futur. Nous ne sommes pas contre les transports publics vous le savez.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — M. Chabert est un homme très consciencieux.

M. Michel Moock. — Charmant et grand voyageur.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il utilise judicieusement chaque franc qui lui est accordé dans le cadre du budget de la Région de Bruxelles-Capitale. Même s'il avait eu des budgets plus élevés, je suis persuadé qu'il les aurait utilisés pour améliorer les transports publics à Bruxelles.

M. Michel Moock. — Pour en terminer avec la turbine, nous avons bien lu les remarques concernant l'annuité budgétaire et nous les comprenons. Cependant, à notre sens, il est plus utile d'anticiper des politiques, si nous avons les finances, plutôt que d'attendre et de thésauriser.

Deuxième point concernant la STIB : la problématique des tarifs préférentiels. Force est de constater que les prévisions budgétaires ont été largement dépassées dans ce domaine. Lors des discussions qui ont précédé la décision d'accorder la gratuité aux plus de soixante-cinq ans, à ma question de savoir combien cela allait coûter, M. Chabert m'avait répondu : quelques dizaines de millions BEF. Il ne s'est pas trompé de beaucoup; cela ne va nous coûter qu'une dizaine de millions, mais en euros ... Nous verrons ...

Monsieur le Ministre, la STIB éprouve déjà beaucoup de difficultés pour accomplir ses tâches. Elle n'a pas d'argent pour acheter suffisamment de rames pour le bouclage de la ligne 2 et elle doit faire face à des frais imprévus pour la station Vandermeeren.

La STIB et par là la région, pourra-t-elle continuer à assurer les services que le public est en droit d'attendre d'elle ? Nous désirons voir clair. Il faut envisager un accord entre la STIB et la région sur le financement à moyen et à long termes des mesures tarifaires. En clair, nous voulons savoir ce que cela va coûter et comment cela sera financé.

La STIB pourra-t-elle assumer les frais nécessaires au développement du RER ? Je veux parler de l'infrastructure et du matériel roulant qui lui sera imparti.

Toujours dans le domaine du RER, le ministre nous a assuré qu'une étude globale des abords de la gare de l'Ouest, nœud stratégique sur la ligne 28, sera entreprise. Cela confirme donc — et nous en prenons acte — la volonté de développer une grande gare multimodale dans l'ouest de Bruxelles.

Une de nos craintes vient cependant du fédéral, compte tenu des difficultés de la SNCB. En effet, le grand patron de cette entreprise a laissé entendre que le RER pourrait faire les frais des économies qui doivent être réalisées au sein de la SNCB. Cet état de choses serait catastrophique et contribuerait sans nul doute à une dégradation de la mobilité, et Dieu sait si la situation est déjà difficile ! Il faut aller de l'avant et persister dans la volonté de faire un RER pour les Bruxellois.

La STIB évolue également dans un contexte européen difficile, où les pressions pour la privatisation se font toujours plus fortes, ce qui n'est pas fait pour rassurer les travailleurs. La direction de la STIB n'est pas des plus claires dans ce domaine et il ne faudrait pas que des mesures mesquines à l'égard du personnel déclenchent un nouveau conflit social, comme celui que l'on a connu il y a quelques semaines. Si cela devait se reproduire, nous pourrions remettre en cause la direction générale.

Ma dernière remarque sur la STIB concerne la dégradation de la vitesse commerciale, la Vicom. Il s'agit-là d'un très mauvais point qui ne contribue pas à la bonne image de marque que doivent avoir les transports en commun. Peut-être est-ce déjà dû à l'engorgement de plus en plus important dont il a été question il y a quelques instants.

Cependant, certaines mesures peuvent être prises soit par l'instauration de sens uniques réservés aux bus, comme on en a fait l'expérience avec succès dans le quartier de la Monnaie soit par la mise à dispositions des bus de sites propres actuellement réservés aux trams et ce, moyennant quelques travaux facilement réalisables.

Voici enfin un dernier mot qui ne concerne pas la STIB mais l'application d'une ordonnance votée à l'unanimité par ce Parlement en février et dont nous attendons toujours les arrêtés d'exécution. Je veux parler de l'ordonnance sur les sens uniques limitées, également appelés Sul.

Pour diverses raisons, cette ordonnance à voyagé avant d'aboutir finalement chez M. Delathouwer qui nous a assuré qu'il ferait le nécessaire pour prendre les arrêtés début 2003. Jusqu'à présent,

M. Delathouwer a tenu ses promesses. Nous avons donc pris acte : nous comptons sur lui et nous attendons la concrétisation de sa promesse. (*Applaudissements sur les bancs socialistes, Ecolo – CDH et FDF ont aussi applaudi.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Julie de Grootte.

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

Mme Julie de Grootte. — Madame la Présidente, je n'interviendrai pas longuement mais je voudrais, Monsieur le Ministre, reprendre deux points que vous avez traités auparavant et réagir à quelques interventions.

Vous avez laissé entendre que M. Cerexhe n'aurait peut-être pas bien entendu certaines des réponses que vous aviez données en commission. Je ne voudrais pas que vous pensiez la même chose d'autres membres de la majorité.

J'aimerais donc, pour ma part, donner quelques réponses et souligner quelques incohérences que j'ai entendues aujourd'hui dans certaines interventions en matière de développement économique et d'emploi. Je ne voudrais pas que vous croyiez que M. Cerexhe serait le seul à ne pas lire les rapports budgétaires. C'est donc pour cela que je voulais relever un ou deux faits.

Avant la pause, vous avez répondu à Mme Emmerly en néerlandais — et j'espère que cela a été traduit — que vous trouviez incroyable qu'il y ait une dissension au sein même de cette majorité et que cela n'arriverait pas dans la culture flamande.

Cependant, ici, au sein de notre groupe, avec vos partenaires francophones, en ce qui concerne le budget développement économique et emploi de M. Tomas, cela s'est produit notamment par la présidente de groupe du MR.

Ce genre de débat doit être à la mode.

Mme Marion Lemesre. — Il ne faut pas éviter la confrontation dans un débat politique.

Mme Julie de Grootte. — Loin de nous, l'idée d'éviter la confrontation. Je l'apprécie d'ailleurs mais j'aime moins l'incohérence.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il y a une grande différence.

Mme Julie de Grootte. — Nous avons entendu qu'il y avait une grande différence entre les Flamands et les francophones.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non, il y a une grande différence entre la première donnée et la seconde. Dans la première, on se trouve devant des décisions prises et avalisées par le gouverne-

ment. Par la suite une composante du gouvernement fait comprendre que c'est une victoire personnelle mais peut-être idéologique. De ce fait, c'est une victoire au détriment des autres partis du gouvernement.

C'est très fâcheux et je ne l'apprécie pas.

Autre chose est le débat ouvert qui pourrait avoir lieu entre les composantes de la majorité avant qu'une décision définitive et formelle soit prise par le gouvernement.

Mme Julie de Grootte. — J'apprécie tellement que vous souleviez le point dont je vais vous parler tout à l'heure et qui a déjà été souligné très clairement par M. Doulkeridis. C'est effectivement une incohérence par rapport à des décisions prises et non à prendre.

Je voulais la souligner au sein de votre propre groupe libéral.

J'ai parlé des instruments du développement économique et de l'emploi.

Tout le monde, et le ministre Tomas y compris, a souhaité que cette série d'instruments économiques ne devienne pas tout simplement un catalogue des instruments économiques qui ne rempliraient pas leur fonction réelle.

On s'est donc tous posé la question de l'adéquation entre les moyens alloués au développement économique — loi sur l'expansion économique, centres d'entreprise, incubateurs ... — et le fait de créer des emplois en Région bruxelloise pour des Bruxellois.

Nous nous sommes tous dit, ministres compris, « cela ne fonctionne pas ». En effet, les instruments économiques à notre disposition ne remplissent pas réellement leur objectif : créer des emplois en Région bruxelloise et pas seulement en Région bruxelloise mais au profit des Bruxellois.

Premièrement, un membre du groupe Ecolo, me semble-t-il, a rappelé que c'était une des grandes priorités du PRB. Le Ministre-Président nous a longuement expliqué le chapitre économique du PRB : en disant que c'était très important, qu'on a d'ailleurs pu constater le diagnostic : Bruxelles est la quatrième région la plus productrice en matière de richesse, mais connaît une pauvreté croissante, etc ... qu'il convient donc de remédier à cela par son PRB.

Peut-être serait-il intéressant d'examiner la manière dont le Ministre-Président a traduit ces données dans le budget de M. Tomas et si réellement, il pense que le budget de ce dernier en matière de développement économique reflète la grande priorité économique qu'il a inscrite dans le PRB. En commission budgétaire, Mme Lemesre n'estimait pas que les instruments de développement économique utilisés par M. Tomas étaient réellement au service de cet objectif prioritaire du Ministre-Président dans le cadre du PRB.

Par rapport aux décisions prises, eu égard à l'Agence pour l'Entreprise bruxelloise, je partage entièrement l'intervention de Mme Caron. En effet, j'ai repris exactement ses arguments en commission budgétaire.

Mme Marion Lemesre. — C'est repris dans le rapport économique et social.

Mme Julie de Grootte. — Donc, si le rapport de la commission économique reprend effectivement les termes du rapport économique et social, actuellement en ma possession, on fusionné déjà deux institutions Technopol et Ecobru. Vous avez raison, Madame Lemesre. Dommage que vous ne l'ayez pas dit en commission !

Mme Marion Lemesre. — Je l'ai dit en commission !

Mme Julie de Grootte. — Je ne le pense pas !

En matière de statut, le Conseil unanime, c'est-à-dire tous les partenaires sociaux, (je cite) « estime préférable la voie consistant à fusionner l'ASBL et les services en une association pararégionale existante comme la SDRB soumise aux règles et principes généraux de droit public ».

Il ne s'agit donc pas d'une ASBL passée en « stoemmelinckx » sans débat parlementaire. Pensez-vous vraiment que l'importance accordée par notre Ministre-Président au développement économique mérite que nous passions par la bande, par une ASBL, une fusion aussi importante que celle de Technopol et Ecobru ?

D'ailleurs, je me suis engagée à demander au président de la commission Economie et Emploi si, juridiquement, cette modalité était fiable, étant entendu qu'il est question, ici, d'une mission déléguée de la SDRB à Ecobru, qui a donc été créée par une ordonnance. Pouvez-vous enlever une mission, qui a été créée par une ordonnance pour la confier à une ASBL ? J'aimerais obtenir une réponse juridique de la part des juristes au service de la commission Emploi ?

Deuxièmement, expliquez-moi, Monsieur le Ministre, comment il se fait qu'aucune évaluation ne soit effectuée. On nous présente l'Agence pour l'entreprise bruxelloise comme étant une création au service des entreprises, à guichet unique et censée dynamiser l'emploi en Région bruxelloise, etc. Or, il n'est procédé à aucune évaluation des outils existants. Nous, parlementaires, ne disposons même pas d'un rapport en la matière. Mieux encore, je vais vous citer ce que le ministre Tomas précise entre guillemets et qui figure au rapport de la commission. Il parle de « manquements » et de « branches mortes » et que ces points faibles seront réglés lors de l'évaluation par rapport à Technopol et Ecobru, dans le cadre de la nouvelle agence.

Quant aux incubateurs, il serait intéressant de savoir quel type de financement vous prévoyez pour la partie immobilière. J'aimerais connaître le partenariat que vous prévoyez à ce sujet, étant entendu que les nouvelles technologies de l'information demandent un investissement relativement important. Prévoyez-vous un partenariat avec la SDRB, par exemple ?

Eu égard au Fonds de garantie, je signale que M. André, qui est momentanément absent, a fait une proposition pour simplifier l'accès des PME à ce fonds. Cette proposition a été inscrite à trois reprises à l'ordre du jour de la commission. Hélas, il était occupé ! Pour l'expansion économique, il serait intéressant d'aller au-delà des discussions internes au sein du gouvernement, puisque le ministre Tomas nous dit lui-même qu'il ne parviendra pas à soumettre une proposition dans ce sens, étant donné les différends au sein de votre majorité. Il serait donc important de recueillir votre avis à ce sujet, notamment sur le fait de savoir s'il convient de limiter les aides dans le cadre de la loi sur l'expansion économique à l'objectif 2, ce qui

semble précisément être le propos de M. Tomas ou, au contraire, s'il convient de l'élargir. Répondez-nous très simplement !

Ce serait très intéressant. Ainsi saurions-nous au moins si nous pouvons nous attendre à une réforme de la loi sur l'expansion économique, ou pas.

Pour terminer, je dirai un mot sur l'emploi. Le budget est en augmentation constante. Le ministre Tomas s'en félicite évidemment ! Nous devons pouvoir discuter des priorités et parler d'un véritable cahier de charges. Je vous livrerai un exemple précis. Il y a deux ans, le ministre Tomas nous annonce comme grande priorité, la réduction du temps de travail et le partenariat avec des crèches. A la suite des interpellations relatives aux crèches, nous constatons que ce partenariat n'a pas pu se concrétiser pour des raisons objectives légitimes d'impossibilité. Mais, ayons ce débat ! Cette année-ci, les priorités de l'année dernière, à savoir le non-marchand et l'économie sociale, n'ont pas pu être mises en œuvre pour des raisons objectives aussi. De grâce, ayons chaque année, un débat sur les priorités, en matière d'emploi, par exemple, que l'on transmet par le pacte territorial.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — M. Eric Tomas ne refuse jamais un débat !

Mme Julie de Grootte. — Surtout avec vous ! C'est parce qu'il aime moins les débats avec Marion Lemesre qu'avec vous, si vous voulez mon avis personnel !

Un autre débat — c'est bien la raison pour laquelle un débat aura lieu en la matière en janvier — consiste à se poser un jour la question de savoir quelles sont vraiment les missions de l'ORBEm, car elles ne sont pas les mêmes que celles des autres partenaires de l'ORBEm sur le marché de l'emploi, les partenaires privés. Parfois, le directeur général de l'ORBEm, voire même son ministre de tutelle, pense qu'il faut concurrencer les interlocuteurs privés dans le même marché de l'emploi. Or, nous estimons que certaines missions de service public de l'ORBEm sont très valables, très fortes et très particulières et nous les soutenons à 100 %. Elles ne sont pas les mêmes que celles des services dans lesquels on a investi beaucoup d'énergie comme l'*outplacement* et l'intérim, qui semblent précisément être une des missions prioritaires de l'ORBEm. Nous ne pensons pas que ce soit vraiment ce qu'on appelle le « *Core business* » de l'ORBEm. (*Applaudissements sur les bancs CDH.*)

Mijnheer de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Arckens.

De heer Eric Arckens. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, van de federale regering is geweten dat schijn belangrijker is dan zijn. Zeker de heer Jos Chabert, minister in de Brusselse gewestregering, zal mij daarin niet tegenspreken, aangezien die woorden werden uitgesproken door zijn partijgenoot Yves Letermé, fractievoorzitter in de federale Kamer. De regionale begroting voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, waar ook de heer Chabert voor staat, is al evenzeer een goed-nieuwsshow. De heer Chabert mag u, minister Guy Vanhengel, dankbaar zijn dat u in dat opzicht de richtlijnen van uw politieke baas, de heer Guy Verhofstadt, volgt.

Wat het economische aspect betreft, hebben de Brusselaars kunnen vernemen dat het met de ratio schuldenlast van het gewest tegenover de inkomsten voortdurend beter gaat en dat de meest strenge normen voor de begroting worden gehanteerd, namelijk ESER 95, de richtlijnen van de Hoge Raad van Financiën. Ik had gehoopt dat die strengheid ook bij de verwerking van de andere gegevens, die de toelichting bij de begroting bevat, was aangehouden. Dat lijkt mij weinig waarschijnlijk.

Laten we beginnen bij de werkloosheid. Op zijn minst weerspiegelen de gegevens over de werkloosheid, afgedrukt op bladzijde 21-22, hoewel tragisch op zichzelf, niet de reële evolutie. Het was bij de opmaak van de begroting geheel en al achterhaald, verkeerd, bewust misleidend te stellen : « De evolutie van de werkloosheid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vertoont, zoals in de rest van het land, sinds 1998 een dalende trend. Het aantal Brusselse uitkeringsgerechtigde volledig werklozen verminderde sinds 1998 tot 2001 met 4,5 % en bedraagt 52.962 eenheden (cijfers 2001) ». Nu weten we allemaal dat voor alle categorieën samen het aantal werklozen niet 76.000 bedraagt, maar wellicht 10.000 meer, ruim 80.000. Nog erger is dat in de categorie erkende uitkeringsgerechtigde volledig werklozen er vooral de jongste maanden duizenden zijn bijgekomen en nog steeds bijkomen.

De werkgeversorganisaties, met name de koepel Agoria, hebben in 2002 hard aan de alarmbel getrokken. Agoria heeft erop gewezen dat het probleem bij de vorming van de werkzoekenden lag. Dat probleem is al jaren bij de Brusselse regering bekend; collega Van Assche heeft daarover al herhaaldelijk het woord gevoerd. Hoewel de regering daar al jaren mee bezig is, is er tot nu toe helemaal niets van betekenis en alleszins niets met enig waarneembaar resultaat op het terrein bereikt. Nochtans is het deel van de begroting voor de BGDA disproportioneel groot.

Het cijfer dat de daling van de werkloosheid in het gewest weer geeft, is dus louter opgewarmde kost, die de werkelijkheid niet reflecteert. Het gedroomde krokusje schoot net even op in de trieste Brusselse tuin. Het was het kortstondige gevolg van een al even kortstondige en zeer relatieve economische heropflakking. Niettemin heeft de Brusselse regering net als de federale, dat mager zonnetje ogenblikkelijk, maar zeer ten onrechte, geïnterpreteerd als een nieuwe positieve conjunctuurcyclus. Gelet op dat gegeven en de inefficiëntie van de BGDA kunnen we ons in 2003 op het werkloosheidsfront of arbeidsfront — het is maar hoe men het bekijkt — enkel aan het ergste verwachten.

Een ander punt betreft de ondernemingen. Over de ondernemingen die ons in het eerste decennium van de eeuw opnieuw uit het slop zouden moeten halen, over hun investeringen en desinvesteringen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, kunnen we zeggen dat de werkelijkheid bijzonder somber is. Ook hier wordt de noodklok geluid door wat nog rest aan ondernemingen in het Brussels Gewest. Bij monde van zijn directeur heeft de Kamer van Koophandel en Nijverheid van Brussel onlangs laten weten dat de Minister-President van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest maar best ingrijpt om de alsmaar nieuwe of verhoogde gemeentelijke heffingen die de ondernemingen treffen, een halt toe te roepen. Nauwelijks een week later hoorden we de burgemeester van Brussel-stad op de televisie vertellen dat, om zijn deficit te dekken, in 2003 al nieuwe lasten op de ondernemingen zullen worden gelegd.

In een rapport uit de zakenwereld afkomstig, meer bepaald van de vastgoedmakelaar gespecialiseerd in kantoorruimtes Catella-Codemer, werd heel onlangs al evenzeer de noodklok geluid. De lasten op bijvoorbeeld informatica en parkeerruimte, alsook de mobiliteitsproblemen en het permanente schandaal van de onveiligheid, jagen de ene onderneming na de andere naar zones buiten het gewest. Er is dus sprake van een ware verhuis van arbeidsposten en professionele kennis en vanzelfsprekend dus ook van derving van inkomsten voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, hoe misleidend is in dat opzicht de conclusie afgeleid uit de statistieken op bladzijde 22 en 23 van de toelichting bij de begroting ! Ik kon daar onder meer lezen dat de totale investeringen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in 2001 ongeveer 7,2 miljard EUR bedroegen, hetgeen een stijging is van 12,8 % ten opzichte van 2000 — er staat 2002, maar dat hebben we gecorrigeerd — en een stijging van 63,5 % tegenover tien jaar geleden. Dat houdt niet echt veel steek. Dat doet mij denken aan de statistieken over de vijfjarenplannen in de USSR destijds.

De daling van de investeringen in bijvoorbeeld de sector chemie is continu en aanzienlijk. Met uitzondering van de elektrotechniek is de balans uitgesproken negatief in de sector van de fijne mechanica en de informatieverwerking. Zelfs de voedings- en genotsmiddelen-nijverheid gaat bergaf, hoewel de *Belgian chocolate* een begrip is in de wereld.

De expansie over de jongste twaalf jaar dankzij administraties, Europese en andere, en de tertiaire sector die rond die administraties draait, kan niet wegmoffelen dat Brussel als financieel centrum veel te weinig heeft gedaan en veel te weinig doet om zijn expansie een krachtiger dynamiek te geven. In de eerstvolgende maanden zullen de evoluties binnen de eigen banksector enkel voor nieuwe neergaande trends zorgen, zeker op het vlak van de werkgelegenheid. Ik neem aan dat ook in Brussel de gevolgen zullen worden gevoeld.

Mijnheer de Minister, na het vertrek van IBM, Johnson & Johnson, Novartis-Pharma, BBL, *Travel American Express* en straks van expertisebureau Vinçotte kunnen we ons enkel de grootste zorgen maken over de economische toekomst van het gewest. Nergens in de begroting worden middelen ingeschreven die door een volgehouden inspanning de trend zouden moeten omkeren. De studie van november jongstleden over het economisch en sociaal belang van de ondernemingen die door de GOMB worden geholpen, wijst al evenzeer op het uiterst bescheiden resultaat van de activiteiten van die instelling ten bate van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Een geheel nieuwe aanpak dringt zich op. Het diepe dal waarin het gewest terechtkomt, eist een zeer specifieke aanpak, een aanpak op economisch gebied die inzake doortastendheid niet onderdoet voor andere regionale ontwikkelingsprojecten die elders in Europa in evenzeer zwaar bedreigde gebieden met succes werden gerealiseerd. Ik verwijs naar Wales, het Ruhrgebied en het departement Nord.

Zwaar ondermaats, gemeten aan de sociaal-economische realiteit van ons gewest, is hetgeen de gewestregering uit de brand weet te slepen uit de talrijke Europese fondsen, de structuurfondsen. Gelet op zijn verloederde wijken, de tienduizenden werkzoekenden die hoogstens kunnen hopen op een job in een of ander schoonmaakbedrijf dat de Europese kantoren reinigt, en de desindustrialisering is

het bedroevend dat daarin zo weinig energie wordt geïnvesteerd en niet alle hens aan dek worden geroepen om middelen binnen te rijden.

De return van zijn functie als Europese hoofdstad voor het stadsgewest lijkt omgekeerd evenredig met de uitgaven voor de ordehandhaving en de impact op het stadswefsel. De massale invoer van koopkracht gegenereerd door de installatie van vele geexpatrieerden, geeft veel te weinig resultaten voor de ontwikkeling van de kleinhandel, de neringdoenerij of de horecasector die op de meest soepele manier hierop zouden moeten kunnen inspelen. In 2002 konden we vaststellen dat de overnachtingen in Brussel een inzinking doormaakten. De gevolgen van de gebeurtenissen in New York hadden normalerwijs moeten kunnen worden ondervangen door de boom van de internationale conferenties. Toch maakt de regering er zich vanaf door te stellen dat Brussel Internationaal Toerisme en Congres « sinds zijn oprichting op kruissnelheid is gekomen ». Pas deze herfst greep in Brussel een soort staten-generaal tussen touroperators, horecavertegenwoordigers en andere belanghebbenden en belangstellenden plaats. Dat is een ergerlijk verzuim, vind ik ! De horecasector kan nochtans bij uitstek de talrijke laaggeschoolden aan inkomsten uit arbeid helpen. Sinds jaren klagen alle betere horecazaakvoerders en -uitbaters dat ze er niet in slagen om voldoende personeelsleden voor de bediening van de klanten te rekruteren, waarmee ze bedoelen personeelsleden die minimale talenkennis en sociale vaardigheid aan de dag leggen. Sinds jaren weet de gewestregering dat en toch blijft de toestand onveranderd. Hoeveel kredieten heeft de regering voor 2003 ingeschreven voor de oplossing van dat probleem ? Hoeveel heeft daarentegen de organisatie van de verplichte autovrije zondag gekost, waarvoor de horeca niet eens werd geconsulteerd ? Hoeveel zal de organisatie in 2003 kosten en uit welke uitgavenposten zal worden getapt ? Ik zie het antwoord op die vragen met belangstelling tegemoet.

Mijnheer de Voorzitter. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je me permettrai de revenir brièvement sur la division 15 de notre budget pour me réjouir sincèrement des efforts consentis en faveur de la politique du logement, malgré un contexte financier et budgétaire particulièrement difficile. Je plaide depuis de nombreux exercices budgétaires en faveur d'une hausse significative des moyens en faveur du logement, tant les besoins dans ce secteur sont criants. Cette fois, je crois qu'un pas important a été franchi.

Lors de la table ronde sur la pauvreté du 26 septembre, dans le cadre de la publication du rapport pauvreté, cette fois axé spécifiquement sur les problèmes relatifs au logement, j'ai eu l'occasion de dire combien le problème est aigu. Les besoins sont énormes et les moyens pour y faire face toujours insuffisants. Voilà les termes de l'équation. J'ai pu notamment insister sur la difficulté dans toute élaboration d'un budget de dégager des moyens pour un secteur déterminé, fût-il prioritaire. Qui peut s'opposer à une augmentation des crédits budgétaires pour le logement ?

Sur la base d'une froide analyse de la situation, personne. Hélas, dans cette région, les priorités ont une fâcheuse tendance à se bousculer et quand on élargit un quartier de tarte, cela ne peut se faire qu'au détriment d'un autre quartier de cette même tarte. Bien sûr, l'idéal serait de disposer d'une tarte d'un diamètre un peu plus large,

mais là, on touche au sous-investissement structurel de la Région de Bruxelles. Sur ce plan, quand on devient demandeur, l'on sait où cela commence, jamais où cela finit. Il faut toujours craindre à terme une remise en cause du statut de la Région de Bruxelles-Capitale, statut de région à part entière. La prudence s'impose donc.

Dans ce contexte, malgré toutes ces contraintes, le gouvernement a voulu donner un signal qui rejoint les objectifs du PRD. Il a fait un geste très significatif pour le logement et cela satisfait les diverses composantes de la majorité, le MR tout autant que le PS. Certes, pour d'aucuns qui ne sont pas dans l'obligation de gérer des dossiers, les raisins seront toujours trop verts et le rôle de Cassandre toujours plus facile à tenir. Pour ne pas m'en tenir au seul monde politique, je voudrais relever à titre d'exemple, les propos de l'abbé Vanderbiest, un homme que je connais depuis longtemps et que j'apprécie pour la force de ses convictions et sa persévérance dans son combat. Recevant l'autre jour la médaille de chevalier de l'Ordre de Léopold, il ironisait sur le fait que quand les moyens du logement augmentent de 10 %, cette augmentation reste insuffisante alors qu'il y a tellement d'argent inutilement dépensé ailleurs. Facile à dire, impossible de faire autre chose si ce n'est à des doses homéopathiques. Au passage, je fais remarquer que, dans notre cas, l'augmentation au niveau du logement dépassée les 10 % cités. Je crois que le gouvernement a bien ciblé l'essentiel. Je ne reprendrai pas ce qui à déjà été dit et fort bien par beaucoup d'autres collègues. Je noterai seulement que l'augmentation des moyens mis à disposition du Fonds du logement est un excellent choix. Octroyer 800 prêts hypothécaires chaque année à un taux inférieur au taux du marché participe à cette volonté de maintien à Bruxelles des habitants qui, sans cela, seraient sans doute très souvent amenés à quitter la région. Il n'est pas inintéressant de rappeler que parmi les bénéficiaires — et là je rejoins Mme Emmery — de ces prêts, 75 % ne dépassent pas les revenus d'admission du logement social. Le MR soutient tout particulièrement l'augmentation du nombre de prêts « jeunes ménages » parce qu'il s'agit vraiment d'une option d'avenir.

Monsieur le Ministre, vous nous aviez annoncé un plan ambitieux qui consisterait à bâtir de cinq à sept mille logements, non pas dans les deux ans, comme l'a dit M. Daems tout à l'heure, mais dans les quatre ans. Une étude vient d'être décidée pour déterminer la faisabilité d'un tel projet qui mobilise d'importants moyens, tant humains que financiers. C'est fort bien, car s'il faut aller au-delà de l'étude, il convient de ne pas la précéder. En commission, on a envisagé un certain nombre de formules, notamment le système français qui, malheureusement, chez nous, devrait faire intervenir le fédéral. J'avais d'ailleurs posé une question au ministre à ce sujet. Nous avons également imaginé des taxes sur les nuitées d'hôtel, en précisant que les communes étaient passées au portillon avant la région, ce qui peut poser des problèmes. L'étude permettra de déterminer un certain nombre de choses. Au cours des treize premières années d'existence de notre région, on n'a jamais atteint le taux de réalisation ici attendu. A titre de comparaison, avec une mobilisation de près de 15 milliards BEF, quinze cents nouveaux logements et quelque deux mille rénovation sont pu être réalisés entre 1989 et 1999 en matière de logements sociaux.

Ce n'est pas une raison pour laisser tomber les bras. Personnellement, Monsieur le Ministre, je préfère votre ambition à la résignation passive. Dès lors, nous vous suivrons dans vos efforts et vous promettons tout le soutien que nous pourrons vous apporter.

Le cadastre technique des logements sociaux qui a été réalisé a démontré à suffisance l'importance des besoins parfois énormes en matière de rénovation : au total, seize milliards. Dès avant 1999, le MR, alors PRL-FDF avait défini une priorité pour la rénovation des logements sociaux; elle a été reprise dans la déclaration gouvernementale. Nous soutenons donc, très logiquement, les efforts accomplis par le gouvernement et par la SRLB en ce sens dans le cadre du plan quadriennal.

S'agissant de la division 12 relative à l'infrastructure et aux communications, M. Moock a fort bien exprimé un certain nombre de considérations que je me proposais de formuler. Dès lors, je serai extrêmement synthétique sur le sujet, afin de ne pas dépasser mon temps de parole.

On constate que d'importants investissements sont prévus dans le budget dans l'optique du bouclage de la petite ceinture et de la construction du dépôt Vandermeeren. Je rappelle que la construction de ce dépôt est une nécessité vitale, même si son coût est extrêmement élevé. J'ai été membre du comité de gestion et du conseil d'administration de la STIB et je me souviens des problèmes techniques que l'on connaissait déjà à l'époque en ce qui concerne le stockage des actuelles rames de métro. Je rappelle que nous allons en acquérir une quinzaine d'autres et que l'on se demande déjà où on va les parquer : très souvent, la nuit, on laisse des rames à certains endroits, à l'air libre, sur une troisième voie — c'est le cas entre Simonis et Belgica. La situation n'est pas idéale. Le dépôt Vandermeeren coûte très cher mais on ne peut en faire l'économie.

Le bouclage figure expressément dans la déclaration gouvernementale de 1999. Si l'on veut qu'il soit opérationnel en 2007 pour les voyageurs, il est grand temps de réaliser les investissements adéquats.

Par ailleurs, et c'est un sujet qui me tient à cœur, on a évoqué la gratuité du transport des personnes de plus de 65 ans. Certes, une telle mesure à un coût. Cependant, dès le moment où M. Stevaert en Flandre et M. Darras en Wallonie ont pris la même option, il était impossible de faire un autre choix à Bruxelles. Nous devons l'assumer avec ce qu'il représente en termes budgétaires.

Il faut être clair; dès que l'on a accordé une telle mesure, c'est irréversible. Donc, non seulement pour le budget 2003 mais également pour les budgets futurs, on se retrouve avec les mêmes problèmes.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer la question du RER que M. Moock a également abordée. Le RER, ce monstre du Loch Ness à l'échelle bruxelloise.

Je crois que Mme Durant à, hélas, joué avec son bonheur et perdu beaucoup de temps. Aujourd'hui tout paraît bloqué, y compris au niveau de l'intégration tarifaire. Il semblerait que *De Lijn* ne pose plus le moindre geste pour faire progresser le dossier parce qu'il s'agirait de ne pas contrecarrer les desseins de certains en Région flamande qui plaident en faveur de la régionalisation du rail. Nous nous trouvons ici devant un moyen de pression. La locomotive RER semble donc avoir déraillé en gare de départ et c'est extrêmement triste pour notre région et pour sa mobilité.

Je ne sais pas si vous pourrez répondre à cette question, Monsieur le Ministre, mais vous pourrez peut-être la transférer à M. Chabert. Je termine en rappelant l'accord du MR quant aux choix opérés dans les deux divisions que j'ai eu l'occasion d'aborder.

M. le Président. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'interviendrai sur trois domaines, la recherche scientifique, le développement économique et l'emploi.

En matière de recherche scientifique, on constate certes des évolutions mais quelle absence de politique régionale en la matière !

Absence d'ancrage régional, absence de préoccupation des retombées pour la région, notamment en matière de développement économique et de création d'emplois. Absence encore de commande stratégique utile à la région. Ces absences se révèlent particulièrement dans la discussion sur les sites investis comme lieux propices à la recherche et aux échanges entre chercheurs. L'investissement proposé pour le site de Latour de Freins ressemble davantage à un projet d'hôtel pour cellule de recherche qu'à un lieu propice aux échanges et aux confrontations de résultats.

De plus, on laisse à des ASBL la gestion des bâtiments et la gestion des rencontres internationales. Ainsi, l'ASBL BIRDES sera chargée de gérer le bâtiment et l'association BRAINES, installée sur le site, s'occupera de la mobilité des chercheurs ! Des bâtiments et des voyages ! Quelle belle image de la région en matière de recherche scientifique !

En outre, l'investissement dans le site de Latour de Freins absorbe 90 % de l'augmentation du budget en engagement. C'est dire que l'année passée, aucune ligne de conduite n'a été définie à partir des expériences que nous avons menées.

Par ailleurs on envisage l'ouverture d'autres sites à la recherche scientifique. M. Draps semble avoir des visées sur le site de l'hippodrome et M. de Donnea entend rassembler les disciplines d'ingénieur sur le site de Tour et Taxi.

Je m'inquiète également pour le service à gestion séparée chargé de réaliser les expertises alimentaires. J'ai souligné à plusieurs reprises l'importance de ce service pour la Région bruxelloise. Pour l'avoir visité, je peux affirmer que l'absence d'investissement, tant dans le matériel nécessaire aux analyses que dans l'infrastructure, est préjudiciable à ce service. Qu'est-il prévu pour pallier à ces carences ?

En matière de recherche scientifique non économique, on peut se réjouir de la volonté politique annoncée d'établir des liens entre la recherche et la décision politique dans les différents domaines qui font partie de la vie des habitants de la région. Cependant, l'on peut craindre que cette volonté ne soit que de l'ordre du discours et non accompagnée de décision. En effet, rien ne nous permet de vérifier que le budget ne couvre pas les colloques, les publications et les échanges afférents à la recherche scientifique économique, ce qui est un détournement du budget affecté à la recherche non économique qui, par ailleurs, n'est pas très important.

L'ensemble du budget offre ainsi une image de saupoudrage doublé d'une absorption de l'augmentation budgétaire dans des bâtiments prestigieux mais sans contenu et laissés à tous vents.

Les avis du Conseil de la Politique scientifique en deviendraient des avis « pro forma » si l'on poursuivait cette tendance. Nous espérons donc qu'un débat sur les politiques de recherche s'engagera enfin et qu'une discussion avec les représentants du Conseil de la Politique scientifique sur leurs avis sera inscrite le plus rapidement possible à l'agenda de la commission, comme le Ministre-Président de Donnea l'a proposé.

Ecolo affirme encore que nous devons adopter une ordonnance cadre définissant les grandes orientations d'une véritable politique scientifique.

En matière de développement économique, le ministre Tomas nous annonce un budget en augmentation. Il y a certes une augmentation de l'ensemble de la division. Pourtant, dans le programme « Développement économique », la seule ...

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

... augmentation substantielle concerne la dotation à la SDRB pour l'acquisition et l'équipement de terrains et de bâtiments d'entreprises. Or, le ministre sait à quel point nous sommes attachés à la mise en œuvre d'un plan de développement de l'économie sociale en Région bruxelloise ainsi qu'à la révision de l'ordonnance sur l'expansion économique annoncée depuis deux ans mais, comme Sœur Anne, nous ne voyons rien venir.

En ce qui concerne l'économie sociale. D'emblée les écologistes ont dit que ce développement devait partir d'une redéfinition de l'économie sociale et des axes politiques sur lesquels elle doit se développer.

Cela passe nécessairement par une ordonnance qui en fixe le cadre, les objectifs et les axes. Nous avons proposé, lors des discussions entamées au sein de la commission à partir de la proposition de M. de Patoul, de poursuivre les travaux par la discussion et l'élaboration d'une ordonnance conçue en commun par le cabinet et la commission. Rien ne nous empêche de travailler de concert et tout nous pousse à mettre nos connaissances et nos compétences dans l'élaboration d'un instrument juridique qui donne un peu de chance à l'économie sociale. Notre offre est toujours d'actualité et nous espérons que le ministre s'en saisira. Elle contient en substance notre ambition de ne pas limiter l'économie sociale à l'insertion, comme nous l'indiquent les résultats engrangés par l'ordonnance sur les entreprises d'insertion. Un tel travail ne pourrait qu'être bénéfique; il donnerait en premier lieu une ligne politique au service de la SRIB chargé d'aider à la création d'entreprises d'économie sociale. On ne peut plus accepter qu'une part importante des budgets affectés à cet objet serve notamment à l'ouverture de commerces comme une quincaillerie ou à l'installation de chômeurs comme indépendants sous la seule justification qu'ils se trouvent dans la zone Objectif 2.

Lors de la discussion budgétaire, la commission a par ailleurs mené un large débat sur la réforme de l'ordonnance concernant l'expansion économique. Je n'en reprendrai pas les différents éléments, sauf à mettre en exergue le souci du ministre d'aboutir à cette réforme, tout en signalant les différents nœuds dans lesquels il est pris, particulièrement lorsqu'il s'agit de lier des éléments de la réforme à la création d'emplois, ce qui est le souci de plusieurs groupes parlementaires. Nous entrons dans la dernière phase de cette législature, et nous ne pouvons attendre l'année 2004 pour entamer les débats. C'est pourquoi, je partage les propos de mon collègue Doulkeridis, lorsqu'il propose au ministre d'entamer avec lui des débats ouverts au sein de notre Assemblée sans attendre le dépôt d'un projet d'ordonnance. Il nous faut confronter nos objectifs à ceux des partenaires sociaux, à ceux des différents acteurs économiques et à ceux du monde de l'insertion.

Voilà deux problématiques, deux axes de développement de l'économie sur lesquels nous souhaitons vivement travailler en commun, parlementaires et ministre, afin d'enrayer les pertes d'emplois et le désinvestissement des entreprises dans la région, afin de repenser les axes d'un développement économique équilibré, solidaire et humain.

Dans le cadre de la section « Développement économique », j'ajouterai un mot sur le Conseil économique et social. C'est un instrument que nous trouvons indispensable. Il n'y a toujours pas de cadre. Cette absence est assez préjudiciable à un certain nombre de missions que le conseil doit effectivement réaliser. Je ferai référence en la matière à l'observatoire de la vie économique. Nous avons bien besoin de cet observatoire mais, sans cadre, sans redéfinition du volume de l'emploi au sein du Conseil économique et social, il reste en rade.

Des initiatives ont été prises en matière d'emploi. Je citerai le Pacte social pour l'emploi, la lutte contre la discrimination à l'embauche, la création de centres de référence, l'accroissement du nombre de conventions entre l'ORBEM et les crèches pour permettre aux femmes, puisqu'il s'agit principalement d'elles, de répondre aux rares offres d'emplois. Il s'agit là d'initiatives fondamentales que nous souhaitons et nous attendons que le ministre en fasse l'évaluation au cours du premier trimestre 2003.

Néanmoins, la situation de l'emploi dans la région est de plus en plus inquiétante. Le taux de chômage des Bruxellois est le plus élevé du pays et le plus important que la région ait jamais connu : 20,6 %, un seuil que l'on pensait ne jamais atteindre. Un Bruxellois ou une Bruxelloise sur cinq n'a pas d'emploi. Le chômage est en croissance depuis dix ans : en 1990, nous étions à environ 12 % de chômage. Aujourd'hui, nous avons dépassé la barre des 20 %. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le chômage des jeunes de moins de 25 ans a augmenté de 10,3 % durant la seule année 2001, augmentation qui touche essentiellement la population masculine, avec un taux de 17,7 %. Or, aujourd'hui, je ne vois pas encore d'initiative forte qui mobilise toutes les énergies de la région pour combattre cette situation alarmante.

Ecolo souhaite donc ajouter à ce budget des initiatives fortes. Je me permettrai de revenir plus en détail sur nos propositions au mois de janvier, de manière à faire avancer le débat sur les actions à mener.
(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

Mme la Présidente. — Le prochain orateur inscrit dans la discussion est M. Azzouzi. Je remarque toutefois que M. Hutchinson se prépare à quitter l'Assemblée, bien qu'aucun autre ministre ne soit présent. Je déplore cette absence des ministres, particulièrement celle du Ministre-Président. Si nous travaillons aussi tard aujourd'hui et si nous nous réunissons demain et après-demain, c'est pour débattre des budgets présentés par le gouvernement. Un minimum de respect à l'égard du Parlement aurait été que des ministres soient présents lors des discussions. Je précise cependant que le ministre du Budget a été présent pendant toute l'après-midi et qu'il n'est que normal qu'il se soit absenté pendant quelques instants.

Je m'aperçois qu'il vient de regagner l'hémicycle. M. Hutchinson peut donc nous quitter sans problème puisque le gouvernement est représenté.

J'ajoute que si nous travaillons aujourd'hui, demain, après-demain c'est à cause du gouvernement.

La parole est à M. Mohamed Azzouzi.

M. Mohamed Azzouzi. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le budget de la division 16, nous devons constater que les montants sont restés globalement assez stables par rapport à celui de l'année passée, voire, ont sensiblement diminués dans certains programmes.

On aurait pourtant souhaité voir une augmentation des moyens budgétaires pour la politique urbanistique. Mais nous prenons acte des choix budgétaires faits par le gouvernement.

Programme 1 : Promotion de la politique

Nous avons pu constater une diminution dans les frais d'études, les frais d'élaboration des plans, etc.

Nous avons pris acte de la réponse du secrétaire d'Etat; qui justifie cette allocation de base par le fait qu'elle doit couvrir les frais inhérents au suivi de l'entrée en vigueur du PRAS notamment par le financement de diverses études devant permettre au gouvernement de prendre les initiatives nécessaires dans les périmètres des différentes zones d'intérêt régional (ZIR) au vu des prescrits des articles 60 à 65 de l'OOPU. Il en est de même pour la ZIRAD de Schaerbeek-Formation.

Comme nous l'avons rappelé au secrétaire d'Etat; la justification est la même que pour le budget 2002 et appelle donc la même remarque que l'année passée : la ZIRAD de Schaerbeek-Formation est mentionnée alors qu'elle n'est pas prioritaire comme l'indique le PRAS, la ZIRAD est maintenue dans son affectation de chemin de fer, tant que la nécessité d'y développer de nouvelles affectations n'a pas été démontrée et arrêtée par le gouvernement, à savoir d'une part, la réalisation d'un minimum de 530 000 m² de bureaux neufs et la rénovation des superficies de plancher de bureaux dans les zones administratives Nord, Midi et du Quartier Léopold, et d'autre part, l'impossibilité de trouver ailleurs des terrains susceptibles d'accueillir les affectations prévues dans le programme de la ZIRAD.

Il nous semble dès lors, prématuré, d'entamer des études relatives à l'aménagement de ce site.

Le secrétaire d'Etat a répondu, en résumé, que l'on aurait dû se préoccuper du sort de cette ZIRAD beaucoup plus tôt et qu'il est nécessaire de réaliser des études la concernant car il importe de ne pas laisser la SNCB envisager seule son avenir selon ses propres besoins.

La réponse du secrétaire d'Etat, qui a expressément fait allusion au fait que certains se préoccupaient de savoir si Bruxelles pourrait à l'avenir accueillir les institutions européennes, ne permet pas d'écarter la crainte qu'une étude sur mesure soit réalisée, et que ce site soit dès lors privilégié pour accueillir à l'avenir les institutions européennes.

Programme 2 : Rénovation urbaine et travaux subsidiés des communes.

A ce sujet, nous avons pu constater une diminution tant en ordonnancements, avec une diminution de l'ordre de 11,2 %, qu'en engagements, avec une diminution de 17,7 %.

Des moyens doivent pourtant permettre de poursuivre et de soutenir les opérations de rénovation menées par les communes et les CPAS en matière de rénovation.

A notre question sur la raison de ces diminutions, le secrétaire d'Etat nous a répondu qu'il s'agissait du résultat de l'évaluation faite par l'administration sur la base des besoins.

M. le secrétaire d'Etat nous a néanmoins fait part d'un frémissement au niveau des projets rentrés par les communes, qui permet d'être plus optimiste pour l'avenir.

Nous restons pourtant sur notre faim, car lorsqu'on demande de quelle manière on encourage les communes à utiliser les subsides, nous n'obtenons aucune réponse de la part du ministre. Le secrétaire d'Etat a toutefois confirmé qu'il y avait un déficit de la part des CPAS, qui expliquait la baisse des crédits d'ordonnement variables. Il nous a promis de prendre le dossier en main conjointement avec le secrétaire d'Etat Hutchinson, qui a dans ses compétences les contrats logement.

En ce qui concerne le Programme 3 « Prime aux particuliers pour la rénovation de l'habitat », nous avons pu nous réjouir du fait que les primes aux personnes privées pour le ravalement des façades et destinées à encourager la rénovation de biens privés, connaissent une augmentation de l'ordre de 20 %, alors qu'elles avaient été réduites dans le budget 2002. Cependant, elles n'atteignent pas les montants de 2001.

En ce qui concerne l'effet de la réforme entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2002 — l'augmentation du plafond de revenus, l'extension à l'ensemble de la région, etc. —, il est bien entendu encore trop tôt pour en évaluer les effets. On peut toutefois craindre une explosion des demandes émanant des habitants de la deuxième couronne. Dès lors, les augmentations prévues au budget 2003, qui doivent répondre à l'augmentation des demandes et à celle du montant des primes dans les zones prioritaires définis dans le PRD et dans les PRAS, seront-elles suffisantes ? C'était là l'une de nos principales interrogations, voire l'une de nos principales inquiétudes.

Quant au préfinancement — c'est-à-dire le versement de la moitié de la prime en cours de chantier —, l'administration constate que les particuliers, principalement ceux qui ont de faibles revenus, y ont davantage recours. Il est cependant fort regrettable que les agences immobilières sociales ne puissent pas bénéficier d'un tel préfinancement.

Je terminerai en évoquant très brièvement le Programme 5 concernant la rénovation des sites d'activité économique désaffectés. Nous n'avons pu que constater que les différentes allocations de ce programme sont remplacées par une dotation à la Régie foncière. Le secrétaire d'Etat nous a expliqué que le transfert de la compétence en matière de sites d'activités économiques désaffectés de l'administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement vers la Régie foncière a été approuvé par le conseil de direction du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 1^{er} octobre 2002. A cette fin, une dotation sera octroyée à la Régie foncière pour l'année 2003.

En ce qui concerne le transfert de la compétence à la Régie foncière, il faut d'abord relever que la justification avancée par le secrétaire d'Etat se fonde sur une simple décision administrative alors qu'aucun accord n'est intervenu à ce sujet au sein du gouvernement. De plus, ce transfert de compétence ne semble pas, à notre avis, opportun, pour les raisons suivantes : premièrement, il faut savoir que la Régie foncière n'a pas la capacité technique nécessaire. Deuxièmement, l'exercice de cette compétence n'implique pas l'achat de terrains et on ne voit donc pas où se situe le rôle de la Régie foncière. Enfin, la SDRB remplit très bien sa mission en la matière, qui concerne à la fois ses compétences en matière de rénovation urbaine et ses compétences en matière d'expansion économique. Qu'advient-il du personnel engagé par celle-ci en cas de transfert de compétence ? Le secrétaire d'Etat Willem Draps, dans ses explications, nous a précisé qu'il n'entendait retirer aucune de ses attributions à la SDRB. Nous en avons pris acte.

Je n'aborderai pas les autres programmes, les autres réponses du secrétaire d'Etat en commission nous ayant permis de voir plus clair, sans pour autant faire disparaître toutes nos craintes.

Je terminerai en insistant sur le fait que le groupe socialiste restera vigilant et attentif à la mise en œuvre des objectifs budgétaires — particulièrement ceux liés à la rénovation urbaine —, cela dans le cadre d'une politique cohérente de revitalisation des quartiers, qui est et qui restera l'une de nos priorités. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mme la Présidente. — M. Serge de Patoul a demandé de se référer à son rapport écrit. La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon intervention portera sur la division 18 du budget traitant de l'environnement.

Vous n'ignorez pas qu'en matière environnementale, le cœur du budget n'est pas constitué par le budget lui-même mais par les deux para-régionaux que sont l'IBGE et l'ARP.

Je voudrais que vous transmettiez ma remarque au ministre Gosuin. Chaque année, c'est la même chose, on demande les fiches justificatives de ces deux para-régionaux pourtant très importants et c'est seulement le jour de l'examen du budget en commission que

nous les découvrons. Avec un petit effort, le ministre devrait pouvoir nous les communiquer quelques jours plus tôt.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je transmettrai le message, Madame.

Mme Béatrice Fraiteur. — Un réel effort de trésorerie est demandé à ces deux pararégionaux pour équilibrer le budget régional. Dans l'exposé des motifs du budget 2002, il était clairement indiqué que cet effort ne serait pas récurrent. Eh bien, ce n'était pas vrai ! Jusqu'à présent, Monsieur Vanhengel, je vous avais toujours cru, mais désormais c'est terminé !

Si je suis résolument contre ce principe, ce n'est pas parce que je pense qu'il est judicieux que les pararégionaux se constituent des cagnottes mais parce que j'estime que c'est une manière tout à fait artificielle d'équilibrer les budgets. En plus, ce n'est pas une manière de gérer à long terme les pararégionaux. Je regrette l'absence de M. Adriaens parce que, pour des politiques aussi importantes que le Plan Air ou le Plan Bruit, il eût été tout à fait judicieux d'utiliser ces montants inscrits à l'ARP ou à l'IBGE pour prévoir des plans pluriannuels, afin de réaliser ces programmes. On se demandera donc chaque fois comment boucler ces budgets, d'autant que, d'après ce que j'ai compris, l'encaisse de l'IBGE serait déjà épuisée.

En ce qui concerne l'Agence Bruxelles Propreté, je voudrais vous faire part de mon étonnement lorsque j'ai lu les fiches justificatives déposées par le ministre. En effet, ce dernier y expose qu'il a augmenté le budget pour tenir compte, notamment, de la fameuse introduction des nouveaux sacs poubelles.

J'ai déjà exposé ma position au sujet des sacs poubelles blancs qui, pour moi, sont le prélude aux sacs poubelles « payants » même si, comme il me l'a clairement indiqué, aussi longtemps que M. Gosuin est au gouvernement, ce ne sera pas le cas !

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw Fraiteur, in het Nederlands zegt men : « Wie bij de hond slaapt krijgt zijn vlooien ! »

Mme la Présidente. — Qui dort avec un chien attrape ses puces !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame Fraiteur vous commencez à utiliser les mêmes techniques de désinformation. M. Cerexhe m'a taquiné à longueur de mois.

M. Benoit Cerexhe. — C'est une preuve de cohérence au sein du CDH, Monsieur le Ministre !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il a essayé de désinformer la population sur la taxe régionale mais cela n'a pas marché. Et maintenant, vous adoptez la même attitude.

Mevrouw Julie de Grootte. — Mijnheer de Minister, wij zouden niet willen dat die vlooien terug bij u komen !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous faites la même chose aujourd'hui avec les sacs poubelles ! En parlant sans arrêt de l'introduction du sac payant, vous voulez créer une ambiance qui est tout à fait inopportune.

M. Christos Doulkeridis. — Ce n'est pas un argument !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce que nous voulons, et M. Gosuin l'a répété à de nombreuses reprises, c'est avoir de l'ordre dans nos rues. Nous voulons voir des sacs poubelles qui se ferment et se ramassent aisément ...

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur le Ministre, on voit que vous êtes très proche de M. Gosuin, vous tenez exactement le même discours que lui !

Je suis tout à fait d'accord, Monsieur Vanhengel, M. le ministre Gosuin l'a bien dit, cela ne se passera pas avant la fin de la législature. On verra après !

Quant à la couleur blanche, je ne suis pas du tout convaincue que ce soit une bonne idée. On a déjà essayé de convaincre les gens avec différentes couleurs. Pourquoi soudain associer ce qui n'est pas recyclable avec une couleur signifiant la propreté, avec une autre qualité de sac ? De grâce, restons-en aux sacs gris ! J'estime qu'il est plus important d'informer correctement les gens qui sont encore nombreux à ne pas recycler leurs déchets ! Si l'on change tout le temps, ils n'y comprendront plus rien !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Pourquoi n'avons-nous pas opté pour le sac gris ? La raison en est simple. Le sac blanc indiquera toute une série d'informations ...

Mme Béatrice Fraiteur. — Gosuin, Gosuin, Gosuin !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non, non, rien d'électoral ! Ce seront des informations administratives, permettant de savoir à quel moment ont lieu les collectes, quand on peut sortir les sacs, quand on ne peut pas le faire, etc. Pour que toutes ces informations soient clairement lisibles, le blanc me paraît nettement mieux convenir.

Mme Béatrice Fraiteur. — Je constate que vous êtes aussi têtu que M. Gosuin ! J'en reviens aux sacs blancs pour les déchets d'origine commerciale. Je ne vois pas d'objection à ce que l'on décide d'attaquer les contrevenants qui utiliseraient les collectes ménagères pour déverser leurs déchets d'origine commerciale, mais je m'inquiète des extrapolations budgétaires pratiquées par le ministre. Il part du principe que l'instauration du sac blanc pour les commerçants empêchera ces derniers de frauder. Même s'il renforce les

contrôles, il y aura encore toujours des fraudes. Par ailleurs, le ministre pense que tous les commerçants concluront un contrat avec l'ARP plutôt qu'avec d'autres sociétés concurrentes. Pour ces deux raisons, je me demande si ces budgets ne sont pas surévalués.

En ce qui concerne l'ARP et son personnel, chaque année, je fais la même remarque. Dans ce domaine, le ministre ne respecte pas ses engagements. Il m'avait promis qu'il diminuerait le nombre de contractuels pour augmenter le personnel statutaire. C'est exactement l'inverse qui se produit. Le ministre en rejette la faute sur l'organisation des examens par le SELOR mais je ne suis pas convaincue par cette argumentation.

Monsieur le Ministre, vous êtes solidaire de votre gouvernement.

M. Christos Doulkeridis. — On peut comprendre que M. Vanhengel se désolidarise un peu de son équipe aujourd'hui, quand on voit la solidarité de ses collègues, en termes de présence ...

Mme Béatrice Fraiteur. — M. Tomas n'est pas resté longtemps !

Mme la Présidente. — Il y en a qui ne sont pas venus du tout !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — On a au moins le sens du « un pour tous, tous pour un ! »

Mme Julie de Grootte. — Quant au Ministre-Président, je suis profondément vexée !

Mme la Présidente. — Madame de Grootte, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, cela figure d'ailleurs au compte rendu.

Mme Béatrice Fraiteur. — Le ministre s'est aussi montré incapable de me préciser les montants affectés à la lutte contre le botulisme dans le budget de l'IBGE. Il m'avait pourtant promis d'intensifier la lutte contre celui-ci. Il en est de même pour la rénovation des piscines. Je me demande comment le budget a pu être calculé alors que le ministre s'est montré incapable de déterminer le nombre de piscines qui vont demander des subsides et le type d'aide demandée.

Mme la Présidente. — Madame Fraiteur, quand nous disposerons d'internet, nous pourrons avoir toutes les informations sur le botulisme, les piscines, les avions, etc. C'est un thème récurrent ...

Mme Béatrice Fraiteur. — Qu'il s'agisse du botulisme, des piscines ou de l'essence, je trouve que le budget manque de précisions. Je crains que ces postes ne soient pas évalués à leur juste valeur.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Ministre, et du plaisir que vous avez manifestement pris à m'écouter. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Van Assche heeft het woord.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, de aard en de structuur van de ontvangsten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zijn ingevolge het Lambermontakkoord gewijzigd. Op bladzijde 126 van de toelichting bij de

begroting staat dat voor een aantal belastingen geen gebruik kon worden gemaakt van de historische gegevens. Op dat voorbehoud na zou de regering, die lippendienst bewezen heeft aan het credo van lastenverminderingen en met verlaagde heffingen voor ogen, juiste projecties voor de toekomst moeten kunnen maken. Toch worden de ontvangsten voor 2003 en zelfs de volgende jaren ingeschat rekening houdend met een constant fiscaal beleid. Blijkbaar lijkt het de regering helemaal niet waarschijnlijk, overigens terecht, dat in de toekomst de belastingen en de heffingen zullen worden verminderd. Ze heeft geen verlaagde heffingen voor ogen.

Onder meer de fiscale capaciteit inzake de personenbelasting wordt constant geraamd op het niveau van het aanslagjaar 2001, ontvangsten 2002. Voor de volgende jaren wordt rekening gehouden met een gemiddelde groei van 2 % van het BNP in reële termen. Wat het constant fiscaal beleid betreft, zullen we dus misschien mogen hopen dat er geen nieuwe vestzak-broekzakoperaties, zoals de afschaffing van het tv-geld en de invoering van de belasting per gezinshoofd, in het verschiet liggen. Die zetten namelijk onnodig veel kwaad bloed.

Wat de aangroei met gemiddeld 2 % van het BNP in reële termen betreft, hoe bescheiden ook, die aangroei ligt flink boven hetgeen we de jongste twintig maanden hebben vastgesteld in het federale België en zeer zeker in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Er zijn absoluut geen stevige indicaties dat de eerstvolgende maanden beterschap brengen. Dat alles maakt dat de begroting op een vrij precaire basis berust. Zeker, de gewestregering onderstreept dat zij de aanbevelingen van de Hoge Raad van Financiën nauwgezet volgt om over een zo correct mogelijk werkstuk te beschikken. Zoveel te beter.

Het is waar dat op de bladzijden 14 en 15 van de algemene toelichting bij de begroting de regering ervan is uitgegaan dat de groei-prognoses die officieel tot medio 2002 op federaal vlak gehanteerd werden, best in een neerwaartse richting worden omgebogen. Zij houdt ook meer rekening met de recentste prognoses van de OESO. Hoewel rekening is gehouden met de lagere OESO-prognoses voor 2003 en met de prognoses van gereputeerde Duitse onderzoeksinstituten, krijgen we nog steeds een verkeerd beeld van de economische en sociale realiteit in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in 2003.

Als we een aantal betekenisvolle indicatoren apart analyseren, zien we dat de cijfers voor ons gewest onder het Belgisch gemiddelde liggen en ook onder het West-Europese gemiddelde. Ik neem de uitvoer. Als er een bron van inkomsten is in het Brussels stadsgewest, is het wel de uitvoer. In antwoord op een schriftelijke vraag aan minister Gosuin, mocht ik afgelopen maandag nog vernemen dat de uitvoer van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het eerste semester van 2002 9,5 miljard EUR bedroeg tegenover 10,657 miljard EUR in de vergelijkbare periode van 2001, of een daling met 10,8 procent. Dat is gewoon een ramp.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Dat heeft niets te maken met onze fiscale politiek !

De heer Jos Van Assche. — Dat heeft er wel mee te maken. De middelen waaruit u kunt puren, hebben wel een invloed op de belastingen die u zult heffen.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer Van Assche, u klutst alles door mekaar.

De heer Jos Van Assche. — Daarbij weet ik niet of ...

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U wilt het blijkbaar niet weten. Dan ga ik er ook niet op in.

De heer Jos Van Assche. — Dan weet ik nog niet of dat uitvoercijfer rekening houdt met de activering van een verdeelcentrum van geneesmiddelen voor Europa, dat eventueel die cijfers een te gunstige aanblik zou kunnen geven.

Ik neem twee andere indicatoren : de werkloosheid en de maatschappelijke ondersteuning, nog twee pijnpunten. Over de BGDA zal ik het niet hebben, omdat zowel collega Arckens als mevrouw de Groote in hun uiteenzetting nagenoeg hetzelfde hebben gezegd als ik wilde zeggen. De BGDA tracht onnodig competitief te zijn met de privé-sector die het op dat vlak al veel langer en veel beter doet dan de BGDA.

Wat de toename van de volledige uitkeringsgerechtigde werklozen en de steuntrekkers betreft, is de Berezina bereikt. In tegenstelling tot de andere gewesten in ons land, steeg het aantal werklozen in Brussel heel gevoelig. Tussen oktober 2001 en oktober 2002 kwamen er meer dan 12.500 bij en over de jongste drie maanden zien wij een nieuwe opstoot. Het is volstrekt absurd de werkloosheidsstatistieken in het Brussels Gewest nog langer te vergelijken met andere regio's in de Europese Unie, bijvoorbeeld Vlaanderen, Ile-de-France, de Randstad, Milaan of Lyon. De Brusselse werkloosheidscijfers liggen veel dichter bij die van West-Polen of zones uit de voormalige DDR. Daar bestaan ook werkloosheidscijfers van ruim 20 procent van de actieve bevolking. Ook zij zijn gelegen in de omgeving van goeddraaiende economische zones. Toch slagen zij er niet in de draad op te nemen. Eigenlijk is het met Brussel nog slechter gesteld. In tegenstelling tot genoemde gebieden beschikt Brussel over een constante en aanzienlijke cashflow aangereikt door de duizenden dikbetaalde Europese en andere ambtenaren, lobbyisten, noem maar op, die in ons gewest werken, verblijven, consumeren en zelfs vaak langdurig wonen. Dat vertaalt zich niet in een goede financiële en economische basis, wel integendeel !

Op het vlak van de steuntrekkers is de toestand nog catastrofaler. Het is vanzelfsprekend een illusie te stellen dat de uitkeringen ten voordele van de werklozen niet ten laste vallen van het budget van de gewestregering. De werklozen zijn in de eerste plaats consumenten binnen het gewest en hun bestedingspatroon kan enkel de omzet in het gewest doen dalen en voor een verdere vermindering van de inkomsten zorgen.

Wat de fenomenale uitbreiding van de maatschappelijke ondersteuning betreft, ook al worden de gemeenten met hun OCMW's eerst aangesproken, ook hier weer zal zowel rechtstreeks als onrechtstreeks het gewest moeten bijspringen. Vergeten we trouwens niet dat die categorieën het sterkst groeien in de meest noodlijdende gemeenten die dus op de solidariteit van anderen een beroep zullen moeten doen.

Het komt mij dus voor dat de gegevens waarop de regering zich steunt, duidelijk te optimistisch worden ingeschat, zo niet zijn de voorliggende statistische gegevens en prognoses een schitterende illustratie van het churchilliaanse adagio : « Als je wil liegen, breng statistieken ».

Mevrouw de Voorzitter, Geachte Collega's, er is dus een onderschatting van de uitgaven en een overschatting van de inkomsten. De inwoners van ons stadsgewest en ook wij in deze Assemblee, zullen in de resterende periode van deze legislatuur nog enkele onaangename ontdekkingen tegemoet gaan.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — U gelooft uw eigen leugens.

De heer Jos Van Assche. — Wat liegen betreft, gaat u best te rade bij Verhofstadt, uw leermeester !

Waarvoor ik gewaarschuwd had, is ook gebeurd. Ik haal een paar voorbeelden aan waarvoor in de begroting geen provisies ingeschreven zijn. Er zullen naar alle waarschijnlijkheid reeds in 2003 geldelijke middelen moeten worden vrijgemaakt voor, ten eerste, de ondersteuning van de MIVB in een periode van aanzienlijke herstructurering — voor de goegemeente ook « modernisering » geheten —, voor, ten tweede, de vermoedelijk grotere inbreng dan gepland voor de bouw van het regionaal expressnet, althans als dat er nog komt, en voor, ten derde, de aangekondigde rekrutering van politiemensen, aangezien het nagenoeg zeker is dat wegens de toenemende geldnood van het federale niveau er na het geschenkje van ongeveer 25 miljoen EUR aan de Brusselse politiezones niet op nieuwe, buitengewone dotaties kan worden gehoopt.

Voor de MIVB verwijzen de gewestregering en de betrokken partijen, de vertegenwoordigers van de werknemers van de MIVB en de directie, naar het resultaat van de nieuwe discussies en plannen die na nieuwjaar zullen worden afgerond. Het is niet ondenkbaar dat op een bepaald ogenblik in 2003 de MIVB de steun van het gewest nodig zal hebben om haar masterplan voor de toekomst te kunnen uitvoeren. Overweegt de regering uitsluitend op leningen te rekenen om de MIVB-modernisering te schragen ?

Met betrekking tot het regionaal expressnet heeft de heer Vinck, NMBS-crisismanager, beslist om niet langer het akkoord over het aandeel van de spoorwegen in het regionaal net hard te maken. Een kleine hoofdberekening laat vermoeden dat hier een gat van minstens 2 miljard EUR ontstaat. Is de regering zo lichtzinnig te denken dat de federale regering of eventueel de regeringen van Wallonië en Vlaanderen het gat zullen vullen ? Men geeft blijk van een al te beaat optimisme als men denkt dat de NMBS over een paar maanden toch weer zijn financiële nood zal hebben opgelost.

Ik wens uitdrukkelijk te waarschuwen voor goocheltrucs als een ingrijpende bijsturing bij een tussentijdse begrotingsherziening of het verhogen van de schuldenlast van het gewest. De schuldenlast bedraagt thans 1,63 miljard EUR of meer dan 65 miljard BEF. De regering deelt mee dat, doordat ze een positief saldo op haar rekeningen kon handhaven gedurende de voorbije drie jaar van de legislatuur, haar schulden daalden van 100 % naar 86,2 % van de ontvangsten.

Nu kom ik tot een hoofdthema voor het komende budgettaire jaar : de inspanningen die de Brusselse regering aankondigt om betaalbare woningen te koop of sociale woningen te huur aan te bieden aan de inwoners en kandidaat-inwoners van het gewest. De regering zegt een maximale inspanning te zullen leveren binnen de gegeven budgettaire ruimte. Van een Marshallplan is echter helemaal geen sprake. Nochtans worden bepaalde fondsen sinds vele jaren niet aangeboord. Ze zijn er, ze dienen voor het gestelde doel : betaalbare woningen. Nergens in de begroting vind ik een spoor van gelden die het Brussels Woningfonds in de vroegere gewestelijke dotaties tegoeft heeft van het Waals Woningfonds. De toedracht zal ongetwijfeld de staatssecretaris belast met Sociale Huisvesting en de minister van Financiën goed bekend zijn. In 1982 besliste de regering van het Waals Gewest eenzijdig, onder impuls van de heer Philippe Busquin, de verdeelsleutel te wijzigen voor de tenlasteneming van de leningen van de fondsen voor de huisvesting. De sleutel bestond erin dat de kredieten gewogen werden naar gelang van de oppervlakte van het gewest, het bevolkingsaantal en de belastingopbrengsten, telkens voor een derde. Dat gold zowel voor de Nationale Landmaatschappij, de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting als het Woningfonds. Voortaan werd door Wallonië het criterium grondgebied geschrapt, terwijl de criteria bevolkingsaantal en belastingopbrengsten overeind bleven, elk voor de helft.

Voor de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting en de Landmaatschappij, beter bekend als de Kleine Landeigendom, werd de eenzijdige beslissing waarbij Wallonië zich niet meer hield aan de afgesproken verdeelsleutel, rechtgezet bij de definitieve regionalisering in 1989. Voor Brussel gold dat enkel voor de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting en het gedeelte huisvesting van de Nationale Landmaatschappij. De beleidsmensen van het Vlaams gewest noch die van het Brussels Gewest hebben zich in *illo tempore* bij de eenzijdige Waalse maatregel neergelegd. Die bevoordeligde Wallonië aanzienlijk tegenover Vlaanderen, met minder oppervlakte en meer inwoners. Voor het Brussels Gewest waren er nog minder redenen om de spons te vegen over het residu van de betrokken maatschappijen. Met andere woorden, het geschil loopt nog steeds.

Voor het vroeger Nationaal Woningfonds, dat reeds officieel in 1980 geregionaliseerd werd — voor Vlaanderen en Wallonië gebeurde dat pas effectief in 1984 en voor Brussel in 1989 —, werd de verdeelsleutel, waardoor Wallonië een flink bedrag minder in de nationale pot gedurende de periode 1983-1984 inbracht, niet geregulariseerd. Het gevolg hiervan is dat Wallonië nog steeds geld moet aan het vroegere Nationale Woningfonds dat statutair, op papier, nog steeds bestaat en de schulden van vóór de verschillende regionaliseringsrondes, mits de nodige kapitaalbreng van elk woningfonds, voort afbetaalde. Die oude leningen lopen nu ten einde. Wallonië is nog steeds de som schuldig die het tussen 1983 en 1984 te weinig betaalde. Volgens mijn berekeningen gaat het over ongeveer 148 miljoen BEF. Dat is het verschil tussen 897 miljoen BEF en 750 miljoen BEF voorschotten die voor de regulariseringsoperaties werden gebruikt. Vanzelfsprekend mag het aandeel van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest hierin niet in constante frank uitgedrukt worden, maar moet mijns inziens het Brussels aandeel geactualiseerd worden. Het Brussels aandeel schat ik thans op 2,5 miljoen EUR of 100 miljoen BEF. Graag kreeg ik van de minister van Huisvesting de precieze bedragen en de gedetailleerde berekening. Nergens in de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest blijkt dat in 2003 de kwestieuze som zal worden gerecupereerd. Waarom zwijgt de regering in alle talen over die belangrijke aangelegenheid ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mohamed Daïf.

M. Mohamed Daïf. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, avant de parler du budget 2003, je souhaiterais émettre quelques considérations.

L'emploi et le logement constituent deux axes importants pour notre région. Je ne vais pas parler aujourd'hui de logement car ma collègue Isabelle Emmery a déjà développé la vision du PS en cette matière. Quant à moi je vais vous parler emploi et économie.

Il est évident, Monsieur le Ministre, que le ministre Tomas fait un effort appréciable avec les moyens dont il dispose afin de mener une politique volontariste en cette matière.

Il est inutile de vous rappeler, Chers Collègues, que l'emploi ne se décrète pas mais que le politique a le devoir de favoriser l'accès à l'emploi pour tous. Et ce, notamment par une adéquation entre les formations et le marché de l'emploi.

Comme vous le savez, notre région connaît le taux de chômage le plus élevé du Royaume.

Celui-ci connaît toutefois une évolution à la baisse depuis deux mois. Parmi ces chômeurs, une grande majorité de jeunes, de personnes infraqualifiées mais également des jeunes porteurs de diplôme ou ayant une formation via l'ORBEM.

Un des facteurs de l'exclusion du marché de l'emploi est la discrimination à l'embauche; principalement pour les personnes d'origine étrangère. Il y a un an et demi, notre Parlement a planché sur cette question et a adopté un rapport contenant plusieurs recommandations.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je souhaiterais connaître les suites qui sont données à ces recommandations.

Par ailleurs, je me rejouis de constater, dans le budget 2003, l'augmentation des crédits alloués à la campagne de lutte contre les discriminations à l'embauche. En effet, ceux-ci passent de 273.000 EUR à 600.000 EUR, soit une hausse de 38 %.

Je voudrais également rappeler que les discriminations à l'embauche existent aussi au sein des pouvoirs publics. La preuve en est le très faible taux d'emploi des personnes d'origine étrangère dans les communes, les organismes pararégionaux et même dans l'administration régionale, alors qu'un projet d'ordonnance a été voté par notre Assemblée, supprimant le critère de la nationalité belge.

Monsieur le Ministre du Budget, face à l'étendue de la problématique « emploi », les moyens dont dispose le ministre Tomas sont insuffisants. Il conviendrait donc d'inciter le gouvernement à injecter des moyens supplémentaires dans cette politique.

Pour preuve de votre action positive, signalons l'engagement de nouveaux agents contractuels subventionnés via le tissu associatif, les contrats de sécurité (engagement de gardiens de parcs, de gardiens scolaires, etc.). Certains parlementaires de la majorité trouvent que le ministre de l'Emploi n'en fait pas assez et que les emplois proposés ne sont pas des emplois à part entière. J'aimerais alors savoir ce qu'est un emploi, d'autant plus que la critique n'apporte aucune

alternative. Les ACS sont des emplois à durée indéterminée qui procurent un réel contrat de travail au bénéficiaire. D'aucuns pensent-ils qu'il est préférable pour ces travailleurs de rester au chômage sous prétexte que l'emploi proposé n'est pas un emploi ? Je regrette qu'ils ne soient pas dans l'hémicycle.

Un autre point positif pour votre politique 2003 est l'augmentation de l'allocation de base relative au partenariat crèches. Cette allocation de base était déjà en hausse à l'ajustement (+ 39 %, soit 104.000 EUR) et continue d'augmenter en 2003 (+ 82 %, soit 306.000 EUR) pour atteindre un montant de 677.000 EUR.

On ne peut que saluer la création d'une nouvelle « maison de l'enfant » au sein de l'ORBEM.

Le budget de l'ORBEM, outil incontournable pour la recherche d'un emploi, connaît également une augmentation. Et je ne doute pas des efforts qui seront encore accomplis dans ce domaine. En ce qui concerne votre politique d'économie, comme je l'ai dit en commission et je le répète ici, la tâche n'est pas facile.

L'année 2003 sera néanmoins l'année des grandes réformes. L'ordonnance relative à l'économie sociale sera en effet débattue au sein du Parlement bruxellois. Nous espérons, en outre, commencer l'analyse de l'ordonnance modifiant les lois d'expansion économique.

Concernant les aides à l'expansion économique, je ne suis pas pour leur suppression radicale, comme certains collègues le proposent, mais ces aides doivent être ciblées dans un domaine générateur d'emploi.

Les difficultés rencontrées par les jeunes qui recherchent un emploi en conduisent plus d'un à se tourner vers une activité d'indépendant. On ne peut que saluer cet esprit d'initiative. Il est toutefois difficile de s'installer à son compte. La région a, au travers des programmes URBAN, développé des guichets d'économie locale qui offrent un accompagnement administratif aux personnes désireuses de créer leur propre emploi. Cette initiative a donné de bons résultats, mais il subsiste des difficultés relatives à l'obtention de crédits. Pourriez-vous m'éclairer sur les initiatives que vous comptez entreprendre en la matière ?

Les initiatives en matière de noyaux commerciaux et de revitalisation des quartiers restent pour nous une priorité.

Une approche globale est nécessaire afin d'assurer le développement des quartiers défavorisés.

Elle a déjà été entreprise par la Région bruxelloise au moyen des programmes de revitalisation des quartiers, mais aussi par le biais de la réforme fiscale qui fixe des taux de droits d'enregistrement avantageux au sein de l'EDRL. On constate donc une mobilisation de tous les instruments régionaux afin d'atteindre l'objectif de revitalisation économique. Il serait opportun que cette démarche soit poursuivie au niveau fédéral.

Le groupe PS soutient également le développement et le renforcement des centres d'entreprises.

En conclusion, le groupe PS soutient avec force toute politique ou initiative qui favoriserait l'emploi dans notre région et — je ne

dirai pas que les emplois d'ACS ne sont pas des emplois — il dénonce toute attitude de discrimination à l'embauche pratiquée notamment par le patronat. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Je rappelle que M. de Patoul se réfère à son rapport.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, comme vous le savez certainement la mobilité est une des trois priorités d'Ecolo : à politique inchangée, Bruxelles sera asphyxiée avec, comme conséquences, la perte d'habitants attirés vers les vertes périphéries et le risque de délocalisation économique.

Le budget de la division 12 est très important : 478 millions EUR, soit 23 % du budget total de la région.

Il peut paraître en diminution de 7 % par rapport à 2002, mais il faut ajouter la turbine de 76 millions EUR prévue à l'ajustement 2002, ce qui fait en réalité un montant de 555 millions EUR.

Malgré un bon discours, un bon plan Iris et un budget important, pour se déplacer à pied, en vélo, en tram ou en voiture, cela reste la galère. Si en plus on est personne à mobilité réduite, cela relève du parcours du combattant de se déplacer à Bruxelles.

Ecolo constate aussi qu'en matière de mobilité ce n'est pas tellement un manque de moyens budgétaires qui explique l'immobilisme, mais clairement un manque de volonté politique.

Ecolo, à travers le prisme du budget, analyse la politique de mobilité autour de quatre points à savoir, la priorité aux transports en commun, en particulier l'augmentation de la vitesse commerciale du réseau de surface; la limitation du trafic automobile; la politique cyclable et la voie d'eau.

Premier point, priorité aux transports en commun et, en particulier, l'augmentation de la vitesse commerciale.

Pour assurer un transfert modal de la voiture vers les transports en commun, il importe que les transports publics soient rapides et confortables.

Un effort est fait pour le métro : ses fréquences sont augmentées et la STIB va commander prochainement de nouvelles rames. Un plan métro pluriannuel nous a été présenté.

Le réseau de surface reste le parent pauvre alors qu'il est utilisé par 54 % des usagers et qu'il constitue 93 % des lignes cumulées. Le programme VICOM est manifestement en rade. Dans l'évaluation faite par la STIB sur le programme VICOM programmé de 1999 à 2003, seuls 10 sites sur 68 ont été faits, soit un taux de 15 %. La faute n'en incombe pas à la STIB, mais à la région et aux communes qui n'appliquent pas sur le terrain leurs beaux discours. Il suffit de rappeler l'exemple de la chaussée de Charleroi.

La STIB avait annoncé un plan de restructuration du réseau tram et puis ce projet n'a pas abouti. Il serait grand temps aussi d'acheter

de nouveaux trams plus performants et, surtout, plus accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux parents avec poussettes.

En ce qui concerne la limitation du trafic automobile en ville, c'est carrément la bérézina : dialogue stationnement en rade, plan d'entreprises en rade et itinéraires poids lourds en rade.

C'est notamment en limitant le stationnement que l'on pourra limiter le trafic en ville. Dans les faits, les voitures sont toujours plus nombreuses à stationner en voirie et la région continue à délivrer des permis autorisant des parkings, notamment aux abords des gares (par exemple : le quartier Nord ou le quartier européen).

La région a entamé depuis deux ans un « Dialogue stationnement » avec les communes. Celui-ci ne débouche sur rien, ce qui démontre que, lorsque dix-neuf entités s'occupent du même problème et qu'une région n'ose pas appliquer une politique volontariste, l'immobilisme est garanti. Ecolo insiste pour que la gestion du stationnement soit confiée à un organisme supracommunal compétent pour les voiries régionales et communales.

Seule petite nouvelle : la circulaire « De Saeger » dont on attend la révision depuis des années. Nous avons appris lundi qu'une nouvelle version venait de sortir. Nous sommes curieux d'en prendre connaissance et nous en reparlerons certainement très prochainement.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — M. Delathouwer s'en occupe.

Mme Geneviève Meunier. — Dans la déclaration gouvernementale, on considérait que les plans de déplacement d'entreprise étaient une mesure d'accompagnement nécessaire. L'ordonnance du 25 mars 1999 sur la qualité de l'air prévoyait d'ailleurs l'obligation pour les entreprises de plus de deux cents travailleurs de mettre sur pied un plan de transport. Il faut bien constater que le ministre Gosuin n'a jamais pris d'arrêté d'application, préférant des mesures volontaires qui n'ont jamais été concrétisées. Le ministre Gosuin parle aujourd'hui d'études par zones. Ecolo exige que cette ordonnance votée voici plus de trois ans soit enfin appliquée. Il en va de même pour le plan « poids lourds ».

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Demandez le gentiment plutôt que d'exiger ... (*Rires.*)

Mme Geneviève Meunier. — Mais, Monsieur le Ministre, cela fait deux ans et demi que nous le demandons gentiment et rien ne se passe ! Je pense qu'à un certain moment, il faut taper du poing sur la table, comme dit mon chef de groupe, pour être écouté et faire avancer le dossier.

En ce qui concerne les poids lourds, nous attendons d'ici un an le fameux itinéraire réservé à ces véhicules.

En matière de politique cyclable, il y a clairement une absence de volonté de la part de M. Chabert de réaliser les quatorze itinéraires promis depuis 1999. Depuis cette date, nous avons un itinéraire et

demi. Malgré des budgets plus importants, la concrétisation fait défaut, simplement par manque de volonté politique.

La voie d'eau pour désengorger la route doit aussi contribuer à assurer un transfert modal de la route ou des chemins de fer. Un montant de dix millions EUR est prévu au budget dont huit pour la dotation au port. Plusieurs facteurs semblent empêcher le développement du port et de la multimodalité « bateau-camion-train ». Ecolo réclame depuis le mois de juin un débat en commission de l'infrastructure sur le contrat de gestion du port. J'ai envoyé un courrier au président de la commission de l'Infrastructure. J'ai obtenu gain de cause et nous mènerons le débat le 15 janvier. J'espère que nous aurons alors des réponses claires sur toute une série de blocages concernant des montants insuffisants pour le dragage, la modernisation du centre TIR et la mise sur pied du centre de logistique dont on entend parler depuis deux ans et qui n'avance pas. Il en va de même pour la plate-forme multimodale qui n'est pas utilisée et pour le transport de déchets par barges qui était aussi repris dans la déclaration gouvernementale et pour lequel il y a manifestement aussi un blocage de la part de l'ABP. Dans ces dossiers, Ecolo demande aux ministres Gosuin et Chabert de réunir les parties afin de trouver un accord pour la fin de cette législature.

En conclusion, malgré un discours prometteur et un budget important, Ecolo constate qu'il n'y a pas eu de transfert modal de la voiture vers les transports en commun et les modes non polluants de déplacement. Malheureusement, la voiture reste la reine et le premier mode de déplacement des Bruxellois. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, la division 14 de ce budget revêt une importance d'autant plus grande, aujourd'hui, qu'il se confirme que la santé financière des communes bruxelloises n'est pas bonne. Et chacun sait que c'est un euphémisme. Le contexte qui entoure le vote de ce budget n'est guère réjouissant et ce n'est pas de gaieté de cœur que nous persistons dans notre rôle de Cassandra entre les prévisions dramatiques mais réalistes de Dexia et celles résolument trop optimistes du gouvernement.

Je ne reviendrai pas sur les missions accrues des communes, les charges supplémentaires engendrées par la réforme des polices — 2,5 % en plus au budget de la zone Nord-Ouest à titre d'exemple —, la charge de la charte sociale et la perspective d'une augmentation salariale autorisée de 2 % accordée par la tutelle, la diminution future du rendement de l'IPP à la suite de la réforme fiscale du fédéral, la diminution de certaines recettes d'intercommunales, etc. Nous en avons déjà parlé mais il est bon de taper sur le même clou ... il finira peut-être par s'enfoncer.

L'actualité des dernières semaines a vu les 19 bourgmestres se rendre ... à Canossa ... auprès du premier ministre et, plus récemment, auprès du Ministre-Président pour réclamer une solution ... durable. Tous partis confondus, ils posent le même diagnostic : la faillite des services de première ligne à terme !

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De Jan heer Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

Ce budget 2003 ne leur en offre guère puisque la Dotation générale aux Communes augmente globalement de 2,5 % alors que l'inflation atteint 1,58 % ... Il s'agit donc de moins d'un pour cent d'augmentation en réalité. Ce n'est pas une solution ... durable, c'est un emplâtre sur une jambe de bois.

Bien sûr, on me dira qu'on prévoit de couvrir le déficit du réseau des hôpitaux Iris, véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête des communes. On s'en réjouira et Denis Grimberghs plaidera d'ailleurs demain pour une véritable reprise de cette responsabilité par l'Assemblée communautaire commune. Ainsi, bailleur de fonds et gestionnaire seront une seule et même structure et on pourra espérer plus de rigueur et de cohérence dans la gestion.

Bien sûr, on a prévu à ce budget 2003 un montant de 1.000.000 d'euros pour corriger les effets pervers de l'ordonnance votée par cette même majorité en 1998. Voilà donc, au moins quatre années que les communes concernées — Watermael-Boitsfort, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe — subissent cette situation que l'on aurait dû corriger plus tôt, voire éviter au moment du vote. Le monde politique est étonnant à bien des égards mais je me demande comment on peut maintenir une situation aussi injuste envers et contre toute considération logique, voire morale.

Sans doute les intérêts des uns ou des autres ont-ils primé sur l'équité, tout simplement. A l'époque, on avait mis en route un modèle mathématique sur ordinateur puis on a choisi quatre critères qui favorisaient plus précisément l'une ou l'autre commune. Mais puisqu'il y a injustice, qu'est-ce qui empêche aujourd'hui le gouvernement de modifier cette ordonnance ? Car prévoir un mécanisme de correction d'effets pervers, c'est reconnaître l'erreur — volontaire ? — de conception. Il faut donc avoir le courage, ainsi que l'honnêteté intellectuelle et politique de la corriger à l'égard des citoyens qui ont été lésés dans les trois communes concernées.

Mon collègue Jan Béghin s'est exprimé dans la presse et j'ai retenu qu'il citait le montant de 150 millions BEF dont la commune de Ganshoren aurait été privée à cause de certains des 17 critères de cette ordonnance maudite.

J'ai aussi fait le compte pour une autre commune que je connais un peu mieux. Sur la base des comptes, Berchem-Sainte-Agathe est passée d'une dotation de 3.803.160 EUR (153 millions BEF) en 1998 à 2.615.104 EUR (105.493.034 BEF) en 2002. Soit une perte de 32 % en réalité. — Cette commune venait d'une dotation de l'ordre de 50.000.000 BEF déjà étrangement sous-estimée auparavant. — Or les services de la tutelle annoncent encore 600.000 EUR (24 millions de BEF) de diminution par an d'ici 2006. Cela m'amène à constater que cette commune aura perdu, entre 150 et 200 millions BEF de 1998 à 2006 (en huit ans) et mon calcul est prudent et, sans doute, en deçà de la réalité !

Continuer dans ces conditions, c'est persévérer dans l'injustice. Si la majorité ne peut ou ne veut pas reconnaître cette injustice — c'est ce qu'on nous a laissé entendre en commission — nous déposerons une proposition de modification de l'ordonnance de 1998 début 2003. J'inviterai mes collègues des communes lésées à la déposer avec moi.

Pour revenir à la situation générale, des communes, je voudrais rappeler aussi le poids des CPAS et de leurs missions essentielles. Tous les CPAS voient le nombre de dossiers augmenter et doivent se résoudre à engager de nouveaux assistants sociaux. Des missions spécifiques telles que la médiation de dette doivent être assumées et demandent un débours complémentaire.

Cerise sur le gâteau : la mise à niveau des homes gérés par les CPAS, d'ici à 2010 (c'est demain) impliquera des investissements considérables pour lesquels CPAS et communes ne peuvent être abandonnés à leur sort. Cette assemblée, ou son clone l'Assemblée communautaire commune, doit être attentive à la problématique et l'exécutif doit imaginer des solutions originales d'accompagnement et de financement.

Des moyens financiers pour les communes, il doit y en avoir puisqu'on avance un taux de réalisation du budget régional 2002 de 88 %. Que fait-on du solde ?

Pourquoi refuser certaines recettes comme la partie de la radio-redevance non réclamée à la Communauté française ?

Pendant ce temps, les communes, elles, ont le choix entre « se noyer ou se pendre », pour reprendre les termes d'un maieur bruxellois.

Par ailleurs, je dois bien constater que le total de la division 14 perd 20 % de moyens en 2003 par rapport à l'initial 2002. Encore un indice du manque d'engagement de la région aux côtés des communes.

On ne va plus pouvoir évacuer ce débat longtemps et mon groupe plaide avec insistance pour que la FIN-COM trouve enfin un rythme de travail répondant aux nécessités criantes des communes bruxelloises. Nous souhaitons que la Cobru et ses péripéties ne soit pas un obstacle au travail de cette commission des finances communales, trop importante à nos yeux.

Je ne m'étendrai pas ici sur les budgets plus précisément destinés à la sécurité où il y a aussi de la marge entre les effets d'annonce, comme celui sur les bandes urbaines et les budgets réellement programmés. Mais vous comprendrez que ce budget nous déçoit une fois de plus ! (*Applaudissements sur les bancs cdH.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Marie-Jeanne Riquet.

Mme Marie-Jeanne Riquet. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, à l'heure où nous venons de franchir le seuil de 20 % de chômeurs, nous saluons l'effort du gouvernement qui a pu dégager des marges nouvelles de l'ordre de 8 % en faveur de la politique de l'emploi.

Le budget 2003 permettra non seulement de poursuivre les politiques en cours, mais aussi de commencer à mettre en œuvre le Pacte social qui a été conclu en juin dernier.

J'aimerais néanmoins exprimer des préoccupations et des souhaits de mon groupe sur trois aspects :

— le manque d'évaluation des politiques en cours,

- la nécessité de développer des synergies,
- la nécessité de mieux articuler la politique de l'emploi avec les autres politiques.

La politique d'insertion socio-professionnelle qui a été développée depuis le début des années 80 n'a jamais fait l'objet d'une véritable évaluation. Certes, il existe des rapports d'activités. Et je tiens à saluer au passage celui de l'ORBEm qui s'améliore chaque année et qui nous livre une vision assez précise du travail accompli. Mais il n'existe pas de vue d'ensemble ou d'analyse de l'ensemble du réseau.

Conclusion : on entend dire que certaines missions locales fonctionnent mieux que d'autres. Et on s'interroge : les neuf missions locales couvrent-elles bien l'ensemble de la région comme s'était initialement prévu ? Il semble que non.

N'y a-t-il pas de double emploi ? Il semble que oui. Dans certaines communes, le demandeur d'emploi se croit obligé de s'inscrire auprès de plusieurs opérateurs pour augmenter ses chances de décrocher un emploi. Vaut-il mieux s'adresser à la mission locale ou à l'ASBL de placement parfois située à deux pas ?

Tous ces opérateurs ont-ils accès à toutes les données utiles ? Il semble que non, mais qu'on y travaille en mettant en place des plates-formes pour l'emploi.

Nous estimons en tout cas qu'une évaluation s'impose, ne fût-ce que pour encourager les échanges de bonne pratique et d'expériences réussies.

En ce qui concerne le développement des synergies, mon groupe se réjouit de la conclusion du Pacte social. Et l'émergence de partenariats avec le secteur privé, comme cela se pratique dans le secteur de la construction, mérité d'être saluée.

Mais faut-il pour autant créer de nouveaux centres, comme c'est prévu au budget 2003 pour un montant de 2 500 000 EUR ?

Comme le ministre l'a rappelé en commission, l'objectif poursuivi est non seulement de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ORBEm, mais aussi d'accueillir les travailleurs du secteur concerné et les étudiants des écoles techniques et professionnelles. Nous adhérons à cet objectif et nous soutenons ce type de synergie. Cela nécessite peut-être la création de nouveaux outils, mais nous estimons qu'il faut par priorité explorer toutes les possibilités de synergies et de partenariats à partir des outils de formation existants.

Par ailleurs, bien d'autres initiatives pourraient être prises en vue de rapprocher le monde du travail de celui de l'enseignement et de la formation.

Par exemple, faire une campagne de publicité pour informer les jeunes sur les débouchés possibles dans la région, c'est bien. C'est même très bien car cela redonne de l'espoir aux jeunes. Mais c'est un peu court. D'autant plus que l'on dispose d'outils pour aller plus loin — je pense notamment aux études sur les fonctions critiques.

Ne pourrait-on pas envisager des synergies avec les opérateurs d'enseignement et de formation en vue d'informer davantage les

jeunes sur les débouchés, les besoins et les exigences des employeurs, sur le marché de l'emploi, sur les adresses utiles et les aides à l'embauche qui les concernent ?

J'en viens maintenant au troisième aspect que je souhaitais soulever, à savoir la nécessité d'articuler la politique de l'emploi avec les autres politiques.

Les politiques menées par les régions jouent également un rôle sur l'emploi : la mobilité, l'aménagement du territoire, la politique fiscale et tous les aspects de la gestion de la région susceptibles d'attirer les investissements du secteur privé — ou de les décourager — ont bien évidemment une incidence sur l'emploi.

A cet égard, nous pensons qu'il faut davantage observer et cerner le problème des délocalisations d'entreprises en Région bruxelloise. L'articulation avec la politique économique nous paraît bien entendu essentielle. Cela a déjà été rappelé en début d'après-midi par mon collègue, M. Eric André, qui évoquait à cette occasion la problématique des lois d'expansion économique et l'impatience avec laquelle nous les attendons.

Je citerai un autre exemple similaire à propos des centres d'entreprise qui ont été évoqués aujourd'hui par plusieurs de mes collègues. Notre proposition d'ordonnance en vue de stimuler leur création dans la région, déjà déposée sous la précédente législature, déposée à nouveau sous cette législature-ci par mon collègue M. Bernard Clerfayt, reste dans les oubliettes. Or, il s'agit en quelque sorte de lois d'expansion économique adaptées pour stimuler l'émergence de pépinières d'entreprises dans la région. Déjà en 1997, la Cour des comptes déplorait l'absence de textes en la matière. Par ailleurs, les centres d'affaires s'inquiètent des risques de concurrence déloyale.

C'est dire la nécessité de légiférer dans un domaine qui touche directement la création d'emploi car, et je terminerai par là, ce sont bien les entreprises et particulièrement les petites entreprises et les initiatives privées naissantes qui sont le principal levier de l'emploi et elles méritent une politique économique adaptée. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. — Nous passons aux interpellations jointes aux budgets.

Het woord is aan de heer Van Assche.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, in de beleidsnota van de federale minister bevoegd voor Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie overgezonden aan de Kamer van volksvertegenwoordigers kunnen we lezen dat het aantal bestaansminimumgerechtigden sinds 1999 in de drie gewesten is gedaald, maar dat in januari 2001 het Hoofdstedelijk Gewest met 13,6 % nog steeds beduidend hoger scoort dat Vlaanderen met 4,1 % en Wallonië met 10,4 %. Het Brussels cijfer ligt ook hoger dan het federaal gemiddelde van 7,1 %.

Bekijken we die cijfers in het licht van de evolutie over de afgelopen twaalf jaar, dan blijkt dat de aantallen vooral in het Hoofdstedelijk Gewest negatief zijn geëvolueerd. In januari 1990 waren er 6.226 eenheden en in januari 2001 13.015 eenheden. Dat betekent dat enkel in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest het aantal van de

bestaansminimumtrekkers meer dan verdubbeld is over de voorbije twaalf jaar. Het aantal bestaansminimumtrekkers is één van de talrijke indicatoren van de voortschrijdende verpaupering van onze bevolking.

Even verontrustend is de vaststelling dat de Brusselse tendens negatiever is dan die in Vlaanderen en Wallonië. Nog negatiever voor het Hoofdstedelijk Gewest is dat die tendens eveneens uitgesproken is wanneer andere indicatoren worden gehanteerd. Volgens *Le Soir* van 5 november 2002 waren er op één jaar tijd 12.533 volledig vergoede werklozen bijgekomen. De Brusselse regering kan niet anders dan het roer radicaal omgooien. Zij mag niet meer wat links en rechts « aanmorzelen », wat *kurieren am Symptom*. Zij moet werkelijk ingrijpen. Er is een revolutie in de geesten nodig, al heb ik mijn twijfels of dat mogelijk is. De regering moet een totaal andere richting uitgaan, wil zij het algeheel falen van haar sociaal-economisch beleid keren.

Daarmee kom ik tot mijn vraag, Mijnheer de Minister. Welke radicale maatregelen zal de Brusselse regering op korte termijn nemen ?

M. le Président. — La parole est à M. Joseph Parmentier.

M. Joseph Parmentier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, une grande part de nos travaux durant cette législature a été consacrée à la fiscalité patrimoniale, c'est-à-dire celle qui frappe, sous une forme ou une autre, les biens résultant de l'accumulation du capital.

Pendant ce temps, nous n'avons pas pu nous consacrer aux autres domaines qui font partie de nos nouvelles compétences fiscales, héritées des accords du Lambermont et de la St-Polycarpe.

Or, dans les deux autres régions, les projets sont nombreux dans ces matières que nous avons dû négliger par la force des choses.

Je crains donc que les initiatives de la Wallonie et de la Flandre ne nous mettent devant des faits accomplis qui nous seront préjudiciables, sans compter certaines autres prises de position de l'Etat fédéral qui sont de nature à vider d'une main les enveloppes que l'on avait remplies de l'autre.

Je limiterai, aujourd'hui, mon interpellation à une de ces taxes : l'eurovignette (Euv.)

Comme il s'agit pour nous d'une nouvelle compétence, je crois utile de vous rappeler brièvement en quoi consiste cette taxe. L'eurovignette a été instaurée le 1^{er} janvier 1995 sur la base d'une directive du Conseil des Communautés européennes du 25 octobre 1993, relative à l'application par les États membres des taxes sur certains véhicules utilisés pour le transport de marchandises par route, ainsi que des péages et droits d'usage perçus pour l'utilisation de certaines infrastructures. Cette taxe est devenue régionale à partir du 1^{er} janvier 2002.

Je ne vous donnerai pas les différents barèmes de la taxe. Vous les connaissez aussi bien que moi. Ce qu'il importe de souligner, dans le cadre de notre débat budgétaire, ce sont les recettes engendrées par l'eurovignette.

Si mes sources sont correctes, les recettes nettes effectuées par le fédéral pour compte de notre région en cette matière se sont élevées, pour l'année budgétaire 2002 (mois de septembre y compris) à environ 13.000.000 EUR (plus d'1/2 milliard de BEF) sur un total annuel qu'on peut estimer à environ 100 millions EUR pour tout le Royaume.

Compte tenu du mode de taxation actuel, il suffit de connaître la composition du parc automobile immatriculé sur notre territoire pour présumer assez précisément des rentrées budgétaires attendues.

Sans entrer dans le détail des motifs qui ont présidé à la démarche, il faut savoir que le gouvernement wallon a récemment décidé de créer un groupe de travail pour réfléchir à une taxation kilométrique. La Flandre étudie la même proposition de taxation kilométrique et a déjà pris des contacts avec une société étrangère pour l'étude de la mise au point d'un système de perception autonome. Le nouveau système devrait, selon certains projets, entrer en vigueur à partir de 2004. Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, confirmer ou infirmer cette nouvelle ?

Il va sans dire que ce système de taxation kilométrique réduirait quasi à néant le produit de l'eurovignette au profit de notre région en raison de la quasi absence de réseau autoroutier sur notre territoire. Par ailleurs, l'engorgement de la circulation urbaine que nous connaissons nous inciterait plutôt à dissuader la circulation des véhicules de gros tonnages dans nos rues. N'y aurait-il pas un conflit entre nos efforts pour fluidifier la circulation et les rentrées financières pour notre région ?

Outre le risque budgétaire important qu'entraînerait l'application de la taxation kilométrique, la mise en œuvre d'un nouveau système de perception de haute technicité risque de coûter cher à la collectivité. Pour mesurer le parcours des véhicules, il faudrait recourir à des infrastructures complexes : GPS, compteurs de passage, etc. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que les méthodes de taxation les plus simples à mettre en œuvre peuvent aisément être appliquées par nos administrations. Si l'on devait recourir à des systèmes complexes de contrôle, une bonne part du produit de la taxe devrait y être consacrée. Une saine gestion et un bon rendement de l'impôt implique toujours une réduction maximale des coûts de perception.

D'autre part, lors de l'instauration de cette taxe en 1995, un accord de coopération a été conclu avec l'Etat fédéral qui permet aux régions d'établir un même droit d'usage pour tous les véhicules automobiles en dessous de 12 tonnes (y compris les voitures). Rien ne dit que nous ne serons pas un jour contraint d'y arriver si les deux autres régions le décident.

Monsieur le Ministre, je serais particulièrement intéressé de connaître les dispositions qui ont été prises pour maintenir le niveau de perception de l'eurovignette. Allons-nous emboîter le pas aux deux autres régions en passant au système de taxation kilométrique ? Devrons-nous envisager d'étendre le droit d'usage à d'autres catégories de véhicules que les camions de plus de 12 tonnes pour maintenir le niveau des rentrées fiscales ? (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel, minister.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijheer de Voorzitter, in de eerste plaats bedank ik de verslaggevers, de steeds ernstige, maar bijzonder accurate Alain Adriaens, en de strenge, maar rechtvaardige en niet van humor gespeende Anne-Sylvie Mouzon voor hun uitstekend verslag. Ik verheug mij er eveneens over dat de begrotingsbespreking zeer stipt door zovele parlamentsleden is gevolgd. Er waren wel 27 sprekers in het debat. Bijna de helft van de parlamentsleden heeft dus het woord genomen. Dat belooft voor morgen wanneer we het hebben over de fiscaliteit. Wellicht zullen de teksten die de regering terzake aan het Parlement voorstelt, nog meer belangstelling genieten.

Mme Béatrice Fraiteur. — Dommage que ce n'était pas la moitié du gouvernement !

M. le Président. — On attaque toujours ceux qui sont présents.

Madame Fraiteur, ne faites donc pas la Bécassine !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, je l'ai déjà dit : le gouvernement, c'est moi !

M. le Président. — Vous avez la parole, Monsieur Vanhengel.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, je voudrais commencer par apporter une réponse complète à l'interpellation de M. Parmentier concernant le risque de pertes budgétaires en cas de disparition de l'eurovignette.

La loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions, stipule en son article 3 que l'eurovignette est un impôt régional. L'article 4 de la même loi stipule que les régions sont compétentes pour modifier le taux d'imposition, la base d'imposition ainsi que les exonérations de l'eurovignette.

En ce qui concerne les véhicules immatriculés à l'étranger, l'exercice de ces compétences est toutefois subordonné à la conclusion préalable d'un accord de coopération entre les trois régions.

L'article 17 du traité relatif à la perception des droits pour l'usage de certaines routes par des poids lourds, signé à Bruxelles le 9 février 1994 et visant à l'introduction d'une eurovignette, stipule que chaque partie contractante peut renoncer à prélever le droit pour l'usage à condition de donner un préavis de neuf mois.

La République fédérale d'Allemagne a fait savoir qu'elle abandonnera le système de l'eurovignette à partir du 30 août 2003. Les autres parties contractantes poursuivent quant à elles le système existant. Actuellement, aucun autre Etat membre du traité sur l'eurovignette n'a déclaré vouloir passer à la taxation kilométrique dans un avenir proche. Cela a pour conséquence sur le plan budgétaire que la quote-part des poids lourds n'appartenant pas à un Etat contractant augmentera. Les poids lourds allemands traversant la Belgique doi-

vent également se munir de l'eurovignette, ou la taxe au kilomètre seulement d'application sur le territoire allemand.

Pour l'année 2002, 12.320.000 EUR ont été jusqu'à présent perçus, à savoir 12.225.000 EUR dans le chef des poids lourds belges — comprenez donc des poids lourds immatriculés en Région de Bruxelles-Capitale — et 102.800 EUR dans le chef des poids lourds immatriculés dans un pays n'adhérant pas au traité et où la recette est partagée selon une clé de répartition fixée par le traité.

En ce qui concerne le budget 2003, 13.120.000 EUR ont été inscrits en tant que recettes pour l'eurovignette. Ce qui signifie que le gouvernement a comme toujours fait une estimation très prudente.

Il est vrai que la Région wallonne a décidé le 12 septembre 2002 de créer un groupe de travail afin d'examiner la possibilité d'une taxation kilométrique en Région wallonne. La première réunion de ce groupe de travail est prévue dans le courant du mois de janvier 2003.

L'allégation de l'honorable membre selon laquelle la Région flamande a examiné la question d'une taxation autonome est correcte mais ne concerne pas la perception autonome des recettes de la taxe de circulation, de la taxe sur la mise en circulation et de l'eurovignette et non l'introduction d'un système de taxation kilométrique. Un nouveau système basé sur la taxation kilométrique est examiné mais tant en Région flamande qu'en Région wallonne, il n'est aucunement question d'introduire ce système à partir de 2004. Il s'agit de travaux tout à fait préliminaires.

L'expérience de la République fédérale d'Allemagne a démontré que les aspects techniques et budgétaires d'un système de taxation kilométrique doivent être méticuleusement examinés afin de ne pas priver la région de recettes. En République fédérale d'Allemagne, le coût de l'instauration unique du système de taxation kilométrique est égal aux recettes d'une année, à savoir 4 milliards EUR.

A cela, s'ajoutent les coûts récurrents d'exploitation. Naturellement, la Région de Bruxelles-Capitale ne peut empêcher que les autres régions se penchent sur leurs compétences mais comme je l'ai déjà précisé, les trois régions sont tenues de conclure un accord de coopération concernant les poids lourds inscrits à l'étranger et la Région de Bruxelles-Capitale doit participer aux négociations.

Conformément à l'article 4 de la loi spéciale de financement, les régions flamande et wallonne ont la compétence d'instaurer une taxation kilométrique pour les véhicules immatriculés sur leur territoire, mais cela entraîne des problèmes tant techniques que politiques.

Graag formuleer ik vervolgens enkele bedenkingen bij de cijfers die de heer Van Assche heeft aangehaald.

Ten eerste komt in zijn voorstelling van het probleem onvoldoende tot uiting dat ook in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest het aantal bestaansminimumtrekkers sinds 1999 is gedaald van 14.443 op 1 januari 1999 naar 12.938 op 1 januari 2002 of een daling met 10 %. Het relatieve aandeel ten opzichte van de bevolking is gedaald van 15,13 per 1.000 inwoners in 1999 naar 13,22 in 2002. Niettemin heeft het Brussels Hoofdstedelijk Gewest nog steeds het hoogste aandeel bestaansminimumtrekkers van de drie gewesten.

Ten tweede, een vergelijking tussen de gewesten is weinig zinvol. Het is veel relevanter om de grote steden met elkaar te vergelijken. Wanneer bijvoorbeeld de cijfers voor Brussel worden vergeleken met die voor Luik, dan blijkt dat er in Brussel en Luik tussen 1991 en 2002 een erg gelijkaardige ontwikkeling is, maar dat het aandeel per 1.000 inwoners in Brussel veel gunstiger is dan dat in Luik. Beide bedenkingen doen echter niets af aan de vaststelling van het relatief hoog aandeel bestaansminimumtrekkers in Brussel en van de noodzaak een gericht sociaal-economisch beleid te voeren. En dat gebeurt ook.

Zowel de regering — die onder andere bevoegd is voor werkgelegenheid en huisvesting — als de drie gemeenschapscommissies voeren een beleid inzake de strijd tegen de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Wat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie betreft, vertrouwt het Verenigd College reeds verscheidene jaren de opstelling van het verslag over de armoede in Brussel toe aan het Observatorium voor Gezondheid en Welzijn. De ordonnantie van 8 juni 2000 betreffende de opstelling van dat jaarverslag bepaalt ook dat het verslag het voorwerp moet uitmaken van een rondetafelgesprek met de leden van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, de OCMW's, de gemeenten en de betrokken personen en instellingen. Het jongste rondetafelgesprek over armoede en huisvesting in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vond plaats op 26 september 2002 in het Brussels Parlement. De Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie heeft bovendien een hele reeks aanbevelingen geformuleerd omtrent de inkomens, OCMW's, de huisvesting, de gezondheidszorg, de werkgelegenheid, de opleiding, de daklozen, de energie, het water en dergelijke meer.

Bovendien vormt het creëren van werkgelegenheid voor de Brusselaars, en in het bijzonder voor de lagereschoolden onder hen, een van de hoofdlijnen van het Gewestelijk Ontwikkelingsplan, het Gewop. Hierbij kan worden gewezen, enerzijds op het versterken van de maatregelen op het gebied van werkgelegenheid en opleiding voor de laaggeschoolde Brusselaars en anderzijds, op een betere afstemming op de noden van de Brusselse ondernemingen. Ook zal de start van ondernemingen die een sociale doelstelling vooropstellen, worden bevorderd.

Aangezien ik tijdens het debat zelf op vele vragen onmiddellijk heb geantwoord, kan ik mij nu beperken tot de meest belangrijke punten.

Mijnheer de Voorzitter. — Inderdaad, Mijnheer de Minister. U hoeft trouwens ook niet te antwoorden op de vragen van de leden die niet meer aanwezig zijn.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Ik wil wel absoluut antwoorden op de vragen van de heer Adriaens, omdat hij niet alleen de verslaggever was, maar ook omdat hij steeds pertinente vragen stelt. Ik vind dat het antwoord het best in het verslag wordt opgenomen. Overigens ben ik ervan overtuigd dat de heer Doukeridis hem mijn boodschap zal doorgeven.

M. Adriaens m'a interrogé sur l'Agence régionale pour la Propreté. L'importance du budget de l'ARP est bien évidemment justifiée par l'ampleur de sa tâche ayant trait à la collecte et au traitement des déchets, ainsi que différentes missions de propreté publique.

L'agence emploie plus de 1.700 personnes dont le coût représente 51 % du budget. Si nous pouvions trouver des systèmes de collecte moins coûteux, il est évident que nous le ferions, mais je ne connais pas d'exemple d'alternative dans le monde à ce jour.

Par ailleurs, une diminution du nombre de ses employés ne manquerait pas de susciter les foudres de certains.

En ce qui concerne l'investissement du système d'épuration des fumées visant à réduire les oxydes d'azote, le DENOX, qui est obligatoire pour répondre à la prochaine mise en vigueur de la directive européenne, est prévu.

J'ose imaginer, fait remarquer mon collègue Gosuin, qu'Ecolo ne souhaite pas le report de cet investissement.

Pour construire cette installation sans devoir faire appel au financement total par la région, un montage financier sera mis sur pied en collaboration avec nos partenaires privés qui prendront en charge une partie de l'investissement.

Il ne s'agit donc pas de turbine mais du capital nécessaire pour permettre ce montage.

L'accusation d'absence de lien entre le tri et l'incinération nous surprend. En effet, la politique menée en Région bruxelloise est calquée sur les directives européennes qui privilégient, dans l'ordre, la prévention, la réutilisation, le recyclage — et donc le tri —, le compostage, la valorisation énergétique et, en dernier lieu, la mise en décharge.

S'il faut parler de mauvais choix alors que l'accusation est valable pour l'ensemble de la politique des déchets défendue par l'Union européenne, je vous laisse le soin de mesurer l'opportunité de ce jugement.

De plus, vous n'ignorez pas, chers amis Ecolo, que les collectes sélectives et le tri sont nettement plus chers que la valorisation énergétique. Critiquer, dans la même intervention, à la fois l'importance des montants alloués et le souhait de remplacer la valorisation énergétique par le tri me semble quelque peu incohérent.

Pour ce qui concerne les contrats commerciaux, mes chers amis du cdH, l'ARP a identifié une série de déchets collectés par ses services de collecte d'ordures ménagères alors qu'il s'agit en fait de déchets commerciaux qui devraient faire l'objet de contrats à honorer par ces entreprises privées.

La Cour des comptes que vous avez citée avait d'ailleurs évalué l'importance du manque à gagner à une fourchette de 200 à 300 millions BEF. Allez-vous dire maintenant que les montants qui figurent dans le budget sont surestimés ? Mais non. Ces recettes commerciales ne sont évidemment pas des impôts — je m'étonne de votre confusion à cet égard — mais la rémunération de services effectués dans le cadre de missions commerciales de l'agence. Remarquons que, grâce à ces contrats commerciaux, la dotation de la région à

l'agence ne se monte qu'à 53 % du budget annuel, le solde étant couvert par les recettes provenant du secteur privé.

J'en viens au débat sur la politique de l'eau.

L'objectif de la création du pararégional A pour le financement de la politique de l'eau était la constitution d'une réserve destinée à assurer le paiement du collecteur de la station Nord en 2006 et des annuités à partir de 2007, et ce, jusqu'en 2026.

L'alimentation de ce pararégional dans le cadre d'une dotation annuelle de la région, doit se faire en respectant la norme imposée par le CSF.

Les décaissements opérés à partir de 2006 pourraient ne pas entrer dans le calcul de cette norme. Depuis la création de ce pararégional en 2001, le Conseil supérieur des Finances considère que les montants mis en réserve dans le pararégional ne sont pas des dépenses et n'entrent pas dans le calcul de la norme. Cette dépense n'est comptabilisée dans la norme qu'au moment de l'utilisation de la réserve. Cette position du Conseil supérieur des Finances empêche les pouvoirs publics d'épargner en vue de réaliser des investissements de cet ordre de grandeur. C'est la raison pour laquelle une dérogation est possible moyennant le respect de certaines conditions. La constitution et l'utilisation de réserves, indépendamment du respect de la norme, seraient autorisées si les conditions suivantes sont respectées. — Je les avais déjà citées en commission des Finances. — Premièrement, la région doit être en équilibre budgétaire; deuxièmement, les dépenses doivent concerner des investissements. La région pourrait être en mesure de rencontrer ces conditions, ce qui justifie la création de réserves au sein d'un pararégional de type A.

L'identification claire des recettes et des dépenses au sein d'un organisme spécialement créé pour assumer un projet d'investissements précis est de nature à persuader le Conseil supérieur des Finances du bien-fondé de l'opération d'un point de vue financier. Notons également que les versements opérés en 2001 et 2002 ont respecté de fait la norme établie par le Conseil supérieur des Finances. De plus, toutes les recettes issues de la taxe non dépensées dans le cadre des travaux ont été ou seront versées au pararégional A. Il n'y a aucune équivoque à ce sujet.

Enfin, je signalerai à M. Adriaens que la Cour des comptes est en train de finaliser un rapport sur le financement de la politique de l'eau et la passation du marché de concession de la station Nord. Les conclusions convergent totalement avec les positions soutenues par le gouvernement. Elles démontrent la capacité de la région de financer la station Nord.

Je ne crois pas devoir répondre aux questions qui m'ont été posées par les membres qui ont quitté l'Assemblée. Qu'en pensez-vous, Monsieur le Président ?

M. le Président. — Je pense que c'est d'usage.

Mme Béatrice Fraiteur. — M. Cerexhe a dit qu'il devait s'absenter pour prendre part au conseil communal.

M. Christos Doulkeridis. — Il est tout de même normal que le ministre réponde aux interpellations.

Mme Béatrice Fraiteur. — Je trouve que c'est un minimum !

M. le Président. — Nous n'allons tout de même pas tenir nos réunions en fonction de vos conseils communaux ! Si l'on veut un peu décoller du sous-régionalisme, c'est le moment ou jamais. Le ministre donne une réponse globale et un membre des groupes peut répliquer brièvement. C'est la règle partout.

M. Christos Doulkeridis. — Le ministre a peut-être peur de nous décevoir dans sa réponse.

M. Eric André. — En fait, M. Cerexhe n'a pas posé de question, il a simplement fait des remarques générales.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — J'ai répondu à M. Cerexhe lorsqu'il développait son intervention. Je savais qu'il devrait quitter l'Assemblée à un certain moment. Je lui ai donc répondu directement en accord avec Mme la Présidente.

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur Vanhengel, ne me dites pas que les réponses que vous avez données à M. Cerexhe étaient les seules que vous pouviez fournir. Je suis certaine que vous pouviez répondre un peu mieux que vous ne l'avez fait.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — La plus grande partie de son intervention consistait en des prises de position du cdH. Il est difficile de répondre à des prises de position politiques. Nous en avons néanmoins pris bonne note.

M. Joël Riguelle. — Il est vrai que vous seriez de toute façon décevant !

Mme Béatrice Fraiteur. — Essayez tout de même, Monsieur Vanhengel !

M. le Président. — Mme Fraiteur est présidente de groupe adjointe ! C'est une promotion qui l'arrange.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Une des questions-clés de M. Cerexhe était de savoir comment nous comptons traduire les lignes de force du PRD. Nous le faisons en menant une politique axée sur le logement dans les diverses composantes de nos compétences. Nous le faisons tant en matière de fiscalité qu'en matière de politique du logement, au sens strict du terme, et en matière de primes à la rénovation, etc.

En ce qui concerne la division 15 relative au logement, je suis en mesure de répondre aux diverses questions qui m'ont été posées. Le budget 2003 traduit la volonté ferme du gouvernement bruxellois de relever le défi de la crise du logement. Pour la quatrième année consécutive, cette priorité du gouvernement qu'est le logement se concrétise par une augmentation importante. Jusqu'en 2003, le budget de la division 15 augmentait de 15 %, comme l'ont souligné plusieurs intervenants. Pour répondre à cette crise du logement, il était devenu incontournable d'intégrer l'ensemble de nos politiques du logement

dans le cadre d'une réflexion globale à mener dans des perspectives coordonnées, cohérentes et inventives. C'est la raison pour laquelle le 17 octobre 2002, journée mondiale de la lutte contre la pauvreté, le gouvernement a mis en place un Comité interministériel du Logement chargé de finaliser un plan pour l'avenir du logement à Bruxelles. C'est dans le cadre de ce comité interministériel que seront analysées, coordonnées et développées les initiatives nouvelles, notamment celles relatives à la construction éventuelle de quelque milliers de logements publics dans un délai de plus ou moins quatre ans. Tels sont les éléments de réponse qui m'ont été communiqués par mon collègue Hutchinson.

M. Joël Riguelle. — Vous avez bien dit des milliers de logements en quatre ans ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Exactement 1.000, 2.000, 4.000, etc.

En réponse à une question posée par M. Daems, je précise que, bien sûr, il fallait prévoir dans notre budget une adaptation — étude, qui aura pour objet le financement d'expertises et de conseils de spécialistes qui alimenteront la réflexion de ce comité interministériel.

Mme Julie de Grootte. — Combien de temps prendra cette étude ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Elle prendra un certain temps.

M. Lemaire et M. Daems ont réagi par ailleurs à la proposition du groupe MR relative à l'allocation loyer.

M. Alain Daems. — Cela n'a rien à voir avec ce budget.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — C'est une piste qui devra être explorée dans le cadre de l'examen de l'ensemble des mesures étudiées actuellement par le Comité interministériel du Logement.

Mme Béatrice Fraiteur. — Voilà une bonne idée !

Permettez-moi de vous signaler que 50 % des membres de mon groupe sont présents.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Quant à la concrétisation des projets en chantier — le Code du Logement, l'augmentation du nombre de logements publics — mon collègue M. Hutchinson et moi-même considérons que nous progressons. En effet, le gouvernement travaille à la réalisation de ces projets.

En ce qui concerne le code du logement, le texte est déjà examiné en commission. Nous avons entendu les critiques à l'encontre de la procédure de sélection des projets, des SISF, dans le cadre du pro-

gramme quadriennal d'investissements. Cette sélection s'est opérée objectivement sur la base des résultats du cadastre technique des logements sociaux.

Les 200 millions EUR consacrés pour l'essentiel à la rénovation des logements sociaux serviront à remettre à niveau le parc immobilier des SISP. Bien évidemment — et je précise cela pour répondre aux demandes de Mme Byttebier —, nous encouragerons l'utilisation de matériaux durables pour la réalisation des travaux de rénovation.

Plusieurs intervenants ont souligné et applaudi l'augmentation des moyens budgétaires à destination des politiques menées par le Fonds du Logement. La dotation du Fonds du Logement augmente de 6,9 millions EUR par rapport au budget initial de 2002, ce qui représente une progression de 41 %. L'objectif de cette augmentation est de permettre d'intensifier encore l'action du Fonds du Logement qui octroie près de 800 prêts hypothécaires à un taux inférieur à celui du marché.

A Mme Emmerly et M. Cornelissen, je répondrai que près de 75 % des emprunteurs ont des revenus ne dépassant pas les revenus d'admission au logement social. C'est donc près de 600 ménages qui sont dans les conditions d'accès au logement social qui, chaque année, accèdent à un logement dont ils deviennent propriétaires, et ce grâce à cette mesure que nous souhaitons encore intensifier.

Quant à la question de M. Daems qui a également souligné la progression des moyens budgétaires consacrés aux agences immobilières sociales, je signale ceci : la nouvelle réglementation AIS que le gouvernement a adoptée il y a quelques mois, combinée à cette augmentation des moyens budgétaires, permet le développement du parc immobilier des AIS. Cela est d'autant plus important que les AIS ont accès aux primes de rénovation et ce, au taux de 80 %.

Le logement étant une division budgétaire qui a augmenté de manière très significative — 15 % comme je l'avais déjà signalé au début de cette réponse —, le gouvernement donne ainsi un signal politique fort en faveur de cette priorité. Comme vous l'avez très bien dit, Monsieur Cornelissen, ce gouvernement fait donc réellement face à la crise du logement.

M. Rudi Vervoort. — M. le Président, je trouve vraiment dommage que nous terminions de cette façon notre séance d'aujourd'hui. Ce débat mériterait que la réponse du ministre soit entendue demain, soit plus structurée et que les répliques soient à la hauteur du débat.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Vervoort, même si la réponse est un peu hésitante parce que mon texte est manuscrit, les autres parties n'ont posé aucun problème de lecture. La réponse est en fait très structurée mais si, à la moindre hésitation, parce que j'éprouve une certaine difficulté à lire un mot, on commence à ricaner; cela devient très difficile.

M. le Président. — La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — On pouvait effectivement se poser des questions mais comme le Bureau élargi a fixé l'ordre des travaux et comme le ministre a entamé sa réponse, il me semble que la moindre des

élégances est de permettre à M. Vanhengel de terminer ce soir sa réponse. Demain, nous aurons un autre débat.

M. Rudi Vervoort. — Je croyais qu'il aurait été possible d'entendre une réponse plus détaillée demain. Mais je n'ai pas d'opposition à ce qu'on l'entende aujourd'hui.

Mme Béatrice Fraiteur. — J'appuie la demande de M. Vervoort.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — J'ai encore quatre paragraphes qui sont des réponses précises à des questions précises.

M. le Président. — Monsieur le Ministre, répondez déjà à ces questions et puis nous verrons s'il reste des points qui demandent une réponse plus structurée.

Mme Béatrice Fraiteur. — Mais vous maintenez, Monsieur le Ministre, que vous ne répondez pas aux intervenants qui sont absents ce soir ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Si vous me laissez maintenant lire les quatre paragraphes qui restent, j'écouterai ensuite les répliques et nous pourrons commencer le débat sur la fiscalité d'une façon sereine demain.

Essayez donc, Chers Collègues, de combattre un peu la fatigue, de ne pas trop ricaner; pour ma part, je vais essayer d'être clair.

Pourquoi n'avance-t-on pas dans le projet du RER, question de M. Mook ? La convention couvrant l'exploitation du réseau RER est en cours d'approbation par les quatre gouvernements, après avoir été approuvé en première lecture par les ministres de la Mobilité et des Transport, en septembre.

Quant aux déclarations de M. Vinck le secrétaire d'Etat Robert Delathouwer a réagi par communiqué de presse pour rappeler que l'accord de coopération couvrant le plan d'investissement de la SNCB, bétonné par les quatre Parlements, ne peut être remis en cause par l'opérateur des chemins de fer, d'autant qu'un fonds spécial a été institué et a été alimenté à cette fin.

Une question de Mme Byttebier et de M. Mook concerne les SUL. Un arrêté d'application de l'ordonnance sera préparé par l'administration en janvier. Les crédits sont réservés pour subventionner les réalisations communales.

Plusieurs membres ont posé des questions sur l'observatoire du stationnement. Cet observatoire est mis progressivement sur pied avec l'assistance de l'Association de la Ville et des Communes. Il s'appuie sur les groupes de travail thématique issus du dialogue « stationnement » dont font partie des riverains, ceux qui sont obligés de faire des livraisons, ceux qui s'occupent de la tarification etc. La mise au point de la base de données est un exercice de grande ampleur appuyé sur le CIRB. Une analyse juridique externe a été commandée pour baliser la mise sur pied de l'organe de coordination région/communes.

J'en arrive à l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise et l'Expansion économique, des questions ayant été posées à ce sujet à mon collègue, M. Tomas.

Mme Caron a évoqué un goulot d'étranglement au niveau de l'agence. M. Tomas et moi-même vous répondons que, si goulot d'étranglement il devait y avoir, cela prouverait que l'agence répond à un besoin jusqu'à présent non rencontré par les PME. C'est d'ailleurs notre intime conviction. Les PME réagiront très positivement en faisant très largement appel à l'agence qui relaiera leurs demandes auprès des différentes institutions régionales, selon les besoins. L'agence ne se substituera ni aux institutions publiques ni aux opérateurs privés. Elle jouera le rôle de facilitateur vis-à-vis de chacun.

Accès des PME : l'Agence a comme cible première les PME et les TPE. Plus que par le passé ce rôle sera mis en avant. Le directeur opérationnel de l'agence est d'ailleurs issu du monde des indépendants.

En ce qui concerne l'ABE et les investissements étrangers, ce rôle était rempli par Cobru. Aujourd'hui, l'agence le reprend.

Il y a donc continuité dans cette mission pour laquelle un attaché itinérant a été engagé fin 2002. Il accomplira cette mission en étroite partenariat avec les attachés économiques et commerciaux.

J'en arrive aux questions qui concernent l'expansion économique. Contrairement à ce que vous prétendez, la réforme des lois d'expansion n'est pas postposée. M. Tomas a voulu dans le cadre du pacte social pour l'emploi des Bruxellois recueillir l'avis des partenaires sociaux sur une meilleure contractualisation des aides économiques. Cette consultation a permis de dégager des axes communs à l'ensemble des parties sur la nécessité de mieux cibler les secteurs et de lier ces aides à l'emploi des Bruxellois. Le ministre a annoncé aux partenaires sociaux qu'il déposerait sur cette base un avant-projet d'ordonnance dans les premières semaines de janvier. Entre-temps, de nouvelles marges tant à l'ajustement budgétaire qu'à l'initial 2003 ont été dégagées pour que les dossiers en cours de traitement soient honorés dans les meilleurs délais. On ne peut donc pas parler d'une situation défavorable pour les entreprises.

Je crois avoir, sur les questions qui étaient les plus précises, répondu de façon complète, pour autant que je ne l'aie pas fait dans le cours du débat.

M. le Président. — La parole est à Mme Julie de Grootte.

Mme Julie de Grootte. — Vous n'avez pas répondu sur l'emploi, Monsieur le Ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Sur l'emploi, Madame de Grootte, vous avez émis une série de suggestions, de prises de position du cdH. Certaines réponses figuraient déjà dans le rapport de la commission; je ne les ai donc pas notées.

M. le Président. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Président, je remercie le ministre du Budget d'avoir été présent pendant tous nos travaux et je regrette une fois encore le manque de solidarité du reste du gouvernement. Le Ministre-Président, en tout cas, aurait dû être présent au moins lors du premier tour. L'examen des budgets est un acte majeur de ce Parlement et je ne comprends absolument pas qu'il ne nous ait pas honoré de sa présence aujourd'hui.

Je regrette un peu la façon dont l'ordre du jour a été organisé. Le débat budgétaire est un débat technique mais aussi politique. Plusieurs interventions étaient politiques; la mienne était d'ailleurs plus politique que technique. Ces interventions, comme celle de M. Cereixhe, méritaient également des réactions, même si ce n'était pas des réponses précises, lesquelles avaient souvent été données en commission. Je me rends bien compte que maintenant le ministre n'est plus à même de répondre à ces interventions et je le regrette. Je pense qu'il faudra s'organiser différemment pour les exercices suivants.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur Doulkeridis, le problème n'est pas de savoir si je suis encore en état d'entamer à cette heure tardive une réplique politique quant aux prises de position des diverses composantes de ce Parlement. Il convient de se souvenir que le débat politique a aussi été mené en commission.

M. Christos Doulkeridis. — Non. Vous savez très bien que mon intervention n'a pas été développée comme telle en commission. Je vous ai posé des questions et je vous ai fait des suggestions. Vous auriez pu réagir et peut-être répondre à d'autres questions.

Aux questions plus précises sur Iris, vous n'avez pas répondu. J'ai fait d'autres propositions ... C'est le jeu de ce type de débat. Il y a moyen de réagir pour dire si l'on est d'accord ou non, pour dire que l'on partage un certain nombre de points de vue, que sais-je encore ? C'est le travail qu'il faut faire à l'occasion de ce type de discussion et je rejoins à cet égard ce que disait tout à l'heure M. Vervoort : c'est évidemment difficile de faire ce travail dans la foulée de nos discussions d'aujourd'hui.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — En ce qui concerne Iris, j'ai répondu à plusieurs de vos questions pendant que vous étiez à la tribune.

M. Christos Doulkeridis. — Non. Je vous ai demandé quand sortiraient les ordonnances.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Nous verrons. Elles sont au Conseil d'État.

M. Christos Doulkeridis. — Les montants sont ils récurrents ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je vous ai dit que non.

M. Christos Doulkeridis. — Quid des communes et CPAS qui ne remplissent pas les conditions de présentation d'un budget en équilibre ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Nous verrons ultérieurement.

M. Christos Doulkeridis. — Ah oui ! Vous demandez à des communes et à des CPAS de s'engager dans une direction et vous dites que l'on verra comment la région réagira le moment venu. Cette réponse est inacceptable.

M. Rudi Vervoort. — Le problème, c'est que cela va se faire à travers l'exercice de la tutelle. C'est M. de Donnea qui doit répondre à cette question.

M. Christos Doulkeridis. — Il est anormal de demander à des communes et à des CPAS de s'engager dans une direction sans savoir comment ces questions seront réglées.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Comment voulez-vous que je réponde à ces questions ?

M. Christos Doulkeridis. — Je comprends que vous ne puissiez pas répondre à cela. C'est le Ministre-Président qui aurait dû être là pour répondre.

M. Rudi Vervoort. — On ne peut pas reprocher à M. Vanhengel de ne pas répondre à ce type de question. Je lisais récemment le compte rendu fait par la presse du débat relatif au budget régional wallon.

C'est extraordinaire : le Ministre-Président répond, le ministre des Affaires intérieures est présent. C'est un peu facile de se gargariser de chiffres mais derrière ces chiffres, se sont des intentions politiques qui vont se concrétiser. C'est à chaque ministre d'être présent pour défendre son budget.

M. le Président. — La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Monsieur le Président, je voudrais rappeler à certains collègues qui sont ici depuis moins longtemps que d'autres que ce débat a eu lieu sous les législatures précédentes. Pendant les premières années de l'existence de notre Parlement, chaque ministre montait à la tribune pour défendre son budget. Les débats étaient interminables. Nous avons ensuite choisi de ne plus avoir qu'une seule intervention, faite par le ministre des Finances. Ce choix a été fait par les parlementaires.

M. Christos Doulkeridis. — Je n'ai pas participé à ce choix.

M. Eric André. — Madame la Présidente, je suis partiellement prêt à suivre M. Doulkeridis. Il pose un certain nombre de questions d'enjeu politique qui méritent une réponse — dont le gouvernement est bien entendu maître — de même nature.

Quant aux questions techniques, Monsieur Doulkeridis, y compris vos questions à propos d'Iris, c'est en commission qu'elles devraient être posées.

M. Christos Doulkeridis. — Celles-là oui. Mais pas celles sur la tutelle.

M. Eric André. — Quant au débat philosophique que vous avez lancé, c'est autre chose. Le gouvernement est maître de la réponse qu'il souhaite donner.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — La question a été posée en commission à M. Gosuin qui a répondu : sur la récurrence, non.

Mme la Présidente. — M. de Donnea a répondu au sein de la FinCom à la question de la récurrence par rapport à Iris.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il est impossible de donner une réponse sur des dossiers qui doivent encore être examinés par la tutelle.

M. Rudi Vervoort. — Le problème est qu'entre-temps, les conventions sont arrivées dans les communes concernées, ce qui n'était pas le cas au moment où nous avons entamé le débat budgétaire. Ces conventions contiennent un article qui permet à la région de placer les communes en question sous tutelle financière, pour un montant relativement dérisoire, pendant une durée de vingt ans. L'article tel que soumis aux communes permet au ministre de tutelle d'exercer une tutelle d'opportunité sur l'ensemble de la commune, au-delà de la problématique hospitalière. Il serait dès lors intéressant que le Ministre-Président vienne apaiser les inquiétudes des communes concernées sur des éléments fondamentaux, sinon, nous pourrions être confrontés à des refus. Le système est ainsi mis à mal.

M. le Président. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur le Président, je remercie le ministre Vanhengel pour les réponses qu'il nous a fournies, notamment sur certains dossiers techniques.

Un débat budgétaire est un débat d'une importance primordiale pour une législature. Les divers intervenants ont posé de nombreuses questions et je ne puis me satisfaire de la réponse qui a été donnée : selon moi, l'essentiel, dans l'analyse d'un budget, concerne la stratégie adoptée, les choix politiques effectués, qui doivent, en grande partie, être portés par le Ministre-Président. A l'instar d'autres chefs de groupe — M. Doulkeridis ou M. Vervoort —, j'estime qu'un débat de cette envergure devrait avoir lieu demain, en début de séance. (*Exclamations sur divers bancs.*)

En tout cas, nous devrions obtenir des réponses quant aux choix stratégiques.

M. Eric André. — Il n'en est pas question.

M. le Président. — Il y a eu un Bureau élargi.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — On ne remet pas en cause ce qui a été décidé en Bureau élargi.

Mme Béatrice Fraiteur. — Nous avons eu des réponses techniques mais aucun élément quant aux choix stratégiques. Par exemple, à propos de l'emploi, plusieurs intervenants ont souligné le taux très important de chômage. Quelle réponse leur a-t-on apportée ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Le problème de l'emploi a été discuté en commission. M. Tomas a répondu aux questions. Voulez-vous qu'il vienne relire ici tout ce qui figure dans le rapport ? Cela n'a aucun sens.

M. le Président. — La parole est à Eric André.

M. Eric André. — Monsieur le Président, j'ai moi-même, ainsi que des membres de mon groupe, posé un certain nombre de questions en matière d'économie et d'emploi. J'ai entendu la réponse du gouvernement et j'en tire mes conclusions politiques personnelles. J'aurai éventuellement l'occasion de revenir sur le sujet dans cette Assemblée par la voie d'une interpellation. Cependant, nous sommes dans le cadre d'un débat budgétaire. Les questions qui se posent sont des questions d'inscriptions budgétaires et d'autorisations de dépenses.

Je peux comprendre, Monsieur Vervoort, que vous soyez insatisfait des réponses qui vous ont été données dans le cadre de la politique hospitalière. Cependant, notre débat concerne des inscriptions budgétaires et dans le cadre de l'exécution du budget. Nombre de questions pourront être posées au ministre, y compris sur des conventions qui seraient arrivées dans des communes après le débat en commission : le fait qu'un élément nouveau intervienne n'est pas une raison pour recommencer le débat.

J'insiste, Monsieur le Président — nous avons un agenda serré à respecter pour terminer nos travaux — pour que nous puissions clôturer nos débats budgétaires ce soir.

Mme Béatrice Fraiteur. — Parce qu'un budget ce n'est pas important ?

M. le Président. — La parole est à Mme Julie de Grootte.

Mme Julie de Grootte. — Monsieur le Président, je suis sûre que le ministre lui-même, vu l'effort qu'il a fait pour être présent et pour écouter les différentes interventions, aura le sentiment qu'il est dommage de donner des réponses techniques dans un débat budgétaire qui dégage des priorités.

Il est vrai qu'en ce qui concerne la politique de l'emploi — qui est celle que je connais le mieux — vous n'avez pas répondu du tout puisque vous avez estimé qu'il y avait simplement des considérations. Ce que nous disons, c'est qu'il est dommage de n'avoir aucune réponse au nom du gouvernement à ce qui est une priorité partagée par tous. Voilà simplement ce que nous avons dit, mais c'est beaucoup.

Je me demandais, Monsieur le Président, si l'on ne pourrait pas au moins avoir une réponse écrite du Ministre-Président, qui serait

jointe à cette discussion tardive. Qu'au moins il y ait une réponse du gouvernement.

M. le Président. — Je veux bien que vous ayez un esprit novateur, mais cela n'existe nulle part.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je ne suis pas particulièrement favorable à la recherche de nouvelles formules qui vont à l'encontre de la manière dont nous avons travaillé jusqu'à présent.

Je comprends qu'il y ait une certaine déception du fait que certaines parties de la politique gouvernementale n'ont pas donné lieu à un débat de fond selon certains. Toutefois, la façon dont chacun intervient sur des thèmes divers impliquerait que les huit membres du gouvernement soient présents quasiment en permanence.

Monsieur le Président, je voudrais faire la suggestion suivante pour l'année prochaine. Il serait peut-être possible, par le biais du Bureau élargi — comme je l'ai vécu ce matin et hier soir dans un autre Parlement — de regrouper les orateurs qui interviennent sur une compétence particulière.

M. le Président. — Alors, les chefs de groupe doivent donner au Bureau élargi les noms des orateurs qui vont intervenir.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Dans ce cas, les collègues concernés sauraient plus ou moins à quel moment de la journée leur présence serait requise pour mener le débat sur leurs compétences.

M. le Président. — J'ai vécu dans d'autres Parlements la difficulté de travailler par blocs parce que, quand le chef de groupe prend la parole, il tire tous azimuts. C'est sa fonction. C'est difficile de faire des regroupements.

La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, je ne vais pas revenir sur le débat. Ma collègue, Mme de Grootte, a dit ce que je pense également sur l'intérêt du débat.

J'ai fait l'effort de rester jusqu'au bout et de soulever à nouveau un problème grave qui est celui des finances communales et de la dotation générale des communes. Je n'ai pas entendu la moindre réponse à ma question. Mon voisin me dit qu'une non réponse est une réponse.

J'en conclus que le gouvernement s'en désintéresse, ou pire, qu'il y aurait un désaccord au sein de la majorité pour s'en occuper. J'en prends acte.

M. le Président. — Je vous rappelle que, dans les discussions sur les budgets et la réforme fiscale, tout est lié.

Ceux qui interviendront demain doivent se préparer.

La parole est à M. Christos Doukeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Président, je ne partage pas totalement le cérémonial des discussions budgétaires. Le travail est fait en commission et, pour la plus grande part, on le recommence en séance plénière. Tout en admettant que l'on ne peut pas improviser, il me semble que l'on pourrait s'organiser pour l'avenir en essayant de ne pas reprendre en séance plénière les questions auxquelles une réponse a été donnée en commission. Pour ma part, j'ai essayé de l'éviter.

Si l'on adoptait cette façon de faire, les réponses du gouvernement seraient de réelle nature politique. Or, aujourd'hui, nous avons eu des réponses techniques qui, pour la plupart, avaient été données en commission, mais aucune réponse politique. Je pense que cela honorerait notre Parlement d'avoir, au terme des discussions budgétaires et parallèlement à celles du ministre du Budget, une réponse du Ministre-Président, s'exprimant au nom du gouvernement, aux interventions politiques développées par les membres de ce Parlement et par chacun de ses groupes. Aujourd'hui, nous n'avons pas droit à ce type de réponse et, personnellement, je le regrette.

Je tiens néanmoins à faire cette proposition pour nos travaux des années à venir.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce que M. Riguelle a demandé concernant l'avenir politique des communes a fait l'objet d'un débat politique avec le Ministre-Président en commission.

M. Joël Riguelle. — Non, je regrette. Un élément d'information a été donné. On m'a très discrètement glissé à l'oreille qu'il n'y avait pas d'accord au sein du gouvernement pour revoir la DGC. Dès lors, je pose la question politique de savoir pourquoi on ne revoit pas la DGC, et on ne me répond pas.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non !

M. le Président. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Je pense que, dans l'accord de majorité, rien n'indique que l'on veuille modifier la DGC. C'est peut-être une réponse que l'on peut donner à M. Riguelle.

A mes yeux, il ne serait pas opportun d'inscrire dans un règlement qui doit être présent et qui ne doit pas l'être. Je pense que le gouvernement est maître de la manière dont il veut assurer sa présence et sa participation, active ou non, dans le cadre du débat budgétaire. Il ne faut pas demander au Ministre-Président de venir demain nous lire une réponse. Je crois inutile de bousculer son agenda. S'il n'a pas le temps de venir, cela relève de sa responsabilité politique et il lui revient de l'assumer. Ce n'est pas mon problème. Je peux regretter son absence, comme d'autres, mais cela ne doit pas empêcher la bonne marche de la discussion ni le déroulement du vote que chacun exprimera sur le budget tel qu'il est proposé. Ce serait du plus haut ridicule que le Ministre-Président vienne nous lire demain une réponse sans avoir assisté au débat. Je crois qu'il a d'autres activités qui l'empêchent d'être présent dans notre Assemblée. Chacun appréciera.

L'année prochaine, peut-être y aura-t-il une volonté plus forte d'animer le débat budgétaire. Je pense qu'il y va aussi de l'intérêt du gouvernement d'être présent dans ce débat. Mais ce n'est qu'un vœu, et il n'y a aucune conséquence politique au fait que M. Vanhengel ait été le seul ministre présent tout au long de cette journée.

M. le Président. — Il est de la responsabilité du gouvernement de désigner les ministres qui doivent être présents. Chacun à leur tour et sur des modes différents, les intervenants ont regretté l'absence de l'un ou l'autre ministre et notamment celle du responsable du gouvernement. Comme certains l'ont souligné, chacun prend ses responsabilités et est libre de revenir dans le débat par la suite, au moment des justifications de vote ou ultérieurement à l'occasion d'une interpellation.

Het woord is aan de heer Jan Béghin.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, ik stel voor dat we die discussie in het Uitgebreid Bureau voeren, liefst *in tempore non suspecto*, maar wel zo snel mogelijk.

Persoonlijk vind ik het niet overdreven te verwachten dat de hele regering aanwezig is bij de bespreking van de begroting die tenslotte maar een keer per jaar plaatsvindt. Deze keer waren de afwezigheden echt flagrant, inzonderheid die van de Minister-President. En ik betreur ook de afwezigheid van de CD&V-minister. We hebben alle respect voor minister Vanhengel die hier de hele tijd aanwezig was.

De Voorzitter. — We zullen dat probleem uitpraten in het Uitgebreid Bureau.

M. le Président. — Nous devons discuter de manière approfondie de cette question en Bureau élargi. Je souligne cependant qu'il est très difficile d'obtenir qu'un ministre soit présent aux travaux du Bureau élargi. Nous avons du pain sur la planche.

De heer Jan Béghin. — Mijheer de Voorzitter, de volgende keer beginnen we gewoon niet meer met onze werkzaamheden als de regering niet komt. Zo eenvoudig is de oplossing.

M. le Président. — Il y a deux types de responsabilité.

Soit le gouvernement désigne un ministre, soit nous décidons de requérir l'ensemble du gouvernement. Mais cela ne figure pas dans le règlement.

La parole est à M. Eric André.

M. Eric André. — Monsieur le Président, comme vient de le dire M. Béghin, cette question ne doit pas être réglée en Assemblée plénière. Ce débat doit être mené sereinement au Bureau élargi. Je puis néanmoins admettre, comme d'autres collègues, qu'il y aurait lieu de revoir la manière de mener nos débats budgétaires sans tomber toutefois dans les excès que nous avons connus sous les précédentes législatures, lorsque la présence de huit ministres était requise, ce qui impliquait d'office la réponse des huit ministres. Inutile de vous décrire les conséquences pour l'allongement de nos débats budgétaires, sans oublier le manque de transparence. Néanmoins, il convient de revoir l'organisation des discussions budgétaires.

Pour ce qui concerne le débat sur le budget 2003, une procédure a été arrêtée et je demande que l'on s'y tienne.

M. le Président. — Cette procédure a encore été confirmée ce midi, en Bureau élargi. Pour cette discussion-ci, nous allons nous y tenir en gardant à l'esprit toutes les remarques circonstanciées relatives à cette longue journée de débat.

La discussion générale conjointe est close.

De samengevoegde algemene bespreking is gesloten.

Nous passons à la discussion des articles des différents projets.

Wij gaan over tot de artikelsgewijze bespreking van de verschillende ontwerpen.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op.)

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT L'AJUSTEMENT GENERAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2002

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance et du tableau budgétaire.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking aan van het ontwerp van ordonnantie en van de begrotingstabel.

Tout d'abord du tableau budgétaire (doc. n° 366)

Eerst de begrotingstabel (stuk n° 366)

Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord ? *(Nee.)*

Les articles du tableau budgétaire sont donc adoptés.

Dan zijn de artikelen van de begrotingstabel aangenomen.

Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1^{er}. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Pour l'année budgétaire 2002, les recettes générales fiscales sont réévaluées à la somme de 849.134.000 euros, soit une diminution de 1.784.000 euros, conformément à la Partie I – Titre I du tableau ci-annexé. Les recettes générales non-fiscales sont réévaluées à la somme de 842.124.000 euros, soit une diminution de 8.841.000 euros, conformément à la Partie I – Titre II du tableau ci-annexé. Les recettes affectées aux fonds organiques restent évaluées à la somme de 21.071.000 euros pour les recettes fiscales, conformément à la Partie II – Titre I du tableau ci-annexé et à la somme de 193.241.000 euros pour les recettes non-fiscales, soit une diminution de 2.629.000 euros, conformément à la Partie II-Titre II du tableau ci-annexé.

Les recettes globales sont ainsi réévaluées à 1.905.570.000 euros.

Art. 2. Voor het begrotingsjaar 2002 worden de algemene fiscale ontvangsten herraamd op 849.134.000 euro, dit is een verlaging met 1.784.000 euro, overeenkomstig Deel I – Titel I van de bijgevoegde tabel. De niet-fiscale ontvangsten worden herraamd op 842.124.000 euro, dit is een verlaging met 8.841.000 euro, overeenkomstig Deel I – Titel II van de bijgevoegde tabel. De voor de organieke fondsen bestemde ontvangsten blijven geraamd op 21.071.000 euro voor de fiscale ontvangsten, overeenkomstig Deel II – Titel I van de bijgevoegde tabel, en op 193.241.000 euro voor de niet-fiscale ontvangsten, dit is een vermindering met 2.629.000 euro, overeenkomstig Deel II – Titel II.

De globale ontvangsten worden aldus herraamd op 1.905.570.000 euro.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. Dans le tableau des recettes, il y a lieu de modifier comme suit les codes économiques indiqués aux articles dont la liste est reprise ci-après :

1.1.2.1.13.49.42 au lieu de 49.40
1.2.1.1.01.49.42 au lieu de 49.40
1.2.2.1.01.49.41 au lieu de 06.00
1.2.2.1.03.06.00 au lieu de 11.00
1.2.2.1.04.11.00 au lieu de 26.10
1.2.2.1.05.12.11 au lieu de 87.20
1.2.2.1.06.16.00 au lieu de 26.20
1.2.2.1.07.26.10 au lieu de 91.10
1.2.2.1.09.91.10 au lieu de 26.20
1.2.2.1.12.66.12 au lieu de 66.42

1.2.2.2.05.49.41 au lieu de 49.40
1.2.2.2.08.87.20 au lieu de 26.10
1.2.2.2.12.49.42 au lieu de 06.00
1.2.2.2.13.49.42 au lieu de 01.06
1.2.2.2.14.49.10 au lieu de 06.00
2.2.2.1.01.16.11 au lieu de 36.90
2.2.2.1.03.38.30 au lieu de 16.10

Art. 3. In de tabel van de ontvangsten moeten de economische codes die aangeduid worden op de artikelen waarvan de lijst hieronder voorkomt gewijzigd worden als volgt :

1.1.2.1.13.49.42 in plaats van 49.40
1.2.1.1.01.49.42 in plaats van 49.40
1.2.2.1.01.49.41 in plaats van 06.00
1.2.2.1.03.06.00 in plaats van 11.00
1.2.2.1.04.11.00 in plaats van 26.10
1.2.2.1.05.12.11 in plaats van 87.20
1.2.2.1.06.16.00 in plaats van 26.20
1.2.2.1.07.26.10 in plaats van 91.10
1.2.2.1.09.91.10 in plaats van 26.20
1.2.2.1.12.66.12 in plaats van 66.42
1.2.2.2.05.49.41 in plaats van 49.40
1.2.2.2.08.87.20 in plaats van 26.10
1.2.2.2.12.49.42 in plaats van 06.00
1.2.2.2.13.49.42 in plaats van 01.06
1.2.2.2.14.49.10 in plaats van 06.00
2.2.2.1.01.16.11 in plaats van 36.90
2.2.2.1.03.38.30 in plaats van 16.10

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. La présente ordonnance entre en vigueur le jour du vote par le Conseil.

Art. 4. Deze ordonnantie treedt in werking op de dag van de stemming door de Raad.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu vendredi 20 décembre 2002.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal vrijdag 20 december 2002 plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002

ONTWERPVAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2002

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance et du tableau budgétaire sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking aan van het ontwerp van ordonnantie en van de begrotingstabel op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Tout d'abord du tableau budgétaire (doc n° 376)

Eerst de begrotingstabel (stuk n° 376)

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

Les articles du tableau budgétaire sont donc adoptés.

Dan zijn de artikelen van de begrotingstabel aangenomen.

Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

I. Dispositions générales

I. Algemene bepalingen

Article 1^{er}. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Conformément au tableau annexé à la présente ordonnance, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2002 sont ajustés comme suit :

Art. 2. Overeenkomstig de tabel bij deze ordonnantie worden de in de algemene uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 2002 ingeschreven kredieten als volgt aangepast :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Crédits d'engagement — Vastleggings- kredieten	Crédits d'ordonnement — Ordonnancerings- kredieten	<i>(In duizend euro)</i>
Crédits non dissociés			Niet-gesplitste kredieten
Initiaux	1.656.599	1.656.599	Initieel
crédits supplémentaires	48.019	48.019	bijkredieten
réductions			verminderingen
Ajustés	1.704.618	1.704.618	Aangepast
Crédits dissociés			Gesplitste kredieten
Initiaux	421.287	254.104	Initieel
crédits supplémentaires	50.602		bijkredieten
réductions		44.416	verminderingen
Ajustés	471.889	209.688	Aangepast
Années antérieures			Vorige jaren
Initiaux	0	0	Initieel
crédits supplémentaires	939	939	bijkredieten
réductions			verminderingen
Ajustés	939	939	Aangepast
Crédits variables			Variabele kredieten
Initiaux	201.763	201.090	Initieel
crédits supplémentaires	60.182	62.747	bijkredieten
réductions			verminderingen
Ajustés	261.945	263.837	Aangepast
Totaux généraux y compris les crédits variables			Algemene totalen met inbegrip van de variabele kredieten
Initiaux	2.279.649	2.111.793	Initieel
Ajustés	2.439.391	2.179.084	Aangepast

— Adopté.

Aangenomen.

II. Dispositions relatives à la section I : dépenses d'administration générale

II. Bepalingen betreffende sectie I : uitgaven van algemeen bestuur

Art. 3. A l'article 8, les allocations de base 10.02.43.06.00, 12.02.24.12.11, 12.13.25.12.11 et 16.11.22.12.11 sont rajoutées à la liste des crédits servant à apurer les créances d'années antérieures.

Art. 3. In artikel 8 werden de basisallocaties 10.02.43.06.00, 12.02.24.12.11, 12.13.25.12.11 en 16.11.22.12.11 bijgevoegd aan de lijst van de kredieten, bedoeld voor de aflossing van de schulden van vorige jaren.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits des allocations

de base 11.42.27.01.00, 11.71.21.01.00 et 14.14.21.01.01 peuvent être redistribués, par arrêté du gouvernement, vers n'importe quelle allocation de base au sein de leur division ou vers n'importe quelle allocation de base de la division 10.

Art. 4. In afwijking van artikel 15 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, gecoördineerd op 17 juli 1991, mogen via een besluit van de regering de kredieten van de basisallocaties 11.42.27.01.00, 11.71.21.01.00 en 14.14.21.01.01 naar eender welke basisallocatie in de schoot van hun afdeling of naar eender welke basisallocatie van afdeling 10 herverdeeld worden.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. L'article 11 de l'ordonnance du 20 décembre 2001 concernant le Budget Général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2002 est modifié comme suit :

Sous la division 11, les allocations de base suivantes sont ajoutées :

Subvention à l'ORBEM 11.21.26.41.40

Participation dans des entreprises 11.21.28.51.21

Ordonnance relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion 11.27.26.31.32

Crédits servant à couvrir les charges liées au domaine de Latour de Freins et à d'autres bâtiments à destination scientifique 11.31.31.63.21

Dépenses de toute nature 11.71.21.01.00

Promotion de l'agriculture, de l'horticulture et de secteurs connexes 11.71.22.32.00

Intervention en faveur du Fonds pour la santé et la sécurité animale dans le cadre de la problématique ESB 11.71.23.45.40

Sous la division 13, les allocations de base suivantes sont ajoutées :

Subvention de fonctionnement accordée à l'ORBEM 13.14.21.41.40

Subvention à l'ORBEM pour l'exécution du plan social SABENA 13.18.21.41.40

Subside pour la promotion des titres-services 13.24.21.41.40

Sous la division 14, les allocations de base suivantes sont ajoutées :

Interregio II C / subsides aux ASBL 14.43.24.33.00

Sous la division 15, les allocations de base suivantes sont ajoutées :

Remboursement aux sociétés de construction agréées par la SLRB des remises de loyer qu'elles sont tenues d'accorder à leurs locataires, chefs de famille 15.22.21.31.32

Transfert au FADELS pour couvrir les charges d'intérêts et d'amortissement des emprunts normaux et de refinancement du secteur du logement social 15.60.22.31.11

Paiement de l'intérêt mis à charge de la Région de Bruxelles-Capitale conformément aux arrêtés en la matière, pour les emprunts contractés par le Fonds du Logement des Familles de la Région de Bruxelles-Capitale 15.60.24.31.11

Subsides aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration des plans communaux de développement 16.21.25.63.21

Sous la division 17, l'allocation de base suivante est ajoutée :

Sous la division 18, les allocations de base suivantes sont ajoutées :

Subside à l'IBGE pour les dépenses relevant du « Fonds pour la protection de l'environnement » 18.11.23.41.40

Rétribution de l'IBDE 18.51.22.12.11

Subsides à des associations œuvrant à la mise en valeur de la qualité de l'eau 18.51.26.33.00

Subvention à la SCRL Intercommunale bruxelloise d'Assainissement 18.51.27.51.11

Subsides aux intercommunales dans le cadre des plans d'égouttage communal 18.52.30.51.11

Sous la division 22, les allocations de base suivantes sont ajoutées :

Bruxelles, Ville-Région saine 22.21.27.33.00

Actions et projets pour la promotion de la présence du bureau de représentation et des associations internationales dans la Région Bruxelles-Capitale 22.21.28.35.50

L'intitulé de l'allocation de base 11.27.26.31.32 a été modifié comme suit :

« Ordonnance relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion »

L'intitulé de l'allocation de base 11.31.24.31.32 a été modifié comme suit :

« Subventions pour des actions de recherche industrielle pré-compétitive et de recherche industrielle (article 6 de l'ordonnance du 21 février 2002) »

L'intitulé de l'allocation de base 11.32.21.81.12 a été modifié comme suit :

« Avances récupérables pour la fabrication de prototypes, pour les recherches de technologie avancée et pour développer les travaux de recherche appliquée régionale et le développement préconcurrentiel (article 7 de l'ordonnance du 21 février 2002) »

L'intitulé de l'allocation de base 21.22.26.51.12 a été modifié comme suit :

« Primes destinées à encourager des investisseurs économiques d'énergie dans le logement »

L'intitulé du programme 3 de la division 21 est modifié comme suit :

« Ouverture et régularisation du marché de l'énergie »

L'intitulé de l'allocation de base 21.30.21.12.11 a été modifié comme suit :

« Frais d'études et de recherches »

Art. 5. Artikel 11 van de ordonnantie van 20 december 2001 houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2002 wordt als volgt gewijzigd :

Onder afdeling 11 worden volgende basisallocaties toegevoegd :

Toelage aan de BGDA 11.21.26.41.40

Deelnamen in ondernemingen 11.21.28.51.21

Ordonnantie betreffende de erkenning en de subsidiëring van de plaatselijke initiatieven voor de ontwikkeling van de werkgelegenheid en de inschakelingsondernemingen 11.27.26.31.32

Kredieten bestemd om de lasten in verband met het domein « de Latour de Freins » en met andere gebouwen met een wetenschappelijke bestemming te dekken 11.31.31.63.21

Uitgaven van allerlei aard 11.71.21.01.00

Promotie voor de land- en tuinbouw en aanverwante sectoren 11.71.22.32.00

Tussenkomst ten voordele van het Fonds voor de gezondheid en de veiligheid van dieren in het kader van de BSE-problematiek 11.71.23.45.40

Onder afdeling 13 worden volgende basisallocaties toegevoegd :

Werkingsloelage aan de BGDA 13.14.21.41.40

Toelage aan de BGDA voor de uitvoering van het sociaal plan SABENA 13.18.21.41.40

Toelage voor de promotie van de dienstencheques 13.24.21.41.40

Onder afdeling 14 worden volgende basisallocaties toegevoegd :

Interregio II C / toelagen aan de vzw's 14.43.24.33.00

Onder afdeling 15 worden volgende basisallocaties toegevoegd :

Terugbetaling aan de door de BGHM erkende bouwmaatschappijen van huurverminderingen die zij gehouden zijn toe te staan aan hun huurders, gezinshoofden 15.22.21.31.32

Overdracht aan het ALESH om de rentelasten en aflossingen te dekken van gewone en herfinancieringsleningen van de sociale huisvestingssector 15.60.22.31.11

Betaling van de interest voor leningen die door het Woningfonds van de Gezinnen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest worden aangegaan en die overeenkomstig de terzake geldende besluiten ten laste van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest valt 15.60.24.31.11

Toelagen aan de ondergeschikte openbare besturen en instellingen voor het opmaken van gemeentelijke ontwikkelingsplannen 16.21.25.63.21

Onder afdeling 17 wordt de volgende basisallocatie toegevoegd :

Onder afdeling 18 worden de volgende basisallocaties toegevoegd :

Toelage aan het BIM voor het dekken van de uitgaven inzake het « Fonds voor de bescherming van het milieu » 18.11.23.41.40

Vergoeding van de BIWD 18.51.22.12.11

Toelagen voor verenigingen tot verbetering van de waterkwaliteit 18.51.26.33.00

Toelage aan de CVBA Brusselse Intercommunale voor Sanering 18.51.27.51.11

Toelagen aan intercommunales in het kader van gemeentelijke rioleringsplannen 18.52.30.51.11

Onder afdeling 22 worden de volgende basisallocaties toegevoegd :

Brussel, Gezond Stadsgewest 22.21.27.33.00

Acties en projecten ter bevordering van de aanwezigheid van vertegenwoordigingskantoren en internationale organisaties in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest 22.21.28.35.50

De omschrijving van basisallocatie 11.27.26.31.32 werd als volgt aangepast :

« Ordonnantie betreffende de erkenning en de subsidiëring van de plaatselijke initiatieven voor de ontwikkeling van de werkgelegenheid en de inschakelingsondernemingen »

De omschrijving van basisallocatie 11.31.24.31.32 werd als volgt aangepast :

« Toelagen voor precompetitief industrieel onderzoek en industrieel onderzoek (artikel 6 van de ordonnantie van 21 februari 2002) »

De omschrijving van basisallocatie 11.32.21.81.12 werd als volgt aangepast :

« Terugvorderbare voorschotten voor de vervaardiging van prototypes, voor onderzoek inzake geavanceerde technologie en voor de ontwikkeling van het regionaal toegepast onderzoek en de pre concurrentiële ontwikkeling (artikel 7 van de ordonnantie van 21 februari 2002) »

De omschrijving van basisallocatie 21.22.26.51.12 werd als volgt aangepast :

« Premies bestemd om energiebesparende investeringen aan te moedigen in de huisvesting »

De omschrijving van programma 3 van afdeling 21 werd als volgt aangepast :

« Opening en regulering van de energiemarkt »

De omschrijving van basisallocatie 21.30.21.12.11 werd als volgt aangepast :

« Studie- en onderzoekskosten ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. L'article 20 de l'ordonnance du 20 décembre 2001 est modifié comme suit :

« Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à apporter sa garantie aux emprunts contractés par le Fonds du Logement des Familles de la Région de Bruxelles-Capitale n'excédant pas 51.441.095 EUR en 2002. ».

Art. 6. Artikel 20 van de ordonnantie van 20 december 2001 wordt als volgt gewijzigd :

« De Brusselse hoofdstedelijke regering is gemachtigd haar waarborg te verlenen aan de leningen aangegaan door het Woningfonds van de Gezinnen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest waarvan het totale bedrag 51.441.095 EUR niet mag overschrijden in 2002. ».

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. L'article 24 de l'ordonnance du 20 décembre 2001 est remplacé par :

« Par dérogation aux articles 3 et 2, 11°, dernier alinéa de l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant d'un Fonds budgétaire, le gouvernement peut utiliser les crédits variables (e et f) de l'article budgétaire 18.52.25.73.41 pour intervenir dans le financement de la politique de l'eau, assumer les coûts et exercer tous les droits et obligations de la région liés à :

- a) La lutte contre les inondations dans les quartiers à risque;
- b) La collecte et l'épuration des eaux usées et pluviales;
- c) L'assurance d'une gestion intégrée des eaux usées et pluviales;
- d) Au fonctionnement des organismes d'épuration;
- e) A l'établissement de statistiques;
- f) A la surveillance de l'état des eaux de surfaces et de celles collectées dans les égouts;
- g) A l'acquisition de biens corporels et incorporels nécessaires pour la protection et la valorisation des eaux souterraines et de surface;
- h) Aux remboursements de la différence entre les montants de versements anticipés perçus et les montants de la taxe sur le déversement des eaux usées due ainsi qu'aux remboursements des versements anticipés versés par les redevables de la taxe sur le déversement des eaux usées. ».

Art. 7. Artikel 24 van de ordonnantie van 20 december 2001 wordt vervangen door :

« In afwijking van de artikelen 3 en 2, 11°, laatste lid van de ordonnantie van 12 december 1991 tot oprichting van een Begrotingsfonds, mag de regering de variabele kredieten (e en f) van het begrotingsartikel 18.52.25.73.41 gebruiken om tussen te komen in de financiering van het waterbeleid, de kosten te dragen en alle rechten en verplichtingen van het Gewest uit te oefenen, verbonden aan :

- a) de strijd tegen de overstromingen in risicowijken;
- b) het opvangen en de zuivering van afval- en regenwater;
- c) het waarborgen van een geïntegreerd beheer van afval- en regenwater;
- d) de werking van de zuiveringsinstallaties;
- e) het opstellen van statistieken;
- f) het toezicht op de staat van het oppervlaktewater en van dat opgevangen in riolen;
- g) de verwerving van materiële en niet-materiële goederen nodig voor de bescherming en de valorisatie van grond- en oppervlaktewater;
- h) de terugbetaling van het verschil tussen de bedragen van de geïnde voorafbetalingen en de bedragen van de verschuldigde belasting op het lozen van afvalwater, en ook aan de terugbetaling van de voorafbetalingen gestort door de belastingplichtigen van de belasting op het lozen van afvalwater. »

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 8. A partir de l'année budgétaire 2002, les codes économiques des allocations de base suivantes ont été modifiés dans le budget général des dépenses : 11.31.22.12.30, 11.31.23.12.30, 12.13.21.12.30, 12.13.22.12.30, 18.51.22.12.30 et 18.52.21.12.30.

Il s'ensuit que les soldes des encours de ces allocations de base sont transférés dans les mêmes allocations dont le code économique a été modifié de 12.30 en 12.11.

A partir de l'année budgétaire 2002, les codes économiques des allocations de base suivantes ont été modifiés dans le budget général des dépenses : 11.61.23.63.21, 16.81.23.63.21 et 16.81.24.63.21.

Il s'ensuit que les soldes des encours de ces allocations de base sont transférés dans les mêmes allocations dont le code économique a été modifié de 63.21 en 61.31.

A partir de l'année budgétaire 2002, le code économique de l'allocation de base 23.10.43.91.11 a été modifié dans le budget général des dépenses.

Il s'ensuit que les soldes des encours de cette allocation de base sont transférés dans la même allocation dont le code économique a été modifié de 91.11 en 91.10

Art. 8. Vanaf het begrotingsjaar 2002, worden de economische codes van de volgende basisallocaties gewijzigd in de algemene uitgavenbegroting : 11.31.22.12.30, 11.31.23.12.30, 12.13.21.12.30, 12.13.22.12.30, 18.51.22.12.30 en 18.52.21.12.30.

Met gevolg dat de saldi van het encours van deze basisallocaties overgedragen zijn in dezelfde basisallocaties waarvan de economische code gewijzigd werd van 12.30 in 12.11.

Vanaf het begrotingsjaar 2002, worden de economische codes van de volgende basisallocaties gewijzigd in de algemene uitgavenbegroting : 11.61.23.63.21, 16.81.23.63.21 et 16.81.24.63.21.

Met gevolg dat de saldi van het encours van deze basisallocaties overgedragen zijn in dezelfde basisallocaties waarvan de economische code gewijzigd werd van 63.21 in 61.31.

Vanaf het begrotingsjaar 2002, wordt de economische code van de basisallocatie 23.10.43.91.11 gewijzigd in de algemene uitgavenbegroting.

Met gevolg dat de saldi van het encours van deze basisallocatie overgedragen zijn in dezelfde basisallocatie waarvan de economische code gewijzigd werd van 91.11 in 91.10

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 9. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à liquider en partie, à concurrence d'un montant de 76.734.000 EUR, la dotation de base à la STIB pour l'exercice 2003 à charge des crédits de l'ajustement du Budget Général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2002.

Cette liquidation se fera à charge des crédits inscrits sur l'allocation de base 12.21.21.31.22.

Art. 9. De Brusselse hoofdstedelijke regering wordt gemachtigd om de basisdotatie aan de MIVB voor het dienstjaar 2003 gedeeltelijk, ten belope van het bedrag van 76.734.000 EUR, te vereffenen ten laste van de kredieten van de aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2002.

Deze vereffening zal ten laste van de kredieten ingeschreven op basisallocatie 12.21.21.31.22 gebeuren.

— Adopté.

Aangenomen.

III. Dispositions relatives à la section II : organismes d'intérêt public de la catégorie A

III. Bepalingen betreffende sectie II : instellingen van openbaar nut van categorie A

Art. 10. Est approuvé l'ajustement du budget du Centre informatique de la Région bruxelloise pour l'année 2002.

Ce budget s'élève pour les recettes à 14.049.000 EUR et pour les dépenses à 14.049.000 EUR conformément à la section II du tableau joint à la présente ordonnance.

Les recettes pour ordre sont évaluées à 7.237.000 EUR et les dépenses pour ordre à 7.237.000 EUR, conformément à la section II du tableau joint à la présente ordonnance.

Art. 10. De aanpassing van de begroting voor het jaar 2002 van het Centrum voor Informatica van het Brussels Gewest wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt 14.049.000 EUR voor de ontvangsten en 14.049.000 EUR voor de uitgaven overeenkomstig sectie II van de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

De ontvangsten voor orde worden geschat op 7.237.000 EUR en de uitgaven voor orde op 7.237.000 EUR, overeenkomstig sectie II van de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 11. Est approuvé l'ajustement du budget du Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales pour l'année 2002.

Ce budget s'élève pour les recettes à 163.250.000 EUR et pour les dépenses à 163.250.000 EUR, conformément à la section II du tableau joint à la présente ordonnance.

Art. 11. De aanpassing van de begroting voor het jaar 2002 van het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt 163.250.000 EUR voor de ontvangsten en 163.250.000 EUR voor de uitgaven, overeenkomstig sectie II van de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 12. L'article 30 de l'ordonnance du 20 décembre 2001 est modifié comme suit :

« En application de l'article 5 de l'ordonnance du 18 avril 1993 portant création du Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à apporter la garantie de la région aux emprunts contractés par ledit Fonds pour un montant n'excedant pas 139.941.000 EUR en 2002.

Ces emprunts sont inscrit pour un montant de 139.941.000 EUR à la section II de la présente ordonnance. V. Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, Recettes, Chapitre 44, article 442.01. »

Art. 12. Artikel 30 van de ordonnantie van 20 december 2001 wordt aangepast als volgt :

« Met toepassing van artikel 5 van de ordonnantie van 8 april 1993 houdende de oprichting van het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën, wordt de Brusselse hoofdstedelijke regering toegestaan de gewestwaarborg te verlenen aan de door voormeld Fonds aangevane leningen voor een bedrag dat 139.941.000 EUR in 2002 niet mag overschrijden.

Deze leningen worden ten belope van 139.941.000 EUR ingeschreven in sectie II van deze ordonnantie. V. Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën, Ontvangsten, Hoofdstuk 44, artikel 442.01. »

— Adopté.

Aangenomen.

IV. Dispositions relatives à la section III : services à gestion séparée

IV. Bepalingen betreffende sectie III : diensten met afzonderlijk beheer

Art. 13. Est approuvé l'ajustement du budget de la Régie foncière pour l'année 2002.

Le budget ajusté de la Régie foncière s'élève à 12.854.768 EUR pour les recettes, pour les crédits non dissociés à 16.697.956 EUR, pour les crédits d'engagement dissociés 4.648.004 EUR et pour les crédits d'ordonnement dissociés 1.854.989 EUR, conformément au tableau joint à la section III de la présente ordonnance.

Art. 13. De aanpassing van de begroting van de Grondregie voor het jaar 2002 wordt goedgekeurd.

De aangepaste begroting van de Grondregie bedraagt voor de ontvangsten 12.854.768 EUR, voor de niet-gesplitste kredieten 16.697.956 EUR, voor de gesplitste vastleggingskredieten 4.648.004 EUR en voor de gesplitste ordonnanceringskredieten 1.854.989 EUR, overeenkomstig de tabel die bij sectie III van deze ordonnantie is gevoegd.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 14. Est approuvé le budget du Centre bruxellois d'Expertise alimentaire pour l'année 2002.

Ce budget s'élève pour les recettes à 362.000 EUR et pour les dépenses à 212.000 EUR conformément à la section II du tableau joint à la présente ordonnance.

Art. 14. De aanpassing van de begroting van het Brussels Centrum voor Voedingsmiddelenexpertise voor het jaar 2002 wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt 362.000 EUR voor de ontvangsten en 212.000 EUR voor de uitgaven overeenkomstig sectie II van de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 15. Est approuvé l'ajustement du budget du Service régional pour la Revitalisation des Quartiers fragilisés pour l'année 2002.

Ce budget s'élève pour les recettes à 40.240.000 EUR, pour les dépenses 40.240.000 EUR, conformément au tableau joint à la section III de la présente ordonnance.

Art. 15. De aanpassing van de begroting van de Gewestelijke Dienst voor de Herwaardering van de Kwetsbare Wijken voor het jaar 2002 wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt voor de ontvangsten 40.240.000 EUR, voor de uitgaven 40.240.000 EUR, overeenkomstig de tabel die bij sectie III van deze ordonnantie is gevoegd.

— Adopté.

Aangenomen.

V. Disposition finale

V. Slotbepaling

La présente ordonnance entre en vigueur le jour du vote par le Conseil.

Deze ordonnantie treedt in werking op de dag waarop ze door de Raad is aangenomen.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu vendredi 20 décembre 2002.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal vrijdag 20 december 2002 plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance et du tableau budgétaire.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking aan van het ontwerp van ordonnantie en van de begrotingstabel.

Tout d'abord du tableau budgétaire (doc n° 369)

Eerst de begrotingstabel (stuk n° 369)

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

Les articles du tableau budgétaire sont donc adoptés.

Dan zijn de artikelen van de begrotingstabel aangenomen.

Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1^{er}. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Pour l'année budgétaire 2003 :

§ 1^{er}. — les recettes générales s'élèvent à : 1.730.390 (en milliers d'euros) conformément à la Partie 1 du tableau ci-annexé.

§ 2. — les recettes affectées aux fonds organiques s'élèvent à : 228.844 (en milliers d'euros) conformément à la Partie 2 du tableau ci-annexé.

Soit ensemble : 1.959.234 (en milliers d'euros).

Art. 2. Voor het begrotingsjaar 2003 :

§ 1. — worden de algemene ontvangsten geraamd op : 1.730.390 (in duizend euro) overeenkomstig Deel 1 van bijgevoegde tabel.

§ 2. — worden de voor de organieke fondsen bestemde ontvangsten geraamd op : 228.844 (in duizend euro) overeenkomstig Deel 2 van bijgevoegde tabel.

Hetzij samen : 1.959.234 (in duizend euro).

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. Les impôts au profit de la région existant au 31 décembre 2002 seront recouverts pendant l'année 2003 d'après les lois, ordonnances, arrêtés et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Art. 3. De op 31 december 2002 bestaande belastingen ten behoeve van het Gewest worden tijdens het jaar 2003 ingevorderd volgens de wetten, ordonnances, besluiten en tarieven die er de zetting en invordering van regelen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. Le gouvernement est autorisé à couvrir par des emprunts l'excédent des dépenses par rapport aux recettes du budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour les années budgétaires 1989 à 2003 y compris.

Art. 4. De regering wordt ertoe gemachtigd het excedent van de uitgaven op de ontvangsten van de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor de begrotingsjaren 1989 tot en met 2003 door leningen te dekken.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. Le gouvernement est autorisé à conclure toute opération de gestion financière dans l'intérêt général de la trésorerie régionale et toute opération de gestion de la dette régionale.

Art. 5. De regering wordt gemachtigd elke financiële beheersverrichting in het algemeen belang van de gewestelijke thesaurie en elke beheersverrichting met betrekking tot de gewestschuld uit te voeren.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. Le gouvernement est autorisé à couvrir par des emprunts le remboursement par anticipation d'emprunts, conformément aux dispositions des conventions d'emprunt, les opérations de gestion financière réalisées dans l'intérêt général de la trésorerie régionale et les dépenses découlant des opérations de gestion de la dette régionale.

Art. 6. De regering wordt gemachtigd zowel de vervroegde terugbetaling van leningen overeenkomstig de bepalingen van de leningsovereenkomsten als de verrichtingen inzake financieel beheer in het algemeen belang van de gewestelijke thesaurie en de uitgaven die voortvloeien uit verrichtingen inzake beheer van de gewestenschuld via leningen te dekken.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. Le gouvernement est autorisé à créer des moyens de financement productifs d'intérêts en ce compris les billets de trésorerie tels que visés par la loi du 22 juillet 1991 relative aux billets de trésorerie et aux certificats de dépôt.

Art. 7. De regering wordt gemachtigd rentedragende financieringsmiddelen te creëren met inbegrip van de thesauriebewijzen zoals bedoeld door de wet van 22 juli 1991 betreffende de thesauriebewijzen en de depositobewijzen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 8. Par dérogation à l'article 45, § 2, des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, et de l'article 2-2° du chapitre II de l'ordonnance du 12 décembre 1991 concernant la création de fonds budgétaires, sont également affectées au fonds pour la promotion du commerce extérieur les frais d'inscription demandés aux entreprises ainsi que les contributions de partenaires tels AWEX, EXPORT VLAANDEREN et les fédérations pour leur participation à des actions de promotion.

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Art. 8. In afwijking van artikel 45, § 2, van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, gecoördineerd op 17 juli 1991, en van artikel 2-2° van hoofdstuk II van de ordonnantie van 12 december 1991 houdende de oprichting van begrotingsfondsen, worden de gevraagde inschrijvingsgelden van bedrijven alsook de bijdragen van de partners zoals AWEX, EXPORT VLAANDEREN en de federaties voor hun deelname aan promotieacties, eveneens bestemd voor het Fonds ter bevordering van de Buitenlandse Handel.

Deze ordonnantie treedt in werking op 1 januari 2003.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu vendredi 20 décembre 2002.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal vrijdag 20 december 2002 plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE UIT- GAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTE- DELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

D'abord du tableau budgétaire (doc n° 370)

Eerst van de begrotingstabel (stuk n° 370)

Deux amendements ont été déposés.

Twee amendementen werden neergelegd.

Au tableau l'amendement n° 1 en ordre principal a été déposé par MM. Ide, Van Roye et Riguelle.

Bij de tabel wordt volgende amendement nr. 1 in hoofdorde neergelegd door de heren Ide, Van Roye en Riguelle.

— Au tableau, à la division 12, programme 3, activité 2 : insérer un article budgétaire (nouveau) (allocation de base 12.32) intitulé « dépenses de toute nature consacrées aux infrastructures cyclistes » et le créditer d'un montant de 7.000 euros. Diminuer l'article 12.32.23.73.11 de 7.000 euros, ce qui le ramène à 13.530 euros.

In de tabellen, in afdeling 12, programma 3, activiteit 2, een nieuw begrotingsartikel (basisallocatie 12.32) op te nemen, zijnde « allerlei uitgaven voor fietsinfrastructuur », met een krediet van 7.000 euro; artikel 12.32.23.73.11 wordt verminderd met 7.000 euro en gebracht op 13.530 euro.

Au tableau l'amendement n° 2 en ordre subsidiaire a été déposé par MM. Ide, Van Roye et Riguelle.

Bij de tabel wordt volgende amendement in bijkomende orde neergelegd door de heren Ide, Van Roye en Riguelle.

— Au tableau, à la division 12, programme 3, activité 2 : insérer un article budgétaire (nouveau) (allocation de base 12.32) intitulé « dépenses de toute nature consacrées aux infrastructures cyclistes » et le créditer d'un montant de 2.975 euros. Diminuer l'article 12.32.23.73.11 de 2.975 euros, ce qui le ramène à 17.555 euros.

In de tabel, in afdeling 12, programma 3, activiteit 2, een nieuw begrotingsartikel (basisallocatie 12.32) op te nemen, zijnde « allerlei uitgaven voor fietsinfrastructuur », met een krediet van 2.975 euro; artikel 12.32.23.73.11 wordt verminderd met 2.975 euro en gebracht op 17.555 euro.

Mme la Présidente. — Les votes sur les amendements et le tableau sont dès lors réservés.

De stemmingen over de amendementen en de tabel zijn dus aangehouden.

Nous passons à l'examen des articles du projet d'ordonnance.

Nu de artikelen van het ontwerp van ordonnantie.

I. Dispositions générales

I. Algemene bepalingen

Article 1^{er}. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Région de Bruxelles-Capitale afférentes à l'année budgétaire 2003, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

Art. 2. Voor de uitgaven van de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2003 worden kredieten geopend ten belope van :

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé à la présente ordonnance, section I.

En milliers d'euros

In duizend euro

	Crédits d'engagement — Vastleggings- kredieten	Crédits d'ordonnement — Ordonnancerings- kredieten	
Crédits non dissociés	1.683.564	1.683.564	Niet-gesplitste kredieten
Crédits dissociés	633.212	496.639	Gesplitste kredieten
Totaux	2.316.776	2.180.203	Totalen

Deze kredieten worden opgesomd in de bij deze ordonnantie gevoegde tabel, sectie I.

— Réservé.

Aangehouden.

Art. 3. Les crédits variables sur les fonds organiques sont estimés pour l'année budgétaire 2003 à 207.300.000 EUR et les crédits d'ordonnancement variables sont estimés à 209.490.000 EUR.

Art. 3. Voor het begrotingsjaar 2003 worden de op de organieke fondsen beschikbare variabele kredieten geraamd op 207.300.000 EUR en de variabele ordonnanceringskredieten op 209.490.000 EUR.

— Adopté.

Aangenomen.

II. Dispositions relatives à la section I : dépenses d'administration générale

II. Bepalingen betreffende sectie I : uitgaven van algemeen bestuur

Art. 4. Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de l'Institution de la Cour des comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er}, 1^o de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement du contrôle de l'engagement des dépenses des services de l'administration générale, des avances de fonds d'un montant maximum de 250.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 10.000 EUR.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et aux experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 10.000 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peut également se faire par avances de fonds, quel qu'en soit le montant.

Art. 4. In afwijking van artikel 15 van de organieke wet op de inrichting van het Rekenhof van 29 oktober 1846 en van artikel 1, 1^o van het koninklijk besluit van 31 mei 1966 houdende de reglementering van de vastlegging van de uitgaven van de algemene administratie, mogen geldvoorschotten tot een maximumbedrag van 250.000 EUR verleend worden aan de buitengewone rekenplichtigen van het ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest om, onafhankelijk van de kleine uitgaven, de schuldvorderingen te betalen die ten hoogste 10.000 EUR bedragen.

Deze rekenplichtigen worden gemachtigd de nodige voorschotten te verlenen aan de ambtenaren en deskundigen belast met een zending in het buitenland, zelfs indien deze voorschotten meer dan 10.000 EUR bedragen.

De betaling van de bezoldigingen van deskundigen uit het buitenland en van kosten voortvloeiend uit regelingen met vreemde landen mag eveneens met geldvoorschotten gebeuren voor eender welk bedrag.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. Par dérogation à l'article 40, § 1^{er}, des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectuent conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Art. 5. In afwijking van artikel 40, § 1 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, gecoördineerd op 17 juli 1991, gebeurt de betaling van de geboortetoelagen en van de vergoedingen voor begrafeniskosten overeenkomstig de regels bepaald in artikel 41 van diezelfde wetten.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. Par dérogation à l'article 40, § 1^{er}, des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des chèques-repas s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Art. 6. In afwijking van artikel 40, § 1 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, gecoördineerd op 17 juli 1991, gebeurt de betaling van de maaltijdcheques overeenkomstig de regels bepaald in artikel 41 van diezelfde wetten.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la région.

Art. 7. Machtiging wordt verleend om provisies toe te kennen aan advocaten, experten en gerechtsdeurwaarders die voor rekening van het gewest optreden.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 8. Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par la présente ordonnance et relatives aux :

Allocations de base	01.01.02.11.00
	02.01.02.11.00
	02.02.21.12.11
	03.01.02.11.00

04.01.02.11.00	17.02.21.12.11
05.01.02.11.00	18.02.21.12.11
06.01.02.11.00	22.02.21.12.11.
07.01.02.11.00	
08.01.02.11.00	— Adopté.
09.00.21.01.00	
10.02.22.12.11	Aangenomen.
10.02.31.34.41	
10.02.43.06.00	
11.02.21.12.11	Art. 9. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à liquider la rémunération des mandats qu'il conclut avec le Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise à charge des allocations de base :
11.33.21.12.11	10.02.26.12.21
12.02.21.12.11	12.02.25.12.21
12.02.22.34.30	16.11.27.41.40
12.02.24.12.11	16.30.22.41.40
12.13.25.12.11	17.10.24.41.40
12.22.23.73.41	
12.31.21.12.11	
12.32.25.73.11	
12.32.26.73.41	Art. 9. De Brusselse hoofdstedelijke regering wordt toegestaan de vergoeding voor de mandaten die zij met het Centrum voor Informatica voor het Brussels Gewest sluit te betalen ten laste van basisallocaties :
13.02.21.12.11	10.02.26.12.21
14.02.21.12.11	12.02.25.12.21
15.02.21.12.11	16.11.27.41.40
16.02.21.12.11	16.30.22.41.40
16.11.22.12.11	17.10.24.41.40
17.02.21.12.11	
18.02.21.12.11	
22.02.21.12.11.	

Art. 8. In afwijking van de artikelen 5 en 6 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, gecoördineerd op 17 juli 1991, mogen, ten laste van de bij deze ordonnantie geopende kredieten, schuldvorderingen van vorige jaren worden aangezuiverd met betrekking tot :

Basisallocaties	01.01.02.11.00
	02.01.02.11.00
	02.02.21.12.11
	03.01.02.11.00
	04.01.02.11.00
	05.01.02.11.00
	06.01.02.11.00
	07.01.02.11.00
	08.01.02.11.00
	09.00.21.01.00
	10.02.22.12.11
	10.02.31.34.41
	10.02.43.06.00
	11.02.21.12.11
	11.33.21.12.11
	12.02.21.12.11
	12.02.22.34.30
	12.02.24.12.11
	12.13.25.12.11
	12.22.23.73.41
	12.31.21.12.11
	12.32.25.73.11
	12.32.26.73.41
	13.02.21.12.11
	14.02.21.12.11
	15.02.21.12.11
	16.02.21.12.11
	16.11.22.12.11

Art. 10. Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits afférents aux programmes de subsistance des différentes divisions peuvent être redistribués par voie d'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale entre eux et entre les programmes de subsistance des différentes divisions du tableau budgétaire.

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits d'ordonnancement dissociés (b et e) aux allocations de base des programmes 2, 3 et 4 de la division 12 peuvent être redistribués entre eux après accord du Ministre compétent et du ministre du Budget.

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991 les crédits aux allocations de base suivantes peuvent être redistribués entre eux après accord du Ministre compétent et du ministre du Budget : 12.02.22.34.30, 12.22.23.73.41, 12.32.25.73.11, 12.32.26.73.41.

Art. 10. In afwijking van artikel 15 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, gecoördineerd op 17 juli 1991, mogen, via een besluit van de Brusselse hoofdstedelijke regering, de kredieten voor de bestaansmiddelenprogramma's van de verschillende afdelingen onder elkaar en tussen de bestaansmiddelenprogramma's van de verschillende afdelingen van de begrotingstabel verdeeld worden.

In afwijking van artikel 15 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, gecoördineerd op 17 juli 1991, mogen de gesplitste ordon-

nanceringskredieten (b en e) op de basisallocaties van de programma's 2, 3 en 4 van de afdeling 12 onder elkaar herverdeeld worden na akkoord van de bevoegde minister en de minister van Begroting.

In afwijking van artikel 15 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, gecoördineerd op 17 juli 1991, mogen de kredieten op volgende basisallocaties onder elkaar herverdeeld worden na akkoord van de bevoegde minister en de minister van Begroting : 12.02.22.34.30, 12.22.23.73.41, 12.32.25.73.11, 12.32.26.73.41.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 11. Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits des allocations de base 11.42.27.01.00, 11.71.21.01.00 et 14.14.21.01.00 peuvent être redistribués, par arrêté du gouvernement, vers n'importe quelle allocation de base au sein de leur division ou vers n'importe quelle allocation de base de la division 10.

Art. 11. In afwijking van artikel 15 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, gecoördineerd op 17 juli 1991, mogen via een besluit van de regering de kredieten van de basisallocaties 11.42.27.01.00, 11.71.21.01.00 en 14.14.21.01.00 naar eender welke basisallocatie in de schoot van hun afdeling of naar eender welke basisallocatie van de afdeling 10 herverdeeld worden.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 12. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le tableau budgétaire et reprises ci-après :

DIVISION 9

Dépenses communes du gouvernement

Dotation au CIRB pour informatisation des cabinets
09.00.23.41.40

DIVISION 10

Dépenses générales de l'Administration

Subvention à l'ASBL « Service Social du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale »
10.01.22.33.00

Dépenses pour la perception de certains impôts régionaux
10.02.41.41.40

Subvention au Centre d'informatique de la Région Bruxelloise (CIRB)
10.20.21.41.40

Dotation de fonctionnement au Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale
10.40.21.41.40

Dotation au CIRB pour l'informatisation des écoles
10.40.22.61.40

DIVISION 11

Développement économique

Subsides à des organismes privés sur base de conventions avec reconduction annuelle
11.12.21.31.32

Subventions aux institutions qui mènent des actions innovatrices dans le cadre des entreprises
11.12.22.31.32

Dotation à l'agence bruxelloise pour l'entreprise
11.12.23.31.32

Crédit destiné à la Caisse Nationale de Crédit Professionnel en vue de couvrir les frais de fonctionnement et la liquidation des éventuels soldes négatifs du Fonds de Garantie
11.13.22.32.00

Subvention à l'Office régulateur de la Navigation intérieure chargé du paiement des primes de déchirage et des subventions-intérêts dans le cadre de l'assainissement de la flotte belge de navigation intérieure
11.13.23.65.40

Subventions facultatives à fonds perdu pour des programmes d'accompagnement pour PME
11.21.23.31.32

Subvention à l'ORBEM pour le programme d'aide aux PME (arrêtés royaux n° 123 du 30 décembre 1982 et n° 258 du 31 décembre 1983)
11.21.25.41.40

Subvention à l'ORBEM pour des programmes d'aide aux PME (article 8, § 2, de l'ordonnance du 1^{er} juillet 1993)
11.21.26.41.40

Subsides relatifs au paiement de primes en capital, subventions à fonds perdus et subventions facultatives, en ce compris les interventions financières et/ou des interventions pour de nouvelles initiatives en rapport avec la politique économique régionale
11.22.21.51.12

Subsides d'investissements dans les projets supportés par le Fonds européen de développement régional
11.24.21.51.12

Subsides pour les projets supportés par le Fonds Européen de Développement Régional et le Fonds Social Européen
11.24.22.43.22

Subsides de fonctionnement des projets supportés par le Fonds Européen de Développement Régional et le Fonds Social Européen
11.24.23.31.32

Subsides d'investissement dans les projets supportés par le fonds européen de développement régional et le fonds social européen
11.24.24.63.21

Subventions facultatives et à fonds perdu pour des actions concernant les aspects économiques du tourisme
11.25.24.31.32

Subsides de fonctionnement à l'asbl « Téléport-Bruxelles »
11.25.25.31.32

Subventions à la Société d'Investissement de Bruxelles S.A. concernant des marchés de services pour des actions de télécommunication	11.25.26.31.32	Subsides pour les actions de recherche, de développement, de démonstration et de valorisation dans le domaine de la recherche scientifique. – Programmes régionaux	11.31.23.12.11
Subventions pour les frais de fonctionnement du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale	11.25.27.41.40	Subventions pour des actions de recherche industrielle pré-compétitive	11.31.24.31.32
Subside à la SRIB dans le cadre d'actions spécifiques	11.25.29.51.12	Subventions pour des actions interrégionales de recherche collective et de guidance technologique	11.31.25.31.32
Subsides aux centres d'entreprises	11.26.21.31.32	Subsides en soutien à des actions de recherche, de développement, de démonstration et de valorisation dans le domaine de la recherche scientifique – Programmes européens, subside au CIRB	11.31.26.41.40
Subsides d'investissement aux centres d'entreprises	11.26.22.51.12	Subsides d'investissement pour les actions de recherche, de développement de démonstration et de valorisation dans le domaine de la recherche scientifique – Programmes régionaux	11.31.27.51.12
Dotation à la SDRB pour la participation dans les centres d'entreprises	11.26.23.61.40	Financement d'un plan de convergence en matière de recherche scientifique à finalité économique	11.31.28.31.32
Dotation à la SDRB pour l'animation du réseau de centres d'entreprises	11.26.25.41.40	Dépenses de toute nature en vue de promouvoir la recherche scientifique	11.31.29.33.00
Subsides de fonctionnement aux pouvoirs locaux dans le cadre des centres d'entreprises	11.26.24.43.22	Dépenses de toute nature dans le cadre de la promotion de la recherche scientifique	11.31.30.12.11
Subventions à fonds perdus et subventions facultatives destinées aux frais de fonctionnement d'organismes qui participent à des projets d'économie sociale	11.27.21.31.32	Crédits servant à couvrir les charges liées au domaine de Latour de Freins et à d'autres bâtiments à destination scientifique (Dotation à la Régie Foncière)	11.31.31.63.21
Subventions à l'Office régional bruxellois de l'Emploi en vue de couvrir le fonctionnement de la Délégation régionale interministérielle aux Solidarités urbaines (DRISU)	11.27.22.41.40	Subventions à des PME pour des études de faisabilité technique (article 8, § 3, de l'ordonnance du 21 février 2002)	11.31.32.31.32
Subventions à fonds perdus et subventions facultatives destinées aux frais d'investissement d'organismes qui participent à des projets d'économie sociale	11.27.23.51.12	Subventions à des inventeurs isolés pour des études de faisabilité technique (article 9 de l'ordonnance du 21 février 2002)	11.31.33.31.32
Subventions à la SRIB concernant l'économie sociale	11.27.24.51.21	Subventions pour la réalisation de services connexes à la R&D (article 10 de l'ordonnance du 21 février 2002)	11.31.34.12.11
Ordonnance relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion	11.27.26.31.32	Avances récupérables pour la fabrication de prototypes, pour les recherches de technologie avancée et pour développer les travaux de recherche appliquée régionale	11.32.21.81.12
Dotation de fonctionnement à la SDRB	11.29.21.41.40	Dépenses en vue de promouvoir le commerce extérieur de la région	11.41.22.32.00
Subside à la SDRB pour les frais de fonctionnement d'un guichet unique	11.29.22.41.40	Subsides à des organismes privés pour des actions de promotion, de formation, de participation à des foires, pour le recours à des consultants extérieurs et pour toute autre action dans le cadre de la politique de promotion du commerce extérieur de la région	11.42.23.32.00
Dotation à la SDRB pour l'acquisition et l'équipement de terrains et de bâtiments d'entreprises	11.29.23.61.41	Octroi de subsides pour prospection	11.42.24.31.32
Dotation à la SDRB pour l'acquisition et l'équipement d'incubateurs	11.29.24.61.40		
Subsides pour les actions de recherche, de développement, de démonstration et de valorisation dans le domaine de la recherche scientifique. – Programmes européens	11.31.22.12.11		

Dépenses en vue de couvrir des frais engagés par l'Office Belge du Commerce Extérieur (OBCE) au profit de la Région de Bruxelles-Capitale 11.42.25.45.40

Dépenses de toute nature relatives à la régionalisation du commerce extérieur) 11.42.27.01.00

Subventions à des organismes et des associations privées 11.61.22.33.00

Dotation au service à gestion séparée pour la revitalisation des quartiers fragilisés – développement économique. 11.61.23.61.31

Dépenses de toute nature 11.71.21.01.00

Promotion de l'agriculture, de l'horticulture et de secteurs connexes 11.71.22.32.00

Intervention en faveur du Fonds pour la santé et la sécurité animale dans le cadre de la problématique ESB 11.71.23.45.40

DIVISION 12

Equipements et déplacements

Dotation en vue de couvrir les prestations du Service spécial d'Etudes 12.02.04.11.00

Mandat CIRB 12.02.25.12.21

Dépenses généralement quelconques relatives aux équipements et déplacements notamment les études, frais relatifs aux commissions consultatives, informations, etc. 12.13.21.12.11

Subventions à des organismes ou des associations travaillant dans le domaine de la mobilité des personnes et de l'aménagement de l'espace public 12.13.23.12.11

Subventions aux pouvoirs subordonnés travaillant dans le domaine de la mobilité des personnes et de l'aménagement de l'espace public 12.13.24.12.11

Dépenses relatives à la lutte contre le vandalisme dans les transports publics dans un contexte d'encadrement social 12.14.21.12.11

Dotation à la STIB 12.21.21.31.22

Dotation d'investissement à la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) 12.21.22.51.11

Dotation à la STIB pour l'amélioration de la qualité du service et de la sécurité 12.21.23.31.22

Subsides aux associations qui contribuent à la promotion des transports en commun et de leur mission sociale 12.21.24.33.00

Dotation spéciale à la STIB à titre d'intervention pour tarifs préférentiels 12.21.25.31.22

Dotation spéciale à la STIB en fonction de l'évaluation annuelle octroyée comme dotation spécifique d'encouragement ou pour la promotion générale des transports en commun 12.21.26.31.22

Subventions accordées aux provinces, aux communes et aux associations de communes pour le déplacement des installations de gaz, d'électricité et autres imposé en vue de l'exécution de travaux publics 12.32.21.51.11

Subventions à des associations, œuvrant à la mise en valeur des espaces publics en voirie régionale 12.34.21.33.00

Dépenses de toute nature destinées à promouvoir l'image du Port de Bruxelles 12.50.21.31.22

Subsides à l'ASBL « la Communauté portuaire bruxelloise » ainsi qu'à des associations contribuant à la promotion de l'utilisation de la voie d'eau 12.50.22.33.00

Dotation au Port de Bruxelles 12.50.24.51.11

Dotation spéciale au Port de Bruxelles 12.50.26.51.11

Dotation d'investissement en relation avec le Port de Bruxelles 12.50.27.51.11

Dotation spéciale au Port de Bruxelles en vue de la promotion du transport fluvial 12.50.28.31.22

Dotation de viabilisation et d'assainissement 12.50.31.51.11

Dotation spéciale pour pompage 12.50.32.51.11

Subventions dans le cadre de la promotion générale des taxis et de leur équipement 12.70.22.51.12

Dotation à la STIB en vue de couvrir les charges d'intérêt des emprunts autorisés 12.80.21.31.11

Dotation à la STIB en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts contractés avant le 31 décembre 1996 12.80.22.51.11

Dotation à la STIB pour la réduction de sa dette 12.80.23.51.11

Dotation à la Régie foncière 12.92.21.61.31

Dotation à la Régie foncière pour investissements exceptionnels 12.92.22.61.31

DIVISION 13

Emploi

Subsides relatifs à la promotion de l'emploi et à la résorption du chômage (y compris loyers, chauffage, éclairage et fournitures générales de locaux où les activités s'exercent) 13.12.21.33.00

Subsides relatifs à des initiatives d'économie sociale 13.12.22.31.32	Dotation destinée à corriger les effets pervers de la répartition de la dotation générale aux communes 14.21.24.43.21
Subside à l'ORBEM 13.12.23.41.40	Dotation destinée à neutraliser l'effet négatif pour certaines communes engendré par l'introduction du nouvel EDRLR 14.21.25.43.21
Subventions à l'ORBEM 13.12.24.41.40 13.14.21.41.40 13.14.22.41.40 13.14.23.61.41 13.14.24.61.41 13.15.21.41.40 13.16.21.41.40 13.16.23.41.40 13.17.21.41.40 13.18.21.41.40 13.21.21.41.40 13.21.22.41.40 13.21.23.41.40 13.21.24.41.40 13.21.25.41.40 13.21.26.41.40 13.21.28.41.40 13.22.21.41.40 13.23.21.41.40 13.23.22.41.40 13.24.21.41.40 13.25.21.41.40 13.25.22.41.40	Dotation au Fonds Régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales 14.25.21.61.42
Cofinancement en matière de centres de référence 13.19.21.61.40	Dotation de fonctionnement au Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales 14.25.22.41.40
Subvention à l'ORBEM pour la promotion de l'emploi dans les A.S.B.L. communales et para-communales (AR n° 474 du 28 octobre 1986) dans le cadre de la politique de revitalisation des quartiers 13.21.28.41.40	Crédit spécial en matière d'investissements des communes liés à la sécurité 14.34.24.63.21
DIVISION 14	Crédit spécial en matière de prévention et de sécurité 14.34.25.43.22
Pouvoirs locaux	Subvention aux communes en matière d'accrochage scolaire et d'éducation citoyenne des jeunes 14.34.26.43.21
Subsides relatifs au support de la politique générale dans le cadre des pouvoirs locaux 14.11.25.33.00	Subsides de fonctionnement liés à l'équipement informatique des communes et promotion de l'informatique communale 14.35.21.43.22
Subventions pour valoriser et former le personnel communal 14.12.21.33.00	Dépenses de capital en vue de promouvoir les projets en matière d'équipement informatique des communes, en ce compris le matériel de communication, de transmission et de traitement de texte 14.35.22.63.21
Subventions à l'Ecole Régionale d'Administration Publique (ERAP) pour l'organisation de cours de français et de néerlandais 14.12.22.33.00	Subsides pour l'acquisition de matériel de télétransmission 14.35.23.63.21
Subventions pour valoriser et former le personnel policier 14.12.23.33.00	Financement des activités du CIRB au profit des pouvoirs locaux et développement des services Irisnet 14.35.24.41.40
Dépenses de toute nature relatives à la régionalisation de lois communale et provinciale 14.14.21.01.00	Subsides aux communes pour frais de personnel, de formation et d'installation dans le cadre des contrats de noyaux commerciaux 14.36.21.43.22
Dotation générale aux communes 14.21.21.43.21	Subsides pour la formation des agents engagés dans le cadre des contrats de noyaux commerciaux 14.36.22.33.00
Dotation spéciale aux communes 14.21.22.43.21	Subvention spéciale aux communes 14.38.21.43.21
	Dotation au Service régional de Financement des Investissements communaux 14.41.30.61.31
	Rénovation urbaine et travaux subsidiés des communes et contrats de quartier 14.41.21.63.21 14.41.22.63.21 14.41.23.63.21 14.41.24.63.21 14.41.25.63.21 14.41.26.63.21 14.41.27.63.21 14.41.29.61.31 14.42.22.63.21 14.42.23.63.21

Subsides d'investissement FEDER et FSE	14.43.21.63.21	Transfert au FADELS pour couvrir les charges d'intérêts et d'amortissement des emprunts normaux et de refinancement du secteur du logement social	15.60.22.31.11
Subsides de fonctionnement FEDER et FSE	14.43.22.63.21		
Interregio II C / subsides aux ASBL	14.43.24.33.00	Subvention au Fonds d'amortissement des emprunts du logement social (FADELS) pour frais de gestion	15.60.23.31.11
Participation dans les frais de logement – Culte orthodoxe	14.50.21.11.40		
Intervention dans le déficit des fabriques cathédrales	14.50.22.33.00	Paiement de l'intérêt mis à charge de la Région de Bruxelles-Capitale conformément aux arrêtés en la matière, pour les emprunts contractés par le Fonds du Logement des Familles de la Région de Bruxelles-Capitale	15.60.24.31.11
Financement de l'assistance morale laïque	14.50.28.33.00		
Intervention dans le déficit pour le culte islamique	14.50.29.33.00		
DIVISION 15		DIVISION 16	
Logement		Aménagement du territoire	
Subsides aux organismes et groupements qui s'occupent de la promotion et de l'aménagement de la politique sociale du logement ou qui y contribuent par l'étude ou la propagande	15.12.21.33.00	Subventions pour l'organisation d'expositions et de conférences ainsi que pour des travaux et concours ayant trait à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, en ce compris les dépenses relatives à la formation	16.11.26.33.00
Remboursement aux sociétés de construction agréées par la SLRB des remises de loyer qu'elles sont tenues d'accorder à leurs locataires, chefs de famille	15.22.21.31.32	Dépenses de toute nature en vue d'étudier et de soutenir l'activité commerciale	16.11.31.12.11
Subsides destinés à l'acquisition, la construction, la rénovation et à la réhabilitation de logements sociaux et de leurs abords	15.24.29.51.11	Dépenses de toute nature contribuant à l'embellissement de la ville	16.11.32.12.11
Dotations à la SLRB pour frais de fonctionnement	15.25.22.31.22	Subsides destinés aux politiques de développement intégré des quartiers, en ce compris la politique de formation	16.12.21.12.11
Subsides à la SLRB en vue de couvrir le fonctionnement du service d'accompagnement social aux locataires sociaux	15.25.23.31.22	Intervention de la région dans les programmes européens ou d'autres organisations internationales	16.15.21.35.00
Dotations de fonctionnement aux conseils consultatifs des locataires	15.25.25.12.11	Subsides aux communes pour la production et la diffusion d'informations en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de rénovation urbaine	16.21.21.43.22
Subsides à la SLRB relatifs aux projets de cohésion sociale	15.25.26.31.22	Subsides aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans particuliers d'affectation du sol	16.21.22.63.21
Dotations au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale	15.41.21.51.11	Subsides aux communes en vue de procéder à l'acquisition d'immeubles laissés à l'abandon	16.21.23.63.21
Fonds coopératif – avances récupérables pour investissements	15.41.24.81.11	Subsides aux pouvoirs subordonnés pour des travaux d'aménagement d'itinéraires cyclables, y compris le réaménagement des zones affectées par des travaux	16.21.24.63.21
Subsides aux organismes et groupements qui s'occupent de la promotion et de l'aménagement de la politique sociale du logement ou qui y contribuent par l'action intégrée ou par le partenariat avec d'autres acteurs publics	15.51.21.52.20	Subsides aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration des plans communaux de développement	16.21.25.63.21
Subvention à la SLRB en vue de couvrir les surcoûts de la construction du projet pilote « La Marolle »	15.52.21.51.11	Subside pour l'organisation de journées d'études et autres activités en matière de rénovation urbaine	16.22.22.43.22
		Subsides aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour la rénovation urbaine. – Subsides aux pouvoirs et organismes publics	

subordonnés pour la rénovation et l'assainissement des immeubles publics dans le cadre de la rénovation urbaine et de l'aménagement du territoire	16.22.23.63.21
Intervention de la région dans le programme européen Interreg II C	16.22.25.43.22
Dépenses de toute nature en vue de promouvoir les primes aux particuliers et d'en faciliter l'octroi	16.30.21.12.11
Mandat CIRB – primes	16.30.22.41.40
Subsides en vue de la promotion des primes	16.30.24.33.00
Primes aux personnes privées pour le ravalement des façades	16.31.21.53.10
Primes destinées à encourager la rénovation de biens privés et l'assainissement de l'habitat	16.33.21.53.10
Dotations à la Société de Développement régional de Bruxelles	16.41.21.41.40
Crédit destiné à couvrir les frais de fonctionnement de la SDRB liés à l'ex-hôpital militaire	16.41.22.41.40
Dotations à la Société de Développement régional de Bruxelles pour l'acquisition et l'équipement de terrains industriels	16.42.21.41.40
Octroi de crédits en vue de couvrir les investissements en matière de rénovation urbaine de la Société de Développement régional de Bruxelles	16.43.21.85.14
Subvention à la SDRB relative à l'aménagement du parc et des voiries du site de l'ex-Hôpital Militaire	16.43.22.61.41
Dotations à la Régie foncière pour les sites d'activités économiques désaffectés	16.50.24.61.31
Subventions à des organismes et des associations privés	16.81.22.33.00
Dotations au service à gestion séparée pour la revitalisation des quartiers fragilisés – rénovation urbaine	16.81.23.61.31
Dotations au service à gestion séparée pour la revitalisation des quartiers fragilisés – contrats de quartier	16.81.24.61.31
Fonctionnement du secrétariat Régional pour le développement urbain	16.81.25.33.00
Subside au Secrétariat Régional pour le Développement Urbain pour la promotion de la revitalisation des quartiers	16.81.26.33.00
Politique de soutien à la mise en œuvre des Contrats de quartiers	16.81.27.43.22

DIVISION 17

Monuments et Sites

Subventions aux associations en vue d'études et d'activités concernant la défense et la mise en valeur des monuments et des sites	17.10.22.33.00
Mandat CIRB – monuments et sites	17.10.24.41.40
Aide à la conservation ou la reconstruction du patrimoine	17.40.21.52.10
Subventions aux particuliers destinées à couvrir la politique des monuments et des sites	17.40.22.53.10
Subventions aux pouvoirs publics en vue de couvrir la politique des monuments et des sites	17.40.24.63.21

DIVISION 18

Environnement

Subvention de fonctionnement à l'Institut bruxellois de la Gestion de l'Environnement	18.11.21.41.40
Subside de l'IBGE pour couvrir les dépenses relevant du « Fonds destiné à l'entretien, l'acquisition et l'aménagement d'espaces verts, de forêts et de sites naturels, ainsi qu'au rempoissonnement et aux interventions urgentes en faveur de la faune »	18.11.22.41.40
Subside à l'IBGE pour les dépenses relevant du « Fonds pour la protection de l'environnement »	18.11.23.41.40
Dotations à l'Agence Régionale de Propreté	18.12.21.41.40
Subsides à l'Intercommunale bruxelloise de Distribution d'Eau (IBDE) destinés à l'amélioration, la transformation et l'extension du réseau de distribution d'eau	18.42.21.51.11
Rétribution de l'IBDE	18.51.22.12.11
Subvention au CIRB dans le cadre de la taxe sur l'eau	18.51.23.12.11
Intervention pour la participation aux Commissions Escout-Meuse	18.51.24.35.20
Subsides à des associations œuvrant à la mise en valeur de la qualité de l'eau	18.51.26.33.00
Subvention à la SCRL Intercommunale bruxelloise d'Assainissement	18.51.27.51.11
Subsides aux concessionnaires	18.52.23.51.11
Subsides aux intercommunales dans le cadre des plans d'égouttage communal	18.52.30.51.11
Subvention dans le cadre de la rénovation des installations des piscines	18.52.31.12.11

Dotation au Fonds pour le financement de la politique de l'eau
18.52. 32.61.31

Subvention à l'Intercommunale chargée de la politique de l'eau
18.52. 33.51.11

DIVISION 21

Politique de l'énergie

Subsides relatifs à la promotion de l'URE, des énergies renouvelables et des améliorations technologiques (rendement, substitution)
21.11.24.33.00

Subside pour l'exercice des compétences administratives de la politique de l'énergie au sein de l'IBGE
21.14.22.41.01

Subventions à des organismes non commerciaux à titre d'intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans le coût des investissements économisant l'énergie
21.21.21.51.12

Subventions en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie accordées aux opérations de démonstration, au développement de matériels, procédés ou produits nouveaux, ainsi qu'à leur commercialisation
21.22.22.51.12

Primes destinées à encourager des investissements économiseurs d'énergie dans le logement
21.22.26.51.12

DIVISION 22

Coordination de la politique du gouvernement

Relations extérieures, Initiatives communes

Subvention en vue de la promotion de l'image nationale et internationale de la Région de Bruxelles-Capitale
22.11.23.33.00

Subvention de fonctionnement à l'ASBL « Bureau de liaison Bruxelles-Europe »
22.11.24.33.00

Crédits en vue de la promotion de l'image nationale et internationale de la Région de Bruxelles-Capitale (subventions) pour le Ministre autre que le Ministre-Président, exerçant cette compétence
22.11.25.33.00

Subsides pour la politique du Ministre chargé pour les Relations Extérieures dans le cadre de la promotion de l'image internationale de la Région de Bruxelles-Capitale (subventions)
22.11.28.33.00

Subsides aux associations et organismes qui contribuent à la promotion de l'image internationale et au rayonnement de la Région de Bruxelles-Capitale
22.21.23.33.00

Bruxelles, Ville-Région saine
22.21.27.33.00

Actions et projets pour la promotion de la présence du bureau de représentation et des associations internationales dans la Région de Bruxelles-Capitale
22.21.28.35.50

Subside à l'A.S.B.L. BITC (Bruxelles Internationale Tourisme et Congrès)
22.30.24.33.00

Présence de la Région de Bruxelles-Capitale sur Internet (subside au CIRB)
22.30.26.41.40

Dotation à la SLRB pour la rénovation du patrimoine remarquable en logement social
22.31.21.51.11

DIVISION 23

Dette régionale

Subventions au « Fonds de Réserve »
23.30.21.41.40

Dotations à l'organe central de financement
23.30.22.41.40

DIVISION 24

Recherche non économique

Subventions en matière de politique scientifique non-économique
24.10.23.44.30

Recherche universitaire à long terme
24.10.24.12.11

Art. 12. De Brusselse hoofdstedelijke regering kan werkings- en investeringstoelagen toekennen ten laste van de basisallocaties vermeld in de begrotingstabel en hieronder hernoemen :

AFDELING 9

Gemeenschappelijke uitgaven van de regering

Dotatie aan het CIBG voor de informatisering van de kabinetten
09.00.23.41.40

AFDELING 10

Algemene uitgaven van de Administratie

Toelage aan de vzw « Sociale Dienst van het ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »
10.01.22.33.00

Uitgaven voor de inning van bepaalde regionale belastingen
10.02.41.41.40

Toelage aan het Centrum voor Informatica voor het Brussels Gewest (CIBG)
10.20.21.41.40

Werkingsdotatie aan de Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandweer en Dringende Medische Hulp
10.40.21.41.40

Dotatie aan het CIBG voor de informatisering van de scholen
10.40.22.61.40

AFDELING 11	
Economische ontwikkeling	
Toelagen aan privé-instellingen op grond van jaarlijks hernieuwbare overeenkomsten	11.12.21.31.32
Toelagen aan instellingen die acties voeren in verband met innovatie voor bedrijven	11.12.22.31.32
Dotatie aan het Brussels Agentschap voor Ondernemers	11.12.23.31.32
Krediet bestemd voor de Nationale Kas voor Beroepskrediet met het oog op het dekken van de werkingskosten en de liquidatie van eventuele negatieve saldi van het Waarborgfonds	11.13.22.32.00
Toelage aan de Dienst voor de Regeling van de Binnenvaart, belast met de betaling van slooppremies en van rentetoelagen in het kader van de sanering van de Belgische binnenvaartvloot	11.13.23.65.40
Niet-terugvorderbare facultatieve toelagen voor begeleidingsprogramma's voor KMO's	11.21.23.31.32
Toelage aan de BGDA voor de hulp aan de KMO's (koninklijke besluiten nr. 123 van 30 december 1982 en nr. 258 van 31 december 1983)	11.21.25.41.40
Toelage aan de BGDA voor hulpprogramma's voor KMO's (artikel 8 § 2 van de ordonnantie van 1 juli 1993)	11.21.26.41.40
Toelagen in verband met de uitbetaling van de kapitaalpremies, kosteloze en facultatieve toelagen; financiële tegemoetkomingen en/of tegemoetkomingen voor nieuwe initiatieven met betrekking tot het regionaal economisch beleid inbegrepen	11.22.21.51.12
Investeringsstoelagen voor projecten gesteund door het Europees Fonds voor regionale ontwikkeling	11.24.21.51.12
Toelagen voor projecten gesteund door het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling en het Europees Sociaal Fonds	11.24.22.43.22
Werkingsstoelagen voor projecten gesteund door het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling en het Europees Sociaal Fonds	11.24.23.31.32
Investeringsstoelagen voor projecten gesteund door het Europees fonds voor regionale ontwikkeling en het Europees Sociaal Fonds	11.24.24.63.21
Facultatieve en niet-terugvorderbare toelagen voor acties betreffende de economische aspecten van het toerisme	11.25.24.31.32
Werkingsstoelage aan de vzw « Teleport-Brussel »	11.25.25.31.32
Toelagen aan de Gewestelijke Investeringsmaatschappij voor Brussel NV inzake opdrachten voor aanneming van diensten voor telecommunicatie-acties	11.25.26.31.32
Toelage voor de werkingskosten van de Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	11.25.27.41.40
Toelage aan de GIMB in het kader van specifieke opdrachten	11.25.29.51.12
Toelagen aan bedrijvententra	11.26.21.31.32
Investeringsstoelagen aan bedrijvententra	11.26.22.51.12
Dotatie aan de GOMB voor participatie in bedrijvententra	11.26.23.61.40
Dotatie aan de GOMB voor de animatie van het netwerk van bedrijvententra	11.26.25.41.40
Werkingsstoelagen aan plaatselijke besturen in het kader van de bedrijvententra	11.26.24.43.22
Kosteloze en facultatieve toelagen voor de werkingskosten van instellingen die deelnemen aan projecten inzake sociale economie	11.27.21.31.32
Toelagen aan de Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling voor het dekken van de werking van de Gewestelijke Interministeriële Afvaardiging voor Stedelijke Solidariteit (GIASS)	11.27.22.41.40
Kosteloze en facultatieve toelagen voor de investeringskosten van instellingen die deelnemen aan projecten inzake sociale economie	11.27.23.51.12
Toelagen aan de GIMB met betrekking tot de sociale economie	11.27.24.51.21
Ordonnantie betreffende de erkenning en de subsidiëring van de plaatselijke initiatieven voor de ontwikkeling van de werkgelegenheid en de inschakeling ondernemingen	11.27.26.31.32
Werkingsdotatie aan de GOMB	11.29.21.41.40
Toelage aan de GOMB voor de werkingskosten van een enig loket	11.29.22.41.40
Dotatie aan de GOMB voor de aankoop en aanleg van bedrijfsterreinen en -gebouwen	11.29.23.61.41
Dotatie aan de GOMB voor de aankoop en de uitrusting van de incubatoren	11.29.24.61.40
Toelagen voor acties in verband met onderzoek, ontwikkeling, demonstratie en valorisatie op het vlak van het wetenschappelijk onderzoek. – Europese programma's	11.31.22.12.11
Toelagen voor acties in verband met onderzoek, ontwikkeling, demonstratie en valorisatie op het vlak van het wetenschappelijk onderzoek. – Regionale programma's	11.31.23.12.11

Toelagen voor precompetitieve industriële onderzoeksacties 11.31.24.31.32	Algemene Uitgaven in het kader van de regionalisering van de buitenlandse handel 11.42.27.01.00
Toelagen voor intergewestelijk collectief onderzoek en technologische sturing 11.31.25.31.32	Toelagen aan privé-verenigingen 11.61.22.33.00
Subsidies ter ondersteuning van onderzoeks-, ontwikkelings-, demonstratie- en valorisatie-initiatieven op het gebied van het wetenschappelijk onderzoek – Europese programma's, subsidie aan het CIBG 11.31.26.41.40	Dotatie aan diensten met afzonderlijk beheer voor de herwaardering van de kwetsbare wijken – economische ontwikkeling 11.61.23.61.31
Investeringstoelagen voor acties in verband met onderzoek, ontwikkeling, demonstratie en valorisatie op het vlak van het wetenschappelijk onderzoek – Regionale programma's 11.31.27.51.12	Uitgaven van allerlei aard 11.71.21.01.00
Financiering van een convergentieplan betreffende wetenschappelijk onderzoek met economisch doel 11.31.28.31.32	Promotie voor de land- en tuinbouw en aanverwante sectoren 11.71.22.32.00
Allerhande uitgaven ter bevordering van wetenschappelijk onderzoek 11.31.29.33.00	Tussenkost ten voordele van het Fonds voor de gezondheid en de veiligheid van dieren in het kader van de BSE-problematiek 11.71.23.45.40
Allerhande uitgaven in het kader van de promotie van het wetenschappelijk onderzoek 11.31.30.12.11	AFDELING 12
Kredieten bestemd om de lasten in verband met het domein « de Latour de Freins » en met andere gebouwen met een wetenschappelijke bestemming te dekken (Dotatie aan de Grondregie) 11.31.31.63.21	Uitrustingen en verplaatsingen
Toelagen aan KMO's voor technische haalbaarheidsstudies, de indiening en instandhouding van octrooien (artikel 8, § 3 van de ordonnantie van 21 februari 2002) 11.31.32.31.32	Dotatie met het oog op het dekken van de prestaties van de Bijzondere Studiedienst 12.02.04.11.00
Toelagen aan individuele uitvinders voor de technische haalbaarheidsstudies (artikel 9 van de ordonnantie van 21 februari 2002) 11.31.33.31.32	Mandaat CIBG 12.02.25.12.21
Toelagen voor de realisatie van de met O&O verwante diensten (artikel 10 van de ordonnantie van 21 februari 2002) 11.31.34.12.11	Allerhande uitgaven in verband met uitrustingen en verplaatsingen; met name de studies, kosten in verband met de adviescommissies, informatie, enz. 12.13.21.12.11
Terugvorderbare voorschotten voor de vervaardiging van prototypes, voor onderzoek inzake geavanceerde technologie en voor de ontwikkeling van het regionaal onderzoek 11.32.21.81.12	Toelagen aan instellingen of verenigingen werkzaam op het vlak van de mobiliteit van personen en de inrichting van de openbare ruimte 12.13.23.12.11
Uitgaven ter bevordering van de buitenlandse handel van het Gewest 11.41.22.32.00	Toelagen aan ondergeschikte besturen werkzaam op het vlak van de mobiliteit van personen en de inrichting van de openbare ruimte 12.13.24.12.11
Toelagen aan privé-instellingen voor promotie- en vormingsactiviteiten, voor deelname aan beurzen, voor het beroep doen op externe adviseurs en voor alle andere activiteiten in het kader van de bevordering van de buitenlandse handel van het Gewest 11.42.23.32.00	Uitgaven voor de bestrijding van het vandalisme in het openbaar vervoer via sociale begeleiding 12.14.21.12.11
Toekenning van toelagen voor prospectie 11.42.24.31.32	Dotatie aan de MIVB 12.21.21.31.22
Uitgaven om de door de Belgische Dienst voor Buitenlandse Handel (BDBH) voor rekening van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest aangegane kosten te dekken 11.42.25.45.40	Investeringsdotatie aan de Maatschappij voor het Intercommunale Vervoer te Brussel (MIVB) 12.21.22.51.11
	Dotatie aan de MIVB ter verbetering van de kwaliteit van de dienstverlening en van de veiligheid 12.21.23.31.22
	Toelagen aan verenigingen die een bijdrage leveren tot de bevordering van het openbaar vervoer en hun sociale opdracht 12.21.24.33.00
	Bijzondere dotatie aan de MIVB als tussenkost voor preferentiële tarieven 12.21.25.31.22
	Bijzondere dotatie aan de MIVB in functie van de jaarlijkse evaluatie toegekend als specifieke aansporingsdotatie of ter bevordering van het openbaar vervoer in het algemeen 12.21.26.31.22

Toelagen aan de provincies, gemeenten en verenigingen van gemeenten voor de ten behoeve van de uitvoering van openbare werken bevolen verplaatsing van gas-, electriciteits- en andere installaties	12.32.21.51.11	13.14.22.41.40 13.14.23.61.41 13.14.24.61.41 13.15.21.41.40 13.16.21.41.40
Toelagen aan verenigingen die werken aan de valorisatie van de openbare ruimten langs de gewestwegen	12.34.21.33.00	13.16.23.41.40 13.17.21.41.40 13.18.21.41.40
Allerhande uitgaven voor de promotie van het imago van de Haven van Brussel	12.50.21.31.22	13.21.21.41.40 13.21.22.41.40 13.21.23.41.40
Toelagen aan de vzw « Brusselse Havengemeenschap » evenals aan verenigingen die bijdragen tot het bevorderen van het gebruik maken van de waterwegen	12.50.22.33.00	13.21.24.41.40 13.21.25.41.40 13.21.26.41.40 13.21.28.41.40
Dotatie aan de Haven van Brussel	12.50.24.51.11	13.22.21.41.40 13.23.21.41.40
Speciale dotatie aan de Haven van Brussel	12.50.26.51.11	13.23.22.41.40 13.24.21.41.40
Investeringsdotatie in verband met de Haven van Brussel	12.50.27.51.11	13.25.21.41.40 13.25.22.41.40
Bijzondere dotatie aan de Haven van Brussel ter bevordering van het vervoer te water	12.50.28.31.22	Cofinanciering betreffende de referentiecentra 13.19.21.61.40
Dotatie voor viabilisering en sanering	12.50.31.51.11	Toelage aan de BGDA voor de promotie van de tewerkstelling in de gemeentelijke en para-gemeentelijke vzw's in het kader van de politiek van de herwaardering van de wijken (KB nr. 474 van 28/10/1986)
Bijzondere dotatie voor bemaling	12.50.32.51.11	13.21.28.41.40
Toelagen in het kader van de algemene promotie van de taxi's en hun uitrusting	12.70.22.51.12	
Dotatie aan de MIVB ten einde de interestlasten voor toegestane leningen te dekken	12.80.21.31.11	
Dotatie aan de MIVB ten einde de aflossingslasten van de leningen aangegaan vóór 31 december 1996 te dekken	12.80.22.51.11	
Dotatie aan de MIVB tot afbouw van haar schuld	12.80.23.51.11	
Dotatie aan de Grondregie	12.92.21.61.31	
Dotatie aan de Grondregie voor buitengewone investeringen	12.92.22.61.31	
AFDELING 13		
Tewerkstelling		
Toelagen ter bevordering van de werkgelegenheid en ter terugvordering van de werkloosheid (met inbegrip van uitgaven voor huur, verwarming, verlichting en algemene benodigdheden voor de lokalen waarin de activiteiten worden uitgeoefend)	13.12.21.33.00	
Toelagen voor initiatieven inzake sociale economie	13.12.22.31.32	
Toelage aan de BGDA	13.12.23.41.40	
Toelagen aan de BGDA	13.12.24.41.40 13.14.21.41.40	
		13.19.21.61.40
		13.21.28.41.40
AFDELING 14		
Lokale besturen		
Toelagen betreffende de steun van de algemene politiek in het kader van de lokale besturen	14.11.25.33.00	
Toelagen voor de herwaardering en de opleiding van het gemeentepersoneel	14.12.21.33.00	
Toelage aan de Gewestelijke School voor Openbaar Bestuur (GSOB) voor het organiseren van cursussen Nederlands en Frans	14.12.22.33.00	
Toelagen voor de herwaardering en de opleiding van het politiepersoneel	14.12.23.33.00	
Algemene uitgaven in het kader van de regionalisering van de gemeente- en provinciewet	14.14.21.01.00	
Algemene dotatie aan de gemeenten	14.21.21.43.21	
Bijzondere dotatie aan de gemeenten	14.21.22.43.21	
Dotatie bestemd om de negatieve gevolgen van de verdeling van de algemene dotatie over de gemeenten bij te sturen	14.21.24.43.21	
Dotatie bestemd om de negatieve uitwerking, op bepaalde gemeenten van de uitvoering van het nieuwe RVOHS te neutraliseren	14.21.25.43.21	

Dotatie voor het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën	14.25.21.61.42
Werkingsdotatie aan het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën	14.25.22.41.40
Bijzonder krediet voor de gemeentelijke investeringen inzake veiligheid	14.34.24.63.21
Bijzonder krediet inzake preventie en veiligheid	14.34.25.43.22
Toelage aan de gemeenten in het kader van strubbelingen bij schoolbezoek en burgerlijke opvoeding van jongeren	14.34.26.43.21
Werkingsstoelagen voor de informatica-uitrusting van de gemeenten en voor de bevordering van de gemeentelijke informatica	14.35.21.43.22
Kapitaaluitgaven voor de projecten inzake informatica-uitrusting van de gemeenten, met inbegrip van communicatie- en transmissiemateriaal en van tekstverwerking	14.35.22.63.21
Toelagen voor aankoop van uitrusting voor teletransmissie	14.35.23.63.21
Financiering van de activiteiten van het CIBG ten bate van de lokale besturen en ontwikkeling van de diensten Irisnet	14.35.24.41.40
Toelagen aan gemeenten voor personeels-, vormings- en inrichtingskosten in het raam van de handelskerncontracten	14.36.21.43.22
Toelagen voor de vorming van de personeelsleden aangeworven in het raam van de handelskerncontracten	14.36.22.33.00
Bijzonder toelage aan de gemeenten	14.38.21.43.21
Dotatie aan de Gewestelijke Dienst voor de Financiering van de Gemeentelijke Investerings	14.41.30.61.31
Stadsvernieuwing en gesubsidieerde gemeentewerken en wijkovereenkomsten	14.41.21.63.21 14.41.22.63.21 14.41.23.63.21 14.41.24.63.21 14.41.25.63.21 14.41.26.63.21 14.41.27.63.21 14.41.29.61.31 14.42.22.63.21 14.42.23.63.21
Investeringsstoelagen EFRO en EFS	14.43.21.63.21
Werkingsstoelagen EFRO en EFS	14.43.22.63.21
Interregio II C / toelagen aan de vzw's	14.43.24.33.00

Tussenkomst in de woonkosten – Orthodoxe eredienst
14.50.21.11.40

Tussenkomst in het tekort van de kathedrale kerkfabrieken
14.50.22.33.00

Financiering van de bijstand op het vlak van de lekenmoraal
14.50.28.33.00

Tussenkomst in het tekort van de islamitische eredienst
14.50.29.33.00

AFDELING 15

Huisvesting

Toelagen aan instellingen en groeperingen die instaan voor de bevordering en de inrichting van het sociale huisvestingsbeleid of die daartoe bijdragen via studie of propaganda
15.12.21.33.00

Terugbetaling aan de door de BGHM erkende bouwmaatschappijen van huurverminderingen die zij gehouden zijn toe te staan aan hun huurders, gezinshoofden
15.22.21.31.32

Toelagen voor de aankoop, de bouw, de renovatie en de herwaardering van sociale woningen en hun omgeving
15.24.29.51.11

Dotatie aan de BGHM voor werkingskosten
15.25.22.31.22

Toelagen aan de BGHM met het oog op de werking van de dienst voor de maatschappelijke begeleiding van de sociale huurders
15.25.23.31.22

Toelage voor werkingskosten aan de adviesraden voor huurders
15.25.25.12.11

Toelagen aan de BGHM voor de projecten voor sociale samenhang
15.25.26.31.22

Dotatie aan het Woningfonds van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest
15.41.21.51.11

Coöperatief Fonds – terugvorderbare voorschotten voor investeringen
15.41.24.81.11

Toelagen aan instellingen en verenigingen die instaan voor de bevordering en de inrichting van het sociale huisvestingsbeleid of die daartoe bijdragen door geïntegreerde werking of samenwerking met andere openbare instanties
15.51.21.52.20

Toelage aan de BGHM voor het dekken van de bouwmeerkosten, voortvloeiend uit het pilootproject « La Marolle »
15.52.21.51.11

Overdracht aan het ALESH om de rentelastenaflossingen te dekken van gewone en herfinancieringsleningen van de sociale huisvestingssector
15.60.22.31.11

Toelage voor beheerskosten aan het Amortisatiefonds van de leningen voor Sociale Huisvesting (ALESH)
15.60.23.31.11

Betaling van de interest voor leningen die door het Woningfonds van de Gezinnen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest worden aangegaan en die overeenkomstig de terzake geldende besluiten ten laste van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest valt 15.60.24.31.11

AFDELING 16

Ruimtelijke ordening

Toelagen voor het houden van tentoonstellingen en conferenties, alsmede voor werken en wedstrijden in verband met de ruimtelijke ordening en stedenbouw, met inbegrip van de uitgaven voor vorming 16.11.26.33.00

Allerhande uitgaven ter studie en steun van de handelswerkzaamheid 16.11.31.12.11

Allerhande uitgaven ter verfraaiing van de stad 16.11.32.12.11

Toelagen voor het beleid inzake de harmonische ontwikkeling van de wijken, met inbegrip van het vormingsbeleid 16.12.21.12.11

Tussenkomst van het Gewest in de Europese programma's of andere internationale organisaties 16.15.21.35.00

Toelagen aan de gemeenten voor het aanmaken en verspreiden van informatie inzake stedenbouw, ruimtelijke ordening en stadsvernieuwing 16.21.21.43.22

Toelagen aan de ondergeschikte openbare besturen en instellingen voor het opmaken van bijzondere bestemmingsplannen 16.21.22.63.21

Toelagen aan de gemeenten voor het aankopen van verwaarloosde gebouwen 16.21.23.63.21

Toelagen aan de ondergeschikte besturen voor het aanleggen van fietspaden, met inbegrip van de heraanleg van de door de werken getroffen gebieden 16.21.24.63.21

Toelagen aan de ondergeschikte openbare besturen en instellingen voor het opmaken van gemeentelijke ontwikkelingsplannen 16.21.25.63.21

Toelagen voor het organiseren van studiedagen en andere activiteiten inzake stadsvernieuwing 16.22.22.43.22

Toelagen aan de ondergeschikte openbare besturen en instellingen voor stadsvernieuwing. – Toelagen aan de ondergeschikte openbare besturen en instellingen voor het vernieuwen en saneren van openbare gebouwen in het kader van de stadsvernieuwing en de ruimtelijke ordening 16.22.23.63.21

Tussenkomst van het Gewest in het Europees programma Interreg II C 16.22.25.43.22

Allerhande uitgaven ter bevordering van premies aan privé-personen en om de toekenning ervan te vergemakkelijken 16.30.21.12.11

Mandaatovereenkomst CIBG – premies 16.30.22.41.40

Toelagen met het oog op de promotie van de premies 16.30.24.33.00

Premies aan privé-personen voor het reinigen van gevels 16.31.21.53.10

Premies bestemd ter aanmoediging van de renovatie van privé-bezit en de sanering van woningen 16.33.21.53.10

Dotatie aan de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij van Brussel 16.41.21.41.40

Kredieten voor het dekken van de werkingskosten van de GOMB in verband met het voormalig Militair Hospitaal 16.41.22.41.40

Dotatie aan de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij van Brussel voor de aankoop en de aanleg van industrieterreinen 16.42.21.41.40

Kredietverlening voor het dekken van investeringen inzake stadsvernieuwing van de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij van Brussel 16.43.21.85.14

Toelage aan de GOMB voor de aanleg van het park en het weggennet op het terrein van het voormalig Militair Hospitaal 16.43.22.61.41

Dotatie aan de Grondregie voor de verlaten bedrijfsruimten 16.50.24.61.31

Toelagen aan instellingen en privé-verenigingen 16.81.22.33.00

Dotatie aan de dienst voor afzonderlijk beheer voor de herwaardering van de kwetsbare wijken – stadsrenovatie 16.81.23.61.31

Dotatie aan de dienst voor afzonderlijk beheer voor de herwaardering van de kwetsbare wijken – wijkcontracten 16.81.24.61.31

Regionaal Secretariaat voor Stedelijke Ontwikkeling 16.81.25.33.00

Subsidie aan Regionaal Secretariaat voor Stedelijke Ontwikkeling om de herwaardering van de wijken te stimuleren 16.81.26.33.00

Ondersteuningsbeleid voor de wijkcontracten 16.81.27.43.22

AFDELING 17

Monumenten en Landschappen

Toelagen aan verenigingen voor studies en activiteiten in verband met de bescherming en herwaardering van monumenten en landschappen 17.10.22.33.00

Mandaatovereenkomst CIBG – monumenten en landschappen 17.10.24.41.40	Toelage aan de betrokken intercommunale bevoegd met het waterbeleid 18.52. 33.51.11
Steun voor het behoud of de reconstructie van het erfgoed 17.40.21.52.10	AFDELING 21
Ondersteuningsbeleid voor de wijkcontracten 17.40.22.53.10	Energiebeleid
Toelagen aan openbare besturen tot dekking van het beleid inzake monumenten en landschappen 17.40.24.63.21	Toelagen ter bevordering van het REG hernieuwbare energieën en technologische verbeteringen (rendement, vervanging) 21.11.24.33.00
AFDELING 18	Toelage voor de uitoefening van de administratieve bevoegdheden in het raam van het energiebeleid van het BIM 21.14.22.41.01
Leefmilieu	Toelagen aan niet-commerciële instellingen bij wijze van tussenkomst van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in de kosten van de energiebesparende investeringen 21.21.21.51.12
Werkingsstoelage aan het Brussels Instituut voor Milieubeheer 18.11.21.41.40	Toelagen in het kader van het rationeel energieverbruik toegekend voor demonstratieprojecten, voor de ontwikkeling van nieuwe materialen, procédés of producten alsook voor hun commercialisering 21.22.22.51.12
Toelage van het BIM voor het dekken van de uitgaven inzake het « Fonds bestemd voor het onderhoud, de aankoop en de aanleg van groene ruimten, bossen en natuurgebieden alsmede het opnieuw bepoten en noodingrepen ten behoeve van de fauna » 18.11.22.41.40	Premies bestemd voor de aanmoediging van de energiebesparende investeringen in de huisvesting 21.22.26.51.12
Toelage aan het BIM voor het dekken van de uitgaven inzake het « Fonds voor de bescherming van het milieu » 18.11.23.41.40	AFDELING 22
Dotatie aan het Gewestelijk Agentschap voor Netheid 18.12.21.41.40	Coördinatie van het beleid van de regering
Toelagen aan de Brusselse Intercommunale voor Waterdistributie (BIWD) bestemd voor het verbeteren, het wijzigen en het uitbreiden van het waterdistributienet 18.42.21.51.11	Externe Betrekkingen, Gemeenschappelijke Initiatieven
Vergoeding van de BIWD 18.51.22.12.11	Toelagen in verband met de bevordering van het nationaal en internationaal imago van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest 22.11.23.33.00
Toelage aan het CIBG in het kader van de watertaks 18.51.23.12.11	Werkingsstoelage aan de vzw « Verbindingsbureau Brussel-Europa » 22.11.24.33.00
Bijdrage voor de deelname aan de Schelde- en Maascommissie 18.51.24.35.20	Kredieten ter bevordering van het nationaal en internationaal imago van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (toelagen) voor de andere minister dan de Minister-President, die deze bevoegdheid uitoefent 22.11.25.33.00
Toelagen voor verenigingen tot verbetering van de waterkwaliteit 18.51.26.33.00	Toelagen voor het beleid van de minister bevoegd voor Externe Betrekkingen ter bevordering van het internationaal imago van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (toelagen) 22.11.28.33.00
Toelage aan de CVBA Brusselse Intercommunale voor Sanering 18.51.27.51.11	Toelagen aan verenigingen en instellingen die bijdragen tot het bevorderen van het internationaal imago en de uitstraling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest 22.21.23.33.00
Toelagen aan concessiehouders 18.52.23.51.11	Brussel, Gezond Stadsgewest 22.21.27.33.00
Toelagen aan intercommunales in het kader van gemeentelijke rioleringsplannen 18.52.30.51.11	Acties en projecten ter bevordering van de aanwezigheid van vertegenwoordigingskantoren en internationale organisaties in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest 22.21.28.35.50
Toelage in het kader van de renovatie van de zwembaden 18.52.31.12.11	Toelage aan de vzw BITC (Brussel Internationaal Toerisme en Congres) 22.30.24.33.00
Dotatie aan het Fonds voor de financiering van het waterbeleid 18.52. 32.61.31	

Aanwezigheid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest op Internet (toelage aan het CIBG) 22.30.26.41.40

Dotatie aan de BGHM voor de renovatie van het opmerkelijk patrimonium in de sociale huisvesting 22.31.21.51.11

AFDELING 23

Gewestsschuld

Toelagen aan het « Reservefonds » 23.30.21.41.40

Dotaties aan het Centraal Financieringsorgaan 23.30.22.41.40

DIVISION 24

Recherche non économique

Subventions en matière de politique scientifique non-économique 24.10.23.44.30

Recherche universitaire à long terme 24.10.24.12.11

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 13. Par dérogation aux articles 5 et 100, 2° des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à engager et liquider à charge de l'allocation de base 14.41.21.63.21 des créances d'années antérieures et prescrites car non ordonnancées endéans les cinq ans à partir du 1^{er} janvier de l'année pendant laquelle elles sont nées en raison de l'annulation de l'ancienne allocation de base 63.01.00.64, section 33 du budget régional.

Art. 13. In afwijking van de artikelen 5 en 100, 2° van de wetten op de Rijkscomptabiliteit gecoördineerd op 17 juli 1991 wordt de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest gemachtigd vast te leggen en te vereffenen ten laste van de basisallocatie 14.41.21.63.21 om schulden van vorige dienstjaren en verjaard aangezien niet geordonnanceerd binnen de vijf jaar vanaf de eerste januari van het jaar waarin zij zijn ontstaan wegens de opheffing van de oude basisallocatie 63.01.00.64, sectie 33 van de Gewestbegroting.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 14. Par dérogation à l'article 100, 2° des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à engager et à liquider à charge des allocations de base 14.41.21.63.21, 14.41.22.63.21 et 14.41.23.63.21 les créances prescrites car non ordonnancées endéans les cinq ans à partir du 1^{er} janvier de l'année pendant laquelle elles sont nées.

Art. 14. In afwijking van artikel 100, 2° van de wetten op de Rijkscomptabiliteit gecoördineerd op 17 juli 1991 is de regering van

het Brussels Hoofdstedelijk Gewest gemachtigd, verjaarde schulden aangezien niet geordonnanceerd binnen de vijf jaar vanaf de eerste januari van het jaar waarin zij zijn ontstaan, ten laste van de basisallocaties 14.41.21.63.21, 14.41.22.63.21 en 14.41.23.63.21 vast te leggen en te vereffenen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 15. Peuvent être imputés à charge de l'allocation de base 10.88.21.34.50 les remboursements des taxes de l'ex-province du Brabant suite aux décisions prises par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, quelle que soit l'année d'imposition.

Art. 15. Ongeacht het aanslagjaar mogen ten laste van basisallocatie 10.88.21.34.50 terugbetalingen aangerekend worden van belastingen van de ex-provincie Brabant, dit op basis van door de Brusselse hoofdstedelijke regering genomen beslissingen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 16. Des avances de fonds d'un montant maximum de 500.000 euro peuvent être consenties au comptable extraordinaire chargé du remboursement aux contribuables bruxellois du montant principal et/ou des intérêts des taxes régionales en exécution de l'article 11 de l'ordonnance du 17 juillet 1997 modifiant la procédure de l'enquête, du recouvrement et des poursuites en matière de fiscalité régionale autonome.

Art. 16. Geldvoorschotten tot een maximumbedrag van 500.000 euro mogen worden verleend aan de buitengewone rekenplichtige die gelast is met de terugbetaling aan de Brusselse belastingplichtigen van de hoofdsom en/of de interesten van de gewestelijke belastingen in uitvoering van artikel 11 van de ordonnantie van 17 juli 1997 tot wijziging van de procedure van het onderzoek, de inning en de vervolgingen inzake gewestelijke autonome fiscaliteit.

— Adopté.

Aangenomen.

III. Dispositions relatives aux crédits variables des fonds budgétaires

III. Bepalingen betreffende de variabele kredieten van de begrotingsfondsen

Art. 17. Les crédits variables des fonds organiques sont affectés aux programmes de leurs divisions respectives de la manière suivante :

Art. 17. De variabele kredieten van de organieke fondsen worden toegewezen aan de programma's van hun respectieve afdelingen op volgende wijze :

Séance plénière du mercredi 18 décembre 2002
Plenaire vergadering van woensdag 18 december 2002

Fonds		Montant – Bedrag	Programme – Programma	Fondsen
Division 11 Fonds bruxellois de développement économique régional Fonds d'aide aux entreprises	e) f) e) f)	0 0 521 0	2 3	Afdeling 11 Brussels Fonds voor de economische ontwikkeling van het gewest Fonds voor hulp aan de ondernemingen
Fonds pour la promotion du commerce extérieur	e) f)	0 0	4	Fonds ter bevordering van de buitenlandse handel
Division 12 Fonds pour l'équipement et les déplacements Fonds pour l'équipement et les déplacements	e) f) e) f)	1.600 600 1.300 550	2 3	Afdeling 12 Fonds voor uitrusting en verplaatsingen Fonds voor uitrusting en verplaatsingen
Division 15 Fonds pour l'investissement et pour le remboursement des charges de la dette dans le secteur du logement social	e) f)	4.380 8.255	2	Afdeling 15 Fonds voor investeringen en aflossingen van de schuldenlast in de sector van de sociale woningbouw
Division 16 Fonds d'aménagement urbain et foncier	e) f)	2.000 2.000	2	Afdeling 16 Fonds voor stedenbouw en grondbeheer
Division 18 Fonds pour la protection de l'environnement Fonds destiné à l'entretien, l'acquisition et l'aménagement d'espaces verts, de forêts et de sites naturels, ainsi qu'au repoisement et aux interventions urgentes en faveur de la faune Fonds pour la gestion des eaux usées et pluviales	e) f) e) f) e) f)	1.200 1.200 2.826 2.826 21.737 18.343	1 1 5	Afdeling 18 Fonds voor de bescherming van het milieu Fonds bestemd voor het onderhoud, de aankoop en de aanleg van groene ruimten, bossen en natuurgebieden alsmede het opnieuw bepoten en nood-ingrepen ten behoeve van de fauna Fonds voor het beheer van afval- en regenwater
Division 23 Fonds pour la gestion de la dette régionale	e) f)	173.526 173.526	1	Afdeling 23 Fonds voor het beheer van de gewestsschuld
Total	e) f)	209.490 207.300		Totaal

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 18. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à apporter sa garantie aux emprunts contractés par le Fonds du Logement des Familles de la Région de Bruxelles-Capitale n'excédant pas 45.861.010 EUR en 2003.

Art. 18. De Brusselse hoofdstedelijke regering is gemachtigd haar waarborg te verlenen aan de leningen aangegaan door het Woningfonds van de Gezinnen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest waarvan het totale bedrag 45.861.010 EUR niet mag overschrijden in 2003.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 19. En application de l'article 5 de l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires, le produit de la taxe et des redevances sur les nuisances à l'environnement sont intégralement attribués au Fonds pour la gestion des eaux usées et pluviales.

Art. 19. In toepassing van artikel 5 van de ordonnantie van 12 december 1991 houdende de oprichting van begrotingsfondsen, wordt de opbrengst van de milieubelasting en -heffingen integraal toegewezen aan het Fonds voor het beheer van afval- en regenwater.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 20. Par dérogation à l'article 45, § 2 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, et de l'article 2-2° du chapitre II de l'ordonnance du 12 décembre 1991, concernant la création de fonds budgétaires, les moyens du fonds du commerce extérieur sont également affectés au paiement des actions spécifiques de promotion du commerce extérieur (A.B. 11.42.21.12.11).

Art. 20. In afwijking van artikel 45, § 2 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, gecoördineerd op 17 juli 1991, en van artikel 2-2° van hoofdstuk II van de ordonnantie van 12 december 1991 houdende de oprichting van begrotingsfondsen, worden de middelen van het Fonds ter bevordering van de Buitenlandse Handel eveneens bestemd voor de betaling van specifieke acties voor de promotie van de buitenlandse handel (B.A. 11.42.21.12.11).

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 21. Par dérogation à l'article 45, § 2 de la Coordination des lois sur la Comptabilité de l'Etat du 17 juillet 1991, les crédits variables sont en ce qui concerne les capacités d'engagement et d'ordonancement limités aux montants figurant dans le tableau budgétaire. Cette limitation n'est pas d'application en ce qui concerne l'allocation de base 23.10.43.91.11

Art. 21. In afwijking van artikel 45, § 2 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit gecoördineerd op 17 juli 1991, worden de variabele kredieten voor wat betreft de vastleggings- en ordonnanceringsmogelijkheden beperkt tot de in de begrotingstabel opgenomen bedragen. Deze beperking geldt niet voor wat betreft de basisallocatie 23.10.43.91.11

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 22. Par dérogation aux articles 3 et 2, 11°, dernier alinéa de l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des Fonds budgétaires, le gouvernement peut utiliser les crédits variables (e et f) de l'article budgétaire 18.52.25.73.41 pour intervenir dans le financement de la politique de l'eau, assumer les coûts et exercer tous les droits et obligations de la région liés à :

- a) la lutte contre les inondations dans les quartiers à risque;
- b) la collecte et l'épuration des eaux usées et pluviales;
- c) l'assurance d'une gestion intégrée des eaux usées et pluviales;
- d) au fonctionnement des organismes d'épuration;
- e) l'établissement de statistiques;
- f) la surveillance de l'état des eaux de surfaces et de celles collectées dans les égouts;
- g) l'acquisition de biens corporels et incorporels nécessaires pour la protection et la valorisation des eaux souterraines et de surface;
- h) aux remboursements de la différence entre les montants de versements anticipés perçus et les montants de la taxe sur le déversement des eaux usées due ainsi qu'aux remboursements des versements anticipés versés par les redevables de la taxe sur le déversement des eaux usées.

Art. 22. In afwijking van de artikelen 3 en 2, 11°, laatste lid van de ordonnantie van 12 december 1991 tot oprichting van de Begrotingsfondsen, mag de regering de variabele kredieten (e en f) van begrotingsartikel 18.52.25.73.41 gebruiken om tussen te komen in de financiering van het waterbeleid, de kosten te dragen en alle rechten en verplichtingen van het Gewest uit te oefenen, verbonden aan :

- a) de strijd tegen de overstromingen in risicowijken;
- b) het opvangen en de zuivering van afval- en regenwater;
- c) het waarborgen van een geïntegreerd beheer van afval- en regenwater;
- d) de werking van de zuiveringsinstallaties;
- e) het opstellen van statistieken;
- f) het toezicht op de staat van het oppervlaktewater en van dat opgevangen in riolen;
- g) de verwerving van materiële en niet-materiële goederen nodig voor de bescherming en de valorisatie van grond- en oppervlaktewater;
- h) de terugbetaling van het verschil tussen de bedragen van de geïnde voorafbetalingen en de bedragen van de verschuldigde belasting op het lozen van afvalwater, en ook aan de terugbetaling van de voorafbetalingen gestort door de belastingplichtigen van de belasting op het lozen van afvalwater.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 23. Par dérogation à l'article 14 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846 et à l'article 4 de l'ordonnance

du 12 décembre 1991 créant les fonds budgétaires, il peut être disposé directement du solde du fonds budgétaire « Fonds pour la gestion de la dette régionale » (programme 1 de la division 23) à l'intervention du gouvernement.

Art. 23. In afwijking van artikel 14 van de wet van 29 oktober 1846 op de inrichting van het Rekenhof en van artikel 4 van de ordonnantie van 12 december 1991 houdende oprichting van begrotingsfondsen, mag door tussenkomst van de regering over het saldo van het begrotingsfonds « Fonds voor het beheer van de gewestsschuld » (programma 1 van afdeling 23) rechtstreeks worden beschikt.

— Adopté.

Aangenomen.

IV. Dispositions relatives à la section II : organismes d'intérêt public de la catégorie A et B

IV. Bepalingen betreffende sectie II : instellingen van openbaar nut van categorie A en B

Art. 24. En application des dispositions de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, notamment l'article 7, les organismes d'intérêt public de catégorie A de la Région de Bruxelles-Capitale ne sont pas tenus de rembourser à la région l'excédent budgétaire non utilisé pour l'année budgétaire 2002, pour autant qu'ils donnent une justification pour l'engagement de ces moyens en 2003.

Art. 24. In toepassing van de bepalingen van de wet van 16 maart 1954 met betrekking tot de controle op sommige instellingen van openbaar nut, in het bijzonder artikel 7, zijn de instellingen van openbaar nut van de categorie A van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest niet verplicht het niet-gebruikte budgettaire overschot voor het begrotingsjaar 2002 aan het Gewest terug te betalen, voor zover zij een verantwoording voorleggen voor de aanwending van deze middelen in 2003.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 25. Est approuvé le budget du Centre informatique de la Région bruxelloise pour l'année 2003.

Ce budget s'élève pour les recettes à 13.296.000 EUR et pour les dépenses à 13.296.000 EUR conformément à la section II du tableau joint à la présente ordonnance.

Les recettes pour ordre sont évaluées à 6.428 EUR et les dépenses pour ordre à 6.428 EUR, conformément à la section II du tableau joint à la présente ordonnance.

Art. 25. De begroting voor het jaar 2003 van het Centrum voor Informatica van het Brussels Gewest wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt 13.296.000 EUR voor de ontvangsten en 13.296.000 EUR voor de uitgaven overeenkomstig sectie II van de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

De ontvangsten voor orde worden geschat op 6.428 EUR en de uitgaven voor orde op 6.428 EUR, overeenkomstig sectie II van de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 26. Est approuvé, le budget de Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2003.

Ce budget s'élève pour les recettes à 74.603.783 EUR et pour les dépenses à 74.603.783 EUR, conformément à la section II du tableau joint à la présente ordonnance.

Art. 26. De begroting van de Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandweer en Dringende Medische Hulp voor het jaar 2003 wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt 74.603.783 EUR voor de ontvangsten en 74.603.783 EUR voor de uitgaven, overeenkomstig sectie II van de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 27. Est approuvé le budget du Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales pour l'année 2003.

Ce budget s'élève pour les recettes à 453.146.000 EUR et pour les dépenses à 453.146.000 EUR, conformément à la section II du tableau joint à la présente ordonnance.

Art. 27. De begroting van het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën voor het jaar 2003 wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt 453.146.000 EUR voor de ontvangsten en 453.146.000 EUR voor de uitgaven, overeenkomstig sectie II van de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 28. En application de l'article 5 de l'ordonnance du 8 avril 1993 portant création du Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à apporter la garantie de la région aux emprunts contractés par ledit Fonds pour un montant n'excédant pas 164.517.000 EUR en 2003.

Ces emprunts sont inscrits pour un montant de 164.517.000 euros à la section II de la présente ordonnance : V. Fonds régional bruxellois

de Refinancement des Trésoreries communales. Recettes. Chapitre 44, article 442.01.

En application de l'article 5 de l'ordonnance du 8 avril 1993 portant création du Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est aussi autorisé à apporter la garantie de la région aux emprunts contractés par ledit Fonds, dans le cadre de ses nouvelles missions, pour un montant n'excédant pas 100.000.000 EUR en 2003. Ce montant est inscrit à la section II de la présente ordonnance. Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales. Recettes. Chapitre 58.

Art. 28. In toepassing van artikel 5 van de ordonnantie van 8 april 1993 houdende de oprichting van het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën, wordt de Brusselse hoofdstedelijke regering toegestaan de gewestwaarborg te verlenen aan de door voormeld Fonds aangegeven leningen voor een bedrag dat de 164.517.000 EUR in 2003 niet mag overschrijden.

Deze leningen worden ten belope van 164.517.000 euro ingeschreven in sectie II van deze ordonnantie. V. Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën. Ontvangsten. Hoofdstuk 44, artikel 442.01.

In toepassing van artikel 5 van de ordonnantie van 8 april 1993 houdende oprichting van het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën, wordt de Brusselse hoofdstedelijke regering ook toegestaan de gewestwaarborg te verlenen aan de door voormeld Fonds aangegeven leningen, in het kader van zijn nieuwe opdrachten, voor een bedrag dat in 2003 de 100.000.000 EUR niet mag overschrijden. Dit bedrag wordt ingeschreven in sectie II van deze ordonnantie. Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën. Ontvangsten. Hoofdstuk 58.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 29. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à effectuer des dépenses au nom et pour compte du Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales.

Art. 29. De Brusselse hoofdstedelijke regering wordt toegestaan uitgaven te doen in naam en voor rekening van het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 30. Par dérogation à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 21 janvier 1955 établissant la liste des fonds publics autres que les valeurs émises ou garanties par l'état que peuvent acquérir les organismes visés à l'article 1^{er} de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, le Fonds régional bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales est autorisé à placer des fonds auprès des établissements de crédit agréés par la Commission bancaire et financière.

Art. 30. In afwijking van artikel 1 van het koninklijk besluit van 21 januari 1955 houdende de lijst der openbare fondsen, andere dan de door de Staat uitgegeven of gewaarborgde effecten, welke mogen aangekocht worden door de organismen bedoeld bij artikel 1 van de wet van 16 maart 1954 betreffende de controle op sommige instellingen van openbaar nut, wordt het Brussels Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën toegestaan fondsen te plaatsen bij de door de Commissie voor het Bank- en Financieuzen erkende kredietinstellingen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 31. Est approuvé, le budget de l'Institut Bruxellois pour la gestion pour l'environnement pour l'année 2003.

Ce budget s'élève pour les recettes à 49.093.000 EUR et pour les dépenses à 49.093.000 EUR. Les recettes pour ordre sont évaluées à 4.026.000 EUR et les dépenses pour ordre à 4.026.000 EUR, conformément à la section II du tableau joint à la présente ordonnance.

Art. 31. De begroting van het Brussels Instituut voor Milieubeheer voor het jaar 2003 wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt 49.093.000 EUR voor de ontvangsten en 49.093.000 EUR voor de uitgaven. De ontvangsten voor orde worden geraamd op 4.026.000 EUR en de uitgaven voor orde worden geraamd op 4.026.000 EUR, overeenkomstig sectie II van de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 32. L'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement est autorisé à dispenser des subsides, en ce compris des transferts à d'autres organismes pararéregionaux ou aux pouvoirs locaux, dans le cadre de ses missions statutaires; notamment pour la construction, l'agrandissement, la transformation, l'aménagement, l'équipement et le renouvellement des parcs à conteneurs.

Art. 32. In het kader van zijn statutaire opdrachten mag het Brussels Instituut voor Milieubeheer toelagen toekennen, overdrachten naar andere pararegionale instellingen of lokale overheden inclus, meer bepaald voor de bouw, de uitbreiding, de aanpassing, de inrichting, de uitrusting en de vernieuwing van de containerparken.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 33. Tant pour son fonctionnement que pour les politiques à mener, l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement est autorisé à reporter les soldes budgétaires des années antérieures et à les utiliser pour des dépenses à réaliser en 2003.

Art. 33. Zowel voor zijn werking als voor het te voeren beleid wordt het Brussels Instituut voor Milieubeheer gemachtigd de

begrotingssaldi van de vorige jaren over te dragen en te gebruiken voor uitgaven in 2003.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 34. Est approuvé, le budget de l'Agence régionale pour la Propreté pour l'année 2003.

Ce budget s'élève pour les recettes à 141.895.200 EUR et pour les dépenses à 141.895.200 EUR. Les recettes pour ordre sont évaluées à 500.000 EUR et les dépenses pour ordre à 500.000 EUR, conformément à la section II du tableau joint à la présente ordonnance.

Art. 34. De begroting van het Gewestelijk Agentschap voor Netheid voor het jaar 2003 wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt 141.895.200 EUR voor de ontvangsten en 141.895.200 EUR voor de uitgaven. De ontvangsten voor orde worden geraamd op 500.000 EUR en de uitgaven voor orde worden geraamd op 500.000 EUR, overeenkomstig sectie II van de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 35. L'Agence régionale pour la Propreté est autorisée à dispenser des subsides, en ce compris des transferts à d'autres organismes pararégionaux ou aux pouvoirs locaux, dans le cadre de ses missions statutaires notamment pour le nettoyage de sites et lieux présentant un intérêt communal.

Art. 35. In het kader van zijn statutaire opdrachten mag het Gewestelijk Agentschap voor Netheid toelagen toekennen, overdrachten naar andere pararegionale instellingen of lokale overheden inclus, meer bepaald voor het schoonmaken van sites en plaatsen met een gemeentelijk belang.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 36. Tant pour son fonctionnement que pour les politiques à mener, l'Agence régionale pour la Propreté est autorisée à reporter les soldes budgétaires des années antérieures et à les utiliser pour des dépenses à réaliser en 2003.

Art. 36. Zowel voor zijn werking als voor het te voeren beleid wordt het Gewestelijk Agentschap voor Netheid gemachtigd de begrotingssaldi van de vorige jaren over te dragen en te gebruiken voor uitgaven in 2003.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 37. Tant pour son fonctionnement que pour les politiques à mener, le Port de Bruxelles est autorisé à reporter les soldes budgétaires des années antérieures et à les utiliser pour des dépenses à réaliser en 2003 à concurrence d'un montant à fixer par le gouvernement.

taires des années antérieures et à les utiliser pour des dépenses à réaliser en 2003 à concurrence d'un montant à fixer par le gouvernement.

Art. 37. Zowel voor haar werking als voor het te voeren beleid wordt de Haven van Brussel gemachtigd de begrotingssaldi van de vorige jaren over te dragen en te gebruiken voor uitgaven in 2003 ten bedrage van een door de regering vast te stellen bedrag.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 38. Tant pour son fonctionnement que pour les politiques d'emploi, l'Office Régional Bruxellois pour l'Emploi est autorisé à reporter les soldes budgétaires des années antérieures et à les utiliser pour des dépenses à réaliser en 2003 à concurrence d'un montant à fixer par le gouvernement.

Art. 38. Zowel voor zijn werking als voor het te voeren beleid inzake tewerkstelling wordt de Brusselse Gewestelijke Dienst voor Arbeidsbemiddeling gemachtigd de begrotingssaldi van de vorige jaren over te dragen en te gebruiken voor uitgaven in 2003 ten bedrage van een door de regering vast te stellen bedrag.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 39. La Société du Logement de la Région Bruxelloise est autorisée à reporter les soldes budgétaires des années antérieures et à les utiliser pour des dépenses à réaliser en 2003 à concurrence d'un montant à fixer par le gouvernement.

Art. 39. Zowel voor haar werking als voor het te voeren beleid wordt de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij gemachtigd de begrotingssaldi van de vorige jaren over te dragen en te gebruiken voor uitgaven in 2003 ten bedrage van een door de regering vast te stellen bedrag.

— Adopté.

Aangenomen.

V. Dispositions relatives à la Section III : services à gestion séparée

V. Bepalingen betreffende de Sectie III : diensten met afzonderlijk beheer

Art. 40. Est approuvé le budget de la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2003.

Ce budget s'élève pour les recettes à 20.121.163 EUR, pour les crédits non dissociés à 18.240.144 EUR, pour les crédits d'engagement dissociés à 17.771.352 EUR et pour les crédits d'ordonnance dissociés à 8.921.352 EUR conformément au tableau joint à la section III de la présente ordonnance.

Art. 40. De begroting van de Grondregie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het jaar 2003 wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt voor de ontvangsten 20.121.163 EUR, voor de niet-gesplitste kredieten 18.240.144 EUR, voor de gesplitste vastleggingskredieten 17.771.352 EUR en voor de gesplitste ordonnanceringskredieten 8.921.352 EUR overeenkomstig de tabel die bij de sectie III van deze ordonnantie is gevoegd.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 41. En dérogation aux articles 9 et 15 de l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création de la « Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale », le produit éventuel du programme de ventes de biens immeubles pour 2003, à déterminer par le gouvernement, sera imputé en 2003 sur l'article de recettes 2.2.2.1.06.76.30 dénommé « Vente de biens immeubles » du Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2003.

Art. 41. In afwijking van de artikelen 9 en 15 van de ordonnantie van 8 september 1994 houdende de oprichting van de « Grondregie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest », zal in 2003 de gebeurlijke opbrengst van het door de regering te bepalen programma van verkopen van onroerende goederen voor 2003, geboekt worden op ontvangstenartikel 2.2.2.1.06.76.30, geheten « Verkoop van onroerende goederen », van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het jaar 2003.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 42. La Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisée à exécuter des redistributions de crédits entre les différents articles de dépenses à l'intérieur de son propre budget de dépenses après accord du Ministre de tutelle de la Régie foncière et du Ministre des Finances et du Budget.

Art. 42. De Grondregie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is gemachtigd binnen haar eigen uitgavenbegroting herverdelingen van kredieten tussen de verschillende uitgavenartikelen uit te voeren nadat zij het akkoord gekregen heeft van de minister die het toezicht op de Grondregie uitoefent en van de minister van Financiën en Begroting.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 43. Est approuvé le budget du Service régional pour la Revitalisation des Quartiers fragilisés pour l'année 2003.

Ce budget s'élève pour les recettes à 20.975.000 EUR, pour les dépenses 20.975.000 EUR, conformément au tableau joint à la section III de la présente ordonnance.

Art. 43. De begroting van de Gewestelijke Dienst voor de Herwaardering van de Kwetsbare wijken voor het jaar 2003 wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt voor de ontvangsten 20.975.000 EUR, voor de uitgaven 20.975.000 EUR, overeenkomstig de tabel die bij de sectie III van deze ordonnantie is gevoegd.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 44. Le Service régional pour la Revitalisation des Quartiers fragilisés est autorisé à exécuter des redistributions de crédits entre les différents articles de dépenses à l'intérieur de son propre budget de dépenses après accord du Ministre de tutelle et du Ministre des Finances et du Budget.

Art. 44. De Gewestelijke Dienst voor de Herwaardering van de Kwetsbare wijken is gemachtigd binnen haar eigen uitgavenbegroting herverdelingen van kredieten tussen de verschillende uitgavenartikelen uit te voeren nadat hij het akkoord gekregen heeft van de minister die het toezicht uitoefent en van de minister van Financiën en Begroting.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 45. Est approuvé le budget du Service régional de financement des investissements communaux pour l'année 2003.

Ce budget s'élève pour les recettes à 39.334.517 EUR, pour les dépenses 39.334.517 EUR, conformément au tableau joint à la section III de la présente ordonnance.

Art. 45. De begroting van de Gewestelijke Dienst voor de Financiering van de Gemeentelijke Investerings voor het jaar 2003, wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt voor de ontvangsten 39.334.517 EUR, voor de uitgaven 39.334.517 EUR, overeenkomstig de tabel die bij de sectie III van deze ordonnantie is gevoegd.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 46. Le Service régional de Financement des Investissements communaux est autorisé à exécuter des redistributions de crédits entre les différents articles de dépenses à l'intérieur de son propre budget de dépenses après accord du Ministre de tutelle et du Ministre des Finances et du Budget.

Art. 46. De Gewestelijke Dienst voor de Financiering van de Gemeentelijke Investerings is gemachtigd binnen haar eigen uitgavenbegroting herverdelingen van kredieten tussen de verschillende uitgavenartikelen uit te voeren nadat hij het akkoord gekregen heeft van de minister die het toezicht uitoefent en van de minister van Financiën en Begroting.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 47. Est approuvé le budget du Centre bruxellois d'Expertise alimentaire pour l'année 2003.

Ce budget s'élève pour les recettes à 350.000 EUR, pour les dépenses 345.000 EUR, conformément au tableau joint à la section III de la présente ordonnance.

Art. 47. De begroting van het Brussels Centrum voor Voedingsmiddelenexpertise voor het jaar 2003, wordt goedgekeurd.

Deze begroting bedraagt voor de ontvangsten 350.000 EUR, voor de uitgaven 345.000 EUR, overeenkomstig de tabel die bij de sectie III van deze ordonnantie is gevoegd.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 48. Le Centre bruxellois d'Expertise alimentaire est autorisé à exécuter des redistributions de crédits entre les différents articles de dépenses à l'intérieur de son propre budget de dépenses après accord du ministre de tutelle et du ministre des Finances et du Budget.

Art. 48. Het Brussels Centrum voor Voedingsmiddelenexpertise is gemachtigd binnen haar eigen uitgavenbegroting herverdelingen van kredieten tussen de verschillende uitgavenartikelen uit te voeren nadat het het akkoord gekregen heeft van de minister die het toezicht uitoefent en van de minister van Financiën en Begroting.

— Adopté.

Aangenomen.

VI. Autres engagements de la région

VI. Andere verbintenissen van het gewest

Art. 49. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à apporter la garantie de la région aux emprunts contractés par la STIB en 2003 pour financer la part de son programme d'investissement qui n'est couverte ni par les dotations régionales qui lui sont alloués ni par sa propre capacité d'investissement, et ce pour un montant fixé au maximum au total des parties non empruntées par la STIB en 1999, 2000, 2001 et 2002 des montants d'emprunts maximaux repris dans le Budget général des Dépenses pour ces années-là et pour lesquels le gouvernement a été autorisé à apporter la garantie de la région.

Par emprunt, on entend :

- tous les types de financement à court, moyen et long terme en ce compris les programmes d'émissions privées type « *commercial papers* »;
- tous les types d'opérations effectuées par la STIB au titre de locataire ou de « *lessee* » de matériel roulant ou d'autres investissements;

- les emprunts conclus par la STIB en vue du remboursement anticipé ou de la consolidation d'emprunts existants;
- les opérations de couverture du risque de variation des taux d'intérêts et de change (« *options, futures, swaps, ...* ») associées strictement à l'endettement garanti par la région.

Art. 49. De Brusselse hoofdstedelijke regering wordt gemachtigd de gewestwaarborg te verlenen aan de leningen aangegaan in 2003 door de MIVB om het deel van haar investeringsprogramma te financieren dat noch door de haar verleende gewestelijke dotaties, noch door haar eigen investeringscapaciteit wordt gedekt en dit voor een bedrag vastgesteld op maximum het totaal van de in 1999, 2000, 2001 en 2002 door de MIVB niet-ontleende delen van de voor die jaren in de Algemene Uitgavenbegroting ingeschreven maximale leningbedragen waarvoor de regering gemachtigd werd de gewestwaarborg te verlenen.

Onder lening wordt verstaan :

- alle soorten financiering op korte, middellange of lange termijn, met inbegrip van de programma's van privé-uitgiften van het type « *commercial papers* »;
- alle soorten verrichtingen uitgevoerd door de MIVB als huurder of als « *lessee* » van rollend materieel of van andere investeringen;
- de door de MIVB afgesloten leningen met het oog op de vervroegde terugbetaling of de consolidatie van bestaande leningen;
- de operaties tot dekking van het risico van schommeling van de interestvoeten en de wisselpercentages (« *options, futures, swaps, ...* ») in strikte zin verbonden met de door het Gewest gewaarborgde schuldenlast.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 50. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à apporter la garantie de la région aux opérations de couverture du risque de variation des taux d'intérêts et de change (« *options, futures, swaps, ...* ») associées strictement à l'endettement garanti par la région.

Art. 50. De Brusselse hoofdstedelijke regering is gemachtigd om de waarborg van het gewest te verlenen aan de operaties tot dekking van het risico van schommeling van de interestvoeten en de wisselpercentages (« *options, futures, swaps, ...* ») in strikte zin verbonden met de door het gewest gewaarborgde schuldenlast.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 51. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à apporter sa garantie aux emprunts contractés par les sociétés de crédit social agréées par la région, selon des modalités de contrôle et à concurrence d'un montant maximum à fixer par le gouvernement, sur proposition du ministre du Budget et du secrétaire d'Etat du Logement.

Art. 51. De Brusselse hoofdstedelijke regering wordt gemachtigd om haar waarborg te verbinden aan de leningen aangegaan door de instellingen voor sociaal krediet die door het gewest erkend zijn, volgens de controleregels en ten belope van een maximumbedrag dat vastgesteld moet worden door de regering op voorstel van de minister van Begroting en van de Staatssecretaris voor Huisvesting.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 52. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à effectuer à charge de l'allocation de base 10.73.21.36.91 des opérations au nom et pour compte de l'Agglomération de Bruxelles, y compris d'éventuelles dépenses se rapportant à des années antérieures et pour lesquelles aucun crédit n'a pu être ouvert dans les budgets précédents de l'Agglomération.

Art. 52. De Brusselse hoofdstedelijke regering wordt toegestaan ten laste van de basisallocatie 10.73.21.36.91 verrichtingen te doen in naam en voor rekening van de Agglomeratie Brussel, met inbegrip van eventuele uitgaven betreffende vorige jaren waarvoor geen enkel krediet kon worden geopend in de voorgaande Agglomeratiebegrotingen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 53. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à effectuer des dépenses au nom et pour le compte de l'organe central de financement.

Art. 53. De Brusselse hoofdstedelijke regering wordt toegestaan uitgaven te doen in naam en voor rekening van het Centraal Financieringsorgaan.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 54. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est autorisé à mettre gratuitement à la disposition de l'ASBL dénommée « Bureau de liaison Bruxelles-Europe », dont elle a reconnu les statuts, une partie de bâtiment sis à Etterbeek avenue d'Auderghem n° 63.

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Art. 54. De Brusselse hoofdstedelijke regering wordt ertoe gemachtigd een gedeelte van het gebouw gelegen aan de Oudergemlaan nr. 63 te Etterbeek gratis ter beschikking te stellen van de vzw « Verbindingsbureau Brussel-Europa » waarvan ze de statuten heeft erkend.

Deze ordonnantie treedt in werking op 1 januari 2003.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Nous procéderons le vendredi 20 décembre 2002 au vote nominatif sur les amendements, l'article 2 réservé et sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij zullen op vrijdag 20 december 2002 tot de naamstemming over de aangehouden amendementen, het artikel 2 en over het geheel van het ontwerp van ordonnantie overgaan.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Nous passons à l'examen des articles du projet de règlement du tableau budgétaire.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking aan van het ontwerp van verordening en van de begrotingstabel.

Tout d'abord du tableau budgétaire (doc n° 371)

Eerst de begrotingstabel (stuk n° 371)

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

Les articles du tableau budgétaire sont donc adoptés.

Dan zijn de artikelen van de begrotingstabel aangenomen.

Nous passons à l'examen des articles du projet de règlement.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van verordening aan.

Article 1^{er}. Le présent règlement règle une matière visée à l'article 166 de la Constitution.

Artikel 1. Deze verordening regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 166 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Pour l'année budgétaire 2003, les recettes de l'Agglomération de Bruxelles sont évaluées à :

	En milliers d'Euros
pour les recettes courantes	124.248
pour les recettes en capital	—
	—————
soit ensemble	124.248

conformément au Titre I du tableau ci-annexé.

Art. 2. Voor het begrotingsjaar 2003 worden de ontvangsten van de Agglomeratie Brussel geraamd op :

	In duizend Euro
voor de lopende ontvangsten	124.248
voor de kapitaalontvangsten	—
	—————
hetzij samen	124.248

overeenkomstig Titel I van de bijgevoegde tabel.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. Les taxes et redevances d'Agglomération sont perçues en 2003 selon les lois et les règlements d'Agglomération existant au 31 décembre 2002.

Art. 3. De Agglomeratiebelastingen en -retributies worden in 2003 geïnd volgens de op 31 december 2002 bestaande wetten en Agglomeratieverordeningen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Art. 4. Deze verordening treedt in werking op 1 januari 2003.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet de règlement aura lieu vendredi 20 octobre 2002.

De stemming over het geheel van het ontwerp van verordening zal vrijdag 20 december 2002 plaatshebben.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2003

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à l'examen des articles du projet de règlement et du tableau budgétaire.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking aan van het ontwerp van verordening en van de begrotingstabel.

Tout d'abord du tableau budgétaire (doc n° 372)

Eerst de begrotingstabel (stuk n° 372)

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

Les articles du tableau budgétaire sont donc adoptés.

Dan zijn de artikelen van de begrotingstabel aangenomen.

Nous passons à l'examen des articles du projet de règlement.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van verordening aan.

Article 1^{er}. Le présent règlement règle une matière visée à l'article 166 de la Constitution

Artikel 1. Deze verordening regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 166 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Il est ouvert pour les dépenses de l'Agglomération de Bruxelles afférentes à l'année budgétaire 2003 un crédit s'élevant au montant ci-après : 124.248 millions d'euros.

Art. 2. Voor de uitgaven van de Agglomeratie Brussel wordt voor het begrotingsjaar 2003 een krediet geopend ten bedrage van : 124.248 duizend euro.

en millions d'euros	Crédits d'engagement — Vastleggings- krediet	Crédits d'ordonnancement — Ordonnancerings- krediet	in duizend euro
Crédits non dissociés	124.248	124.248	Niet-gesplitste kredieten

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. L'Agglomération de Bruxelles confie à la Région de Bruxelles-Capitale la charge d'effectuer des dépenses en son nom et pour son compte, y compris d'éventuelles dépenses se rapportant à des années antérieures et pour lesquelles aucun crédit n'a pu être ouvert dans les budgets précédents de l'Agglomération.

Art. 3. De Agglomeratie Brussel belast het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ermee in haar naam en voor haar rekening uitgaven te doen, met inbegrip van eventuele uitgaven betreffende vorige jaren waarvoor geen enkel krediet kon worden geopend in de voorgaande agglomeratiebegrotingen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. L'article de dépenses 45.11 « Transfert de revenus à la Région de Bruxelles-Capitale » est non limitatif.

Art. 4. Het uitgavenartikel 45.11 « Overdracht van inkomsten aan het Brussels Hoofdstedelijk Gewest » is niet limitatief.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Art. 5. Deze verordening treedt in werking op 1 januari 2003.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet de règlement aura lieu vendredi 20 octobre 2002.

De stemming over het geheel van het ontwerp van — verordening zal vrijdag 20 oktober 2002 plaatshebben.

DOTATION DU CONSEIL

DOTATIE VAN DE RAAD

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale :

- de l'ajustement des budgets ordinaire et extraordinaire du Conseil pour l'année budgétaire 2002;
- des budgets ordinaire et extraordinaire et des dotations ordinaire et extraordinaire du Conseil pour l'année budgétaire 2003.

Aan de orde is de algemene bespreking van :

- de aanpassing van de gewone en buitengewone begrotingen van de Raad voor het begrotingsjaar 2002;
- de gewone en buitengewone begrotingen en de gewone en buitengewone dotaties van de Raad voor het begrotingsjaar 2003.

La commission a été unanime.

M. de Patoul, rapporteur, se réfère à son rapport.

Discussion des litteras

Bespreking van de litteras

- Ajustement des budgets ordinaire et extraordinaire du Conseil pour l'année budgétaire 2002.

Aanpassing van de gewone en buitengewone begrotingen van de Raad voor het begrotingsjaar 2002.

- Les litteras sont adoptés sans observation.

De litteras worden zonder opmerking aangenomen.

- Budgets ordinaire et extraordinaire et dotations ordinaire et extraordinaire du Conseil pour l'année budgétaire 2003.

Gewone en buitengewone begrotingen en gewone en buitengewone dotaties van de Raad voor het begrotingsjaar 2003.

- Les litteras sont adoptés sans observation.

De litteras worden zonder opmerking aangenomen.

- Nous procéderons le vendredi 20 décembre 2002 aux votes nominatifs sur l'ensemble de l'ajustement des budgets ordinaire et extraordinaire du Conseil pour l'année budgétaire 2002 et sur l'ensemble des budgets ordinaire et extraordinaire et dotations ordinaire et extraordinaire du Conseil pour l'année budgétaire 2003.

Wij zullen op vrijdag 20 december 2002 stemmen over het geheel van de aanpassing van de gewone en buitengewone begrotingen van de Raad voor het begrotingsjaar 2002 en over het geheel van de gewone en buitengewone begrotingen en gewone en buitengewone dotaties van de Raad voor het begrotingsjaar 2003.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Pour éviter un débat à une heure tardive comme celui d'aujourd'hui, je me permettrai, demain, de faire un bref exposé introductif récapitulatif, en donnant quelques exemples, ce qui permettra d'avoir un préalable politique du sujet.

Mme la Présidente. — Comme ce sont vos projets, on ne peut pas vous reprocher de faire un exposé introductif. C'est de droit lorsqu'un ministre demande la parole. Il ne s'est jamais vu que l'on refuse la parole à un ministre.

La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Dans quel ordre travaillerons-nous demain ?

Mme la Présidente. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

- Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

- *La séance plénière est levée à 0 h 05.*

De vergadering wordt om 0.05 uur gesloten.

ANNEXES

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

- les questions préjudicielles concernant l'article 35quinquies *decies*, § 3, alinéa 1^{er}, et §§ 4 à 7, de la loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux de surface contre la pollution, inséré par l'article 5 du décret de la Région flamande du 6 juillet 1994 contenant diverses mesures d'accompagnement de l'ajustement du budget 1994, posées par la cour d'appel de Gand (n^{os} 2571 et 2578 du rôle — affaires jointes);
- la question préjudicielle concernant l'article 368, § 2, du Code civil, posée par la cour d'appel de Mons (n^o 2567 du rôle).

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants :

- arrêt n^o 179/2002 rendu le 5 décembre 2002, en cause :
- les questions préjudicielles concernant l'article 3 de l'arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif à l'immatriculation de véhicules, posées par le tribunal de police d'Eupen (n^o 2522 du rôle);
- arrêt n^o 180/2002 rendu le 11 décembre 2002, en cause :
- les questions préjudicielles relatives à l'article 9 de la loi du 20 juillet 1991 portant des dispositions sociales et diverses, posées par la cour du travail de Mons et par la cour du travail de Liège (n^{os} 2247 et 2299 du rôle);
- arrêt n^o 181/2002 rendu le 11 décembre 2002, en cause :
- le recours en annulation des articles 7 et 60 du décret de la Région wallonne du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, introduit par la SA Electrabel (n^o 2280 du rôle);
- arrêt n^o 182/2002 rendu le 11 décembre 2002, en cause :
- les questions préjudicielles concernant l'article 30 de la loi du 17 juillet 1997 relative au concordat judiciaire, posées par le tribunal de commerce de Nivelles et le tribunal de commerce de Mons (n^{os} 2300 et 2405 du rôle);
- arrêt n^o 183/2002 rendu le 11 décembre 2002, en cause :
- les questions préjudicielles concernant l'article 54bis de l'arrêté royal n^o 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de l'art de guérir, de l'art infirmier, des professions paramédicales et aux commissions médicales, posées par le Conseil d'Etat (n^{os} 2316 et 2335 du rôle);

BIJLAGEN

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

- de prejudiciële vragen betreffende artikel 35quinquies *decies*, § 3, eerste lid, en §§ 4 tot 7, van de wet van 26 maart 1971 op de bescherming van de oppervlaktewateren tegen verontreiniging, ingevoegd door artikel 5 van het decreet van het Vlaams Gewest van 6 juli 1994 houdende bepalingen tot begeleiding van de aanpassing van de begroting 1994, gesteld door het hof van beroep te Gent (nrs. 2571 en 2578 van de rol — samengevoegde zaken);
- de prejudiciële vraag betreffende artikel 368, § 2, van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door het hof van beroep te Bergen (nr. 2567 van de rol).

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten :

- arrest nr. 179/2002 uitgesproken op 5 december 2002, inzake :
- de prejudiciële vragen over artikel 3 van het koninklijk besluit van 20 juli 2001 betreffende de inschrijving van voertuigen, gesteld door de politierechtbank te Eupen (nr. 2522 van de rol);
- arrest nr. 180/2002 uitgesproken op 11 december 2002, inzake :
- de prejudiciële vragen betreffende artikel 9 van de wet van 20 juli 1991 houdende sociale en diverse bepalingen, gesteld door het arbeidshof te Bergen en het arbeidshof te Luik (nrs. 2247 en 2299 van de rol);
- arrest nr. 181/2002 uitgesproken op 11 december 2002, inzake :
- het beroep tot vernietiging van de artikelen 7 en 60 van het decreet van het Waals Gewest van 12 april 2001 betreffende de organisatie van de gewestelijke elektriciteitsmarkt, ingesteld door de NV Electrabel (nr. 2280 van de rol);
- arrest nr. 182/2002 uitgesproken op 11 december 2002, inzake :
- de prejudiciële vragen over artikel 30 van de wet van 17 juli 1997 betreffende het gerechtelijk akkoord, gesteld door de rechtbank van koophandel te Nijvel en de rechtbank van koophandel te Bergen (nrs. 2300 en 2405 van de rol);
- arrest nr. 183/2002 uitgesproken op 11 december 2002, inzake :
- de prejudiciële vragen over artikel 54bis van het koninklijk besluit nr. 78 van 10 november 1967 betreffende de uitoefening van de geneeskunst, de verpleegkunde, de paramedische beroepen en de geneeskundige commissies, gesteld door de Raad van State (nrs. 2316 et 2335 van de rol);

— arrêt n° 184/2002 rendu le 11 décembre 2002, en cause :

- la question préjudicielle concernant l'article 104 du décret de la Communauté flamande du 12 juin 1991 relatif aux universités dans la Communauté flamande, posée par le tribunal du travail de Louvain (n° 2320 du rôle);

— arrêt n° 185/2002 rendu le 11 décembre 2002, en cause :

- les questions préjudicielles relatives aux articles 131, 147 à 150 et 171, 6°, du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par le tribunal de première instance de Namur et par le tribunal de première instance de Nivelles (n°s 2221 et 2240 du rôle).

— arrest nr. 184/2002 uitgesproken op 11 december 2002, inzake :

- de prejudiciële vraag over artikel 104 van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 12 juni 1991 betreffende de universiteiten in de Vlaamse Gemeenschap, gesteld door de arbeidsrechtbank te Leuven (nr. 2320 van de rol);

— arrest nr. 185/2002 uitgesproken op 11 december 2002, inzake :

- de prejudiciële vragen betreffende de artikelen 131, 147 tot 150 en 171, 6°, van de Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Namen en de rechtbank van eerste aanleg te Nijvel (nrs. 2221 en 2240 van de rol).

